

ORDRE DU JOUR

I.- Constitution de la Commission.

II.- Nomination de :

- 4 membres de la Sous-Commission de contrôle des entreprises nationalisées ;

- 2 membres de la Commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du Traité de communauté européenne du charbon et de l'acier ;

- 3 membres de la Commission de coordination chargée de suivre l'élaboration et la mise en oeuvre du 2ème plan de modernisation et d'équipement ;

- 4 membres de la Commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les Etats Associés d'Indochine (et, éventuellement, 4 membres suppléants) ;

- 2 membres de la Commission de coordination de la recherche scientifique et du progrès technique (et, éventuellement, 2 membres suppléants).

COMPTE RENDU

M. SEGUIN, président d'âge.- L'ordre du jour appelle la constitution de la Commission.

M. GADOIN.- Je propose la reconduction du Bureau en exercice depuis le 13 janvier 1955, étant entendu que la Commission devra désigner un remplaçant pour le poste de vice-président précédemment occupé par M. Bardon-Damarzid, celui-ci ne s'étant pas représenté aux dernières élections sénatoriales.

M. FOUSSON.- Je propose la candidature de M. Gadoin.

(Assentiment de la Commission)

Par acclamations, le Bureau de la Commission est donc ainsi constitué :

Président	M. ROCHEREAU
Vice-Présidents	MM. MERIC et Jacques GADOIN
Secrétaires	MM. LEMAIRE et CLERC.

Présidence de M. Rochereau, président

M. ROCHEREAU, président.- Je vous remercie, mes chers collègues, de la confiance que vous m'avez témoignée et permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres de la Commission.

Je voudrais ensuite exprimer nos regrets de ne plus voir siéger parmi nous notre ami Bardon-Damarzid qui a contribué si largement aux travaux de la Commission. Je pense être votre interprète et je me propose de lui écrire pour lui manifester notre amitié et lui dire combien nous regrettons son absence.

(Assentiment de la Commission)

M. LE PRESIDENT.- Cette année sera fertile en travaux de première importance : notre Commission est saisie au fond du projet de loi portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement qui fera l'objet de nos délibérations à la rentrée parlementaire.

Nous devons axer notre activité sur les problèmes intéressant l'Union Française, notamment sur la réalisation de l'union monétaire de la zone franc et le développement de notre commerce extérieur, la Commission étant plus particulièrement compétente en matière douanière.

Je me propose, à la rentrée, de vous faire part du voyage d'études, accompli par une délégation de notre Commission en Afrique Noire, sur le régime douanier des territoires d'outre-mer et ses modifications éventuelles.

Avant de passer à l'ordre du jour, j'adresse mes remerciements très chaleureux à notre doyen d'âge, M. Seguin, qui a présidé au renouvellement de notre Bureau.

(Applaudissements unanimes)

° °

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle la nomination de 4 membres de la sous-commission de contrôle des entreprises nationalisées.

MM. Jacques Gadoin, Méric et François Patenôtre sont confirmés dans leur mandat antérieur par acclamations et M. Brousse est désigné dans les mêmes conditions en remplacement de M. Bardon-Damarzid.

° °

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle la nomination de 2 membres de la commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du traité de communauté européenne du charbon et de l'acier.

MM. Gadoin et Naveau sont confirmés dans leur mandat par acclamations.

°
° °

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle la nomination de 3 membres de la commission de coordination chargée de suivre l'élaboration et la mise en oeuvre du 2ème plan de modernisation et d'équipement.

J'ai été saisi d'une protestation de notre collègue M. Jaubert qui s'étonne de ne plus faire partie de cette commission alors qu'il avait été désigné par la Commission des Affaires Economiques. Je rappelle que c'est à la demande de M. Durand-Réville, membre du groupe R.G.R. auquel appartient M. Jaubert, que celui-ci avait été remplacé par M. Tamzali. Ce matin, la Commission de la Production Industrielle a nommé M. Jaubert membre de la commission du plan, ce qui lui donne satisfaction.

M. GADOIN.- Mon cher président, je suis tout à fait d'accord avec vous.

MM. d'Argenlieu, Charles Durand et Tamzali sont confirmés dans leur mandat par acclamations.

°
° °

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle la nomination de 4 membres de la commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les Etats Associés d'Indochine et, éventuellement, de 4 membres suppléants.

M. LEMAIRE.- Je remets mon mandat de membre suppléant à la disposition de la Commission.

MM. Clerc, Fousson, Méric et Rochereau sont confirmés dans leur mandat de membres titulaires ; MM. Brousse, Enjalbert et de Villoutreys dans leur mandat de membres suppléants et M. Schiaffino est désigné comme suppléant en remplacement de M. Lemaire.

°
° °

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle la nomination de 2 membres de la commission de coordination de la recherche scientifique et du progrès technique et, éventuellement, de 2 membres suppléants.

MM. Rochereau et Marcel Lemaire sont désignés par acclamations comme membres titulaires et MM. Marignan et Fousson comme membres suppléants.

o
o o

M. LE PRESIDENT.- Enfin, en application de l'article 26 du Règlement, la Commission doit désigner un de ses membres pour participer, avec voix consultative, aux travaux de la Commission des Finances.

M. Marcel Lemaire est confirmé dans son mandat antérieur.

o
o o

M. de VILLOUTREYS.- Je suis en mesure de rapporter devant la Commission le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, portant modification de la loi n° 52-861 du 21 juillet 1952 et de la loi n° 54-282 du 15 mars 1954 relatives à la répartition des indemnités accordées par les Etats yougoslave, tchécoslovaque, polonais et hongrois à certains intérêts français.

M. LE PRESIDENT.- Je propose que la Commission tienne une réunion le mercredi 20 juillet prochain à 10 heures pour examiner le projet de loi précité.

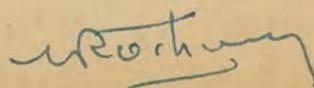
M. MERIC.- Ne pourrait-on pas changer l'horaire de la réunion? A la même heure et chaque mercredi je suis retenu à la Commission du travail.

M. LE PRESIDENT.- Il me paraît difficile de changer l'horaire de principe établi pour les réunions de commissions, la difficulté résidant dans le fait que chaque sénateur est membre de deux commissions générales. Je ferai part de votre observation à M. le Directeur du Service des Commissions.

La Commission décide de tenir sa prochaine séance le mercredi 20 juillet, à 10 heures.

La séance est levée à 16 heures 25.

Le Président,



CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

AJ

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES ET
DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. ROCHEREAU, président

Séance du mercredi 20 juillet 1955

La séance est ouverte à 10 heures.

Présents : MM. Louis ANDRE, BAUDRU, BREGEGERE, ENJALBERT,
FOUSSON, GADOIN, LEMAIRE, MARIGNAN, NAVEAU,
PATENOTRE, de RAINCOURT, RAMETTE, ROCHEREAU,
SCHIAFFINO, SEGUIN, SEMPE, VERNEUIL, de
VILLOUTREYS.

Suppléants : MM. AGUESSE, CUIF, JOLLIT, MISTRAL.

Excusés : MM. d'ARGENLIEU, BROUSSE, CLERC, DEGUISE, FILLON.

Absents : MM. BOUQUEREL, Charles DURAND, JAUBERT, MERIC,
REPIQUET, TAMZALI, VALEAU.

ORDRE DU JOUR

- I.- Commerce extérieur.- Demande de pouvoirs d'enquête.
- II.- Examen du rapport de M. de Villoutreys sur le projet de loi (n° 330, année 1955) portant modification de la loi n° 52-861 du 21 juillet 1952 et de la loi n° 54-282 du 15 mars 1954, relatives à la répartition des indemnités accordées par les Etats yougoslave, tchécoslovaque, polonais et hongrois à certains intérêts français.
- III.- Examen du rapport de M. de Villoutreys sur le projet de loi (n° 329, année 1955) portant ratification du décret n° 54-454 du 24 avril 1954 qui porte modification du tarif des douanes d'importation ainsi que réduction ou rétablissement des droits de douane d'importation applicables à certains produits.
- IV.- Examen du projet de loi (n° 331, année 1955) portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.
- V.- Questions diverses.

COMPTE RENDU

M. ROCHEREAU, président.- L'ordre du jour appelle la demande de pouvoirs d'enquête concernant le commerce extérieur.

Une campagne de presse a été lancée récemment sur le thème "Scandale des licences d'importation". Si "Ouest-France", qui est un journal sérieux, ne s'était pas saisi de l'affaire, je ne m'en serais pas occupé. Il y a certainement un problème. Je suis membre de la Commission de simplification des formalités du commerce extérieur et celle-ci ne s'est pas réunie depuis fort longtemps.

Je ne veux pas en ce moment faire le procès d'hommes ou de systèmes mais je crois utile que notre Commission examine le mécanisme d'attribution des licences d'importation et la façon dont elles sont attribuées et à qui.

Sans qu'il soit décent de parler de "scandale des licences d'importation", je ne voudrais pas que la Commission des Affaires Economiques soit absente. Je vous demande donc de décider s'il y a lieu à pouvoirs d'enquête pour que nous puissions obtenir des services intéressés les renseignements nous permettant de nous faire une opinion.

M. NAVEAU.- Il y a certainement quelque chose, quand ce ne serait qu'en matière d'importations agricoles. On modifie le tarif des droits de douane d'importation alors que les licences sont déjà distribuées ; cela sert sans aucun doute des intérêts privés.

Nous devrions demander la création d'une commission de contrôle de l'importation.

M. LE PRESIDENT.- Il y a toute une gamme de possibilités pour effectuer notre enquête. Nous pourrions envisager deux phases : primo, les pouvoirs d'enquête ; secundo, ultérieurement, la création d'une commission de contrôle. Cette dernière solution serait conditionnée par les résultats de la commission d'enquête.

M. de VILLOUTREYS.- Ce contrôle serait plutôt du ressort de l'exécutif !

M. LEMAIRE.- Il existe un manque total de coordination entre les ministères intéressés par le commerce extérieur, d'où absence de responsabilités. Actuellement, des commissions professionnelles de contrôle fonctionnent : le contrôle du Parlement devrait être au moins à égalité avec celui des professions.

A mon avis, il faut demander la coordination des services et la désignation de responsables pour l'attribution des licences d'importation.

M. LE PRESIDENT.- Nous en revenons aux deux problèmes distincts déjà posés :

- 1°) notre enquête ;
- 2°) le contrôle proprement dit et la coordination des services.

Ce deuxième point demanderait au moins trois mois pour l'étudier. Je reprends donc ma proposition : nous pourrions demander à M. de Villoutreys de nous présenter à la rentrée d'octobre son rapport sur le commerce extérieur où il traiterait la question du contrôle et de la coordination des services du commerce extérieur ; seriez-vous d'accord sur la demande de pouvoirs d'enquête relative au mode d'attribution des licences d'importation ?

Assentiment de la Commission et de M. de Villoutreys.

° °

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen du rapport de M. de Villoutreys sur le projet de loi portant modifica-

tion de la loi n° 52-861 du 21 juillet 1952 et de la loi n° 54-282 du 15 mars 1954, relatives à la répartition des indemnités accordées par les Etats yougoslave, tchécoslovaque, polonais et hongrois à certains intérêts français.

M. de VILLOUTREYS.- Ce texte propose de proroger, ou plus exactement de rétablir pendant dix-huit mois, les pouvoirs des commissions instituées par les lois n° 52-861 du 21 juillet 1952 et n° 54-282 du 15 mars 1954. Il est rendu nécessaire par les formalités très longues exigées par les pays en cause, le grand nombre et la complexité des dossiers à examiner.

Pour toutes ces raisons, je vous demande d'adopter mon rapport qui est conforme au texte voté par l'Assemblée Nationale.

Le rapport de M. de Villoutreys est adopté et la Commission décide de demander la discussion de ce projet de loi pour la séance du jeudi 21 juillet 1955.

° °

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen du rapport de M. de Villoutreys sur le projet de loi portant ratification du décret n° 54-454 du 24 avril 1954 qui porte modification du tarif des douanes d'importation ainsi que réduction ou rétablissement des droits de douane d'importation applicables à certains produits.

M. de VILLOUTREYS.- L'article 1er du décret précité concerne les tôles magnétiques en les classant sous des catégories différentes de celles utilisées jusqu'alors.

M. LE PRESIDENT.- Cette modification tient-elle compte de la nomenclature de Bruxelles ?

M. de VILLOUTREYS.- Je n'ai pas examiné ce point particulier et je me renseignerai auprès du Ministère des Finances.

L'article 2 vise la modification des droits de douane pour divers produits chimiques et certains produits sidérurgiques spéciaux.

M. LE PRESIDENT.- Je voudrais présenter une observation. Ces droits de douane se cumulent-ils avec la taxe temporaire de compensation ?

M. de VILLOUTREYS.- Pour les produits en provenance des pays de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.), il n'y a pas de problème puisque les droits de douane sont supprimés entre les pays membres ; il va sans dire que la taxe temporaire de compensation se cumule avec les droits de douane pour les produits en provenance d'autres pays.

J'ai d'ailleurs été étonné d'apprendre hier que des accords existaient entre professionnels des pays de la CECA pour l'abaissement du tarif douanier en vigueur, accords dont nous n'étions pas informés.

M. LE PRESIDENT.- C'est exorbitant. Cela pose un problème politique et constitutionnel ! Je rappelle que nous avons voté un projet de loi qui interdisait la manipulation du tarif douanier sans l'accord préalable du Parlement.

Je vous prie de revoir ce point et de renvoyer à une séance ultérieure la suite de l'examen de votre rapport.

Je suis prêt à demander une prolongation du délai pour l'examen du projet de loi afin de laisser à notre rapporteur le temps de nous donner tous les renseignements nécessaires.

M. de VILLOUTREYS.- Je serai prêt dès la semaine prochaine. L'article 2 du décret n° 54-454 du 24 avril 1954 prévoit également le rétablissement des droits de douane sur les fils de laine ou de poils fins, cardés ou peignés, purs ou mélangés, préparés pour la vente au détail.

Pour le reste, le texte n'appelle pas d'observation.

M. LE PRESIDENT.- L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), dans son article 24, prévoit que, dans certains cas, les droits de douane peuvent être rétablis.

La Commission décide de reporter au mercredi 27 juillet 1955 la suite de l'examen du rapport de M. de Villoutreys.

°
° °

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

Je n'ai pas l'intention de vous demander d'examiner dès aujourd'hui le deuxième plan. Je voulais vous demander si vous vouliez me reconduire dans mes fonctions de rapporteur.

La Commission confirme son Président dans ses fonctions de rapporteur.

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, je vous remercie. J'ai l'intention de réunir les présidents et rapporteurs des commissions saisies pour avis et de leur présenter dans quelles conditions j'étudierai le plan.

.../...

Tout d'abord, quels sont les objectifs du plan ? Les choix proposés sont-ils judicieux ? Quels sont les moyens de financement mis en oeuvre pour assurer la réalisation de ce plan ?

Je noterai les lacunes de ce plan en ce qui concerne la recherche économique et l'absence d'infrastructure des économies régionales prévues. Ce plan est axé sur l'existence de grosses unités de production mais ne tient pas compte des petites et moyennes entreprises (P.M.E.).

Aux U.S.A., il existe un Office des P.M.E. qui, chaque année, établit un rapport sur leur activité et leurs perspectives d'avenir.

L'institution récente aux U.S.A. du salaire annuel garanti constitue une révolution économique rendue nécessaire par l'automatisation.

La question est de savoir si l'évolution de la technique conduira à la concentration, fatale, au détriment des petites et moyennes entreprises.

Je ferai également un parallèle entre les courbes de production dans les différents pays et je demande à nos collègues de m'aider selon leurs compétences.

Il reste le secteur du commerce intérieur qu'on ne traite pas assez : il faudrait étudier le rôle respectif du commerce et de la coopération, problème qui a toujours été très mal posé. Il existe maintenant des concentrations commerciales.

Parmi nous, quelqu'un a-t-il des observations à présenter ?

M. SCHIAFFINO.- Je dois assister aujourd'hui, au Commissariat Général au Plan, à une réunion du Comité d'études de l'intégration économique de la métropole et des pays d'outre-mer, présidé par M. le Général Corniglion-Molinier.

Ce Comité traitera des problèmes posés par l'intégration économique, tant en Afrique du Nord que dans les territoires d'outre-mer.

M. LE PRESIDENT.- Voulez-vous assurer la liaison entre ce Comité et notre Commission ?

(Assentiment de M. Schiaffino)

M. de VILLOUTREYS.- Je vous signale que le livre de M. Loré, "Révolution, dernière chance de la France", contient des renseignements précis sur la production en U.R.S.S.

M. RAMETTE.- Il faut tenir compte de la ligne directrice du deuxième plan par l'utilisation de ce qui existe pour augmenter la

productivité. Notre effort d'investissement dans les industries de base ne semble pas être poussé suffisamment.

M. LE PRESIDENT.- On agit avec prudence. Ainsi, Electricité de France se refuse à la construction de barrages insuffisamment rentables et il faut tenir compte des possibilités d'exploitation offertes par les nouvelles sources d'énergie.

Nous pourrions entendre sur ce point M. Longchambon, président du Conseil supérieur de la recherche scientifique et du progrès technique, et M. Louis Armand.

M. RAMETTE.- Je crains que le plan ne recherche que l'augmentation de la productivité des ouvriers dans les secteurs de base et notamment dans l'industrie sidérurgique ; il s'ensuivra une surproduction et une stagnation dans l'écoulement des produits.

On relie cela à la C.E.C.A. où des trains de tôle ne tournent qu'à 60 % de leur capacité de production. Il y a là un danger certain qui amènera le chômage dans cette industrie.

M. LE PRESIDENT.- En Allemagne, les investissements, à l'inverse de ce qui s'est fait en France, ont surtout porté sur les industries de transformation, ce qui a permis à l'Allemagne de conquérir bon nombre de marchés à l'extérieur.

M. SCHIAFFINO.- L'industrialisation de l'Algérie mérite d'être étudiée, ainsi que les problèmes posés par l'accroissement démographique dans les départements algériens. Nous pourrions entendre le Directeur de l'Industrie et du Commerce du Gouvernement Général de l'Algérie.

M. LE PRESIDENT.- Il me paraîtrait plus opportun d'entendre un spécialiste de ces questions pour l'Afrique du Nord. Nous en reparlerons au cours d'une prochaine réunion de la Commission.

Personne ne demande plus la parole.

La séance est levée à 11 heures.

Le Président,

Roche

*l'échelon
ministériel.*

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

AJ

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES ET
DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. ROCHEREAU, président

Séance du mercredi 27 juillet 1955

La séance est ouverte à 10 heures

Présents : MM. d'ARGENLIEU, BREGEGERE, BROUSSE, DEGUISE,
Charles DURAND, ENJALBERT, GADOIN, MERIC,
PATENOTRE, de RAINCOURT, RAMETTE, ROCHEREAU,
SEGUIN, SEMPE, TAMZALI, de VILLOUTREYS.

Suppléants: M. AGUESSE, Mme CARDOT, MM. CUIF, JOLLIT, TARDREW.

Excusés : MM. CLERC, FOUSSON, LEMAIRE, NAVEAU.

Absents : MM. Louis ANDRE, BAUDRU, BOUQUEREL, FILLON, JAUBERT,
MARIGNAN, REPIQUET, SCHIAFFINO, VALEAU, VERNEUIL.

ORDRE DU JOUR

- I.- Suite de l'examen du rapport de M. de Villoutreys sur le projet de loi (n° 329, année 1955) portant ratification du décret n° 54-454 du 24 avril 1954 qui porte modification du tarif des douanes d'importation ainsi que réduction ou rétablissement des droits de douane d'importation applicables à certains produits.
- II.- Suite de l'examen du projet de loi (n° 331, année 1955) portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.- Rapporteur : M. Rochereau.
- III.- Désignation d'un rapporteur et examen du projet de loi (n° 429, année 1955) complétant la loi du 27 octobre 1946 relative à la composition et au fonctionnement du Conseil Economique.
- IV.- Examen du projet de loi (n° 412, année 1955) portant fixation du budget annexe des prestations familiales agricoles pour les exercices 1955 et 1956. - Désignation éventuelle d'un rapporteur pour avis.
- V.- Questions diverses.

COMPTE RENDU

M. ROCHEREAU, président.- L'ordre du jour appelle la suite de l'examen du rapport de M. de Villoutreys sur le projet de loi portant ratification du décret n° 54-454 du 24 avril 1954 qui porte modification du tarif des douanes d'importation ainsi que réduction ou rétablissement des droits de douane d'importation applicables à certains produits.

M. de VILLOUTREYS donne lecture de son rapport (n° 437, année 1955) dans lequel il analyse successivement les cinq articles du décret soumis à ratification.

En conclusion, il propose à la Commission d'adopter, dans le texte même de l'Assemblée Nationale, l'article unique du projet de loi dont la teneur suit :

"Est ratifié le décret n° 54-454 du 24 avril 1954 portant modification du tarif des douanes d'importation ainsi que réduction ou rétablissement des droits de douane d'importation applicables à certains produits."

Le rapport de M. de Villoutreys est adopté.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appellerait la suite de l'examen du projet de loi portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

Je vous propose de reporter à plus tard l'examen de cette question car je dois m'en entretenir avec M. Coudé du Foresto, Président de la Commission du Plan, et, par ailleurs, je n'ai pas encore définitivement mis au point mon avant-rapport.

Je vous propose d'en arriver immédiatement au troisième point de l'ordre du jour, à savoir la désignation d'un rapporteur et l'examen du projet de loi complétant la loi du 27 octobre 1946 relative à la composition et au fonctionnement du Conseil Economique.

M. GADOIN.- Je propose la candidature de M. Tamzali.

M. de VILLOUTREYS.- Je dois signaler que j'ai été rapporteur d'un texte afférent au Conseil Economique en 1951.

M. LE PRESIDENT.- M. Brousse m'a également indiqué que, s'il n'y avait pas d'autre candidat, il acceptait d'être rapporteur.

M. Tamzali est nommé rapporteur.

M. LE PRESIDENT.- Il s'agit, en fait, d'autoriser le Conseil Economique à recruter son personnel au sein de la Fonction publique.

Deux solutions étaient possibles : création d'un corps autonome ou recrutement dans la Fonction publique, mais le nombre restreint de fonctionnaires du Conseil Economique rendait difficile la constitution d'un corps autonome d'où la solution adoptée par le projet de loi qui nous est soumis et qui prévoit le recrutement au sein de la Fonction publique.

Je propose à la Commission de tenir une séance supplémentaire pour examiner notamment le rapport de M. Tamzali sur cette question.

Assentiment de la Commission.

o
o o

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi portant fixation du budget annexe des prestations familiales agricoles pour les exercices 1955 et 1956.

J'ai inscrit ce projet de loi à l'ordre du jour des travaux de la Commission essentiellement pour l'examen des articles 6 et 7 qui prévoient; le premier, l'assujettissement à un droit de timbre les cessions de devises délivrées aux Français se rendant à l'étranger; le second, l'augmentation du droit de timbre douanier de 2 à 2,5 %.

La Commission avait antérieurement pris position contre la taxe de statistique et de contrôle douanier qui finalement, grâce à son intervention, avait été supprimée.

Aujourd'hui, le Gouvernement estime qu'il peut augmenter en toute indépendance le taux du timbre douanier. Or, si la perception du timbre douanier et éventuellement l'augmentation de son taux sont autorisées par le G.A.T.T. (General Agreement on Tariffs and Trade), c'est dans la mesure où cette perception correspond à des services rendus.

En conséquence, au regard du G.A.T.T., l'augmentation du timbre douanier n'est pas valable dans la mesure où il n'y a pas amélioration ou accroissement des services rendus et, puisqu'en l'occurrence l'augmentation du timbre douanier n'est pas le corollaire d'un accroissement des services rendus, je l'estime critiquable.

Par ailleurs, l'article 6 prévoit l'institution d'une taxe sur les cessions de devises délivrées en prévision d'un voyage à l'étranger. Je pense que cette mesure n'est pas opportune, elle risque d'obérer notre balance des paiements et d'entraîner des mesures de rétorsion. Par ailleurs, j'ignore si elle s'appliquera à tous les voyages, même les voyages d'affaires, et à l'obtention de devises par l'intermédiaire des comptes E.F.AC.

Enfin, il me paraît illogique de subventionner l'assurance prospection et en même temps de rendre plus onéreuse la prospection des marchés étrangers.

Je pense donc que la Commission devrait limiter ses observations à ces deux points.

Qui désire présenter les observations de la Commission ?

M. GADOIN.- Nul mieux que le Président ne me paraît qualifié pour élever une protestation.

M. LE PRESIDENT.- J'ai oublié d'indiquer que M. Pflimlin semblait disposé à abandonner la taxe sur les cessions de devises en prévision de voyages à l'étranger mais qu'en contrepartie il augmenterait plus fortement le taux du droit de timbre douanier.

Je vous signale qu'en 1954 le timbre douanier a rapporté 6 milliards et demi au taux de 2 % et qu'en 1956 on prévoit que,

avec le même taux, il rapporterait 7 milliards. C'est vous dire qu'une augmentation de 0,50 ou de 1 % entraînerait un accroissement de recettes considérable.

Quant à la taxe prévue sur les cessions de devises, elle rapporterait en année pleine 1 milliard et demi environ.

La Commission estime-t-elle devoir se saisir pour avis du projet de loi en discussion ?

La Commission décide de se saisir pour avis du projet de loi relatif au budget annexe des prestations familiales agricoles.

M. LE PRESIDENT.- Qui désire être rapporteur pour avis ?

M. de RAINCOURT.- Je propose le Président.

M. GADOIN.- C'est un problème que vous connaissez bien et nul mieux que vous n'est qualifié pour l'exposer.

M. le Président est nommé rapporteur pour avis du projet de loi en discussion.

M. de VILLOUTREYS.- Quel sera le champ d'application de la taxe sur les devises ?

M. LE PRESIDENT.- Je vais m'informer pour savoir si elle s'applique tant aux devises délivrées pour voyages de tourisme que pour voyages d'affaires et également quelle sera la position des comptes E.F.AC. à son égard.

Je me permets également de vous faire observer que, si cette taxe est instituée, elle entraînera une fraude considérable et des compensations privées.

°
° °

M. LE PRESIDENT.- Je me permets de soulever un dernier point : celui de la ratification des conventions franco-tunisiennes.

La Commission désire-t-elle se saisir pour avis de ce projet dans le domaine de sa compétence, à savoir essentiellement l'examen de la convention économique et financière et plus particulièrement du chapitre II de cette convention qui institue l'union douanière entre la France et la Tunisie ?

A l'Assemblée Nationale, la Commission des Affaires Economiques ne s'est pas saisie pour avis de ce projet.

Je pense que l'affirmation de cette union douanière n'apporte pas de changement important ; il existait déjà une union douanière

pour un certain nombre de produits.

Quoi qu'il en soit, les conventions franco-tunisiennes instituent un marché commun entre la France et la Tunisie, ce qui a pour conséquence l'introduction en France en franchise de tout produit en provenance de Tunisie et réciproquement. Cette situation entraînera des difficultés et je cite l'exemple du sel qui vaut 40 % moins cher en Tunisie qu'en France. Les salins de l'ouest risquent d'éprouver des difficultés considérables.

Ces difficultés ne doivent cependant pas nous empêcher de reconnaître l'intérêt de l'union douanière qui a d'ailleurs été demandée par la Tunisie. Le problème de l'union douanière, posé aujourd'hui en Tunisie, se posera à mon avis dans d'autres territoires de l'Union Française.

M. ENJALBERT.- Je dois faire remarquer que la Tunisie ne fait d'ailleurs pas partie de l'Union Française.

M. LE PRESIDENT.- Sans doute, mais elle fait partie de la zone franc.

Par ailleurs, la réalisation de l'union douanière pose le problème du montant des taux de protection à son pourtour car des taux trop élevés entraîneraient une contrebande importante.

M. TAMZALI.- Les conventions franco-tunisiennes, en instituant l'union douanière, n'ont-elles pas en fait enfoncé une porte ouverte car l'union douanière existait déjà ?

M. LE PRESIDENT.- A la vérité, un certain nombre de produits, notamment les céréales, les engrais phosphatés, le plomb, les huiles d'olive, les papiers, les cuirs, les textiles, les chaussures, circulaient en franchise entre le territoire douanier français et la Tunisie.

La nouvelle convention pose le principe de l'union douanière et assure l'extension d'un système embryonnaire.

M. de VILLOUTREYS.- Qu'en sera-t-il pour les matériels d'équipement ? Seront-ils soumis aux mêmes droits d'importation en France et en Tunisie ?

M. DEGUISE.- Il faut en effet que l'union douanière soit totale, sinon certains produits métropolitains seront concurrencés par des produits tunisiens élaborés dans des conditions économiques plus favorables.

M. LE PRESIDENT.- L'union douanière ne peut être totale. Il faut tenir compte en effet des nécessités de l'équipement de pays aussi différents que la France et la Tunisie et il ne faut pas que l'industrialisation du continent africain nécessite ensuite des subventions métropolitaines.

M. DEGUISE.- Quoi qu'il en soit, je pense que l'union douanière est dominée par le problème de l'union pure et simple entre la France et la Tunisie et que la Commission pourrait ne pas intervenir en tant que telle, chacun restant libre de présenter ses observations.

M. MERIC.- Je pense, au contraire, que la Commission doit faire une étude sur le problème particulier de sa compétence.

La Commission décide de tenir une réunion supplémentaire pour l'examen des conventions franco-tunisiennes. Elle décide également de se saisir pour avis des conventions et désigne M. d'Ar-genlieu comme rapporteur pour avis.

M. LE PRESIDENT.- Dans le cadre des questions diverses, lequel'un demande-t-il la parole ?

M. MERIC.- Nous n'avons pas abordé aujourd'hui l'examen du projet de loi portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

Je souhaiterais que, lors de l'examen de ce projet, l'on étudiat les économies des différentes régions et pas seulement l'économie française sur le plan national.

Dans le sud-ouest, la situation économique est catastrophique et le chômage s'étend.

M. LE PRESIDENT.- Vous soulevez le problème des économies régionales que je me propose d'évoquer dans un chapitre particulier du rapport que j'élaborerai.

Je demande d'ailleurs à chaque membre de la Commission de vouloir bien préparer un rapport sur l'économie de sa région.

M. MERIC.- Par ailleurs, je veux signaler le phénomène suivant observé dans le sud-ouest : nous assistons à un rachat par des personnes venant d'outre-mer de terres exploitées antérieurement sous forme de petites exploitations. Ce rachat s'accompagne de concentrations des exploitations, en sorte que des exploitations qui faisaient vivre dix ou douze familles n'emploient plus que quatre ou cinq salariés agricoles. Il y a là une évolution des exploitations agricoles également préoccupante.

M. de RAINCOURT.- Il faut dire qu'en France nous n'avons jamais eu de politique économique.

M. LE PRESIDENT.- Il sera tenu compte de l'observation de M. Méric.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Personnellement, je ne suis pas optimiste sur le plan de la politique économique française car nous ne disposons pas des Instituts économiques comme dans les pays étrangers.

De plus, il n'y a pas de liaison suffisante entre la recherche scientifique et la recherche appliquée. Nous n'avons pas la possibilité en France de transposer immédiatement une découverte scientifique sur le plan technique et économique.

Par ailleurs, j'ai été très frappé, et je vous l'ai déjà dit, de l'organisation aux Etats-Unis du "small business". Ford, par exemple, travaille avec 4.000 sous-traitants reliés à lui par téléscripteurs.

Enfin, je suis effrayé par la cadence des investissements privés aux Etats-Unis (1 million et demi de dollars par an) par rapport à la cadence des investissements en France.

Enfin, dans mon rapport, je traiterai également de l'économie de l'U.R.S.S.

Personne ne demande plus la parole.

La séance est levée à 11 heures 40.

Le Président,

André Chénery

[Faint, illegible text, likely a list of names or a table of contents]

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

AJ

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES ET
DES CONVENTIONS COMMERCIALES

-:-:-:-:-

Présidence de M. ROCHEREAU, président

-:-:-:-:-

Séance du jeudi 28 juillet 1955

-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 16 heures

-:-:-:-

Présents : MM. d'ARGENLIEU, BOUQUEREL, BROUSSE, ENJALBERT,
GADOIN, MERIC, PATENOTRE, de RAINCOURT,
ROCHEREAU, TAMZALI, de VILLOUTREYS.

Suppléants : Mme CARDOT, M. JOLLIT.

Excusés : MM. CLERC, FOUSSON, JAUBERT, NAVEAU.

Absents : MM. Louis ANDRE, BAUDRU, BREGEGERE, DEGUISE,
Charles DURAND, FILLON, LEMAIRE, MARIIGNAN,
RAMETTE, REPIQUET, SCHIAFFINO, SEGUIN, SEMPE,
VALEAU, VERNEUIL.

-:-:-:-

ORDRE DU JOUR

- I.- Examen du rapport de M. Tamzali sur le projet de loi (n° 429, année 1955) complétant la loi n° 46-2384 du 27 octobre 1946 relative à la composition et au fonctionnement du Conseil Economique.
- II.- Examen de l'avis de M. d'Argenlieu sur le projet de loi (n° 376, année 1955) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier les conventions entre la France et la Tunisie, signées à Paris le 3 juin 1955.
- III.- Questions diverses.

COMPTE RENDU

M. ROCHEREAU, président.- L'ordre du jour appelle l'examen du rapport de M. Tamzali sur le projet de loi complétant la loi n° 46-2384 du 27 octobre 1946 relative à la composition et au fonctionnement du Conseil Economique.

M. TAMZALI.- Le projet de loi qui vous est soumis a pour objet la remise en ordre des situations très diverses du personnel du Conseil Economique.

Le statut de ce personnel pouvait se concevoir de deux façons : ou bien constituer un corps autonome au Conseil Economique, ou bien recruter ce personnel dans le cadre de la Fonction publique.

M. TAMZALI expose les raisons pour lesquelles la deuxième solution a été adoptée. Il analyse les différentes dispositions du projet et souhaite que l'Algérie soit représentée d'une manière plus importante au sein du Conseil Economique.

En conclusion, il propose d'adopter le projet de loi dans le texte voté par l'Assemblée Nationale.

M. LE PRESIDENT.- Il ne me paraît pas possible d'insérer, dans le rapport fait au nom de la Commission, la phrase relative à l'Algérie. Je conçois parfaitement qu'en votre nom personnel vous fassiez une telle déclaration mais il me paraît préférable que cette phrase ne figure pas dans le rapport.

Acquiescement de M. Tamzali.

M. GADOIN.- Avez-vous fait part à la Commission, Monsieur le Président, de l'intention de la Commission des Finances de se saisir pour avis du projet de loi ?

M. LE PRESIDENT.- La Commission des Finances désire en effet se saisir pour avis et je suggère à M. Tamzali de voir M. Pellenc et de lui communiquer son rapport.

Quant à moi, je ne crois pas opportun d'exercer un contrôle très strict sur le budget du Conseil Economique.

Je mets aux voix le rapport de M. Tamzali.

Ce rapport est adopté.

o
o o

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen de l'avis de M. d'Argenlieu sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier les conventions entre la France et la Tunisie, signées à Paris le 3 juin 1955.

M. d'ARGENLIEU.- Le rapport de la Commission des Affaires Etrangères passe en revue les différentes conventions franco-tunisiennes et donne déjà un certain nombre de précisions sur la convention économique et financière.

M. d'Argenlieu donne lecture du passage du rapport de la Commission des Affaires Etrangères, fait par M. Commin, relatif à ladite convention.

M. d'ARGENLIEU.- Je pense donc que notre rôle est d'approfondir simplement les dispositions économiques et notamment douanières.

Je dois indiquer tout d'abord que la convention sur la situation des personnes définit à l'article 19 du chapitre IV le traitement réservé aux nationaux de chacun des deux pays exerçant sur le territoire de l'autre toutes activités professionnelles ou économiques et, au chapitre VI, les articles 22, 23 et 24 précisent qu'il n'y aura aucune discrimination entre Français et Tunisiens dans la participation aux organismes professionnels et aux institutions économiques et sociales.

M. d'Argenlieu examine ensuite la convention économique et financière (voir l'avis n° 487, année 1955).

Le rapporteur étudie plus spécialement le régime d'union douanière, ses conséquences pour les relations économiques entre la France et la Tunisie et les changements apportés par la convention à la situation actuelle.

Enfin, le rapporteur donne un aspect de la balance commerciale de la Régence en 1954 et observe que les importations

tunisiennes proviennent à concurrence de 82 % de France et que la Tunisie trouve sur le marché français ses meilleurs débouchés.

En conclusion, le rapporteur estime que la Commission peut ratifier les conventions franco-tunisiennes et notamment la convention économique et financière, étant entendu que le succès de ces conventions dépendra de la bonne volonté que chacun mettra à les appliquer.

M. JOLLIT.- J'ai cru entendre que notre rapporteur, dans son exposé, indiquait qu'à la suite des conventions la France devrait résorber tous les excédents de la Tunisie.

M. d'ARGENLIEU.- J'ai dit exactement que la France devrait aider la Tunisie à résorber ses excédents. Voilà d'ailleurs les chiffres de la balance commerciale de la Tunisie :

Importations totales.. :	59 milliards de francs
Exportations totales.. :	42 milliards et demi
Déficit	16 milliards et demi.

Les échanges avec la zone franc s'établissent de la façon suivante :

Importations	47.500 millions de francs
Exportations	28.300 millions de francs.

M. LE PRESIDENT.- Indépendamment de leur influence sur les relations économiques franco-tunisiennes, les nouvelles conventions présentent l'intérêt d'instituer une union douanière.

Certes, seule l'expérience dira ce que pourra donner cette union. Personnellement, je pense que nous pouvons donner notre accord au principe de l'union douanière en observant toutefois que, dans le cadre de cette union, la législation interne française s'appliquera. Ainsi, pour les vins, la Tunisie continuera à être soumise à un contingentement.

Par ailleurs, l'application de l'union douanière n'entraînera pas que des avantages pour la Tunisie. Son approvisionnement en sucre par exemple risque de devenir plus onéreux. Il en est de même pour les importations d'automobiles. A la vérité, pour avoir une idée exacte des conséquences de l'union douanière, il faudrait faire une étude produit par produit.

Enfin, pour l'établissement du tarif commun de l'union, il faudra tenir compte des règles prévues à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, notamment dans l'article 24, paragraphe 5.

M. ENJALBERT.- Je voudrais présenter quelques observations sur le régime monétaire. Aux termes des conventions, la France assure la couverture de la monnaie, garantit la dette publique et le règlement des paiements extérieurs.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

LL

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES ET
DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. JAUBERT, Président d'âge

Séance du vendredi 7 octobre 1955

La séance est ouverte à 11 heures

Présents : MM. AGUESSE, Philippe d'ARGENLIEU, BOUQUEREL, BREGEGERE,
CLERC, Charles DURAND, FOUSSON, Jacques GADOIN,
Alexis JAUBERT, Marcel LEMAIRE, MERIC, NAVEAU,
François PATENOTRE, ROCHEREAU, SEGUIN, SEMPE, TAMZALI
Abdennour, Amédée VALEAU, VERNEUIL, de VILLOUTREYS.

Suppléants: MM. BENMILOUD Khelladi, LE LEANNEC.

Délégués : MM. Charles DURAND par M. BLONDELLE, François PATENOTRE
par M. de RAINCOURT, Jacques GADOIN par M. MARIGNAN.

Absents : MM. Louis ANDRE, ENJALBERT, FILLON, RAMETTE, REPIQUET,
SCHIAFFINO, BAUDRU.

ORDRE DU JOUR

- a) Constitution de la Commission;
- b) Nomination de :
- 4 membres de la Sous-Commission de contrôle des entreprises nationalisées;
 - 2 membres de la Commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du Traité de communauté européenne du charbon et de l'acier;
 - 3 membres de la Commission de coordination chargée de suivre l'élaboration et la mise en oeuvre du 2ème Plan de modernisation et d'équipement;
 - 4 membres de la Commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine (et, éventuellement, 4 membres suppléants);
 - 2 membres de la Commission de coordination de la recherche scientifique et du progrès technique (et, éventuellement, 2 membres suppléants).

-:-

COMPTE RENDU

M. JAUBERT, PRESIDENT d'AGE.- L'ordre du jour appelle la constitution de la Commission.

Par acclamations, la Commission décide de reconduire le Bureau antérieurement en fonctions. Ce dernier est donc ainsi constitué :

Président : M. Rochereau

Vice-Présidents : M. Méric
M. Jacques Gadoin

Secrétaires : M. Lemaire
M. Clerc.

.../...

PRESIDENCE DE M. ROCHEREAU, PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie, mes chers collègues, de la confiance que vous témoignez à votre Bureau tout entier et, avant d'évoquer les travaux de la Commission, je vous propose de procéder aux nominations de membres des différentes commissions légales ou réglementaires.

Il convient, en premier lieu, de nommer les membres désignés au nom de la Commission comme membres de la sous-commission de contrôle des entreprises nationalisées.

En juillet 1955, avaient été désignés : MM. Brousse, Jacques Gadoin, Méric et François Patenôtre.

Je vous signale que M. Brousse n'est plus que membre suppléant de la Commission.

M. JAUBERT.- S'il n'y a pas de difficulté, je serais heureux d'être désigné à la place de M. Brousse.

MM. Jacques Gadoin, Jaubert, Méric et François Patenôtre sont désignés, par acclamations, comme membres de la sous-commission de contrôle des entreprises nationalisées.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle la nomination de deux membres de la Commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du Traité de communauté européenne du charbon et de l'acier.

MM. Gadoin et Naveau sont confirmés dans leur mandat, par acclamations.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle la nomination de trois membres de la Commission de coordination chargée de suivre l'élaboration et la mise en oeuvre du 2ème Plan de modernisation et d'équipement.

MM. d'Argenlieu, Charles Durand et Tamzali sont confirmés dans leur mandat, par acclamations.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle la nomination de quatre membres de la Commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine (et, éventuellement, quatre membres suppléants).

MM. Clerc, Fousson, Méric et Rochereau sont confirmés dans leur mandat de membre titulaire; MM. Brousse, Enjalbert, Schiaffino et de Villoutreys sont confirmés dans leur mandat de membre suppléant.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle la nomination de deux membres de la Commission de coordination de la recherche scientifique et du progrès technique (et, éventuellement, deux membres suppléants).

MM. Rochereau et Marcel Lemaire, d'une part;
MM. Fousson et Marignan, d'autre part, sont confirmés respectivement dans leur mandat de membre titulaire et de membre suppléant.

M. LE PRESIDENT.- Enfin, en application de l'article 26 du Règlement, la Commission doit désigner un de ses membres pour participer, avec voix consultative, aux travaux de la Commission des Finances.

M. Marcel Lemaire est confirmé dans son mandat antérieur.

M. LE PRESIDENT.- Je me propose de mettre à l'ordre du jour de notre prochaine réunion la proposition de résolution de M. Méric et plusieurs de ses collègues, relative à la situation critique de l'économie de la région toulousaine qui n'est, à la vérité, qu'un des aspects du problème des économies régionales.

Par ailleurs, le délai d'examen du 2ème Plan de modernisation et d'équipement expire le 19 octobre. J'ai l'intention de vous proposer, lors de notre prochaine réunion, une prolongation de deux mois de ce délai, afin de nous permettre d'examiner complètement ce 2ème plan.

En troisième lieu, se pose avec acuité le problème des modalités d'aide à l'exportation. J'ai été contacté par un certain nombre de personnes et notamment par plusieurs membres de la Commission. J'ai rendez-vous avec M. Buron, Président du groupe parlementaire et extraparlamentaire du commerce extérieur à ce sujet, le mardi 18 octobre à 10 heures 30.

A la vérité, je crois qu'il faut envisager la transformation des modalités d'aide à l'exportation car nous sommes l'objet de plaintes à ce sujet à l'O.E.C.E. et au G.A.T.T. (General Agreement on Tariffs and Trade), et il me paraît exclu de maintenir le remboursement des charges sociales et fiscales aux taux actuels. Je vous signale que nous sommes l'objet, au G.A.T.T., d'une plainte des Etats-Unis à l'occasion du relèvement du taux du timbre douanier.

Enfin, les relations commerciales franco-suissees sont rompues depuis juin dernier.

Certains d'entre vous m'ont également écrit au sujet des exportations de pierre de taille de France en Belgique. Je crois

que, là aussi, il faut négocier car la plupart de nos partenaires nous ont aidés, commercialement parlant, depuis 1952.

Enfin, lors de la prochaine session du G.A.T.T., fonctionnera un groupe de travail chargé d'examiner les taxes temporaires de compensation instituées par la France, au fur et à mesure de l'augmentation du taux de libération des échanges.

J'ai également envisagé, pour le mercredi 19 octobre, une audition de M. Abelin, Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques, sur les problèmes économiques généraux et plus particulièrement sur les problèmes de commerce extérieur. Au cas où M. Abelin ne pourrait se rendre libre le matin, notre réunion serait reportée au début de l'après-midi.

Je vous signale que quelques parlementaires anglais viendront à Paris les 22, 23 et 24 octobre, reçus par le groupe d'amitié franco-britannique. Au cours de ce voyage seront principalement examinés les échanges commerciaux franco-anglais, la participation franco-anglaise dans les investissements des territoires dépendants et l'utilisation industrielle de l'énergie atomique.

Je demanderais aux membres de la Commission, intéressés par ces échanges de vues, de bien vouloir me le dire par l'intermédiaire du secrétariat de la Commission (MM. Brégégère, Lemaire, François Patenôtre, de Raincourt et Sempé manifestent leur intention de participer à ces travaux).

M. LE PRESIDENT.- Dernière question. Je détiens une correspondance échangée avec M. du Fretay sur les problèmes du lin. Je serais heureux que l'un des membres de la Commission examine cette correspondance et étudie cette question.

M. NAVEAU est chargé de ce travail.

M. LE PRESIDENT.- Encore une observation. L'action de la Commission vient de porter ses fruits dans le secteur des petites et moyennes entreprises. Celles-ci ont, en effet, organisé les Journées de productivité.

En résumé, nous aurons, dans un avenir prochain, l'audition de M. Abelin et j'espère que M. de Villoutreys en tirera de précieux renseignements pour la présentation de son rapport sur le commerce extérieur français et je me propose également de demander à M. Teitgen d'autoriser M. Moussa, Directeur des Affaires Economiques et du Plan au Ministère de la France d'Outre Mer, à venir faire un exposé sur le problème de l'union douanière entre la France et ses territoires d'outre-mer.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

II.

Cette audition pourrait être utile au travail que M. Fousson doit nous présenter sur la question.

Personne ne demande plus la parole ?

La séance est levée à 11 heures 45.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES Le Président,

DES CONVENTIONS COOPÉRATIVES

Présidence de M. BOUSSOUAN, Président

Séance du mardi 11 octobre 1955

La séance est ouverte à 14 heures 45

Présents : MM. Jacques GAGNÉ, MARIE, de MATHOUX, SOUVERAIN, SCHIAPPINO.

Assistants : Mlle Marie-Elise GAGNÉ, MM. CATILLAN, GUY.

Excusés : MM. Philippe d'AMÉLINES, SÉBEC, BOUSSON, NAVRAS, François PATENOIRE, de VILAVREY.

Absents : MM. AUGERON, Louis ANDRÉ, BAUDRY, BIGNOUILLE, BRÉCHON, BOUQUENON, Charles DURAND, ENJALBERT, FILLON, Albert JAHNET, Marcel LEMAIN, MATHIAS, RANGET, RIVAUD, SÉVIN, SIBRE, TAMBAZ Abdoulaye, Amédée VAHNE, VERNEUIL.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

LL

ORDRE DU JOUR

Projet de loi (n° 321, année 1955) portant approbation du
troisième plan de modernisation et d'équipement, deuxième de
prolongation du délai constitutionnel.

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES ET
DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. ROCHEREAU, Président

Séance du mardi 11 octobre 1955

La séance est ouverte à 14 heures 45

- Présents : MM. Jacques GADOIN, MERIC, de RAINCOURT, ROCHEREAU, SCHIAFFINO.
- Suppléants: Mme Marie-Hélène CARDOT, MM. CAILLAUD, CUIF.
- Excusés : MM. Philippe d'ARGENLIEU, CLERC, FOUSSON, NAVEAU, François PATENOTRE, de VILLOUTREYS.
- Absents : MM. AGUESSE, Louis ANDRE, BAUDRU, BLONDELLE, BREGEGERE, BOUQUEREL, Charles DURAND, ENJALBERT, FILLON, Alexis JAUBERT, Marcel LEMAIRE, MARIGNAN, RAMETTE, REPIQUET, SEGUIN, SEMPE, TAMZALI Abdennour, Amédée VALEAU, VERNEUIL.

ORDRE DU JOUR

- Projet de loi (n° 331, année 1955) portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement. Demande de prolongation du délai constitutionnel.

-:-

COMPTE RENDU

M. ROCHEREAU, PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen d'une demande de prolongation du délai constitutionnel afférente au projet de loi (n° 331, année 1955) portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

La Commission décide de demander que le délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour l'examen en première lecture du projet de loi portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement soit prolongé de deux mois.

En conséquence, elle charge son Président de présenter, en son nom, la proposition de résolution suivante à l'adoption du Conseil de la République :

"En application de l'article 20, huitième alinéa, de la Constitution, le Conseil de la République demande à l'Assemblée Nationale de prolonger de deux mois le délai constitutionnel qui lui est imparti pour l'examen en première lecture du projet de loi (n° 331, année 1955) portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement."

M. LE PRESIDENT.- Personne ne demande plus la parole ?

La séance est levée à 14 heures 50.

Le Président,

Rocheau

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

LL

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES ET
DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. ROCHEREAU, Président

Séance du mercredi 12 octobre 1955

La séance est ouverte à 10 heures

Présents : MM. Louis ANDRE, Philippe d'ARGENLIEU, BLONDELLE,
Charles DURAND, Jacques GADOIN, MERIC, de RAINCOURT,
ROCHEREAU, SCHIAFFINO, SEGUIN, SEMPE, Amédée VALEAU.

Suppléant : M. CUIF.

Excusés : MM. CLERC, FOUSSON, NAVEAU, François PATENOTRE,
de VILLOUTREYS.

Absents : MM. AGUESSE, BAUDRU, BOUQUEREL, BREGEGERE, ENJALBERT,
FILLON, Alexis JAUBERT, Marcel LEMAIRE, MARIGNAN,
RAMETTE, REPIQUET, TAMZALI Abdennour, VERNEUIL.

ORDRE DU JOUR

- I - Désignation d'un membre titulaire au Comité de contrôle du fonds d'encouragement à la production textile et, éventuellement, d'un membre suppléant.
- II - Nomination de rapporteurs pour :
- a) le projet de loi (n° 458, année 1955) tendant à la ratification du décret n° 55-45 du 10 janvier 1955 portant modification du tarif des droits de douane d'importation et rétablissement des droits de douane d'importation applicables à certains produits;
 - b) le projet de loi (n° 459, année 1955) portant ratification du décret n° 54-771 du 30 juillet 1954 qui porte modification du tarif des droits de douane d'importation;
 - c) la proposition de résolution (n° 475, année 1955) de M. Méric tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour remédier à la situation critique de l'économie de la région toulousaine.
- III - Questions diverses.

-:-

COMPTE RENDU

M. ROCHEREAU, PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle la désignation d'un membre titulaire au Comité de contrôle du Fonds d'encouragement à la production textile et, éventuellement, d'un membre suppléant.

La Commission désigne M. Marcel Lemaire comme membre titulaire, sous réserve qu'il ne fasse pas déjà partie, à un autre titre, du Fonds d'encouragement à la production textile, et M. Naveau comme membre suppléant.

*

* *

.../...

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle la nomination de rapporteurs pour les projets de loi :

- a) (n° 458, année 1955) tendant à la ratification du décret n° 55-45 du 10 janvier 1955 portant modification du tarif des droits de douane d'importation applicables à certains produits;
- b) (n° 459, année 1955) portant ratification du décret n° 54-771 du 30 juillet 1954 qui porte modification du tarif des droits de douane d'importation.

M. de Villoutreys est nommé rapporteur.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle la nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 475, année 1955) de M. Méric tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour remédier à la situation critique de l'économie de la région toulousaine.

M. Méric est nommé rapporteur.

*

* *

M. LE PRESIDENT.- Je donne immédiatement la parole à M. Méric pour un premier exposé des raisons qui l'ont amené à déposer, avec plusieurs de ses collègues, cette proposition de résolution.

M. MERIC.- A plusieurs reprises, nous avons attiré l'attention des pouvoirs publics sur la dégénérescence de l'économie du Sud-Ouest et, comme ces interventions n'ont pas été suivies d'effet, nous avons déposé la proposition de résolution invitant le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour remédier à la situation critique de l'économie de la région toulousaine.

Je vais rapidement exposer les grands problèmes qui se posent à notre région.

La population des campagnes augmente plus que la population urbaine. Or, la propriété des terres est morcelée et l'exploitation familiale ne peut plus faire vivre une famille devenue trop nombreuse. Cette situation entraîne un exode rural vers la ville à une époque où celle-ci n'offre plus de possibilités d'emploi.

.. / ...

Nous avons essayé d'obtenir l'implantation d'entreprises nouvelles mais, jusqu'alors, une seule entreprise a répondu à notre appel et il est devenu impossible de placer les jeunes gens nantis de certificats professionnels.

Or, notre région est désavantagée par un certain nombre de facteurs : l'énergie nous est fournie à un prix national qui est le résultat d'une péréquation alors qu'en fonction de sa situation proche des barrages hydroélectriques et des gisements de gaz naturel, l'énergie devrait nous être fournie à un prix plus bas; nous sommes éloignés des centres de matières premières, ce qui impose de lourdes charges de transport et, enfin, nous sommes éloignés de la capitale puisqu'il faut 9 heures 30 de chemin de fer pour se rendre de Paris à Toulouse.

Aussi réclamons-nous; d'une part, la création d'une ligne aérienne entre Toulouse et Paris; d'autre part, la diminution du prix de l'énergie dans notre région. Alors sera rendue possible une conversion à la fois des entreprises agricoles et industrielles.

A l'heure actuelle, les difficultés que rencontrent l'industrie et l'agriculture dans notre région ont pour conséquence de porter une partie de la population active vers le commerce; ainsi se créent des points de vente trop nombreux qui perturbent le régime de la distribution et le commerce éprouve lui-même de grosses difficultés.

D'autres mesures devraient être prises sur le plan rural; d'une part l'électrification et, d'autre part la poursuite des adductions d'eau; sur 591 communes dans notre département, 442 n'ont pas d'adduction d'eau.

Il résulte, de cet ensemble de circonstances, un mécontentement profond dans toutes les classes de la société et c'est pour ces raisons qu'avec un certain nombre de collègues, j'ai déposé la proposition de résolution qui pourrait être le point de départ d'une réorganisation de l'économie régionale.

M. d'ARGENLIEU.- Les problèmes soulevés par M. Méric se posent, je crois, dans tous les départements.

M. MERIC.- Je dois ajouter que nous voyons arriver dans nos régions les plus riches des colons d'Afrique du Nord qui achètent nos terres à prix d'or et regroupent les exploitations agricoles, ce qui entraîne une diminution du personnel salarié occupé dans ces exploitations.

M. SEMPE.- Dans le département du Gers, la population a été ramenée, en 50 ans, de 350.000 à 180.000 habitants. La concentration des terres signalée par mon collègue Méric s'observe également dans mon département et entraîne de même un afflux des populations rurales vers la ville.

Par ailleurs, par suite de la politique démographique, la population non productive est très élevée et atteint 40% de l'ensemble de la population.

Je crois qu'en premier lieu il faut réformer le régime des finances locales car les charges s'accroissent tandis que les contribuables diminuent. Les charges d'assistance augmentent, les charges de vicinalité se maintiennent, tandis que le nombre de patentés est passé de 20.000 en 1910 à 8.000 en 1955. Le réveil des économies régionales dans le cadre des décrets du 30 juin 1955 nécessite incontestablement la réforme des finances locales.

Il faudrait également orienter l'enseignement technique en fonction de l'économie régionale. En outre, il faudrait faire profiter le Sud-Ouest de sa situation favorable au point de vue énergie, alors qu'au point de vue transport le Sud-Ouest est défavorisé. Il faudrait également prévoir l'irrigation de nos terres, ce qui permettrait de doubler la production du maïs et d'améliorer l'élevage.

M. MERIC.- Nous avons créé un centre de formation professionnelle accélérée pour les ouvriers sans emploi, dans leur spécialité, mais les ouvriers que nous avons formés partent dans la région parisienne parce que, en raison du régime des zones de salaires, ils y gagnent davantage.

M. ANDRE.- Ne croyez-vous pas que, pour attirer les industriels dans votre région, il faudrait maintenir le régime des zones de salaires ?

Les problèmes que vous soulevez se posent d'ailleurs en Normandie et, quoique Caen se trouve à 200 kilomètres de Paris, nous éprouvons les plus grandes difficultés à obtenir que des entreprises viennent s'y installer. Par ailleurs, la ville de Bayeux qui, il y a 50 ans, possédait 40 entreprises industrielles, n'en a plus une seule aujourd'hui.

M. MERIC.- Dans ma région, les hauts-fourneaux de La Chiers qui marchaient au gaz naturel ont été fermés alors que leur rendement était excellent.

M. LE PRESIDENT.- Je crois beaucoup plus à la mise en valeur des richesses naturelles qu'à la décentralisation industrielle.

Un problème se pose à l'occasion de la proposition de résolution de M. Méric. Faut-il étendre l'étude à l'ensemble du territoire, étant entendu que seront traités en premier lieu les problèmes soulevés par la région toulousaine ?

(Assentiment de la Commission).

M. BLONDELLE.- L'exode des familles paysannes vers la ville est général. De par le statut du fermage, ces familles possèdent le droit de préemption en cas de vente de l'exploitation qu'elles cultivent mais, souvent, elles n'ont pas les moyens financiers d'exercer ce droit. Pour les maintenir à la terre, il faudrait donc leur faire des prêts. Par ailleurs, en cas de succession, il faudrait les exonérer des droits de mutation.

M. LE PRESIDENT.- Je serais heureux d'avoir connaissance des rapports du congrès international des exploitants agricoles. Le Docteur Ernest a, paraît-il, tiré la sonnette d'alarme pour l'économie agricole européenne. Peut-être, Monsieur Blondelle, pourriez-vous faire la synthèse des travaux de ce congrès ?

(Assentiment de M. Blondelle).

M. LE PRESIDENT.- A vrai dire, le problème qui se pose est celui des petites et moyennes exploitations agricoles. Or, la tendance à la concentration n'est pas inévitable.

Aux Etats-Unis, sur 4.200.000 entreprises, il y a 4.000.000 de petites et moyennes entreprises, c'est-à-dire d'entreprises ayant moins de 500 ouvriers. Dans ce pays, a été créé un office du "small business" pour permettre aux petites et moyennes entreprises de recevoir des commandes d'armement.

Cet effort a été poursuivi pour les fabrications civiles, notamment dans le domaine de la recherche scientifique et technique. Puis cet office s'est attelé à l'étude des marchés, aux implantations nouvelles et aux possibilités d'activités nouvelles pour les petites et moyennes entreprises.

Le chef de la petite entreprise bénéficie ainsi des recherches effectuées par l'office et se trouve à parité avec les grandes entreprises dans ce domaine.

Certes, il se pose, aux petites et moyennes entreprises, des problèmes particulièrement difficiles lorsque l'accroissement de leur activité nécessite une transformation de la

structure financière. Si l'augmentation du capital n'est pas possible par apports locaux, le problème est insoluble, à moins que l'entreprise n'accepte d'être contrôlée ou même observée par une banque d'affaires.

Pour les exploitations agricoles, le problème est de trouver les cultures de remplacement.

En Vendée, on faisait essentiellement du blé et de la pomme de terre. Or, à la suite de la venue d'un agriculteur hollandais, il s'est révélé que les terres étaient excellentes pour la culture de la tulipe et celle-ci s'exporte facilement alors que le blé et les pommes de terre posaient de difficiles problèmes d'écoulement.

De même, on fait en Vendée beaucoup d'ail. Or, les Etats-Unis sont gros consommateurs d'ail liquide. Il y a donc là un débouché intéressant et qui nécessite évidemment la construction d'une usine de traitement de l'ail qui s'entendrait avec les producteurs.

On a créé des comités d'aménagement du territoire. Le plus souvent, ce sont des organes académiques, à l'exception de deux ou trois.

A la vérité, ces comités devraient s'atteler à la mise en valeur des ressources naturelles de chaque région en faisant appel à des ingénieurs. Pour la Vendée, j'ai pu réunir trois ingénieurs et l'un d'eux, ingénieur des mines, a constaté que le sous-sol du nord de la Vendée était semblable à celui du Hoggar, abstraction faite de la couche d'humus beaucoup plus considérable en Vendée.

Les procédés de géochimie permettent maintenant de déterminer avec beaucoup plus de précision la structure du sous-sol et je pense qu'en Vendée la réunion de ces trois hommes sera particulièrement féconde.

Je crois, à la vérité, à la mise en valeur des ressources naturelles régionales mais pas à la politique systématique de décentralisation industrielle qui rencontre des obstacles, non seulement de la part des patrons, mais également de la part du personnel salarié, ingénieurs, employés et ouvriers.

Il faut donc trouver le moyen de financer la mise en valeur des ressources naturelles régionales. Les sociétés de développement régionales, dont la structure vient d'être déterminée par décret, présentent des avantages certains.

Par ailleurs, il faut se préoccuper des conversations de Bruxelles qui prévoient, dans le cadre européen, l'abaissement de 30% des tarifs douaniers, l'alignement des charges fiscales et sociales et la création d'un fonds d'investissement.

Enfin, il ne faut pas oublier le problème de l'Union douanière avec les territoires d'outre-mer.

En conclusion, le mouvement de concentration ne paraît pas fatal et l'expérience des Etats-Unis prouve qu'il peut être corrigé.

Le rapport dont la proposition de résolution de M. Méric doit faire l'objet pourrait partir, je pense, de l'exemple de l'économie alpine et il serait utile de prendre contact avec M. Jeanneney, professeur à la faculté de droit de Grenoble.

Par ailleurs, je pourrai communiquer au rapporteur des documents sur l'organisation du "small business" aux Etats-Unis, sur les instituts de l'aménagement de l'espace en Allemagne et sur l'organisation des zones industrielles en Grande-Bretagne.

M. ANDRE.- Ces questions posent un problème humain formidable.

M. LE PRESIDENT.- C'est exact.

Monsieur Méric, voulez-vous que nous procédions à des auditions qui nous permettront d'étudier le problème à fond, à moins que vous ne soyez très pressé de présenter votre rapport?

M. MERIC.- Le rapport pourrait être présenté dans deux mois.

M. LE PRESIDENT.- Nous pourrions reparler de ce problème dans 15 jours et proposer une série d'études sur les questions évoquées par M. Méric : zones de salaires, prix national de l'énergie

Pour les auditions, je vous rappelle que nous devons entendre M. Abelin, Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques, mercredi prochain, et je me propose de convoquer ultérieurement M. Prothin, Directeur de l'aménagement du territoire, M. Ardant, Commissaire Général à la productivité, M. Moussa, Directeur des Affaires économiques et du Plan au Ministère de la France d'Outre-Mer et M. du Fretay, sur les problèmes du commerce extérieur agricole.

M. ANDRE.- Ne pourriez-vous également organiser des auditions des conseillers commerciaux représentant la France dans les principaux pays, comme vous l'aviez fait il y a deux ans ?

M. LE PRESIDENT.- Nous verrons cette question après l'audition de M. Abelin.

*

* *

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que nous sommes saisis du projet de loi relatif au 2ème Plan de modernisation et d'équipement et nous devons présenter sur ce projet également un important rapport. Je réunirai d'ailleurs les présidents des commissions intéressées mercredi prochain.

*

* *

M. LE PRESIDENT.- Je serais heureux qu'un membre de la Commission me remplaçât le mardi 18 à 9 heures 30, à la réunion de la Commission de révision douanière.

Comme il sera question, au cours de cette réunion, d'examiner le projet d'intégration, dans la nomenclature de Bruxelles, des produits chimiques organiques, je vous propose de désigner M. de Villoutreys pour assister à cette réunion.

(Assentiment de la Commission).

M. LE PRESIDENT.- Quelqu'un demande-t-il la parole ?

M. SCHIAFFINO.- Le problème de l'union douanière entre la Métropole et l'outre-mer est posé dès maintenant par la mise sur pied de l'union douanière franco-tunisienne. J'estime que la Commission devrait être tenue au courant des négociations car il vaut mieux prévenir que guérir.

M. LE PRESIDENT.- J'ai vu MM. Pflimlin et Abelin hier et je puis vous assurer que la Commission sera tenue au courant de ce problème mais, d'une manière générale, je pense qu'il sera impossible d'envisager la même protection douanière outre-mer que dans la métropole pour tous les produits; ainsi, il serait impensable d'imposer, dans l'importation des sucres en Tunisie, des droits de douane aussi élevés que ceux qui existent dans la métropole, ce qui aurait pour effet de faire augmenter le prix du sucre en Tunisie de 40%.

M. BLONDELLE.- Je pense, au contraire, que si l'on institue une union douanière entre la métropole et l'outre-mer, elle devra être intégrale. Une telle union me paraît impossible; sur le plan pratique, en effet, la réalité des frontières est différente dans

la métropole et outre-mer et l'existence de droits de douane trop élevés entraînera une contrebande très importante.

Je ne cite que pour mémoire les courants de contrebande existant déjà entre la Gold Coast et la Nigeria d'une part, et le Togo et le Dahomey d'autre part.

M. LE PRESIDENT.- Quoi qu'il en soit, ces problèmes d'union douanière devront être étudiés longuement et j'ai prévu d'ores et déjà, à ce sujet, l'audition de M. Moussa.

Personne ne demande plus la parole ?

La séance est levée à 11 heures 55.

Présidence de M. MAMBOURAU, Président

Le Président,

Rechermy

Séance du mercredi 19 octobre

La séance est ouverte à 15 heures

Présents : MM. Louis ARNET, Philippe d'ANTHÈME, BOUCHEREL, Charles CHASSIN, Jacques FAUCON, Marcel LEHALPE, SAVERU, François SARRAZIN, de SAUVIGNY, ROCHEREAU, SCHIAPPINO, SODIC, MOUSSA, THIBAUD.

Excusés : MM. HAUDRU, BERGEMER, GIBUS, SOUSSON, MARIC, de VILCOUREYS.

Suppléants : M. BROUSSÉ, MM. CARINE, R. DUCHE.

Auditeurs : MM. AUGERRE, MONDELIS, MARTELLET, FELICE, Alexis JAURENT, MARIGNAN, HANDEYÉ, ESPERON, YASSALI Abdennour, Adèle VALERIE.

LL

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES
ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. ROCHEREAU, Président

Séance du mercredi 19 octobre 1955

La séance est ouverte à 15 heures

Présents : MM. Louis ANDRE, Philippe d'ARGENLIEU, BOUQUEREL,
Charles DURAND, Jacques GADOIN, Marcel LEMAIRE,
NAVEAU, François PATENOTRE, de RAINCOURT, ROCHEREAU,
SCHIAFFINO, SEGUIN, SEMPE, VERNEUIL.

Excusés : MM. BAUDRU, BREGEGERE, CLERC, FOUSSON, MERIC,
de VILLOUTREYS.

Suppléants: M. BROUSSE, Mme CARDOT, M. DUTOIT.

Absents : MM. AGUESSE, BLONDELLE, ENJALBERT, FILLON, Alexis JAUBERT,
MARIGNAN, RAMETTE, REPIQUET, TAMZALI Abdennour,
Amédée VALEAU.

M. LE PRÉSIDENT. La séance est ouverte.

Messieurs, Messieurs, je suis heureux d'accueillir en votre nom et de son nom M. Abelin, Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques.

ORDRE DU JOUR

Audition de M. Pierre Abelin, Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques, sur l'évolution et les perspectives du commerce extérieur.

Messieurs, Messieurs, je suis heureux d'accueillir en votre nom et de son nom M. Abelin, Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques.

D'autre part, nous aurons également à discuter de l'avenir de nos relations économiques avec l'étranger. Est-il optimiste ? Est-il d'un optimisme raisonné ? Au contraire, envisage-t-il l'avenir avec une certaine réserve ?

COMPTE RENDU

A la suite de l'intervention de M. Abelin, les uns ou les autres nous avons appelé à poser des questions que nous jugerons utiles et qui, autant que possible, doivent se rapporter au problème voisin du commerce extérieur, la libération des échanges par exemple.

Messieurs le secrétaire d'Etat, vous avez la parole.

M. Pierre ABELIN, Secrétaire d'Etat aux affaires économiques. Monsieur le président, Messieurs, le commerce international et nos relations économiques avec l'étranger vont devenir sans doute à l'ordre du jour. Des questions sont posées sur l'avenir de ces relations économiques. Vous savez que des progrès assez marqués ont été enregistrés depuis environ deux ans. On peut se demander si ces progrès sont durables ou si, au contraire, nous connaissons de nouvelles difficultés dans ce domaine.

Les chiffres actuels sont assez encourageants. Des accords commerciaux ont été signés ou renouvelés depuis six mois. Un vingtième sera peut-être renouvelé d'ici deux ou trois jours c'est l'accord qui est préparé avec un pays très voisin et pour lequel nous avons eu les plus sérieuses difficultés, à savoir l'accord Franco-italien.

M. LE PRÉSIDENT. C'est une très bonne nouvelle.

M. LE SECRÉTAIRE D'ETAT. De façon très générale, je le dis sans réserve, messieurs le président, ayant été bien reçu dans les perspectives qui nous sont tracées.

.../...

M. LE PRESIDENT. La séance est ouverte.

Mesdames, messieurs, je suis heureux d'accueillir en votre nom et en mon nom personnel M. Abelin, Secrétaire d'Etat aux affaires économiques que nous sommes heureux de saluer ici pour la première fois au sein de cette commission et nous lui sommes reconnaissants d'avoir accepté de bien vouloir nous entretenir des problèmes relatifs au commerce extérieur. Nous serions contents d'entendre de lui un bilan actuel des échanges commerciaux de la France avec l'étranger, non seulement avec ses territoires d'outre-mer, mais bien entendu avec les pays étrangers.

D'autre part, nous aimerions connaître de lui, quelles perspectives il envisage de ses relations avec l'étranger. Est-il optimiste ? Est-il d'un optimisme raisonné ? Ou au contraire, envisage-t-il l'avenir avec une certaine réserve ?

A la suite de l'exposé de M. Abelin, les uns ou les autres nous serons appelés à poser des questions que nous jugerons utiles et qui, autant que possible, doivent se rapporter au problème du commerce extérieur. Je ne pense pas que M. le secrétaire d'Etat s'oppose à ce qu'éventuellement on aborde un problème voisin du commerce extérieur, la libération des échanges par exemple.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez la parole.

M. Pierre ABELIN, secrétaire d'Etat aux affaires économiques. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le commerce international et nos relations économiques avec l'étranger vont devenir sans doute à l'ordre du jour. Des questions sont posées sur l'avenir de ces relations économiques. Vous savez que des progrès assez marqués ont été enregistrés depuis environ deux ans. On peut se demander si ces progrès sont durables ou si, au contraire, nous connaissons de nouvelles difficultés dans ce domaine.

Les chiffres actuels sont assez encourageants. Dix-neuf accords commerciaux ont été signés ou renouvelés depuis six mois. Un vingtième sera peut-être renouvelé d'ici deux ou trois jours: c'est l'accord qui est préparé avec un pays très voisin et pour lequel nous avons eu les plus sérieuses difficultés, à savoir l'accord franco-suisse.

M. LE PRESIDENT. C'est une très bonne nouvelle.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. De façon très générale, je le dis sous réserve, monsieur le président, ayant été bien déçu dans les perspectives que nous avons tracées.

Les échanges avec la quasi-totalité de nos partenaires de l'O.E.C.E. ont été depuis six mois normalisés et accrus. Nos exportations et nos importations représentent respectivement 8,9 % et 9,6 % du revenu national français contre 5,9 % et 8,4 % en 1938. C'est donc un progrès très marqué qui a été réalisé.

Je reprends surtout la comparaison du chiffre des exportations: 8,9 % pour la période actuelle, 5,9 % pour l'année 1938.

Le pourcentage de couverture des importations par les exportations est passé de 83,6 %, deuxième trimestre 1954, à 90 % environ au deuxième trimestre 1955. Vous savez qu'au mois de juillet dernier le pourcentage de couverture a atteint même 100 %. C'est le résultat d'un mois. On ne doit pas en dégager des conclusions trop générales.

Ce développement a porté sur tous les produits, mais en particulier un tournant est intervenu dans le domaine des exportations agricoles qui comprennent maintenant dans une très large mesure: céréales et farines et également la viande.

Enfin, à l'Union européenne des paiements, après des périodes extrêmement difficiles pour ne pas dire douloureuses, la France est créditrice chaque mois depuis plus d'une année. Il est fort probable que l'état de tension politique - je le dis très brièvement - que nous avons enregistré ces dernières semaines entraîne quelques perturbations et il faut signaler aussi qu'en août et surtout en septembre, l'évolution du commerce extérieur a paru légèrement moins favorable que depuis un an et demi.

En effet, si, les résultats de nos exportations à l'étranger pendant le mois de septembre 1955 sont en augmentation de 6,4 milliards sur les chiffres de septembre 1954, on constate en septembre une légère régression de nos exportations par rapport au mois d'août précédent. Il ne faut pas attacher à ces variations une importance démesurée. Il est à signaler qu'au mois de septembre les importations faites par la France ont diminué par rapport au mois d'août dans la même mesure que les exportations. Les chiffres d'un mois n'enregistrent pas forcément une situation réelle et stable.

Cependant on peut se demander si nous ne marchons pas sur une lancée qui pourrait faiblir dans l'avenir. Nos exportations sont composées, comme je l'ai indiqué il y a un instant, de produits très divers. A côté des exportations traditionnelles qu'effectuait la France depuis fort longtemps, nous avons accru les exportations agricoles. Il est vraisemblable que ce redressement des exportations agricoles - et je tiens les chiffres à votre disposition - est assez durable. On peut se demander si, dans d'autres secteurs et tout particulièrement dans le secteur des grands ensembles, des produits d'équipement, des biens

d'équipement, les résultats peuvent être extrêmement durables.

Nous avons à prévoir des évolutions moins favorables. Sans cependant attendre ces évolutions, on peut se demander si nous ne connaîtrons pas certaines difficultés nouvelles, certaines diminutions de chiffres de ventes, et pour éviter ces affaissements qui seraient regrettables pour le développement même de notre économie nationale, nous devons poursuivre notre effort dans trois voies principales.

Tout d'abord il convient, selon moi, de faire et de poursuivre un effort d'adaptation des prix français par rapport aux prix internationaux. Je parle des prix de vente à l'exportation, mais je pourrais parler dans une certaine mesure aussi des prix tels qu'ils sont pratiqués en France par rapport à ceux qui sont en usage sur les places internationales.

Je disais que nous étions exportateurs beaucoup plus marqués de produits agricoles. A cette exportation de produits agricoles nous consacrons des aides importantes, il ne faut pas se le dissimuler, et, qu'il s'agisse des céréales, de la farine, des viandes, des produits laitiers, les sommes qui sont dépensées pour l'exportation des dits produits sont, je le répète, très importantes. Cependant, il nous paraît que cet effort doit être poursuivi, car il suffit d'une exportation même marginale dans certains secteurs, pour faire tendre le marché à l'équilibre souhaitable. Nous l'avons constaté dans plusieurs domaines.

I J'en citerai un qui n'est pas très important : celui des poires Williams. Je le prends à dessein. Il est peu important et peu connu. Il intéresse la vallée du Rhône. Certains de nos collègues, sénateurs et députés, sont venus me trouver en disant : si une aide ~~n'est~~ n'est pas apportée à cette exportation dans un délai très bref, ce marché connaîtra un effondrement cette année. Il a suffi de sommes extrêmement faibles pour que le marché ne s'effondre pas et pour tendre à un équilibre qui a paru aux intéressés comme satisfaisant.

Par contre, quand il s'agit de blé en particulier, vous savez bien que les sommes qui sont consacrées à ces exportations représentent plusieurs dizaines de milliards.

D'autres préoccupations se sont fait jour dans le domaine des exportations de produits industriels. Une aide est consentie par la France depuis assez longtemps pour faciliter l'exportation des produits industriels : il s'agit du remboursement des charges fiscales et sociales.

Ce remboursement constitue, notamment pour la partie fiscale, une aide directe qui est extrêmement critiquée par les gouvernements étrangers représentés à l'organisation européenne de coopération économiques. Car si un certain nombre de pays aident leurs exportateurs et facilitent les exportations

par des concours divers, ces concours sont ignorés. Ils se situent le plus souvent à l'échelon professionnel. Je cite l'Allemagne, notamment, où les aides consenties à l'exportation, théoriquement sont ignorées de l'Etat, le gouvernement de la République fédérale n'intervenant pas lui-même et directement dans le circuit de la vente à l'exportation. Par contre notre remboursement de charges fiscales est universellement critiqué à telle enseigne que le gouvernement qui a précédé le gouvernement actuel a pris l'engagement - engagement un peu théorique, mais enfin d'une certaine portée - de supprimer les aides directes à l'exportation à la fin du mois de décembre 1955. Tous les autres pays ont pris le même engagement, ce qu'il était d'autant plus facile pour eux de faire qu'ils ne pratiquaient pas cette forme d'aide.

Je dis que ces engagements du Gouvernement français sont plutôt une indication de tendance qu'une promesse tout à fait précise et en fait nous n'avons pas l'intention de supprimer l'aide directe à l'exportation sous forme de remboursements des charges fiscales à la fin de la présente année. Mais il faut bien prendre des précautions et ceci pour plusieurs raisons.

La première, c'est que le système français d'aide directe s'étant perpétué, un certain nombre de pays disent qu'ils pourraient instituer la même aide. Or, comme les gouvernements ont pris l'engagement de ne pas instituer une aide semblable, la tendance se fait jour de prendre à l'égard de la France des mesures de rétorsion. Nous avons déjà écarté il y a quelque temps des mesures de ce genre qui étaient annoncées par le Canada qui délibérément voulait prendre des mesures anti-dumping à l'encotre de la production française. Si un pays commençait dans cette voie, on pourrait craindre que de nombreux autres pays qui ne comprennent pas toujours très bien nos difficultés et qui réproouvent en principe les aides directes à l'exportation, ne s'associent à cette politique anti-dumping.

Ainsi notre position sur le plan international serait beaucoup moins aisée. Il faut reconnaître qu'un grand nombre de pays ne voient pas exactement nos problèmes propres et que, sur le plan international, ils soulignent plutôt l'importance de notre redressement et le fait que notre balance commerciale se soit très largement améliorée. Ils insistent sur ces différents facteurs.

Je croyais avoir, ici, mais je ne l'ai pas apporté, un discours qu'un certain nombre de nos collègues, en particulier membres de l'Assemblée nationale, ont entendu l'autre jour à Bruxelles où le ministre du commerce extérieur M. Laroque, ancien normalien de la rue d'Ulm, a fait un réquisitoire contre les méthodes françaises. Dans ce réquisitoire nuancé et très courtois, il déclarait que la situation française s'était très grandement améliorée, que le commerce français connaissait un

progrès marqué, que les Français demeuraient protectionnistes, qu'ils empêchaient le commerce international de se développer dans des conditions convenables et que tous les pays voisins, que ce soient la Suisse ou la Belgique, souffraient de cet état de choses de manière injustifiée.

Nous sommes donc conduits pour préserver l'aide à l'exportation à en limiter le taux à défaut d'en réduire la durée. C'est pourquoi nous avons dû, alors qu'une réforme fiscale entrerait en application et que l'on supprimait les taxes en cascades - ce qui donnait à l'exportation un avantage certain : en effet, la taxe à la valeur ajoutée n'étant pas acquittée par les exportateurs, il y avait une diminution du prix des produits vendus par l'industrie française - nous avons dû, dis-je, profiter de cette circonstance pour réduire le taux de l'aide à l'exportation, et ainsi, je le répète, nous avons sans doute préservé le principe même de cette aide à l'exportation par le remboursement des charges fiscales.

D'autres problèmes se posent en matière d'aide à l'exportation et certaines branches de l'activité nationale insistent beaucoup sur le fait que nos charges sociales sont plus élevées que celles qui sont pratiquées dans d'autres pays. C'est ainsi que l'industrie textile en particulier insiste beaucoup sur la disparité des salaires féminins et masculins dans un certain nombre de pays qui cependant ont signé des conventions tendant à l'égalité de ces salaires, alors qu'en France les salaires féminins et masculins sont en principe les mêmes. Je dis en principe, parce qu'il y a quand même des écarts - mais ceci n'est pas à usage public - qui existent dans certains centres et dans certaines régions. Nous procédons à des études comparées de ces charges sociales et le Gouvernement français a déposé récemment à Bruxelles à la conférence présidée par M. Spaak - conférence dite des Sept pays - un mémorandum qui fait état de ces disparités de charges et qui lie strictement la création éventuelle d'un marché commun à une harmonisation des charges sociales et fiscales, mais plus spécialement, je dois le dire, des charges sociales, et en faisant porter l'accent, je le précise, sur certaines charges sociales, la disparité des salaires féminins et masculins dans certains pays et aussi la rémunération des heures supplémentaires et enfin l'affaire des congés payés. Mais pour les congés payés nous ne sommes pas en position meilleure que les autres. C'est du moins ce que donne le rapprochement des chiffres.

Ainsi il est possible que cette étude internationale qui demandera quelque temps, mais qui est amorcée maintenant, conduise pour l'avenir à des solutions différentes soit sur le plan économique si les gouvernements se mettent d'accord, soit sur le plan des aides que l'on peut consentir à l'exportation si on s'aperçoit que des disparités irréductibles subsistent entre les régimes sociaux des divers pays participants.

Effort d'adaptation ? Je viens d'en traiter sommairement, me réservant de répondre aux questions qui me seront posées.

Nous devons également orienter notre action vers un véritable ~~xxx~~ progrès du commerce extérieur, de ses méthodes. L'exportation vers l'étranger représente à elle seule environ 10 % du revenu national. C'est donc un élément fort important de notre revenu national. On ne peut pas dire que le commerce extérieur, même à l'exportation, est le luxe d'un peuple riche. C'est un élément important de notre revenu national et dont les conséquences sont même beaucoup plus appréciables que le chiffre de 10 % l'indique, ~~et~~ si l'on tient compte du fait qu'un effort portant sur une fraction marginale a des conséquences beaucoup plus importantes sur l'ensemble de l'activité économique.

qui n'est pas un D.

Une véritable politique du commerce extérieur doit donc trouver sa principale raison d'être dans la nécessité d'orienter les secteurs économiques internes vers une adaptation continue aux conditions de la production et de la distribution du monde moderne. Compte tenu de la nécessité d'exporter, nous avons mis au point un certain nombre de méthodes qui doivent permettre de faciliter à l'avenir certaines exportations et d'empêcher que le fléchissement de la lancée que je signalais il y a un instant ne se produise de manière marquée, peut-être dans une année, peut-être après une période de dix-huit mois.

C'est ainsi que le Gouvernement sera conduit d'ici très peu de jours à généraliser et à assouplir les formules d'assurance-prospection.

L'assurance-prospection est un mécanisme par lequel l'Etat garantit les pertes ~~quels~~ certains exportateurs peuvent éprouver du fait d'une prospection qui aurait été accomplie sur certains marchés sans que des résultats suffisants aient été enregistrés à la suite de cet effort individuel. L'Etat après une certaine période rembourse à l'exportateur une fraction de la perte qu'il a assumée du fait d'une exportation qui n'aurait pas été suivie d'un résultat satisfaisant.

Nous serons conduits à assouplir ce système, car il y a un avantage certain à ce que les exportateurs français puissent prendre des risques plus grands et puissent faire un effort plus étendu avec la perspective de résultats importants.

Si cet effort approuvé par les pouvoirs publics ne paie pas pour des raisons qu'il n'est pas possible de prévoir dès le moment présent, il serait normal que l'Etat, par une sorte d'association aux pertes, compense une partie des mécomptes qui ont été subis et de façon plus souple, comme je le disais, non pas seulement pour 50 % ou à concurrence de 50 % comme maintenant, mais à concurrence de 60 % dans certains cas. Il faut aussi indemniser l'exportateur de façon plus régulière et plus rapide car actuellement les exportateurs sont remboursés des pertes qu'ils ont subies trois ou quatre ans après le moment où ils ont commencé à faire de la perte.

- 11 -

Nous voulons donner plus de régularité à cet effort, reconstituer, en temps voulu, les trésoreries et inciter les exportateurs à des efforts de prospection plus marquée.

Cet effort doit être lié pour partie à la participation des exportateurs à de grandes foires internationales. Nous entendons, dans la mesure du possible, lier les subventions qui seraient accordées par l'Etat, d'une part, à la participation à ces manifestations, d'autre part, à l'effort consécutif à la participation aux dites manifestations internationales. Il n'est pas tout de s'inscrire pour participer à une foire ou à une exposition internationale: Il faut encore que cette participation soit suivie d'une action assez durable pour qu'elle permette de profiter des premiers efforts consentis et aussi des sacrifices que la puissance publique a été amenée à faire.

Toute une série de procédés variés sont d'ores et déjà prévus et seront mis en oeuvre, je l'imagine, dans un délai assez bref? D'autres méthodes seront utilisées, au sujet desquelles les travaux préparatoires sont terminés, qui pourraient donner des résultats substantiels. C'est, en particulier, le mécanisme de l'assistance technique bilatérale.

Vous savez que l'étranger, en particulier, l'Allemagne, consent un effort de coopération technique extrêmement payant pour son industrie nationale. Il y a quelque temps, je recevais l'ambassadeur de l'Inde qui venait m'entretenir de questions politiques et économiques internationales. Je lui disais que nous devions développer de manière marquée nos relations économiques. Il faut reconnaître que la balance commerciale franco-indienne est bénéficiaire à la France, ce qui constitue un tournant dont les Français ne se rendent pas toujours compte. Je lui citais l'exemple de l'Allemagne qui fait un gros effort sur le marché indien. L'ambassadeur me demanda combien nous avions, dans l'industrie française, de stagiaires indiens. Leur nombre est actuellement de six ou sept alors qu'il y en a trois cents dans l'industrie allemande. Il est clair que, lorsque de jeunes Indiens déjà formés complètent leur formation par un stage dans l'industrie allemande, ils apprennent les normes allemandes, ils sont pris dans une atmosphère tout naturellement favorable à l'Allemagne et, quand ils reviennent dans leur pays, ils ont normalement tendance à s'adresser aux fournisseurs allemands.

- 12 -

Cet exemple relatif à l'Allemagne est valable sur le plan général. Nous n'avons pas envoyé suffisamment de techniciens dans les pays étrangers. Nos techniciens, la plupart du temps, ne veulent pas se déplacer en vue de ces séjours. Si nous voulons développer nos exportations de biens d'équipement et participer à ce grand effort mondial corrélatif à l'accroissement général de la population du globe, il est indispensable de pratiquer certaines méthodes faisant mieux connaître la production française à l'étranger ~~en~~ intéressant à cette production les acheteurs étrangers.

Donc, nécessité d'un développement très marqué de l'assistance technique qui va être réalisé dès cette année avec la pensée que, par cette coopération, nous obtiendrons les résultats auxquels nous sommes imparfaitement parvenus jusqu'à présent.

Les crédits peuvent être aisément dégagés car la réduction de l'aide directe à l'exportation peut être reportée, pour une fraction seulement, sur d'autres procédures en réalité plus avantageuses pour notre expansion économique nationale.

Je ne veux pas parler des autres procédures ou moyens pouvant être utilisés, tous tendant à favoriser l'exportation de manière simple et un peu indirecte. Leur présentation et leurs modalités sont naturellement extrêmement différentes.

A l'importation, nous devons naturellement tendre corrélativement à une certaine libération des échanges. Sur ce point encore, nous sommes assez vivement critiqués et l'on déclare que la France n'a pas fait un effort suffisant en ce sens. Les chiffres communiqués par l'O.E.C.E. nous indiquent que l'Italie a libéré ses échanges à concurrence de 99,7 %, ce pays effectuant d'ailleurs un redressement considérable sur le plan économique. Les pourcentages pour les autres pays sont les suivants : 93,7 pour le Portugal, 92,5 pour la Suisse, 92,5 pour la Suède, 91,2 pour l'Allemagne, 91,1 pour le Bénélux, 84,8 pour le Royaume-Uni, 84,1 pour l'Autriche et j'en passe. La France en est à 77,5 % avec d'ailleurs des références qui sont généralement, comme pour les autres pays, assez habilement calculées. (Sourires). Je le dis parce que nous sommes en réunion de commission et non à la tribune.

De toute évidence, si nous ne poursuivons pas un effort d'assouplissement, nous pouvons craindre des me-

- 13 -

sures de rétorsion, car nos concurrents étrangers sont extrêmement agacés par notre attitude et ne voient pas toujours les difficultés que nous avons à surmonter. Nous tendrons donc vers une libération complémentaire, étant entendu que nous devons être prudents. Je préside un groupe, réunissant les représentants des différents ministères, qui tend à cette libération complémentaire, celle-ci devant être liée, dans un certain nombre de cas, à des conversions véritables, à des regroupements et à des développements économiques régionaux. Le Gouvernement prépare actuellement ces plans de développements régionaux, région par région, en laissant à l'initiative privée une part importante, mais aussi en prévoyant un financement convenable.

Le dernier effort nécessaire en vue d'améliorer et de rendre durables nos exportations est un effort d'orientation. Il nous faut stimuler nos exportations, de façon inégale, d'ailleurs, selon les régions du monde. Nous avons avantage à disperser nos risques, à être présents sur le plus de marchés possibles. Cependant, il est indispensable de stimuler nos ventes plus dans tel pays que dans tel autre. Nous nous efforçons de déterminer une politique assez cohérente pour que tous les efforts tendent au même but. Lorsque, par exemple, nous décidons de participer à la foire-exposition de Vienne, il faut que cet effort soit suivi par d'autres pour la raison que la place de Vienne, dans les circonstances présentes et peut-être pour longtemps, est très intéressante parce qu'elle apparaît comme une sorte de charnière entre certains pays de l'Est et les pays de l'Ouest. Dans un tel cas, tous nos efforts doivent tendre à obtenir des résultats coordonnés. Il nous faut déterminer les différentes conditions d'approche les mieux adaptées à tel secteur, développer les études des marchés et l'information commerciale. Tous ces points donnent lieu à des décisions pratiques, parfois réglementaires, de manière à ce que notre politique d'expansion extérieure apparaisse véritablement comme un ensemble.

Parmi les procédés nouveaux, je voudrais citer l'expérience des comités de coopération économique. MM. Mendès-France et Scelba avaient institué à Rome, au mois de mars 1955, un comité de coopération économique franco-italien ayant pour objet, non pas de tendre à la passation d'accords commerciaux nouveaux ou à l'amélioration d'accords existants, mais beaucoup plus à faire en sorte que, sur le plan international comme dans le cadre de l'activité franco-italienne, nous obtenions, soit par certaines spécialisations, soit par des travaux effectués par les uns

- 14 -

ou par les autres, soit par tout autre procédure, un élargissement des marchés qu'on ne puisse pas, toutefois, rapprocher de l'union douanière, car ce serait quelque chose de moins large.

Ce comité a tenu récemment sa deuxième session et je présidais la délégation française. Effectivement, nous pouvons obtenir des résultats très avantageux, notamment par un travail en commun sur certains marchés de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale. Les Italiens y sont assez bien introduits. Nous y avons nos relations traditionnelles et nous avons constaté qu'en nous entendant, nous pouvions obtenir des résultats meilleurs qu'en nous faisant une concurrence désordonnée.

De même, se réunit, ce soir, à Paris, le comité économique franco-yougoslave qui tient également sa deuxième session. Celle-ci a pour objet l'élargissement des relations économiques - et pas simplement commerciales - entre les deux pays avec la volonté de coopérer sur certains marchés tiers où la Yougoslavie est assez bien introduite. Cette formule, qui compte parmi les formules nouvelles, peut, dans l'avenir, donner des résultats de plus en plus marqués.

Telles sont, madame, messieurs, les quelques indications de caractère un peu général que je voulais donner à votre commission. Je me tiens maintenant à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, je vous remercie tout spécialement de votre exposé. Nous avons l'impression d'avoir entendu quelque chose de nouveau qui nous change des séries de statistiques habituelles.

Nous retenons surtout l'effort fait par le Gouvernement en vue de trouver des formules nouvelles, de déterminer sous quel angle faire porter les efforts à la fois des pouvoirs publics, des responsables de l'expansion économique à l'étranger et des professionnels.

M. VERNEUIL. Sur quels points a porté l'accord franco-suisse ?

M. SCHIAFFINO. Je connais bien les quatre départements algériens, d'autant plus que j'exerce depuis six ans les fonctions de président de la région économique d'Algérie.

- 15 -

Les ressources de l'Algérie sont trop faibles et, du fait de l'autonomie financière, elle est obligée de faire appel à la métropole pour alimenter son budget, mais, dans le domaine de l'exportation, elle est livrée à elle-même. Les exportations n'étant pas aidées, nous sommes très loin d'atteindre les quantum consentis dans la métropole.

Cette aide, qui ne nécessiterait pas des sommes bien considérables, est d'autant plus nécessaire que nos prix sont trop élevés sur différents marchés. Or, si l'Algérie est dotée de l'autonomie financière, elle n'en est pas moins régie par l'union douanière.

D'autre part, l'aide à l'exportation de certains pays étrangers s'exerce dans un autre domaine : celui des transports. Ainsi, les agrumes qui remontent de Calabre peuvent être transportés ~~par~~ en vrac par chemin de fer, ce qui évite de coûteux emballages. Mais, en outre, ils bénéficient d'un tarif ferroviaire extrêmement bas, par rapport à celui qui nous est appliqué, ce qui est véritablement anormal. De même, les produits espagnols qui franchissent la frontière par wagons bénéficient de tarifs de transport anormalement avantageux.

Vous avez parlé de l'assurance protection. C'est une chose que nous ignorons là-bas. Il serait nécessaire que ces quatre départements bénéficient des mesures qui sont prises. Au moment où il est question d'intégration, on pourrait concevoir le rattachement au budget de la métropole de certaines dépenses incombant au budget algérien.

Vous avez parlé également des manifestations internationales. Nous recevons constamment les doléances de certaines grandes foires de la métropole où nous ne pouvons pas être présents faute de crédits suffisants. Il en est de même en ce qui concerne l'étranger.

Nous faisons les mêmes constatations pour ce qui est des Français à l'étranger. Les crédits sont insuffisants pour accorder des bourses aux jeunes. Là encore, il ne serait pas nécessaire d'obtenir des sommes bien importantes pour parvenir à des résultats intéressants.

J'en arrive à la question de l'union douanière avec la Tunisie qui constitue actuellement l'objet des travaux de votre ministère. Les conventions franco-tunisiennes contiennent notamment des dispositions relatives à une aide assez générale et substantielle. Nous voudrions bien que cette union douanière ne crée pas des inégalités de traitement entre des pays qui vivent des mêmes productions.

- 16 à 20 -

M. BROUSSE. Je voudrais savoir si, dans le secteur agricole, l'aide à l'exportation joue dans la même proportion pour tous les produits. Sinon, ne pensez-vous pas qu'il serait utile d'aider davantage la production en vue de l'exportation des produits qui nécessitent un effort financier assez important pour être exportés ?

D'autre part, pour empêcher que cette aide financière prenne une importance exagérée, ne pourrait-on, comme certains pays, envisager une diminution des frais de production, par exemple, en réduisant les taxes sur des produits comme les engrais ou les aliments du bétail ?

De plus, estimez-vous que les exportations de certains produits doivent être encouragées plus particulièrement du fait qu'elles coûteront moins cher à l'Etat ? Ne pourrait-on donner à certains organismes les moyens de transformer légèrement certains produits de façon à faciliter leur exportation ? Je pense notamment à la viande et au beurre .

Enfin, en ce qui concerne l'information commerciale, ne pourrait-on mieux informer les agriculteurs de ce qui se passe à l'étranger, par exemple en recourant à des techniciens agricoles susceptibles de donner des renseignements beaucoup plus précis aux exportateurs ?

M. NAVRAU? Monsieur le ministre, je profite de votre visite dans notre assemblée pour vous poser trois questions qui ne sont peut-être pas tout à fait de votre ressort mais qui quand même vous intéressent et qui ont un caractère tout à fait différent.

La première, concerne la suppression du remboursement partiel des charges fiscales aux industriels lainiers qui font l'exportation. Vous avez dû certainement être alerté par les groupes des assemblées intéressés par l'industrie textile.

La seconde question intéresse le marché du porc dont je vous ai déjà entretenu. Vous savez que la baisse continue et qu'actuellement le kilo de porc vif vaut 180 Frs. Est-ce qu'il y a encore des importations et est-ce que ces importations n'ont pas lieu non pas en porcs vifs mais en porcs morts?

Ma troisième question intéresse la garantie de prix sur les beurres stockés par lettre d'agrément. Sur le fond, je suis d'accord avec le Gouvernement, que lorsque des beurres ont été stockés et qu'ils sont sortis, ils doivent être commercialisés, et je m'opposerai particulièrement à ce qu'ils ne soient sortis que sur le papier et commercialisés avec quelques semaines de retard, ce qui permet une certaine spéculation. Je crois cependant que le Gouvernement a été un peu trop rigide dans ce domaine en ce sens que lorsqu'on sort du beurre du frigidaire il faut tout de même quatre ou cinq jours pour le dégeler, le découper et le mettre dans le commerce. En tout cas, je le répète, s'il y a spéculation, je suis d'accord avec vous. Mais lorsque le Gouvernement a fait un prix il ne doit pas faire de marchandage.

M. BOUQUEREL. C'est une question qui rejoint celle de M. Naveau, elle a trait à l'industrie lainière. Comme lui, j'ai été mis au courant de l'émotion qu'un décret d'août a provoquée dans cette profession. Vous avez dit que vous étiez sur le point d'aboutir à un accord avec les organismes professionnels. Pouvons-nous savoir où on en est maintenant ?

M. Louis ANDRE. Monsieur le ministre, vous avez parlé d'accords internationaux et d'entente avec l'Italie et la Yougoslavie. Je comprends très bien qu'on fasse des accords, mais en général quand il s'agit d'accords internationaux, cela ne se fait pas sur notre bonne mine et quand on reçoit quelque chose c'est qu'on donne quelque chose en échange. Cela dit, que se passe-t-il avec l'Italie ? Est-ce un gentleman-agreement? Est-ce que nous plaisons tellement aux Italiens ? Je ne le crois pas. Aussi je serais heureux de savoir ce que nous leur donnons pour qu'ils nous laissent sur un marché où ils sont particulièrement bien introduits.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Tout d'abord je répondrai à M. Verneuil sur l'accord franco-suisse.

C'est le seul des vingt accords que nous avons négociés qui n'ait pas encore abouti parce qu'en dépit d'une augmentation extrêmement élevée des contingents ouverts à la Suisse, ce pays a formulé des réclamations supplémentaires. Les Suisses ne sont pas pressés d'aboutir à un résultat valable. Il semble qu'une certaine rancœur se soit formée dans ce pays depuis plusieurs années. Le gouvernement helvétique n'a pas de politique internationale, de politique extérieure, parce que la Suisse est un pays neutre pour lequel les problèmes internationaux se posent avec moins d'acuité que pour les autres pays. Il semble que périodiquement il y ait un certain échauffement qui se produise. On cherche certains points sur lesquels on puisse se manifester avec une certaine force. Je dois dire aussi qu'il y avait une difficulté de fond.

A mesure que nos ventes en Suisse se développaient, et que les achats que nous effectuions ne se développaient pas exactement à la même cadence, des rancœurs se faisaient jour et elles se sont accumulées pendant plusieurs années. Il semble que lorsque nos ventes à la Suisse ont atteint le double des achats que nous faisons, il y ait eu des réclamations particulièrement vives. Cependant les échanges commerciaux ne sont qu'un élément des paiements qui ont lieu entre les deux pays et si on considère la balance des paiements et non plus la balance commerciale proprement dite, on s'aperçoit que la situation est très sensiblement modifiée et qu'un équilibre assez exact est instauré dans les relations des paiements franco-suisse.

De toute façon nous sommes obligés de prendre certaines précautions à l'égard d'autres pays étrangers et les contingents qui ont été cette année ouverts à la Suisse par rapport à ceux qui existaient en 1954 sont en accroissement beaucoup plus sensibles que ceux qui ont été ouverts aux autres pays avec lesquels nous avons contractés. Je peux vous dire que l'accroissement des contingents pour la Suisse atteindra de 1954 à 1955 environ 45 ou 46 %.

Si nous donnions davantage et ~~nos~~ acceptations que la production suisse pénètre en plus grande quantité, du moins dans certaines branches, sur notre territoire, nous aurions de toute évidence des réclamations assez vives venant d'autres pays.

La Suisse a d'ailleurs un peu compliqué les affaires en déposant contre nous à l'O.E.C.E. un memorandum qui fait état de notre protectionnisme trop accentué mais soulève aussi des accusations assez graves contre nos méthodes commerciales : il paraît considérer que nous ne jouons pas le jeu dans le domaine commercial. En attirant ainsi l'attention, la Suisse

a rendu notre position moins aisée. Cependant, les négociateurs suisses viennent demain à Paris et j'espère que nous pourrons enfin aboutir.

La principale question qui a soulevé des difficultés a été celle des colorants. L'industrie suisse des colorants est relativement récente. L'industrie allemande est beaucoup plus ancienne. Les Allemands ont l'habitude de proportionner leurs demandes de fourniture de colorants aux chiffres qui sont consentis à la Suisse. En s'engageant vis-à-vis des Suisses, on s'engage par là même vis-à-vis des Allemands. Or, nous poursuivons à l'heure actuelle un effort considérable de développement de certaines branches de nos colorants. Voilà la principale difficulté qui peut exister entre la Suisse et nous.

M. Pinay, ministre des affaires étrangères, M. André Morice et moi, avons toujours été en complet accord et je pense que nous aboutirons d'ici très peu de jours à cet accord si ardemment désiré. Je ne méconnaissais pas d'ailleurs les conséquences très dommageables pour l'économie française et pour l'économie suisse de cet arrêt des relations pendant une période de temps beaucoup trop longue. J'espère néanmoins qu'au lieu des accords trimestriels que nous avons l'habitude de passer avec ce pays, nous pourrions aboutir à un accord d'un an et demi et qu'ainsi un certain nombre de difficultés seront levées. Si même les Suisses acceptaient un accord de deux ans, nous serions fort satisfaits.

En ce qui concerne les colorants, nous étions disposés à ouvrir un contingent global, c'est-à-dire que chaque pays aurait eu sa chance et que les Suisses auraient pu affronter la concurrence allemande et développer leurs ventes sur notre marché dans des conditions très appréciables pour eux. Mais dès lors que nous parlons de contingent global, comme l'industrie suisse est beaucoup moins réputée que l'industrie allemande, les Suisses peuvent craindre d'être battus par la production allemande. C'est pourquoi ils n'ont pas accepté la position libérale que nous étions prêts à prendre, l'établissement d'un contingent global.

M. VERNEUIL

~~Un sénateur~~ : Est-ce que cela ne porte pas sur un pourcentage très faible ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Non, c'est un chiffre très important et il y a des conséquences. Maintenant, en ce qui concerne les colorants, nous sommes d'accord sur le chiffre. Nous avons fait des concessions, les Suisses aussi. Mais ce que nous donnons à la Suisse a une répercussion sur nos relations avec d'autres pays, en particulier l'Allemagne.

Celle-ci qui n'ignorait pas cette affaire de colorants a contracté avec nous il y a deux ou trois mois pour une durée parfois très longue puisque certaines modalités d'accords portent sur trois ans et demi. Mais on a réservé d'un commun accord la question des colorants entre la France et l'Allemagne et on est dans l'attente d'un règlement qui doit intervenir. La question a donc pour nous une importance considérable.

M. Schiaffino, a parlé des départements algériens. Un projet est à l'étude au ministère des finances pour que l'aide soit financée à concurrence d'un certain pourcentage par les départements algériens et à concurrence d'un pourcentage nettement plus fort par le budget général.

En ce qui concerne les oranges, nous sommes disposés à financer l'exportation d'une partie de la production de l'Afrique du Nord vers les territoires étrangers, par des modalités spéciales qui seraient à la charge des finances françaises. Cependant, je crois que nous pouvons cette année développer considérablement la vente des oranges dans la métropole, car il faut reconnaître que ce problème des agrumes africaines devient de plus en plus complexe. C'est ainsi que l'excédent exportable est, en 1955, pour la campagne qui s'ouvre, par rapport à la campagne précédente, d'environ 90.000 à 95.000 tonnes d'oranges supplémentaires qu'il faut placer. Il faut que vous sachiez que cette production s'accroît d'année en année et que les problèmes posés au Gouvernement français sont de plus en plus difficiles.

Nous placerons une partie sur les marchés de l'Est. Nous aurons des possibilités d'exportation au prix de sacrifices financiers sur des marchés tiers. Enfin il sera nécessaire que nous placions plus d'oranges que précédemment sur le marché français. Il faut qu'une propagande bien comprise soit faite en faveur des agrumes d'Afrique du Nord. Je pense que cette propagande devra être assez massive, mais il faut demander à l'Algérie de supporter une partie des frais et cela c'est difficile à obtenir. C'est curieux - et je parle ici librement - on obtiendrait plus aisément du gouvernement tunisien le financement d'une propagande que des autorités françaises qui travaillent en Algérie. Dès lors qu'il s'agit de demander aux autorités ou à l'Assemblée algérienne, nous éprouvons des difficultés particulières. Cependant, je considère que vendre 40.000 tonnes de plus dans la métropole - ce qui doit être possible surtout dans les circonstances politiques du moment et compte tenu aussi du fait que le Français ne consomme que 14 kilogrammes d'oranges par an, ce qui n'est pas considérable - ce serait extrêmement avantageux pour l'économie algérienne.

L'assurance prospection existe au bénéfice des départements algériens comme des départements français et si elle est susceptible d'extension, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, cette extension sera valable pour les départements algériens aussi bien que pour les départements français. Il n'y a aucune

difficulté à ce sujet.

Quant aux foires-expositions, il y a justement possibilités par le canal d'une assurance-prospection améliorée de faciliter la représentation des producteurs algériens à de telles manifestations. Je ne parle pas bien entendu de la Foire de Marseille ou de la Foire de Lille. Je parle d'expositions internationales.

M. Schiaffino a parlé de difficultés que l'Algérie rencontre pour son école commerciale dont la réputation est excellente. Quand je parle d'experts, il ne s'agit pas de jeunes gens qui sortent de l'école. Ce qui intéresse l'étranger, ce sont des experts qui ont travaillé pendant quelque temps dans l'industrie. Ce sont ceux-là qui peuvent être envoyés dans les pays étrangers pour y amorcer des fournitures. Les étrangers ne recherchent pas les jeunes gens en stage à la sortie des écoles. Ils veulent des experts affirmés, des techniciens qui ont une formation assez complète.

Pour la libération des échanges, je comprends que les départements algériens, compte tenu de leurs difficultés propres et d'une économie qui n'est pas encore à un grand degré de développement, soient effrayés de cette libération. Nous avons tenu compte de cet aspect des choses lorsque nous montrons une prudence que les étrangers trouvent excessive. J'ai cité des pourcentages, je n'y reviens pas, je voudrais rassurer M. Schiaffino en lui disant que nous continuerons à tenir compte de l'intérêt bien compris des départements algériens.

En ce qui concerne l'Union douanière tunisienne, j'ai dit que cette union doit être un élément qui permettra à la France de conserver des relations très étroites avec tous les pays d'outre-mer. La Tunisie n'est pas seule en cause. Il se trouve que la Tunisie ayant son gouvernement propre et voyant son régime fixé, non pas par un nouveau statut, puisque le traité du Bardo est toujours en vigueur, mais par de nouvelles conventions, est le premier pays qui peut contracter avec la France une union douanière. Sur le plan général, c'est extrêmement avantageux pour nous.

Les relations entre pays ne sont pas toujours fixées par des envois de gendarmes ou par des déplacements de main-d'oeuvre. Elles sont fixées par des liens économiques étroits. et le président de la région économique d'Alger le sait aussi bien que moi, l'union douanière est un moyen par lequel les relations économiques et politiques entre la France et la Tunisie seront consolidées. J'ajoute, ainsi que je l'ai fait remarquer aux ministres tunisiens qui sont arrivés hier, aux représentants de ces territoires qui sont moins développés que les nôtres, que l'union douanière pourrait être fort avantageuse pour eux.

Je vous rappellerai à ce propos que lorsque la Belgique a conclu le Bénélux avec la Hollande, on pouvait craindre que la Hollande soit écrasée. Or, l'industrie hollandaise se développe constamment et dans l'ensemble le système est apprécié aussi bien par les Belges que par les Hollandais. Dans le cas de la C.E.C.A., certains pays comme l'Italie profitent du plan Schuman et développent leur sidérurgie. Les Français n'ont pas trop à s'en plaindre car si l'Italie connaissait une existence de plus en plus misérable, il est fort vraisemblable que la situation politique en Europe serait encore fort aggravée, alors que nous pouvons avoir avec l'Italie des relations qui dans l'ensemble, peuvent être fructueuses entre les deux pays.

M. Brousse m'a parlé des exportations agricoles et m'a demandé s'il serait possible de favoriser les exportations les moins coûteuses puisque, vous le savez, certaines d'entre elles sont très coûteuses. Nous avons adopté une ligne de conduite. Elle ne peut pas être modifiée de façon très brutale. Nous sommes obligés d'exporter une quantité importante de blé, alors que cette exportation est évidemment très coûteuse. C'est de beaucoup la plus onéreuse de toutes. Il serait plus avantageux d'exporter de l'orge - les subventions sont moins élevées - et de nourrir une partie de notre bétail avec de l'orge d'Afrique du Nord dont la qualité est moins appréciée sur un certain nombre de marchés étrangers. Mais nous ne pouvons ~~pas~~ amorcer ces infléchissements qu'avec une certaine prudence. Pour le quantum, nous avons agi en accord avec les producteurs de blé et les associations agricoles. A supposer que le régime fonctionne bien et je vois M. Verneuil élever quelques doutes à ce sujet - il y aura une évolution dans la production du blé.

Nous avons avantage à favoriser l'exportation du bétail. Pour cela il faut en produire plus, en faisant peut-être moins de céréales., et assurer alors à certains marchés extérieurs des livraisons continues. Dans les circonstances actuelles, vous savez que le cours des bovins est assez élevé, et qu'il inspire certaines inquiétudes au Gouvernement et à une partie de l'opinion publique. Cependant, nous maintenons l'exportation des bovins parce qu'il importe de ne pas briser des courants commerciaux. A partir du moment où nous avons commencé l'exportation des bovins, il ne faut pas que nous vendions un jour et que nous arrêtions complètement la vente le lendemain. C'est évidemment une politique qui peut mériter certaines critiques parce qu'elle entraîne un certain durcissement des cours. J'ai lu dans le journal de M. Drugbert que nous allions à la pire des situations et que si par contre nous supprimions ces exportations il y aurait de la joie dans les boucheries de détail et dans le coeur de bien des Français. Je crois qu'il faut prendre des risques et continuer l'exportation des bovins. Pour cela, il faut en développer la production, ce qui est d'ailleurs fait par les producteurs eux-mêmes avec quelques incitations du Gouvernement français.

En ce qui concerne l'alimentation du bétail, on s'est efforcé d'avoir un aliment à base de blé. Là, je ne veux pas me

substituer à mon collègue le ministre de l'agriculture. Nous avons amorcé un aliment du bétail avec du blé vendu à un prix moindre que le blé tel qu'il est fixé officiellement. J'aurais voulu d'ailleurs aller plus loin - on m'a dit que c'était impossible ~~de~~ fabriquer un aliment du bétail sur la base du blé vendu au cours international, ~~mais~~ certaines difficultés ont rendu impossible la réalisation de ce système. Ceci m'amène à parler des détaxations qui sont intervenues depuis quelque temps.

Elles étaient déjà contenues dans le projet de réforme fiscale de 1952. Elles n'ont pas vu le jour immédiatement, mais progressivement. Elles se manifestent avec la sagesse et la lenteur que les gouvernements et les assemblées apportent en ces matières. A vrai dire, les détaxations sont toujours difficiles parce que tout le monde demande à être détaxé, aussi bien les industries que les simples particuliers, que les producteurs agricoles et autres, et le Gouvernement aurait beaucoup de mal à satisfaire les dépenses accrues avec des détaxations massives. Mais je n'ignore pas que si nous voulons avoir une politique de la viande et de l'exportation de la viande, il faut compléter l'oeuvre de détaxation des aliments du bétail. Ceci éviterait certaine concurrence anormale que fait l'étranger en utilisant une alimentation d'un prix moindre et en envoyant sur les marchés tiers du bétail nourri dans des conditions plus avantageuses. Il y a là une ligne de conduite qui me paraît justifiée.

Pour ce qui est des produits transformés de la viande, du lait, c'est bien dans cette voie que nous nous engageons et dans les circonstances actuelles nous exportons une quantité de beurre assez appréciable. Nous maintenons même des exportations de beurre alors que son cours est à l'heure actuelle très élevé et que nous avons dépassé le plafond qui a été fixé par le Gouvernement. Cependant, nous maintenons ces exportations du beurre en nous assurant par ailleurs naturellement, des importations qu'il sera nécessaire de jeter sur le marché si les circonstances nous y obligent. Il vaut mieux maintenir ces courants d'échanges, exporter une fraction de notre beurre vers des pays qui peuvent être des consommateurs durables et acheter certains surplus ou acheter du beurre à des pays qui peuvent temporairement nous en fournir.

J'ajoute que lorsqu'il s'agit de l'Argentine, nous pouvons avoir là une exportation de bovins, ce qui peut paraître bizarre. Mais le gouvernement Peron a eu de grandes difficultés et le cheptel argentin n'est pas celui que nous avons connu il y a quelques années. Aussi, nous avons là la possibilité de vendre des bovins.

M. Naveau m'a parlé de l'industrie lainière. Il n'y a pas de réclamations. Si des protestations ont été formulées à un moment donné, elles émanaient de personnes qui n'étaient

pas complètement averties. L'industrie lainière ne se plaint plus du système qui existe sur ce point.

M. Marcel LEMAIRE. Depuis quelques jours.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Ces protestations présentaient un certain danger, car au point de vue international il n'est pas bon de porter sur la place publique des discussions qui intéressent seulement les Français. A l'Assemblée nationale, mes collègues qui avaient déposé des questions écrites et des demandes d'interpellations les ont retirées.

En ce qui concerne le porc, je sais que certaines critiques ont été formulées. On a procédé à un moment de l'année à des échanges dits techniques effectués dans le cadre du ministère de l'agriculture. L'économie nationale n'a pas part à ces échanges techniques. En effet, le technique comme le nom l'indique, c'est l'affaire des techniciens, dont, en l'occurrence des agriculteurs et du grand ministère qui les représente avec autorité rue de Varenne. Cependant, ces exportations d'échanges techniques sont maintenant suspendues et je peux vous dire que de 1954 à 1955, si les importations de viande porc ont été multipliées par le coefficient 2,7, les exportations ont été multipliées par le coefficient 3,15.

Il est clair que ces échanges techniques ont été effectués dans le cadre du ministère de l'agriculture. L'économie nationale n'a pas part à ces échanges techniques. En effet, le technique comme le nom l'indique, c'est l'affaire des techniciens, dont, en l'occurrence des agriculteurs et du grand ministère qui les représente avec autorité rue de Varenne. Cependant, ces exportations d'échanges techniques sont maintenant suspendues et je peux vous dire que de 1954 à 1955, si les importations de viande porc ont été multipliées par le coefficient 2,7, les exportations ont été multipliées par le coefficient 3,15.

M. LEMAIRE. Je m'excuse de ne pas avoir pu participer à l'Assemblée nationale et de ne pas avoir pu poser de questions sur la question de remboursement des échanges techniques.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je m'excuse de ne pas avoir pu participer à l'Assemblée nationale et de ne pas avoir pu poser de questions sur la question de remboursement des échanges techniques.

LE SECRETAIRE D'ETAT. Je m'excuse de ne pas avoir pu participer à l'Assemblée nationale et de ne pas avoir pu poser de questions sur la question de remboursement des échanges techniques.

- 31 -

D'autre part, en ce qui concerne le lard et le saindoux, les importations étant restées les mêmes, les exportations ont augmenté de 35 %.

Nous avons la volonté de suivre de très près le marché du porc. M. Naveau a raison de parler de fléchissement. Ayant exporté beaucoup, nous serons vraisemblablement amenés à congeler des porcs entiers et non des bardières, ce qui conduirait à des résultats financiers déplorables, car ce produit ne se conserve pas.

Pour ce qui est des lettres d'agrément relatives aux beurres de l'année dernière, le système a donné lieu à des contestations. J'ai pu éviter les arbitrages dans la plupart des cas puisqu'il n'en subsiste que de dix à quinze soumis à cette procédure. J'ajoute qu'à l'avenir le système ne pourra plus être critiqué car, avec l'organisation nouvelle des marchés laitiers, tout se fera de façon automatique dès l'atteinte de tel ou tel niveau, procédure nouvelle qui a recueilli l'accord des associations professionnelles.

M. André m'a interrogé sur la coopération franco-italienne. Nous avons les mêmes intérêts que les Italiens en ce qui concerne l'Amérique latine. Ils apportent, dans certains secteurs, les techniciens que nous n'avons pas en nombre suffisant et, d'autre part, ils peuvent procurer également une fraction non négligeable de main d'oeuvre spécialisée. D'autre part, nous disposons de plus de crédits qu'eux et, enfin, dans divers domaines, nos industries se complètent. Plutôt que de laisser l'industrie allemande s'emparer du marché, nous pouvons très bien, à l'avantage commun, réaliser dans certains pays, s'agissant de secteurs déterminés, des ententes profitables. Ce qu'on donne alors n'est rien à côté de ce qu'on obtient.

M. NAVEAU. Je m'étonne que nos collègues de l'Assemblée nationale aient retiré leurs interpellations sur la question du remboursement des charges fiscales aux exportateurs.

Cette semaine, à Lille, j'ai assisté à une réunion au cours de laquelle tous les groupes ont décidé d'effectuer à ce sujet une démarche commune auprès du gouvernement, sous l'égide du préfet du Nord.

M. LE PRESIDENT. Tout à l'heure, votre question portait uniquement sur le marché de la laine. Il s'agirait maintenant de l'industrie textile en général.

- 32 -

M. NAVEAU. Oui, monsieur le président.

Je sais bien qu'il est impossible d'aller contre les décisions prises, mais je voudrais me faire l'interprète, non pas seulement des industriels, mais également des organisations syndicales qui craignent pour l'année prochaine des fermetures d'usines. Je constate avec plaisir l'optimisme de M. le ministre. Je voudrais bien le partager à la condition que les intéressés soient satisfaits.

Je ne suis pas d'accord avec M. Brousse qui demandait une exonération nouvelle pour les exportations de céréales secondaires. Nous désirons utiliser nos céréales secondaires pour produire nous-mêmes notre viande.

Dans un domaine voisin, pourquoi ne pas diminuer le taux d'extraction du blé afin de faire un produit meilleur ? On nous répond toujours que cela entraînerait une augmentation du prix du pain. Pourtant, lorsque les mitrons ont réclamé une augmentation de salaire, ils l'ont obtenue tandis que, lorsque les boulangers désirent fabriquer un meilleur pain on leur oppose toujours l'augmentation du prix de ce dernier. Il y aurait tout de même quelque chose à réaliser dans ce domaine.

M. CHARLES DURAND. A propos de l'exportation des bardières, n'a-t-on pas fixé à un niveau trop bas le cours des maigres ? Nous souffrons d'un excès de gras dont l'exportation coûte très cher au gouvernement. Si les maigres étaient taxés à un prix meilleur, les éleveurs seraient incités à produire davantage.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Ce problème nous a pas échappé d'autant plus que M. Ferré, conseiller économique, qui s'intéresse beaucoup à ces questions m'en parle régulièrement.

Nous avons assoupli le système de la vente chez les charcutiers en ce qui concerne les jambons maigres. Cependant il nous faut procéder par étapes, car la circulaire a été très critiquée à l'Assemblée nationale, certains députés craignant une augmentation du prix de la vie du fait que le jambon est une denrée de consommation courante. C'est pourquoi nous n'avons pas donné suite immédiatement à toutes les propositions formulées à ce sujet.

Cependant, M. Charles Durand a raison. C'est dans

- 33 -

la mesure où l'on pousse la production du maigre que l'on évite une production surabondante de gras dont on ne sait que faire. D'ailleurs l'interprofession de la viande ne manifeste aucun empressement pour la congélation des bardières, car ses représentants savent que; si une action en ce sens serait, à l'heure actuelle appréciée à peu près par tous, une telle opération susciterait dans l'avenir des critiques extrêmement sérieuses. Alors nous nous efforcerons de nous rapprocher des suggestions formulées par M. Jean Durand.

Je ne reviens pas sur la question du salaire des ouvriers boulangers, lesquels n'avaient pas été augmentés comme ceux des ouvriers des diverses professions apparentées à la boulangerie, le circuit étant très contrôlé. Il fallait donc prévoir une majoration du prix du pain d'ailleurs rigoureusement proportionnée, en valeur absolue, à la majoration de salaire consentie.

L'association des producteurs de blé avait envisagé, à un moment donné, un taux de blutage différent à concurrence de deux millions de quintaux, mais ceci entraînait des difficultés assez grandes pour un débouché relativement peu important par rapport à l'ensemble de la production. On hésite toujours à modifier très profondément le prix du pain parce que cette opération soulève automatiquement des réclamations très vives, bien que ce prix n'intervienne que de façon limitée dans les budgets familiaux.

M. LEMAIRE. Je crois que vous êtes très favorable à l'exportation de la viande, monsieur le ministre ?
(M. le secrétaire d'Etat fait un geste d'approbation.)

Il est curieux de constater qu'auprès des hauts fonctionnaires de votre ministère on rencontre exactement le sentiment inverse. Avec quelques uns de mes collègues, je serais heureux de vous entretenir prochainement de cette question.

M. LE PRESIDENT. Permettez-moi de vous faire part de mes réflexions personnelles.

Tout d'abord, nous vous remercions beaucoup, monsieur le secrétaire d'Etat de l'orientation nouvelle que nous constatons concernant à la fois les méthodes, les formules et cette espèce de pré-organisation du com-

-- 34 à FIN --

commerce extérieur qui semble se dessiner. Je ne veux pas créer par là une différenciation entre vos prédécesseurs et vous-même, mais les études ont fait leur chemin et nous sommes heureux de constater que vous décidez de faire passer dans la réalité un certain nombre de formules longtemps préconisées ici.

Ainsi, en ce qui concerne le contingent global, voici à peu près quatre ans que nous avons demandé l'étude d'une formule, pas forcément applicable partout, d'un contingent global à l'intérieur duquel chaque pays pourrait jouer sa partie.

D'autre part, nous constatons que vous tendez vers un allongement de la durée des accords commerciaux. Nous ne pouvons que vous approuver, car un accord commercial de six mois ressemble beaucoup plus à une fantaisie qu'à autre chose.

Enfin, je voudrais vous demander de faire examiner par vos services une question relative à l'information commerciale et à l'étude des marchés. Notre commission a effectué un certain nombre de voyages à l'étranger. Elle a visité, en Angleterre, les services qui s'occupent de cette information, notamment, le Board of trade, et en Allemagne, à Cologne, les services correspondants. Nous avons eu l'impression que ces organisations fort bien pensées effectuaient un travail réellement efficace permettant aux exportateurs d'être informés à tout moment, même avant que les réalisations des pays étrangers soient menées à bien - je veux parler des plans d'équipement et d'investissements. Ce que nous voudrions savoir, c'est si ces organisations sont réellement plus efficaces que les nôtres, c'est-à-dire si notre impression est justifiée.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Une enquête a été effectuée à Londres et une autre est en cours à Bonn. Nous étudierons la question dans le cadre de la réforme du centre du commerce extérieur, car tout ceci fait partie des projets qui vont pouvoir être appliqués dans quelques semaines.

M. LE PRESIDENT. Très bien, monsieur le secrétaire d'Etat, et, maintenant, il me reste à vous remercier, au nom de la commission tout entière, de nous avoir exposé les perspectives du commerce extérieur de notre pays.

Personne ne demande plus la parole ?

La séance est levée à 17 heures 30.

Le Président,

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

LL

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES
ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. Jacques GADOIN, Vice-Président

Séance du mercredi 26 octobre 1955

La séance est ouverte à 10 heures

:-

- Présents : MM. Louis ANDRE, BREGEGERE, CLERC, Jacques GADOIN, NAVEAU, François PATENOTRE, REPIQUET, SEGUIN, SEMPE, de VILLOUTREYS.
- Excusés : MM. Philippe d'ARGENLIEU, Charles DURAND, ENJALBERT, FOUSSON, MERIC, de RAINCOURT, ROCHEREAU.
- Absents : MM. AGUESSE, BAUDRU, BLONDELLE, BOUQUEREL, Alexis JAUBERT, Marcel LEMAIRE, MARIGNAN, RAMETTE, SCHIAFFINO, TAMZALI Abdennour, Amédée VALEAU, VERNEUIL.

:-

ORDRE DU JOUR

- I - Examen du projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du 2ème Plan de modernisation et d'équipement.
- II - Nomination de rapporteurs pour :
- a) la proposition de loi (n° 28, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter l'article 9 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération;
 - b) le projet de loi (n° 36, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, portant ratification des décrets : n° 55-147 du 2 février 1955, n° 55-279 du 2 mars 1955, n° 55-412 du 12 avril 1955 et n° 55-475 du 28 avril 1955, modifiant certains tarifs douaniers.
- III - Questions diverses.

-:-

COMPTE RENDU

M. LE PRESIDENT.- Le Président Rochereau étant souffrant, ne peut ce matin présider à nos travaux. Il m'a prié de l'excuser auprès de vous et a demandé de reporter à une date ultérieure l'examen du projet de loi (n° 331, année 1955) portant approbation du 2ème Plan de modernisation et d'équipement.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un rapporteur de la proposition de loi (n° 28, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter l'article 9 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

M. Brégégère est nommé rapporteur.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle la nomination d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 36, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, portant ratification des décrets : n° 55-147 du 2 février 1955, n° 55-279 du 2 mars 1955, n° 55-412 du 12 avril 1955 et n° 55-475 du 28 avril 1955, modifiant certains tarifs douaniers.

M. de Villoutreys est nommé rapporteur.

../...

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

EL

La Commission décide ensuite de tenir sa prochaine séance le 9 novembre et souhaite à M. Rochereau un prompt rétablissement.

La séance est levée à 10 heures 20.

Le Président,

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,

DES CONVENTIONS MONÉTAIRES

-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-

Présidence de M. ROCHEREAU, Président

-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-

Séance du mercredi 9 novembre 1955

Présence de MM. CLERC, MAJALBERT, Jacques SADOIN, Marcel LEMAYRE,

MARIGNAN, ERIC, ROCHEREAU, ERIC, de VILLOUENNE

-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-

La séance est ouverte à 10 heures

-1-1-

Présente : MM. CLERC, MAJALBERT, Jacques SADOIN, Marcel LEMAYRE, MARIGNAN, ERIC, ROCHEREAU, ERIC, de VILLOUENNE.

Excusés : MM. Philippe d'ARSENELINS, BLONDELLE, PONSARD, BAYARD, de RAINCOURT, SCHLAPPING.

Suppléants: M. GIBROT.

Absents : MM. AGUENNE, Louis ANDRE, BAUDIN, BOUQUENEL, BRICOMBE, Charles DURAND, Alexis JOURNET, François PATHEUX, RANETTE, REPIQUE, REGUIN, RENEZIE Abdenour, André VALAN, VERNEUIL.

-1-

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

LL

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES ET
DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. ROCHEREAU, Président

Séance du mercredi 9 novembre 1955

La séance est ouverte à 10 heures

Présents : MM. CLERC, ENJALBERT, Jacques GADOIN, Marcel LEMAIRE,
MARIGNAN, MERIC, ROCHEREAU, SEMPE, de VILLOUTREYS.

Excusés : MM. Philippe d'ARGENLIEU, BLONDELLE, FOUSSON, NAVEAU,
de RAINCOURT, SCHIAFFINO.

Suppléante: Mme CARDOT.

Absents : MM. AGUESSE, Louis ANDRE, BAUDRU, BOUQUEREL, BREGEGERE,
Charles DURAND, Alexis JAUBERT, François PATENOTRE,
RAMETTE, REPIQUET, SEGUIN, TAMZALI Abdennour,
Amédée VALEAU, VERNEUIL.

ORDRE DU JOUR

- I - Examen des rapports de M. de Villoutreys, sur les projets de loi :
- a) (n° 458, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à la ratification du décret n° 55-45 du 10 janvier 1955 portant modification du tarif des droits de douane d'importation et rétablissant les droits de douane d'importation applicables à certains produits;
 - b) (n° 459, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, portant ratification du décret n° 54-771 du 30 juillet 1954 qui porte modification du tarif des droits de douane d'importation;
 - c) (n° 36, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, portant ratification des décrets : n° 55-147 du 2 février 1955, n° 55-279 du 2 mars 1955, n° 55-412 du 12 avril 1955 et n° 475 du 28 avril 1955, modifiant certains tarifs douaniers.
- II - Projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement. M. Rochereau, Rapporteur.
- III - Questions diverses.

-:-

COMPTE RENDU

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen du rapport de M. de Villoutreys sur le projet de loi (n° 36, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, portant ratification des décrets : n° 55-147 du 2 février 1955, n° 55-279 du 2 mars 1955, n° 55-412 du 12 avril 1955 et n° 55-475 du 28 avril 1955, modifiant certains tarifs douaniers.

M. de Villoutreys donne lecture de son rapport et propose d'adopter sans modification le projet de loi voté par l'Assemblée Nationale.

M. LE PRESIDENT.- Vous avez indiqué que l'un des objets du décret n° 55-147 du 2 février 1955 était d'aligner la nomenclature du tarif français sur la nomenclature douanière commune adoptée par les autres Etats membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

..//...

Savez-vous si la nomenclature établie par la C.E.C.A. est conforme à la nomenclature de Bruxelles ?

Par ailleurs, le décret n° 55-279 du 2 mars 1955 établit un droit de douane de 10% sur les importations de café vert en fèves ou pellicules. Ce taux était-il prévu au tarif des droits de douane ? S'agit-il d'un simple rétablissement ou, au contraire, d'une création qui risquerait d'entraîner des protestations des pays étrangers au G.A.T.T. ?

Enfin, je vous pose la même question en ce qui concerne les droits de douane applicables à certaines matières bitumineuses et huiles minérales.

M. de VILLOUTREYS.- En ce qui concerne le café, il s'agit du rétablissement partiel d'un droit de douane suspendu, le droit prévu au tarif douanier étant de 20%.

En ce qui concerne les matières bitumineuses et huiles minérales, il s'agit également du rétablissement d'un droit de douane suspendu.

Je ne peux répondre immédiatement à votre question relative à la concordance des nomenclatures de la C.E.C.A. et de Bruxelles. Je m'informerai sur ce point.

Le rapport de M. de Villoutreys est adopté, sous réserve de la précision afférente à la concordance des nomenclatures de Bruxelles et de la C.E.C.A.

*

* *

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi (n° 458, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à la ratification du décret n° 55-45 du 10 janvier 1955 portant modification du tarif des droits de douane d'importation et rétablissant les droits de douane d'importation applicables à certains produits.

M. de Villoutreys donne lecture de son rapport qui est relatif au rétablissement de droits de douane et, éventuellement, à l'institution de la taxe spéciale temporaire de compensation sur les produits suivants au moment de leur libération : sulfate de cuivre, nitrate d'ammonium, carbure polyvinilique, essieux non usinés, bandages, frettes, centres de roues.

.../...

M. LE PRESIDENT.- Je m'informerai sur le point de savoir s'il n'y a pas eu, au G.A.T.T., de plainte déposée contre nous à propos de l'un des produits qui font l'objet du projet actuellement en discussion. S'il s'avérait que des observations aient été présentées au G.A.T.T., je demanderais à M. de Villoutreys d'y faire allusion dans son rapport.

Sous la réserve formulée par M. le Président, le rapport de M. de Villoutreys est adopté.

*

* *

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi (n° 459, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, portant ratification du décret n° 54-771 du 30 juillet 1954 qui porte modification du tarif des droits de douane d'importation.

M. de Villoutreys donne lecture de son rapport qui est relatif à des modifications de nomenclature du tarif des droits de douane, à une réduction provisoire des droits de douane applicables à certains fils-machine, et à la suspension des droits de douane applicables au nickel pur ou allié de manganèse, brut en lingots.

Le rapport de M. de Villoutreys est adopté.

*

* *

M. LE PRESIDENT.- Avant d'en venir au deuxième plan de modernisation et d'équipement, je voudrais porter à votre connaissance les difficultés des entrepreneurs de Haute-Savoie, que m'a signalées M. Clerc.

Les prix des sciages ont en effet augmenté dans des proportions importantes, peut-être par suite des exportations, peut-être par suite du retard apporté dans les adjudications de coupes de bois. Il y a là un exemple important des répercussions que peuvent avoir les exportations sur l'économie intérieure.

La Commission charge M. Clerc d'accomplir une démarche auprès du Secrétariat d'Etat aux Affaires Economiques afin de s'enquérir sur les raisons qui ont entraîné l'augmentation des prix des sciages.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

Au cours d'une réunion rassemblant les présidents et les rapporteurs des commissions saisies pour avis de ce projet, il a été décidé d'envoyer aux sénateurs précités les grandes lignes du rapport de la Commission des Affaires Economiques.

Par ailleurs, les mêmes sénateurs ont considéré qu'un amendement à un plan en cours d'exécution serait inutile, que, par contre, il était particulièrement opportun de faire préciser les perspectives d'étude du troisième plan afin que le Parlement remplisse son rôle.

Un premier thème de travail a été établi, d'après les indications que je lui avais données, par M. Vilain, Secrétaire administratif de la Commission.

Je pense qu'il serait opportun de compléter ce document par des développements sur les questions suivantes :

Les perspectives d'évolution de notre économie doivent être étudiées en fonction; en premier lieu, de l'évolution démographique; en second lieu, en fonction de l'expansion industrielle et des conditions dans lesquelles elle s'opère.

Etudier les concentrations, les fusions et examiner si le phénomène de concentration est irréversible. Examiner également les perspectives d'une politique régionale d'expansion et, s'il n'y a pas contradiction, à première vue, entre les tendances à la concentration et le développement régional. A ce sujet, signaler la désaffectation des pouvoirs publics en France à l'égard des petites et moyennes entreprises, alors qu'en Grande-Bretagne et en Allemagne ce secteur fait l'objet d'études et d'aides bien adaptées.

Une étude devra être faite également sur le développement de l'économie régionale et sur les transformations d'activités rendues nécessaires par suite du progrès technique (savons-produits détergents pétroliers, tôles-matières plastiques). Il serait bon, je crois, de créer un service d'information apte à renseigner les industriels dont l'activité devient périmée.

Enfin, il faudra étudier le plan dans les perspectives ouvertes par l'évolution de l'Union Française; doit-on créer un marché commun dans le cadre de l'Union Française, c'est-à-dire en fait une union douanière ?

Au GATT (General Agreement on Tariffs and Trade), des expériences ont été exposées, en particulier celle de l'union douanière Rhodésie-Niassaland et celle de l'union douanière entre les Etats-Unis et les Philippines, cette dernière paraissant avoir été

préjudiciable à l'une et l'autre parties.

Enfin, il faudra également tenir compte des perspectives du marché commun européen.

La Conférence de Bruxelles fait porter ses études actuellement sur trois questions : réduction de 30 % des tarifs douaniers entre les Etats membres, coordination des investissements, harmonisation des charges sociales et salariales.

Enfin, il faudrait également évoquer la politique des matières premières de base.

En résumé, je pense que le schéma de mon rapport pourrait se présenter de la façon suivante :

I.- Le Plan dans la structure administrative française:

1°)- Le problème institutionnel : multiplicité des organismes régissant l'économie française :

- Commissariat Général au Plan ;
- Commissariat Général à la Productivité ;
- Direction de l'Aménagement du Territoire du Ministère de la Reconstruction ;
- Direction des Affaires départementales et communales du Ministère de l'Intérieur ;
-

Nécessité de coordonner l'action de ces différents organismes et de délimiter leur rôle afin d'éviter des empiètements et des doubles emplois.

Rattachement du Commissariat au Plan : Présidence du Conseil ou Finances.

2°)- L'information économique exacte, base indispensable de l'établissement d'un plan de modernisation et d'équipement.

A.- Multiplicité des organismes s'occupant de recherche économique :

- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ;
- Commissariat Général au Plan ;
- Commissariat Général à la Productivité ;
- Service statistique des différents ministères ;
- Service statistique des organisations professionnelles et des syndicats.

Ne serait-il pas opportun de concentrer l'activité de ces organismes, tout en donnant en même temps plus d'importance aux services régionaux de statistique et de conjoncture.

B.- Les crédits budgétaires consacrés en France à la recherche économique et statistique ; comparaison avec quelques Etats étrangers ; nécessité d'augmenter ces crédits.

C.- Nécessité de perfectionner les méthodes de recherche économique et de créer un climat favorable à ces travaux dans l'opinion publique.

3°)- Plan et recherche scientifique et technique.

II.- Le Plan dans la structure économique française.

1°)- Le plan-cadre des investissements - publics
- privés.

Ce cadre est impératif pour les investissements publics.

Pour les investissements privés, il définit seulement ce qu'il serait souhaitable de faire pour atteindre le niveau d'investissement fixé par le plan.

2°)- Le plan instrument d'orientation de l'économie.

A.- Fixation des grands objectifs :

- Production nationale industrielle
agricole,
- Amélioration du niveau de vie,
- Construction de logements,
- Equilibre de la balance commerciale.

B.- Moyen de coordonner la politique des pouvoirs publics :

- Action sur :-le crédit
-la fiscalité
-les échanges extérieurs.

C.- Instrument permettant au secteur privé de se situer dans l'ensemble de la politique économique.

- Les objectifs définis par le Plan sont-ils suffisamment précis pour le secteur privé ?
- L'Etat dispose-t-il de moyens d'action suffisants pour faire prévaloir ses vues ?
- Les objectifs généraux du Plan peuvent-ils être traduits dans chaque branche de l'économie ?

III.- Les choix du Plan et l'orientation donnée à l'économie.

1°)- Les choix du premier plan.

2°)- Les choix du deuxième plan.

A.- Les objectifs : alors que dans le premier plan, l'accent avait été mis sur les secteurs de base; dans le deuxième plan, l'accent est mis sur les secteurs suivants :

- agriculture,
- industries de transformation,
- construction de logements
d'écoles
d'hôpitaux,
- production de l'outre-mer.

B.- Les moyens d'action (il serait peut-être opportun d'évoquer ici, à côté des actions de base et des réformes préconisées par le Plan, l'efficacité d'un organisme tel que l'Office du Small Business qui, aux Etats-Unis, a permis d'entraîner le secteur des petites et moyennes entreprises de l'industrie dans le sillage de la prospérité des grandes entreprises).

C.- Synthèse des travaux effectués par les différentes commissions saisies pour avis, par grands secteurs de l'économie.

IV.- L'exécution du Plan.

1°)- Les résultats au regard des objectifs.

A.- Dans le premier plan,

B.- Dans le deuxième plan, pour la partie exécutée.

2°)- Les mesures prises au regard des mesures proposées.

3°)- Plan et Budget.

Le plan doit-il être accompagné d'un budget pluri-annuel d'équipement ou de simples décrets-programmes ?

La stabilité et l'expansion d'une économie dépendent du rapport existant entre le volume des dépenses publiques, le volume des investissements et la part de la consommation.

L'efficacité du Plan est-elle subordonnée aux possibilités d'action du Gouvernement sur les trois secteurs auxquels il vient d'être fait allusion ?

V.- Les perspectives du 3ème Plan de Modernisation et d'Equipement qui devra couvrir les années 1958-1961.

Etude de ces perspectives en fonction des aspects suivants :

- 1°)- Evolution démographique, notamment sur le plan de la population active.
- 2°)- Evolution de la structure industrielle.
 - A.- La concentration des entreprises ; ce phénomène est-il irréversible ?
 - B.- Le développement des économies régionales. Y a-t-il contradiction entre le phénomène général de concentration et le développement régional ?
 - C.- La substitution des produits sous l'influence du progrès technique (savon-produits pétroliers détergents ; tôle-matière plastique).
- 3°)- Evolution de la structure économique de l'Union Française. Problème de l'union douanière entre la Métropole et la France d'Outre-Mer.
- 4°)- Evolution de la Communauté économique européenne et développement du marché commun européen, notamment dans l'agriculture

VI.- Les conclusions.

- 1°)- Insuffisance des investissements productifs dans certaines branches du secteur privé. Exemple : industrie mécanique d'équipement.
- 2°)- Les disparités régionales.
Moyen d'y remédier : la décentralisation industrielle.
Comment la réaliser ?
- 3°)- Les disparités par branche.
 - La reconversion industrielle et le reclassement de la main-d'oeuvre.
 - Nécessité de créer un service d'étude et d'information qui puisse conseiller les chefs d'entreprise du secteur privé sur l'évolution nécessaire de leur activité économique.
- 4°)- La formation professionnelle
 - La réforme de l'enseignement,

- Nécessité de former, à tous les échelons (ingénieurs, sous-ingénieurs, cadre technique, contre-maîtres, ouvriers spécialisés), un personnel technique plus nombreux.

M. ENJALBERT.- De mon voyage en Chine, j'ai rapporté le discours-programme prononcé récemment par Chou-En-Laï, Président de la République populaire chinoise, ainsi que la Convention de la République populaire chinoise qui fixe les rapports entre le capital privé et le capital public.

300 usines de base ont été prévues dans le nouveau programme et j'ai eu l'occasion de visiter une filature de coton de 95.000 broches dans laquelle travaillaient 3.000 ouvriers. Les machines étaient pour la plupart de construction chinoise mais on remarquait également des machines japonaises à l'essai.

M. LE PRESIDENT.- Je vous serais obligé de communiquer ces documents à la Commission.

Par ailleurs, un dernier point que je voudrais traiter dans mon rapport : doit-on faire des investissements importants dans des territoires sous-développés étrangers ou n'est-il pas préférable de faire ces investissements dans des territoires dépendants français ou dans des territoires où nous achetons nos matières premières ?

*

* *

M. LE PRESIDENT.- Quelqu'un demande-t-il la parole ?

M. MERIC.- Dans le cadre des questions diverses, je voudrais donner quelques indications aujourd'hui à la Commission sur l'avancement de mon rapport relatif à l'économie toulousaine.

J'ai étudié les causes de la récession économique. On observe dans cette région un dépeuplement important puisqu'en cinquante ans la population a diminué de 239.000 personnes, soit 9 %. La densité au kilomètre carré, qui était de 50 habitants en 1901, n'est plus que de 45 en 1955. Plus de 500.000 personnes ont quitté la terre et les rendements sont faibles, 14 quintaux de blé à l'hectare.

Les méthodes de culture sont également rétrogrades, on n'utilise que 20 quintaux d'engrais à l'hectare et il n'y a que 4 tracteurs pour 1.000 habitants.

La consommation d'énergie est très faible et, dans l'étude établie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes

Economiques, intitulée "L'espace économique français", les départements du sud-ouest se classent en mauvaise position.

Les usines ferment les unes après les autres et, dans celles qui continuent à fonctionner, la durée hebdomadaire du travail diminue sans cesse. Elle est, par exemple, dans l'industrie de la chaussure, de 26 heures par semaine.

Les raisons de cette situation doivent être cherchées dans une crise de la natalité, dans l'analphabétisme et dans le morcellement des propriétés.

Je compte, après avoir fait l'inventaire de la situation, étudier les moyens de remédier à cette situation.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie de cette étude préliminaire et je crois que, pour remédier à cette situation, il faut créer une infrastructure d'études comme en Allemagne par exemple.

M. MERIC.- Je veux ajouter que le vieillissement de la population a des incidences sur les finances locales. Par exemple, dans les Hautes-Pyrénées, 160 millions de francs sont dépensés annuellement pour les maladies mentales ; dans la Haute-Garonne, les dépenses d'assistance atteignent 3 milliards par an.

M. MARIIGNAN.- Les mêmes problèmes se posent dans les départements en expansion où les investissements sont trop faibles par rapport à la poussée démographique.

M. LE PRESIDENT.- Il faudra prévoir l'articulation du Comité d'orientation économique et du plan.

Personne ne demande plus la parole ?

La séance est levée à 11 heures 40.

M. Roux

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES ET
DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. ROCHEREAU, président

Séance du mercredi 23 novembre 1955

La séance est ouverte à 10 heures

Présents : MM. AGUESSE, d'ARGENLIEU, BLONDELLE, BREGEGERE,
Charles DURAND, ENJALBERT, GADOIN, MARGNAN,
MERIC, PATENOTRE, de RAINCOURT, REPIQUET,
ROCHEREAU, SEGUIN, SEMPE, de VILLOUTREYS.

Suppléants : M. BROUSSE, Mme CARDOT, M. CUIF.

Excusés : MM. BOUQUEREL, CLERC, FOUSSON, NAVEAU, SCHIAFFINO.

Absents : MM. ANDRÉ, BAUDRU, JAUBERT, Marcel LEMAIRE, RAMETTE,
TAMZALI, VALEAU, VERNEUIL.

ORDRE DU JOUR

- I- Suite de l'examen du projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.
- II- Questions diverses.

COMPTE RENDU

M. ROCHEREAU, président.- Il m'est apparu que l'orientation de l'économie française avait été dominée par deux décisions majeures dont l'une avait été prise en partie avant la dernière guerre mondiale : d'une part, la politique de natalité inaugurée en 1939 et qui s'est trouvée renforcée depuis la libération ; d'autre part, l'instauration du premier plan de modernisation et d'équipement qui a marqué l'intention du Gouvernement d'intervenir dans une forte proportion sur le niveau des investissements.

En fonction de cette situation, j'ai l'intention de traiter dans mon rapport du déclin relatif de la France depuis la Révolution, tant sur le plan démographique que sur le plan industriel et je développerai la thèse selon laquelle le déclin économique de la France est dû au déclin démographique.

J'en arrive ensuite à la notion de plan. Deux acceptions sont possibles : la conception du plan tel qu'il existe en U.R.S.S., en Chine et en Pologne, plan rigide intégré dans un système politique dictatorial qui plie les individus aux conceptions des technocrates en allant, si besoin est, jusqu'au travail forcé ; la conception anglo-saxonne qui vise à l'équilibre de la production, de la consommation, des dépenses publiques et des investissements.

J'étudierai donc la première conception sur la base de l'exemple de l'U.R.S.S. en examinant les réalisations intervenues dans les domaines suivants : revenu national, industrie, agriculture. En la matière, je me référerai aux travaux de Walter Hildebrand et de Colin Clark.

J'examinerai ensuite la deuxième conception du plan à la lumière de l'exemple des Etats-Unis et de celui de la Grande-Bretagne.

Quelle est la raison de l'optimisme actuel qui règne aux Etats-Unis ? Elle réside dans l'aptitude de l'économie américaine à équilibrer sa production et sa consommation car, à la vérité, l'équilibre a plus d'importance que l'augmentation elle-même de la production nationale.

Les techniciens de l'économie américaine ont établi que, dans ce pays, les dépenses de consommation sont à un niveau optimum lorsqu'elles atteignent 65 % de la production nationale. Il serait bon de déterminer quel serait le niveau optimum de la consommation pour la France, métropole et outre-mer.

En fonction de l'importance des études économiques nécessaires pour guider la politique économique du Gouvernement, ainsi que nous le montre l'exemple américain, je me propose de demander, à l'occasion de la discussion du plan, que soient étoffés les services français de conjoncture.

Je remarque d'ailleurs que les milieux d'affaires américains ont admis l'intervention de l'Etat dans l'économie. Les notions de libéralisme et de dirigisme n'ont en effet, à mon avis, aucun sens car, à toutes les époques, il y a eu des économies dominantes et des firmes dominantes.

Je me propose également de souligner l'importance de la politique d'investissement, toujours en partant de l'exemple des Etats-Unis. Les Américains font confiance aux perspectives à long terme et sont moins sensibles aux ralentissements temporaires d'activité. Ainsi, ils mènent une politique d'investissement continue, ce qui a entraîné une amélioration de la structure de l'économie américaine. Là encore, l'importance des sources d'informations économiques s'affirme et leur valeur permet aux Etats-Unis de baser une politique économique à long terme.

Dans l'étude de l'économie américaine, je m'attarderai sur le secteur du "small business" qui est le secteur vulnérable de cette économie.

On observe actuellement aux Etats-Unis une vague de fusion des entreprises. Toutefois, en dépit de la concentration des entreprises, le revenu national est mieux réparti car le nombre des actionnaires des grandes entreprises s'est accru dans le même temps où l'on notait une diminution du nombre des entreprises.

Je me pose une deuxième question : a-t-on étudié au Commissariat Général au Plan le problème du développement de l'économie française en fonction des études faites aux Etats-Unis sur la concentration des entreprises ? Car, de même qu'il se pose un problème du "small business" aux Etats-Unis, il se pose un problème de l'avenir des petites et moyennes entreprises en France.

D'ores et déjà, on peut estimer qu'aux Etats-Unis, si l'Office du "small business" n'avait pas existé, ce secteur éprouverait les difficultés les plus considérables et serait très vulnérable. Je pense donc qu'il faudra procéder à l'étude fondamentale de la dimension des firmes, ce qui s'imbrique d'ailleurs avec les problèmes d'économie régionale.

Dans l'exemple de l'économie britannique, je soulignerai, d'une part, l'effort réalisé par la Grande-Bretagne dans la recherche économique et, d'autre part, le fait qu'un Etat qui a des territoires dépendants ne peut pas se passer d'un plan d'équipement.

J'en arriverai ensuite au plan français. Originellement, la conception du plan avait été en France, à mon avis, trop dirigiste et je suis hostile à la conception d'un plan trop rigoureux car nous n'avons pas la maîtrise de la science économique.

Un plan souple ne peut d'ailleurs réussir que dans la mesure où pouvoirs publics et entreprises privées disposent d'une information valable. Dans ce domaine et en dehors de la concentration des organismes sur le plan national, le problème se pose de savoir s'il ne faut pas renforcer les services régionaux de statistiques par des services d'études économiques.

La coordination des organismes de statistiques et d'études économiques sur le plan national ne devrait pas entraîner d'ailleurs un étouffement des directions spécialisées des différents ministères techniques.

Je dois rencontrer M. Hirsch, Commissaire Général du Plan, et M. Closon, Directeur Général de l'Institut National de la Statistique, et étudier avec eux ces problèmes de coordination des efforts dans le respect de l'autonomie de chacun. Enfin, M. Longchambon doit me faire connaître son opinion sur les liaisons nécessaires entre la recherche scientifique et la recherche économique.

M. de RAINCOURT.- Pour l'agriculture soviétique, pourrions-nous demander à M. Houdet qui s'est rendu en Russie de faire un exposé devant la Commission ?

M. LE PRESIDENT.- Nous sommes tenus par le temps, le délai constitutionnel expirant le 19 décembre. Il serait plus rapide de vous communiquer les documents que je détiens sur l'agriculture soviétique, étant entendu que vous les soumettriez à M. Houdet et lui demanderiez son avis.

(Acquiescement de M. de Raincourt)

M. BROUSSE.- La production agricole américaine a été considérablement augmentée et se trouve très supérieure à la consommation de ce pays, notamment dans le domaine des céréales. Croyez-vous donc qu'il y ait un équilibre aux Etats-Unis entre la production et la consommation ? D'autre part, dans la notion d'équilibre, tenez-vous compte de la consommation intérieure et des débouchés extérieurs ?

M. MARIGNAN.- Je dois souligner que la production agricole américaine est maintenant orientée par une aide conditionnelle qui n'est accordée qu'à ceux qui se soumettent aux impératifs du Gouvernement.

M. LE PRESIDENT.- Quand je parle de l'équilibre de l'économie américaine, je veux dire que les Etats-Unis sont arrivés à une notion juste de l'équilibre désirable. Dans la réalisation, l'adaptation est plus difficile et la politique de la "Commodity Credit Corporation" a évolué en ce sens que les prix agricoles ne sont plus garantis à 92 % . Quant aux excédents de production, leur écoulement est difficile puisque les pays sous-développés sont même incapables de payer le transport de produits qu'on leur fournirait gratuitement au départ des Etats-Unis. D'où la décision prise par le Gouvernement américain, afin de réduire la production agricole, de réduire le montant garanti des prix.

Quant à la deuxième question posée par M. Brousse, dans mon esprit, l'équilibre production- consommation doit tenir compte non seulement du marché intérieur mais également des débouchés à l'exportation. Il est regrettable que la France, trop souvent, n'envisage sa production que pour des séries valables sur le marché intérieur. Or, une production doit pouvoir subvenir à des besoins où qu'ils soient situés.

J'en arrive au deuxième point du sommaire de mon rapport que je vous ai fait parvenir, à savoir le plan dans la structure économique française.

En effet, les observations que nous pourrions faire sur le deuxième plan sont peut-être intéressantes mais l'exécution de ce plan est déjà très avancée. Par contre, un troisième plan est en préparation et nous devons faire porter notre effort beaucoup plus sur les perspectives du troisième plan que sur les orientations du deuxième plan.

Nous pouvons certes critiquer les deux premiers plans : le premier qui a subventionné principalement les secteurs de base, le deuxième, qui a donné priorité aux industries de transformation.

Quelle est votre opinion sur les choix du deuxième plan ?

M. BLONDELLE.- Le deuxième plan paraît faire une grande place à l'agriculture. En pratique, rien n'est réalisé et l'on aboutit à une super-industrialisation.

M. MARIGNAN.- Un exemple pour corroborer l'opinion de notre collègue Blondelle. Nous avons accepté à Châteaurenard la création d'un marché-gare; or, les formalités ont été extrêmement complexes et ont nécessité de ma part une vingtaine de démarches et la réalisation de ce projet prévu depuis plusieurs années va seulement commencer.

M. BLONDELLE.- Les domaines sont en effet très nombreux où les décisions de principe ont été prises et où rien ne s'est fait, qu'il s'agisse du remembrement, de la vulgarisation agricole, de la formation professionnelle, de la chaîne du froid, des marchés-gares, etc..

M. MARIGNAN.- Il y a certainement une mauvaise synchronisation entre les travaux du plan et ceux des ministères techniques.

M. LE PRESIDENT.- Il s'agit de savoir, une fois le plan élaboré et approuvé, qui commande et, au point de vue du financement, quelle est la part que doivent prendre les fonds publics.

M. MERIC.- Ces retards dans l'exécution sont très préjudiciables. Ainsi, la multiplication des abattoirs publics diminuerait les abattages clandestins et il en résulterait un accroissement des recettes du Trésor. Or, dans ce cas particulier, je me suis heurté personnellement à des difficultés sans nombre.

M. SEMPE.- Dans le sud-ouest, le remembrement est absolument nécessaire pour permettre l'exploitation rationnelle et rentable du sol. Or, les opérations de remembrement se déroulent beaucoup trop lentement.

M. LE PRESIDENT.- Mais peut-on déterminer les dimensions optimum des entreprises agricoles ? Car il peut y avoir substitution de cultures et je vous ai déjà cité l'exemple de la Vendée qui cultive des tulipes sur d'anciennes terres à blé.

M. BLONDELLE.- Personnellement, je suis partisan de fixer les lignes générales de l'orientation du troisième plan plutôt que de critiquer dans le détail le deuxième plan.

Une première ligne de force pourrait être dégagée en disant que la France doit s'occuper en premier lieu de son marché extérieur, notamment sur le plan agricole, ce qui implique, pour l'expansion de l'agriculture française, l'accomplissement rapide des travaux de remembrement, le développement de la vulgarisation agricole, etc...

M. LE PRESIDENT.- Je suis de votre avis mais je pense qu'à la lumière des défaillances du deuxième plan nous pourrions mieux formuler nos observations sur le troisième plan. J'ai d'ailleurs prévu une section V dans mon rapport, qui traitera les perspectives du troisième plan de modernisation et d'équipement.

A ce sujet, j'ai oublié d'indiquer, après le 1^o "Evolution démographique, notamment sur le plan de la population active", une deuxième section : "Evolution de la structure agricole". Je vous demande donc de rectifier en conséquence le document que je vous ai fait parvenir.

M. AGUESSE.- A propos des petites et moyennes entreprises, je crois qu'aux Etats-Unis ce secteur économique se défend en spécialisant et en standardisant sa production. La France devrait, à mon avis, adopter une politique semblable. Par ailleurs, si l'agriculture américaine n'est pas totalement prospère, les agriculteurs eux sont prospères parce qu'assez peu nombreux au regard de la population américaine.

Notre Président évoquait tout à l'heure la question du libéralisme économique. Je crois que l'on peut définir le régime libéral comme étant celui où l'illusion d'être en régime libéral produit les mêmes effets qu'un régime libéral véritable.

M. LE PRESIDENT.- Je me demande si nous avons intérêt à souligner l'aspect de spécialisation des petites et moyennes entreprises aux États-Unis.

Dans le secteur de l'automobile, par exemple, l'automatisation risque de remettre en cause la position des sous-traitants qui constituent tous des petites ou moyennes entreprises.

Je me demande d'ailleurs si une fraction des chefs d'entreprise du "small business" ne va pas devenir salariée de la grosse entreprise. Ce phénomène ne semble pas avoir été prévu par le Commissariat au Plan.

M. BLONDELLE.- Si nous voulons que le troisième plan soit supérieur dans ses réalisations au deuxième plan, il faut que la politique économique qu'il définira s'accompagne d'une politique financière, fiscale, douanière, sociale adaptée.

L'exemple de l'industrie textile de mon département, qui éprouve de grosses difficultés à l'heure actuelle alors qu'une intervention d'ordre fiscal, en l'occurrence la diminution de la taxe sur la valeur ajoutée, supprimerait en grande partie ces difficultés, est particulièrement probant.

M. LE PRESIDENT.- Je vous demande donc de m'apporter mercredi prochain vos suggestions sur les perspectives du troisième plan et les lignes de force qui, à votre avis, devront être les siennes.

M. ENJALBERT.- A propos du commerce extérieur, il faut bien noter que, en Extrême-Orient par exemple, les marchandises françaises sont éliminées des marchés des pays qui ont obtenu récemment leur indépendance et qu'il ne faut donc plus compter sur ces marchés qui constituaient autrefois des marchés privilégiés pour la France.

M. LE PRESIDENT.- Il a été néfaste pour notre économie d'avoir des espaces réservés pour écouler nos produits. Nous devons travailler à l'expansion économique de notre pays par l'expansion des exportations sur des marchés concurrentiels.

Personne ne demande plus la parole ?

Nous tiendrons donc notre prochaine réunion mercredi prochain, plus particulièrement sur les perspectives du troisième plan de modernisation et d'équipement.

La séance est levée à 11 heures 50.

Le Président,

Rochevirey

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES ET
DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. ROCHEREAU, président

Séance du mercredi 30 novembre 1955

La séance est ouverte à 10 heures

- Présents : MM. BOUQUEREL, BREGEGERE, GADOIN, Marcel LEMAIRE,
MERIC, NAVEAU, PATENOTRE, REPIQUET, ROCHEREAU,
SEMPE, de VILLOUTREYS.
- Suppléants : MM. BROUSSE, CAILLAUD, CUIF.
- Excusés : MM. BAUDRU, BLONDELLE, CLERC, JAUBERT, de RAINCOURT,
SCHIAFFINO.
- Absents : MM. AGUESSE, Louis ANDRE, d'ARGENLIEU, Charles
DURAND, ENJALBERT, FOUSSON, MARIGNAN, RAMETTE,
SEGUIN, TAMZALI, VALEAU, VERNEUIL.
- Assistaient, en outre, à la séance :
- MM. COUDE du FORESTO, DURAND-REVILLE, LAURENT-
THOUVEREY, PIALES.

ORDRE DU JOUR

- I.- Examen du rapport de M. Brégègère sur la proposition de loi (n° 28, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter l'article 9 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.
- II.- Audition de M. Hirsch, Commissaire Général au Plan.
- III.- Suite de l'examen du projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.
- IV.- Questions diverses.

COMPTE RENDU

M. ROCHEREAU, président.- L'ordre du jour appelle l'examen du rapport de M. Bregègère sur la proposition de loi (n° 28, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter l'article 9 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

M. BREGEGERE.- Cette proposition de loi traite d'un point à la vérité secondaire, à savoir le système de la représentation aux Assemblées générales dans les sociétés coopératives.

Il y a divergence entre la proposition de loi présentée par M. Cayeux qui demandait la dispense de timbre pour les procurations en vue de la représentation aux Assemblées générales dans les sociétés coopératives et le texte adopté par l'Assemblée Nationale sur proposition de la Commission des Affaires Economiques, qui légalise la pratique du pouvoir collectif.

Or, le "pouvoir" permettant à un mandataire de représenter un membre absent doit acquitter un droit de timbre de 150 F qui est onéreux. M. Cayeux en propose la suppression afin de faciliter corrélativement l'obtention du quorum exigé.

La Commission des Affaires Economiques de l'Assemblée Nationale a repoussé le texte présenté par M. Cayeux qui lui a paru constituer un privilège fiscal et a décidé de donner l'existence légale au pouvoir collectif.

Je ne vois pas l'intérêt du texte voté par l'Assemblée Nationale car le principe du pouvoir collectif n'a jamais été contesté. En conséquence, je vous propose de reprendre le texte présenté par M. Cayeux, qui est ainsi rédigé :

"Article unique.- L'article 10 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 est complété ainsi qu'il suit :

"En cas de représentation par mandataire dans les conditions prévues par les lois particulières à la catégorie des coopératives intéressées, sont exemptés de droits de timbre et d'enregistrement les pouvoirs dont les sociétaires sont porteurs à l'assemblée générale".

Je signale que les droits d'enregistrement dont il est fait mention n'ont jamais été exigés.

Enfin, personnellement, il me paraît dangereux de donner trop de pouvoir à une même personne au sein d'une Assemblée générale.

M. BROUSSE.- Je suis en parfait accord avec la position du rapporteur. L'exonération facilitera la tenue des Assemblées générales. Le texte voté par l'Assemblée Nationale n'a pas d'intérêt, il est même dangereux pour le fonctionnement des sociétés coopératives.

M. LE PRESIDENT.- Je ne pense pas qu'on puisse nous opposer une perte de recettes qui d'ailleurs serait infime.

M. BRÉGÈGÈRE.- Il faudrait reprendre tout le statut de la coopération en ce qui concerne la tenue des Assemblées générales.

M. LE PRESIDENT.- Voulez-vous insister sur ce point dans votre rapport.

M. BROUSSE.- Il faut tenir compte du décret du 20 mai 1955 qui a apporté un certain nombre de modifications.

M. BRÉGÈGÈRE.- J'ai hésité à traiter des modifications d'ordre général à apporter au statut de la coopération car ce n'était pas l'objet de la proposition de loi. Il existe d'ailleurs des différences essentielles entre les coopératives d'entreprise et les coopératives agricoles.

M. BRÉGÈGÈRE donne lecture de son rapport qui conclut à l'adoption du texte de la proposition de loi (n° 10.030, A.N. 2ème législature).

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix les conclusions du rapporteur.

Le rapport de M. Brégègère est adopté.

o
o

M. LE PRESIDENT. ~~La séance est ouverte.~~

Mes chers collègues, nous allons commencer tout de suite si vous le voulez bien l'audition de M. Hirsch, commissaire général au Plan. Nous allons le remercier de son déplacement et lui dire que nous attendons avec sympathie et impatience les déclarations qu'il voudra bien faire à propos du deuxième plan d'équipement et de modernisation. A cette occasion je me permettrai de rappeler ce que nous avons décidé officieusement il y a quelque temps au cours d'une réunion à laquelle assistaient les différents rapporteurs des principales commissions intéressées par le problème. Nous avons envisagé deux grandes questions : d'une part, quel était actuellement le stade d'exécution du deuxième plan, les conditions d'exécution par rapport aux objectifs envisagés ; d'autre part, puisque ce plan est en cours d'exécution, nous ne pensons pas qu'il soit opportun d'y apporter quelque modification que ce soit, mais nous voudrions montrer comment se situeraient les perspectives d'un éventuel troisième plan, compte tenu de ce que nous savons et du premier et du second, et de ce que nous savons également des perspectives générales de l'économie française telle qu'on peut la prévoir raisonnablement dans les années qui viennent.

La parole est à M. Hirsch.

M. HIRSCH, commissaire général au Plan. Monsieur le président, le deuxième plan est en cours d'exécution depuis le début de 1954. Comme c'est un plan de quatre ans, nous sommes presque à la moitié de son exécution, de sorte qu'il est parfaitement légitime de se demander comment les opérations se sont déroulées.

C'est évidemment un peu un paradoxe que ce plan soit à la moitié de son cours d'exécution avant une approbation formelle du Parlement. Néanmoins, il y a eu un progrès, puisque le premier plan n'a jamais été discuté intégralement par le Parlement. Il a fait l'objet d'approbations implicites lors de chacun des votes des budgets d'investissement, mais jamais il n'y a eu une discussion d'ensemble. Malgré les retards, cette fois il y a un progrès. Il faut espérer que la situation s'améliorera et que, si le Parlement décide de poursuivre dans cette voie de l'établissement d'un plan, on arrivera la prochaine fois à obtenir des approbations formelles avant la mise en route du plan. Le commissariat en tout cas, fera tout son possible, malgré toutes les lourdeurs que cela implique, car la préparation du plan est une oeuvre de longue haleine, délicate et difficile. Il y a intérêt lorsqu'on passe d'un plan au suivant à ne pas faire les études et à ne pas aboutir aux conclusions trop tôt à l'avance, parce qu'on risque au moment où le plan est mis sur pied d'avoir à le modifier d'une façon assez substantielle. Nous sommes dans une période où la technique progresse

plus vite que jamais. Par conséquent, on a intérêt à procéder aux ajustements finaux, le plus tard possible avant le début de l'exécution. Or, la procédure comporte l'avis du conseil économique, l'avis de l'Assemblée de l'Union française, puis l'approbation par les deux assemblées délibérantes, et, si les délais pris par chacune des instances sont longs, cela veut dire qu'il faut avoir une année ou plus de procédure avant que le plan puisse être mis en route. Par conséquent, ceci implique de la part des différentes instances, une certaine rapidité dans l'examen.

Je vais maintenant très sommairement vous indiquer quelle est la situation de l'exécution du plan. Je dis sommairement parce que, comme vous le savez, nous publions un rapport annuel d'exécution. Le rapport pour cette année est actuellement sous presse. Il sera distribué dans quelques jours, au début de la semaine prochaine. Par conséquent vous aurez là une masse de chiffres. Il y a 600 pages de descriptions de développements aussi bien par secteurs que par régions. Cette fois-ci, nous avons fait des regroupements par région, parce que nous pensons que cela intéresse les parlementaires qui veulent voir par région comment les développements se poursuivent. Ceci a conduit à une certaine augmentation du volume du rapport dont je m'excuse. Mais je crois que c'est utile parce que chacun pourra sans lire l'ensemble, voir ce qui intéresse une région ou une autre. Donc, ceci me dispensera d'entrer dans le détail de chiffres qui seraient un peu fastidieux. Je vous indiquerai simplement les grandes lignes.

Je voudrais rappeler que le plan formulait un certain nombre d'objectifs globaux pour le développement de l'activité économique française au cours de cette période de quatre ans et que la référence a été faite sur la base de la dernière année qui était connue au moment de l'achèvement de l'élaboration du plan, c'est-à-dire 1952. C'est donc par rapport à 1952 que ces développements sont valables.

Le premier objectif comportait le développement du revenu national. Il était prévu un accroissement de 25 % par rapport à cette période de référence de 1952. Je voudrais rappeler que 1953 a été une année de stagnation, de sorte que les chiffres par rapport à 1952 ne sont pas très différents des chiffres par rapport à 1953, sauf en ce qui concerne la production agricole où il y a eu un développement en 1953. La progression au cours de 1954 pour le revenu national a été approximativement de 6 % et autant qu'on puisse juger avec les chiffres provisoires dont on dispose actuellement, pour 1955, il y aura une progression analogue. Par conséquent, avec l'effet de cumulation, de progression géométrique, deux fois 6 % cela nous conduit, si la cadence reste sensiblement la même au cours de 1956 et de 1957, à la réalisation on peut dire pratique et même peut-être légèrement supérieure, de l'objectif que s'est assigné le plan en ce qui concerne le développement du revenu national.

Ce développement a été décomposé en grands secteurs. En ce qui concerne l'agriculture, on avait prévu un accroissement de production de 20 % au cours de la période. Or, il y a déjà eu un accroissement de 1953 par rapport à 1952 et la cadence d'accroissement annuel est d'environ 4 % par an, de sorte qu'il est vraisemblable, compte tenu bien entendu des fluctuations qui peuvent survenir et de certains aléas, que ce développement de production de 20 % sera acquis d'ici 1957. Si l'on veut entrer davantage dans le détail, et examiner certains objectifs chiffrés, par exemple celui de la production de blé, on voit qu'il a été dépassé déjà très largement. Ceci veut dire qu'il est nécessaire de procéder à une orientation de la production agricole et je reviendrai sur cette question à propos de la préparation du troisième plan.

En ce qui concerne l'industrie, il y a eu stagnation entre 1952 et 1953, mais en 1954 la progression a été très importante par rapport à 1953 : elle a été de 9 %. En ce qui concerne 1955, les chiffres complets sont disponibles pour le premier semestre et la progression est de 11 % par rapport à 1954. Il est vraisemblable que pour l'ensemble de l'année 1955 la progression sera analogue à celle de 1954 par rapport à 1953 c'est-à-dire 9 à 10 %. Comme l'objectif était compris entre 25 et 30 %, il est probable étant donné les perspectives des années 1956 et 1957 - ce sont des perspectives soumises forcément à des aléas, notamment en ce qui concerne le développement international dont nous sommes dans une certaine mesure tributaires - qu'il sera dépassé pour l'ensemble de la période.

En matière de logement, on avait fixé une progression de la construction de logements chiffrée en logements achevés et non pas en logements mis en route, parce que c'est la seule chose qui compte, car on peut accroître le nombre de logements en cours sans qu'il en résulte un avantage pour la nation. L'objectif était d'atteindre progressivement le chiffre de 240.000 logements achevés. Ce chiffre devait être atteint en 1957. On parlait d'un chiffre de 1953 qui était d'environ 83.000 logements achevés. Par conséquent ceci représente un effort considérable et une progression rapide. Dans ce secteur, nous sommes au-dessus de la courbe qui avait été établie pour atteindre le chiffre de 240.000 logements. On a achevé en 1954 162.000 logements. En 1955, les chiffres ne sont pas encore disponibles, bien entendu, mais il est vraisemblable qu'on ne sera pas très loin de 200.000 logements. Je dois dire que ceci s'est fait au prix de dépenses supérieures à celles qui étaient prévues. En ce sens que la mise en route de logements a atteint une cadence supérieure à ce qui était prévu, mais avec des retards en ce qui concerne les achèvements. Il y a un encouragement dans le secteur de la construction avec des résultats qui pourtant ne sont pas proportionnels aux efforts et aux dépenses qui ont été consentis. Voilà globalement le progrès de l'économie française.

Si l'on veut se préoccuper des perspectives d'avenir, il est nécessaire de voir ce qui a été fait au cours de la période et ce qui commande cet avenir, c'est-à-dire les investissements, parce qu'on pourrait avoir un progrès instantané de la production, du niveau de vie et l'obtenir au détriment des développements d'avenir si on sacrifiait les investissements. Je ne vous donnerai pas non plus de chiffres détaillés, puisque vous les retrouverez dans le rapport que j'ai mentionné et d'ailleurs avant de venir aux investissements il y a un point que je voudrais traiter : celui du commerce extérieur, puisque cela aussi concerne la conjoncture année par année.

L'objectif était d'atteindre en 1957 un équilibre de la balance des paiements sans ~~aide~~ aide extérieure. Avant de vous donner quelques chiffres, je voudrais apporter une précision. En ce qui concerne la couverture des importations par les exportations, je dois dire que ceci est estimé en termes douaniers, c'est-à-dire qu'il s'agit de C.i.f. et de F.o.B. de sorte que cela ne correspond pas exactement au terme de balance de paiements et qu'il faut majorer de 10 % les chiffres pour avoir une idée correcte en termes de balance des paiements de l'équilibre réel. Pour 1953, cette couverture des importations par les exportations représentait 83 %. En 1954 on est arrivé à 87 % et en 1955 à 91 %. Il est vraisemblable que le chiffre moyen pour l'année 1955 ne sera pas très différent du chiffre du premier semestre. Alors, compte tenu de ce correctif de 10 % - c'est du C.i.f. et du F.o.b. je le répète, - on peut estimer que nous sommes au voisinage de l'équilibre en ce qui concerne les échanges commerciaux. Par conséquent, globalement, d'ores et déjà, l'objectif a été atteint en ce qui concerne la balance des paiements, ~~en ce qui concerne~~ ^{pour} les échanges commerciaux. Mais il ne faut pas se dissimuler que ceci a été réalisé dans des conditions qui ne sont pas entièrement saines. Les échanges ne sont pas entièrement libérés. Des progrès d'ailleurs considérables ont été faits, puisqu'au cours des deux dernières années on est passé de 0 à 77,5 pour la libération des échanges en termes de référence à l'O.E.C.E., ce qui représente 55 % en termes réels. C'est un progrès considérable qui est pourtant inférieur à celui qui a été fait par nos partenaires de l'O.E.C.E. Pour un certain nombre de produits, il y a une protection traditionnelle par la surtaxe de compensation qui fait que cette libération n'a pas produit intégralement les effets qu'il y aurait eu sans cette mesure. D'autre part, en ce qui concerne les exportations, vous savez qu'il y a un système d'aide qui favorise nos exportateurs. Il ne faut d'ailleurs pas exagérer la signification de cette aide à l'exportation car dans une certaine mesure il s'agit d'une compensation à une structure de charges sociales et fiscales différente de celle qu'on a dans d'autres pays. Si on compare l'assiette des charges sociales en France et en Grande-Bretagne qui est un concurrent, en France les charges sociales sont entièrement incluses dans les prix de revient, tandis qu'avec le système britannique, elles sont pour la plus grande part à la charge du budget général et par conséquent

n'apparaissent pas dans les prix de revient, de sorte que ce qui chez nous paraît comme une aide est quelque chose de normal dans la structure financière britannique. Par conséquent, il ne faut pas surestimer l'importance de ce facteur. Il y a un élément de présentation dans cette affaire.

Cela dit, si nous avons un équilibre global dans nos échanges commerciaux, cet équilibre n'est pas réalisé pour certaines zones monétaires, comme la zone dollar et la zone sterling. Nous compensons certains déficits par des excédents que nous avons par ailleurs, Les mécanismes actuels le permettent. Nous ne sommes pas certains que ces mécanismes puissent subsister indéfiniment. Par conséquent il y a un danger. Donc, en matière d'échanges extérieurs, les efforts doivent être poursuivis d'une façon très systématique pour éviter des dangers et pour éviter que notre développement économique ne soit pas freiné comme c'est le cas de la Grande-Bretagne dès à présent, par l'impossibilité de payer les suppléments de matières premières qu'implique un développement économique.

J'en viens maintenant aux investissements qui commandent en somme les développements d'avenir. Je voudrais vous indiquer l'évolution de ces investissements par rapport au produit national. Je crois qu'il est important de voir quelle part a été consentie aux investissements et quelle est l'évolution de la part des investissements dans l'ensemble de nos ressources, car au fur et à mesure que les ressources augmentent, il est certain que le même pourcentage correspond à des investissements plus importants. Or, ce que l'on constate c'est que les investissements globaux représentaient en 1953 légèrement plus de 16 % du produit national brut. Le chiffre précis est de 16,2, mais cette précision est un peu illusoire, vous le savez, parce que ce genre de calcul est soumis à des aléas. La définition des investissements, vous ne l'ignorez pas, même dans les entreprises privées, est délicate. Il n'est pas toujours facile de savoir ce qui est investissement et ce qui est dépense d'entretien. Mais enfin les chiffres que je vous donne ont été établis d'une façon aussi rigoureuse que possible, de sorte qu'ils ont une valeur de comparaison qui est fort utile. On était à 16,2 % par rapport au produit national brut en 1953 et les chiffres absolus étaient de 2.375 milliards. Pour 1954, le pourcentage est passé de 16,2 à 16,8 : il y a un progrès en valeur relative et un progrès plus grand en valeur absolue puisqu'on arrivait à 2.570 milliards. Pour 1955, nous n'avons bien entendu que des ordres de grandeur, mais on peut estimer qu'on arrivera légèrement au-dessus de 17 % par rapport au produit national brut. C'est donc encore un progrès relatif par rapport à l'année précédente. Les investissements s'accroissent par conséquent légèrement plus vite que le produit national ce qui est un symptôme encourageant.

Maintenant, si au lieu de prendre la totalité des investissements, je regarde ce qui correspond aux investissements de l'ensemble des secteurs retenus par le plan, au lieu de 2.500 milliards environ, cela représente 1.750 milliards. Ce qu'on peut prévoir pour 1955 est, globalement, sensiblement supérieur aux prévisions qui avaient été faites par le plan qui était de 1.600 milliards. On serait donc en avance de 150 milliards, de 10 % par rapport au volume d'investissements prévus par le plan. Mais ces chiffres globaux dissimulent des écarts en sens contraire. La majeure partie de l'avance correspond aux dépenses de logement. Il y a environ 100.000 à 120 milliards de plus dans le secteur du logement. Ces 120 milliards ne correspondent pas à des logements achevés, mais à un accroissement des en-cours, ce qui est évidemment un peu inquiétant étant donné les goulots d'étranglement qu'on rencontre dans ce secteur.

Il y a une progression plus rapide que ce qui était prévu dans le plan en ce qui concerne l'achat de matériel par l'agriculture. Ces achats ont été stimulés d'une part par le progrès de la production agricole et également par des incitations indirectes, notamment par la détaxation, par la ristourne de 15 % qui a été faite sur le matériel agricole, de sorte que dans ce domaine la progression d'une année par rapport à l'autre est d'un ordre largement supérieur à 10 %. Donc, il y a un progrès très rapide. On atteindra probablement une progression de l'ordre de 20 % dans les achats de matériel agricole, ce qui montre qu'il y a un développement rapide. Là, ce sont des exemples pour lesquels le progrès est rapide.

Je dirai également que, dans le domaine scolaire, malgré des difficultés considérables, il y a aussi une progression rapide, supérieure à celle qu'on pouvait prévoir.

Par contre, dans d'autres secteurs, il y a des retards et l'un de ceux pour lesquels nous avons le plus de préoccupation c'est celui des industries mécaniques où la progression n'est que de l'ordre de 5 à 6 %, alors que la France a un retard assez sérieux dans un tel domaine.

Il est d'autres secteurs où nous avons des retards, ce sont essentiellement ceux qui concernent l'infrastructure aérienne et les aéroports, aussi bien dans la métropole que dans l'Union française d'ailleurs. Nous ne sommes qu'à une cadence de 50 % de ce qui était prévu par le plan. Il y a des retards analogues en ce qui concerne l'équipement portuaire et l'équipement des voies navigables.

Il ne sera pas possible de rattraper ces retards au cours des deux ans qui viennent. Je ne le dissimule pas. Nous essayons dans les discussions de crédits budgétaires d'obtenir qu'en 1956 on rattrape la cadence prévue sans rattraper pourtant

les ~~xxxx~~ retards accumulés. Voilà la situation en ce qui concerne les investissements.

Je n'entrerai pas dans le détail des grands secteurs nationalisés ou privés. Vous trouverez les renseignements dans les documents? Je voudrais aborder un autre aspect du plan qui va de front avec cet aspect, si je puis dire matériel : ce sont les réformes de structure qui ont été recommandées par la commission de modernisation et qui ont été incorporées dans le plan. Elles sont nécessaires pour améliorer la situation économique.

Une réforme fondamentale est celle qui concerne l'établissement des lois de programmes. Dans le domaine des investissements, la cadence annuelle ne correspond pas du tout à la nature des problèmes. Il est nécessaire, d'une part, d'être assuré de la continuité du financement pour des opérations qui se déroulent sur un nombre d'années variable qui est quelquefois long. Je citerai par exemple les Charbonnages ou l'éclairage : le délai de réalisation peut atteindre cinq ou sept ans. D'autre part, en ce qui concerne les fournisseurs, les entreprises, les fabricants, il est nécessaire qu'ils se spécialisent et qu'ils sachent pour rationaliser leur fabrication devant quels problèmes ils se trouvent pour que leur outillage puisse être adapté aux besoins. C'est pour cela qu'on a insisté sur ces lois-programmes dans le deuxième plan. On a obtenu au cours de l'année 1955 sous forme de décrets-loi, l'établissement d'une dizaine de lois de programmes qui répondent dans une très large mesure aux besoins qui ont été exprimés. Ces lois de programmes n'englobent pas la totalité des programmes d'investissements, parce que pour certaines catégories d'investissements cette durée n'est pas absolument indispensable. D'autre part, il est nécessaire de conserver une certaine souplesse pour tenir compte de l'évolution de la situation économique, de la situation budgétaire et puis, également, pour apporter des ajustements que la situation de l'évolution technique peut comporter, de sorte que la notion qui a été retenue et utilisée c'est celle de noyaux où l'on fixe ^{ne varietur} des autorisations d'engagements, soit pour certaines catégories d'investissements, soit pour certains volumes d'investissements d'une catégorie déterminée.

Selon le secteur, ces décrets-programme englobent une partie plus ou moins vaste des investissements envisagés au cours de la période. Etant donné que ces décrets-programme sont intervenus tardivement, en mai 1955, ils couvrent la période finale du plan jusqu'à fin 1957; ils perdent dans une certaine mesure de leur efficacité puisqu'ils s'appliquent seulement à une période de deux ans et demi ou trois ans.

Il a été difficile de mettre au point cette nouvelle procédure, d'y habituer l'administration pour laquelle c'était une nouveauté et presque une hérésie. J'espère que, le pli étant pris, il sera possible pour le troisième plan d'introduire ces lois-programme à l'avance pour la totalité de la période du plan. C'est une des raisons de plus que j'attache à une approbation rapide par les instances responsables des projets de plan à l'avenir. Il est extrêmement important que les lois-programme couvrent la période la plus longue possible. Cette fois-ci, nous avons pu dans une certaine mesure gagner du temps, malgré que ce soit intervenu en mai 1955, puisqu'on a utilisé la procédure des décrets-lois autorisés exceptionnellement par le Parlement. Avec une procédure normale, les délais sont forcément plus longs et par conséquent, cela implique une discipline dans la préparation, ce qui est notre responsabilité et celle des pouvoirs publics et la célérité dans l'approbation, ce qui est la vôtre.

Je voudrais vous montrer par un exemple concret certains résultats obtenus grâce aux lois-programme. En matière de matériel de mines par exemple, dans un groupe de travail spécial, réunissant les utilisateurs et les fournisseurs, on a obtenu des utilisateurs, une énumération pour chaque spécification des achats qu'ils comptaient faire. Sur la base de programmes concrets on a pu obtenir une rationalisation des fabrications et des regroupements. Plusieurs ont abandonné certaines fabrications au profit d'autres et réciproquement. Les utilisateurs - à ce moment-là les charbonnages de France - avaient quelque inquiétude devant ce processus. Ils pensaient que la concurrence se trouverait réduite et qu'ils risqueraient de payer plus cher. En fait, l'habitude consiste à faire appel à une foule de catégories et à passer commande aux moins disant. Chaque catégorie se trouvait dans des conditions de prix de revient défavorable puisque les fabrications portaient sur des séries faibles et quelque fois des séries ne nécessitant pas un outillage polyvalent.

Je pense qu'il y a quelque chose de fallacieux dans ce raisonnement. En réalité, on a pu obtenir des constructeurs qu'ils consentent une baisse de prix au départ. Ceci vous montre que des progrès peuvent être réalisés grâce à des techniques nouvelles.

En matière de fiscalité, des réformes ont été introduites. La fiscalité, telle qu'elle existait jusqu'à l'année dernière allait à l'encontre des investissements, puisque ceux-ci étaient taxés deux fois, d'une part par la taxe à la production et, ensuite, par la charge qui se retrouvait dans la taxe à la production sur les produits fabriqués. La taxe à la valeur ajoutée a permis d'éviter cette superposition de taxation sur les investissements. Certaines détaxations ont été apportées, soit par une réduction des taux en ce qui concerne les engrais par exemple, soit par détaxation intégrale en ce qui concerne les amendements calcaires, ou encore une ristourne en ce qui concerne les achats de matériel agricole. Ce progrès qui a favorisé notablement la modernisation et l'investissement a pu être acquis au cours de la période d'exécution.

En matière de crédit des progrès ont été également réalisés. Le problème se pose d'abord sous la forme de l'accès au crédit, c'est-à-dire rationnement ou ouverture plus large des guichets, volume des crédits disponibles, taux et garantie. La commission de financement a insisté sur un certain nombre de mesures nécessaires pour faciliter cet accès au crédit. Bien entendu, ceci suppose, simultanément au développement des ressources de crédit soit public, soit privé, l'accroissement de l'épargne. On a effectivement assisté à un développement considérable de l'épargne au cours des deux dernières années. Les dépôts dans les caisses d'épargne se sont accrus et la caisse des dépôts dispose de ressources majorées. Ceci a permis de supprimer le rationnement en ce qui concerne le crédit. Cette suppression est intervenue il y a deux mois et actuellement ces entreprises peuvent obtenir du crédit sans limitations autres que les limitations de caractère purement bancaire : solvabilité, honorabilité, etc. Il n'y a pas de limitation de caractère administratif d'accès au crédit.

En ce qui concerne le taux, des progrès ont été enregistrés. Les émissions sur un marché se font en moyenne environ un demi point au-dessous des conditions de l'année dernière. La durée importe également puisque les remboursements représentent des charges pour les entreprises. Les délais ont été prolongés; de 12 ans, ils sont passés à 18 et 20 ans.

De même, en ce qui concerne le moyen terme, il y a eu des réductions de taux en ce qui concerne les prêts du crédit national, réduction du taux de l'ordre d'un demi point à laquelle s'ajoute l'incidence de la T.V.A. qui ramène ceci à 6,2 p.100 puisque ce mécanisme fait que l'on rembourse la partie de charges fiscales qui se trouve dans le taux d'intérêt prélevé par le crédit national.

En ce qui concerne les garanties, des mécanismes additionnels sont intervenus, mais n'ont pas encore été mis en application. Ils permettent, dans les cas jugés utiles par les pou-

voirs publics de faire intervenir la garantie du Trésor qui pourra se substituer dans une certaine mesure aux entreprises qui ne pourraient pas, du fait de leur gêne ou de leur structure, offrir une garantie suffisante aux organismes bancaires.

Je ne dirai pas que les progrès accomplis sont suffisants. Il est souhaitable, pour le développement des investissements et la modernisation, que les charges en capital se trouvent notablement plus faibles que celles qui existent actuellement. Il est désirable d'arriver à une réduction nette des charges d'investissement et des taux d'intérêt, ceci aussi bien pour les entreprises publiques ou privées que pour les collectivités locales. Le budget des collectivités locales payait des taux d'intérêt. Actuellement, les taux de la caisse des dépôts sont à 5 1/2 p.100. Dans un pays comme les Etats-Unis où les taux d'intérêt ont monté, les collectivités locales ont dit, alors que le taux atteignait 2,6 p.100 : "A ce taux, c'est rédhibitoire, nous ne voulons pas nous charger en recourant à l'emprunt." Nous n'en sommes pas là, nous n'avons pas la richesse américaine, mais nous devrions nous efforcer de nous en rapprocher. Les premiers pas que nous avons fait sont modestes, mais il est nécessaire de poursuivre délibérément dans cette voie.

Des réformes sont intervenues en d'autres domaines, pour l'organisation des marchés agricoles, par exemple, successivement des mesures ont été prises en matières de viandes et de produits laitiers. Finalement, un organisme d'ensemble préconisé par le plan a vu le jour : c'est le fonds de garantie mutuelle. D'ores et déjà, on a assisté à une stabilisation pour la viande où le mécanisme a été efficace. Je suis convaincu que, si on utilise méthodiquement ce mécanisme, on peut réaliser des progrès considérables et assurer aux producteurs qu'un développement de leur production avec une orientation correcte n'a pas pour conséquence pour eux une réduction de leurs recettes.

Un autre secteur où les réformes ont eu une action importante est celui de la formation professionnelle. Les techniques nouvelles exigent de plus en plus la formation de professionnels et de cadres qualifiés. Dans certains secteurs, le goulot d'étranglement est constitué par le personnel qualifié. C'est le cas du secteur de la construction et du logement.

Un gros effort a été fait pour développer la formation professionnelle des adultes et, on a presque doublé la cadence de formation des adultes, c'est-à-dire la transformation de gens sans qualification ou avec des qualifications non utilisables en spécialistes du bâtiment. Ceci ne donne pas des gens ayant une qualification professionnelle aussi poussée que par la formation de l'apprentissage qui exige, lui, de nombreuses années. Mais ceci remédie dans une certaine mesure à l'insuffisance professionnelle et permet de reclasser des gens qui, par suite de l'évolution de la technique, ne trouvent pas des occupations décentes.

Dans le domaine de la recherche, une réforme importante est intervenue dès cette année; c'est l'institution d'un troisième cycle destiné à la formation des chercheurs. L'éducation nationale a mis sur pied 60 centres de troisième cycle dès cette année scolaire. Les résultats ne pourront pas être constatés avant un certain nombre d'années, car la formation des chercheurs est un processus assez lent. Il s'agit d'un problème urgent, puisque le développement de la recherche est une nécessité dans tous les secteurs et que le développement de la recherche atomique en particulier fait appel à un nombre extrêmement élevé de spécialistes que les méthodes anciennes de préparation ~~est~~ sont incapables de satisfaire.

La dernière catégorie de réformes que je mentionnerai est celle qui a trait à la décentralisation. Il ne faut pas que l'expansion soit limitée à un certain nombre de régions mais qu'elle s'étende à toutes les régions françaises sans pour autant conduire à des absurdités. Il ne faut pas essayer d'implanter des industries dans des régions qui n'ont pas de vocation industrielle sans quoi on arrivera à des créations artificielles, ce qui constituerait une charge pour la collectivité sans bénéfice pour personne.

Il faut aussi résister à une concentration devenue elle-même artificielle. Je n'en veux pour exemple que le développement de la région parisienne dans laquelle une partie des charges est assurée par la collectivité. Certaines entreprises s'y sont implantées, y trouvant une masse de main d'oeuvre sans avoir à s'occuper de sa formation, de son logement, des transports et sans avoir à supporter des charges qui sont assurées par la collectivité. Certaines mesures ont été prises, notamment par un décret en date du 5 janvier qui a permis d'interdire certains développements dans la région parisienne. Dans le passé, ces interdictions n'étaient possibles que sous l'angle du zonage et non sous l'angle économique ou social. Maintenant, cette interdiction est possible en tenant compte de considérations économiques ou sociales. Ceci a pour effet d'éviter le congestionnement de la région parisienne et de permettre l'installation en province d'entreprises qui se seraient développées dans la région parisienne. D'autres mesures qui ont fait l'objet du décret du 30 juin sont destinées à favoriser cette décentralisation et le développement des activités régionales.

Je n'entre pas dans le détail, car ceci me conduirait trop loin et je n'ai mentionné que le développement en ce qui concerne la métropole. En ce qui concerne les territoires d'outre-mer, il y aurait à noter une progression notable surtout pour l'aide de la métropole, notamment en Afrique du Nord. Vous verrez par le rapport quelle a été l'importance des chiffres. Mais on se trouve devant un processus particulièrement inquiétant, en ce sens que les investissements ~~des~~ territoires d'outre-mer sont financés pour une large part par la métropole. Au cours des années

récentes, une part a été financée par les ressources locales. Or, l'évolution de la situation démographique a amené une diminution de ces ressources locales à une cadence rapide. En Tunisie, depuis deux ans, on se trouve en présence d'un déficit des budgets courants et c'est la métropole qui doit faire face non seulement à la totalité des investissements, mais dans une mesure non négligeable à une partie des charges courantes du budget tunisien.

Pour l'Algérie, cette évolution se fait avec un certain décalage. Actuellement, les ressources locales ne contribuent que très faiblement aux investissements. Cette situation est la même au Maroc. Le total des investissements a pu être maintenu, grâce à un accroissement notable de la contribution métropolitaine. Mais cela exige un effort accru de la part de la métropole et l'orientation appropriée des investissements.

Nous nous sommes efforcés d'orienter les investissements vers les secteurs productifs et notamment vers le secteur fondamental : celui de l'agriculture. La vie de la population dépend avant tout de l'activité agricole. Il ne s'agit pas uniquement d'un problème d'investissement, de financement, le goulot se trouve souvent ailleurs : il s'agit d'avoir un encadrement approprié et des moniteurs pour enseigner les progrès techniques. C'est long et difficile et l'argent ne suffit pas pour arriver à une réalisation. Il faut du temps et des mécanismes pour assurer ce progrès dans l'utilisation des ressources locales.

Vous m'avez demandé, monsieur le président, de vous indiquer ce que nous faisons en vue de la préparation du troisième plan. Nous en sommes actuellement à des travaux préparatoires. Quand on veut dégager des conclusions, il faut s'efforcer de le faire le plus tard possible, en tenant compte de l'évolution aussi bien de la France que de la situation internationale pour ne pas courir le risque d'être en retard dans les conceptions par rapport à la situation telle qu'elle se présentera au début du plan. Cela ne veut pas dire qu'on ne doit pas au préalable faire des études qui pourront se révéler fructueuses.

Nous avons procédé à une première catégorie d'études qui porteront sur une période plus longue que celle du plan. Le troisième plan aura normalement une durée égale à celle du deuxième, c'est-à-dire quatre ans, de 1958 à 1961 inclus. Pour que ce plan puisse être élaboré dans les meilleures conditions possibles, nous croyons qu'il est nécessaire de mettre à la disposition des commissions spécialisées une vue sur une période plus longue pour qu'elles puissent néanmoins réfléchir aux grandes évolutions telle qu'une analyse des faits passés, des tendances dans les autres pays peuvent conduire à les déterminer. Nous établirons ce que nous appelons une prévision de la situation économique française en 1965?

J'ai eu l'occasion de discuter de ce problème théorique avec des économistes des autres pays. Des réunions ont eu lieu dans le cadre de l'O.E.C.E. avec des économistes des Etats-Unis, d'Angleterre, des pays Scandinaves, d'Italie et d'Allemagne. D'une façon générale, on considère que de telles études sont possibles, mais comportent une marge d'estimation assez large. Des discussions que nous avons eues, il apparaît que les méthodes que nous essayons d'employer sont sensiblement celles que l'on essaie de mettre en oeuvre dans les autres pays. Ces méthodes consistent d'abord à partir de l'évolution démographique. Là, on peut avoir une base certaine, car la population susceptible d'être ^{active} acquise en 1965 est déjà née. Il suffit d'avoir des tables correctes et les erreurs ne sont pas grandes.

Par contre, lorsqu'on doit examiner le problème comme celui du taux d'activité par catégorie d'âge, il faut tenir compte de ce qui influencera les gens à cette époque; nous risquons d'avoir un niveau de vie plus élevé. Dans quelle mesure, cette catégorie sera-t-elle tentée de moins travailler, de travailler moins longtemps ? L'expérience montre que c'est une tendance naturelle non seulement en France, mais dans les autres pays : le niveau de vie s'accroît dans une certaine mesure et il y a un arbitrage qui se fait entre cette élévation du pouvoir d'achat et l'effort de travail que l'on est disposé à consentir. Il y a donc une certaine part d'indétermination.

Autre facteur important en ce qui concerne la France : la perspective de l'immigration en provenance d'Afrique du Nord. En raison de l'incertitude politique, il est particulièrement difficile de faire des évaluations. On peut se baser sur l'évolution qui s'est produite au cours des dernières années pour faire des estimations d'ordre de grandeur et pour prendre ce que les artilleurs appellent, une fourchette.

Un autre facteur à déterminer est l'évolution de la productivité dans les divers secteurs. Là encore, l'expérience passée des autres pays permet d'établir une telle fourchette. De cette façon on peut voir quelle sera la population active, sa productivité et son évolution dans les différents secteurs et prévoir un schéma de la consommation pour une population ayant un revenu par tête d'habitant accru. Là, on utilise des comparaisons par rapport aux pays étrangers et on fait intervenir la notion d'élasticité de consommation. Il y a des facteurs qui montrent que si le pouvoir d'achat s'accroît de 10 p.100, la consommation de produits alimentaires s'accroît dans une proportion moindre, mais néanmoins notable, avec des variations selon les industries.

Ces études sont complexes; nous devons nous y livrer avec la collaboration des services qui ont des informations en la matière : l'Institut national de statistiques, le Service de la comptabilité nationale, l'Institut national d'études démogra-

phiques, le CREDOC⁽¹⁾, etc, en consultation avec les experts ou les représentants professionnels privés.

Ce sont ces méthodes qui ont été utilisées pour l'élaboration du plan et qui consistent à faire appel à toutes les connaissances qu'on peut avoir dans des domaines aussi délicats.

(1) Centre de recherches et d'études sur la consommation

- 21 -

En dehors de ces études des perspectives sur 1965, qui sont très utiles pour les travaux des commissions, il y a un secteur où les investissements sont particulièrement longs et pour lequel nous avons doré et déjà mis au travail la commission de modernisation et d'équipement, c'est le secteur de l'énergie. Le problème est particulièrement délicat du fait de l'intervention de l'énergie atomique. Il est nécessaire de déterminer quelle peut être cette intervention dans les approvisionnements de la France au cours de cette période et ce qu'il faut prévoir pour les autres secteurs : charbon, pétrole, énergie hydraulique.

Les travaux sont en cours dans ce secteur. Dès maintenant, nous avons demandé qu'on mette en train, en 1956, des opérations qui n'étaient pas prévues dans le second plan. Nous craignons en effet, étant donné la cadence de développement de la production industrielle française, cadence qui a des chances de dépasser l'objectif prévu dans le deuxième plan, nous craignons, dis-je, que ne se crée un goulot d'étranglement en matière d'énergie. Nous ne voulons pas non plus faire des investissements excessifs en matière énergétique. Si, par exemple, l'on construisait trop tôt certains barrages ou autres ouvrages, on serait obligé de freiner d'autres secteurs. Cela constituerait une charge pour la collectivité et empêcherait notre développement économique. Il faut donc essayer d'être dans le juste milieu. Cela exige des études et une appréciation subjective de la situation. On peut toujours être critiqué et des opinions contradictoires peuvent être valables, mais il y a un moment où il faut choisir et décider. L'essentiel est de prendre la décision en temps voulu.

Pour la préparation de ce troisième plan, nous nous préoccupons d'autre part de l'aspect du développement économique régional. Des études sont en cours relativement aux programmes régionaux. Elles constitueront une documentation extrêmement précieuse pour l'orientation géographique des investissements au cours de l'exécution du troisième plan.

Je m'excuse d'avoir été un peu long dans mon exposé, et de n'avoir peut-être pas répondu à toutes vos préoccupations. Pour terminer, j'indique qu'il me paraît particulièrement important, dans la conjoncture actuelle, que le Conseil de la République vote le projet d'approbation du deuxième plan.

Il ne faut pas oublier que le progrès de l'économie française, au cours de cette période de dix ans, est presque un paradoxe, étant donné notre situation politique. Ce fait constitue une surprise pour les étrangers. Ceux-ci sont obligés de constater le progrès de l'économie française dans presque tous les secteurs,

- 22 -

progrès dont la cadence n'est pas très différente de celle des autres pays, et ils ne comprennent pas que cela ait pu être réalisé malgré que, depuis 1946, nous en soyons à notre vingtième et peut-être demain à notre vingt-et-unième gouvernement.

Il est incontestable que, dans ce domaine économique, une ligne continue ^{à avoir} est indispensable. Cette idée est exprimée d'une façon schématique dans le texte d'approbation du plan, qui montre bien ce qu'est ce plan. Ce dernier ne doit pas être rigide et doit pouvoir être adapté à la situation, mais en même temps, il doit avoir une valeur formelle. C'est pourquoi le plan a été défini dans le texte, comme "un instrument d'orientation de l'économie comme cadre des programmes d'investissements dans la Métropole et des pays d'Outremer".

Dans cette incertitude politique dont nous souffrons, il me semble particulièrement important que la France possède un instrument d'orientation pouvant servir quels que soient les gouvernements et des lois-programmes qui permettent d'assurer dans les meilleures conditions, la réalisation des investissements indispensables à nos progrès futurs et l'amélioration des conditions dans lesquelles travaillent toutes les industries françaises.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie, Monsieur le Commissaire Général, de votre exposé et des précisions que vous nous avez fournies sur l'actuelle cadence d'exécution du deuxième plan de modernisation et d'équipement et sur les perspectives que vous envisagez dans l'étude du troisième plan.

Je vais maintenant donner la parole à ceux des commissaires qui désirent vous poser des questions. La parole est à M. Durand-Réville.

M. DURAND-REVILLE.- J'ai beaucoup d'observations à vous présenter, Monsieur le Commissaire Général, et je vais tâcher d'être économe. C'est le point de vue de la Commission de la France d'Outremer que je vais exprimer ici. Mon rapport est prêt et j'attends le rapport au fond de la Commission des Affaires économiques pour en délibérer.

Il y a d'abord une question de principe qui nous heurte. Nous en sommes à la troisième année du second plan quadriennal et c'est le moment où l'on vient demander au Parlement de l'approuver. C'est très regrettable. Nous le déplorons et nous le dirons.

- 23 -

Nous ratifierons très probablement ce second plan, pour la bonne raison que si nous le faisons pas, ce serait exactement la même chose, mais nous attirons l'attention du gouvernement sur l'opportunité de faire participer le Parlement à l'élaboration du troisième plan dans des conditions différentes. Nous souhaitons que ces études préalables auxquelles se livrent dès maintenant le Commissariat général, très heureusement, en vue de l'élaboration de ce troisième plan, fassent l'objet, avant que ce dernier n'entre en application, d'une étude générale qui soit soumise au Parlement. Cela permettrait à celui-ci d'exprimer au Commissariat général, à travers le gouvernement, les inflexions que nous souhaiterions voir donner à ce troisième plan par rapport aux deux premiers. Je voudrais, sur ce point, recevoir de la part du Commissariat général une affirmation très nette, car nous y attachons le plus grand prix.

En ce qui concerne les territoires d'Outre-mer, j'indique que les dispositions arrêtées par le second plan ne se sont pas trouvées rejointes par la réalité des faits pendant les trois premières années de son exécution. Je ne parle pas de l'Afrique du Nord, que vous avez surtout évoquée, mais chacun sait que, pour les territoires, la proportion des investissements agricoles est très inférieure à ce qui avait été posé comme principe. Certes, il est difficile de faire absorber à la terre africaine beaucoup de crédits à la fois, mais nous avons, dans ce domaine, des suggestions à présenter, qui pourraient vous être très utiles.

Vous avez parlé d'autre part de l'infra-structure aérienne. Elle est en retard de façon patente dans les territoires d'Outre-mer, plus encore que dans la Métropole. C'est très important pour des pays qui n'ont pas de routes. Je mentionne en passant, cet aérodrome du Pacifique-sud que nous réclamons pour Tahiti depuis des années et qui n'est pas prévu dans le plan.

Vous avez aussi fait allusion au goulot d'étranglement en matière de personnel qualifié. Nous le ressentons gravement dans nos territoires d'Outre-mer, mais nous n'en continuons pas moins à distribuer des bourses d'enseignement supérieur à des disciplines qui, pour l'instant, n'ont aucune utilité dans les territoires. Dans la région que je représente, il y a notamment sept bourses d'études de lettres, cinq de droit, et une d'ingénieur. Or, on ne trouve pas les cadres dont on aurait vraiment besoin. Il faudrait modifier la formule et, au lieu de donner des bourses aux individus, les attribuer aux disciplines.

Voilà, notre drame, Outre-mer, vient de ce que nous avons fait des diplômés supérieurs en donnant des diplômes à des gens qu'on ne peut utiliser. Que font alors ces gens ? Ils font de la politique, de l'agitation, en utilisant la culture qu'on leur a donnée. Il est indispensable que le plan fasse connaître au Gouvernement qu'il ne prendra pas la responsabilité de la situation dans les territoires d'Outre-mer si l'on n'adopte pas les dispositions nécessaires pour remédier à cet état de choses.

- 24 -

Je voudrais également faire une observation relative à l'abaissement du taux de crédit. Le Directeur de la Caisse centrale du FIDES m'a déclaré qu'il reconnaissait que plus le crédit était hasardé, plus le taux était bas. C'est là une méthode bancaire condamnable. On prête à 2,5, 3 ou 4 p. 100 à des entreprises incertaines, mais à une entreprise sérieuse, qui distribue des bénéfices, dont l'augmentation d'activité est valable, qui est susceptible de coopérer à l'élévation du standard de vie, on donne des crédits à un taux atteignant finalement 9 ou 10 p. 100. Cette conception est extrêmement mauvaise et, puisque le taux de crédit a diminué dans son ensemble, il me semblerait opportun de faire bénéficier de cet abaissement du taux, les entreprises qui ont emprunté à 8 p. 100 et plus.

Vous avez parlé de reconversion et de la régionalisation. Je voudrais attirer votre attention sur des impossibilités pratiques. Voici un exemple. Un groupe se forme, réunissant plusieurs affaires. Deux d'entre elles ont leur siège à Paris, la troisième a son siège social dans une ville de province. Pour réaliser des économies, on songe immédiatement à transférer le siège de province à Paris. C'est peut-être le contraire de ce que nous souhaitons en général, mais, dans certains cas, il y a des notions d'économie et de productivité dont il convient de tenir compte.

Vous nous avez entretenu de l'équipement énergétique et du juste milieu à considérer dans les problèmes. Il y aurait peut-être une autre mesure à envisager, à savoir opérer un déplacement sur l'Outremer, où les ressources énergétiques sont plus abondantes, et inviter les entreprises métropolitaines à s'extrapoler dans les territoires d'Outremer. Je rappelle que l'Afrique est le continent qui possède les plus belles réserves hydrauliques du monde. Il faudrait que le plan tienne compte de la rentabilité sur l'ensemble des territoires français. Je sais qu'il y a des risques politiques, mais ceux-ci dépendent en grande partie de la volonté française.

Par ailleurs, vous avez parlé de l'aide à l'Afrique du Nord, mais non de l'aide à l'Afrique noire. Ce que vous avez dit de la Tunisie en particulier s'applique malheureusement à nos territoires d'Afrique. En raison des stupidités démagogiques que vous avez votées, mes chers Collègues, vous avez accablé l'économie naissante de l'Afrique noire, de charges grotesques. Cela s'est traduit pour elle par des charges fiscales et parafiscales et l'économie de nos territoires est actuellement bloquée. Tous les budgets locaux accusent des déficits qui retombent finalement sur la Métropole. Ainsi, la part du contribuable métropolitain ira en s'accroissant d'année en année, puisque du fait de l'augmentation des investissements, seront accrues d'autant les charges de fonctionnement des budgets locaux, dont le déficit devra en fin de compte être comblé par le budget métropolitain.

Le Commissariat général au Plan devrait avertir les pouvoirs publics de cet état de chose et insister sur le fait que le budget de la Métropole ne peut supporter une telle charge.

En ce qui concerne les investissements Outremer, j'ai l'impression que nous sommes arrivés à une sorte de plafond dans l'effort du contribuable métropolitain et qu'il faudrait songer à faire relayer les investissements publics par les investissements privés, mais il est certain que, dans les conditions faites actuellement à l'économie d'Outremer, ces investissements ne sont pas rentables.

A ce propos, je voudrais signaler à M. le Commissaire général qu'en raison de la parité différente du franc africain et du franc métropolitain, nous n'arriverons pas à attirer les capitaux de la Métropole dans les territoires d'Outremer pour relayer l'effort d'investissements publics, si nous conservons le risque d'une modification de parité des deux monnaies. J'ai déjà proposé, et je le proposerai dans le rapport de la Commission de la France d'Outremer, la consolidation définitive du franc C.F.A., par sa suppression et par l'introduction du franc métropolitain, les prix, les salaires, les créances, les dettes, etc... étant le même jour et à la même heure doublés. Il y aurait évidemment une période pendant laquelle les deux monnaies resteraient avec pouvoir libératoire, mais au bout de deux ou trois ans, tout serait terminé. Cette idée rencontre, je le sais, beaucoup d'appréhension de la part des usagers locaux, mais je crois que, là aussi, le Parlement devrait prendre une décision qui faciliterait grandement les investissements dans les territoires d'Outremer.

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Naveau.

M. NAVEAU.- M. le Commissaire général a parlé de la décentralisation de la région parisienne et de l'implantation de certaines industries en province. Pour pouvoir bénéficier des avantages que leur accordent les décrets-programmes, les industriels intéressés voudraient savoir exactement quelles sont les zones dites de détresse. Or, on ne les connaît pas encore. Je crois savoir qu'il existe un dossier au Ministère des Finances. Il serait très utile que de tels renseignements soient communiqués.

M. LE PRESIDENT.- Personne ne demande plus la parole ?...

Monsieur le Commissaire Général, vous allez pouvoir, si vous le voulez bien, répondre aux questions qui viennent de vous être posées.

- 26 -

M. LE COMMISSAIRE GENERAL.- Je n'ai pas grand chose à répondre à M. Durand-Réville, puisqu'en réalité il n'a pas posé de question, mais seulement formulé des observations dont je tirerai mon profit dans la mesure où elles tombent sous la responsabilité du Commissaire général.

En ce qui concerne le retard dans l'approbation du plan par le Parlement, et notamment par le Conseil de la République, je crois m'en être expliqué avant que M. le Sénateur n'arrive parmi nous.

M. DURAND-REVILLE.- Je n'ai pu, en effet, assister au début de votre exposé, et je m'en excuse.

M. LE COMMISSAIRE GENERAL.- Je m'en suis expliqué en déplorant moi-même ce retard et en disant notre souhait que ceci ne se reproduise pas et que, pour le troisième plan, l'approbation intervienne avant la mise en oeuvre. Quant à la participation du Parlement à l'élaboration du Plan, j'ai le vif désir de recueillir, au cours de cette période d'élaboration, les avis de votre Commission, et je serai toujours personnellement à votre disposition pour vous apporter toutes indications, sans que cela engage le Gouvernement, bien entendu.

M. DURAND REVILLE.- Nous ne le demandons pas. Nous voulons simplement pouvoir exprimer nos idées avant que le Plan ne soit définitivement arrêté.

M. LE COMMISSAIRE GENERAL.- Pour ma part, je suis parfaitement disposé à ce genre d'échanges de vues et je vous donnerai sans arrière-pensée, des explications aussi souvent que vous le voudrez.

Vous avez regretté, Monsieur le Sénateur, le pourcentage trop faible des développements agricoles dans les territoires d'Outremer. Je suis entièrement d'accord avec vous et il est exact que certains pourcentages introduits dans le plan ne peuvent pas être réalisés. Vous avez pu voir que, dans le décret-programme pour les territoires d'Outremer, on a fixé un minimum en ce qui concerne les crédits attribués pour le développement agricole.

M. DURAND-REVILLE.- Vous n'avez atteint que 17 p. 100 pour les développements agricoles dans les territoires !

M. LE COMMISSAIRE GENERAL.- Cela n'est pas dû à un manque de crédits, mais au fait que l'on rencontre des difficultés dans la réalisation. Nous manquons notamment de moniteurs, de personnel d'encadrement. Il ne s'agit pas de faire de grandes entreprises. Ce n'est pas notre but.

- 27 -

M. DURAND-REVILLE.- C'est pourtant ce que l'on a fait. Certaines grosses entreprises, comme l'Office du Niger, par exemple, ont absorbé la plus grande partie des crédits.

M. LE COMMISSAIRE GENERAL.- Ce qu'il faut, ce sont des gens pour assurer la formation. L'effort nécessaire n'a pas été fait dans ce domaine qui conditionne pourtant, je le sais, le développement de l'agriculture aussi bien dans les territoires d'Outremer que dans la Métropole. Je le répète, en matière de vulgarisation agricole, d'enseignement agricole, le goulot d'étranglement n'est pas causé par le manque de crédits, mais par le manque d'hommes aptes à se livrer à cette tâche.

Pour l'infrastructure aérienne, j'ai dit que nous en étions à 50 p. 100 du programme. Je partage votre opinion en ce qui concerne la création d'un aérodrome à Tahiti, mais nous en sommes à la moitié d'un programme d'opérations de première urgence et il est difficile d'en ajouter encore alors que les autres ne sont pas réalisées.

Vous avez parlé de la formation professionnelle et des bourses. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je me demande d'ailleurs si, là aussi, il n'y a pas autre chose à faire, à savoir une décentralisation. Il est choquant d'envoyer à Paris des étudiants d'Outremer.

M. DURAND-REVILLE.- Ils ont tous envie d'y venir, et on leur dit "oui" !

M. LE COMMISSAIRE GENERAL.- C'est une faute manifeste. Dans la mesure où ils ne peuvent trouver d'enseignement en Afrique, qu'on les envoie à Bordeaux, à Marseille ou à Montpellier, mais pas à Paris. En tout cas, le Commissaire au Plan ne peut rien décider en la matière.

M. DURAND-REVILLE.- Il peut quand même faire des recommandations.

M. LE COMMISSAIRE GENERAL.- D'ailleurs, cela ne s'applique pas uniquement aux Africains, mais également aux Métropolitains. Il est choquant de faire venir des provinciaux à Paris. On réduit l'activité ~~professionnelle~~ intellectuelle en province et on encombre les Facultés parisiennes. C'est un non-sens absolu.

Je partage aussi votre sentiment, Monsieur le Sénateur, quant aux taux de crédit.

En ce qui concerne le déplacement industriel vers des sources d'énergie africaine, vous savez parfaitement qu'on a déjà commencé dans cette voie. Une réalisation spectaculaire est en cours et un programme prévoit l'exécution d'installations à une échelle européenne. En raison de l'importance considérable des investissements nécessaires pour de telles réalisations, c'est en effet une formule au moins européenne qu'il convient d'envisager pour la mise en valeur de ces richesses.

M. DURAND-REVILLE.- Il faut d'ailleurs prévoir que la clientèle sera européenne et même mondiale, puisque le consommateur pourra être américain, notamment pour le fer.

M. LE COMMISSAIRE GENERAL.- Pour l'aluminium également. C'est déjà ce qui se passe pour le manganèse.

En réponse à une de vos observations, je m'excuse de n'avoir par ~~parlé~~ de l'Afrique noire quand j'ai traité tout à l'heure du déficit des budgets locaux, mais mes observations s'appliquaient à elle également.

Vous avez évoqué la question du franc C.F.A. Cela est en dehors de mon rayon d'action. J'indique cependant que mon opinion personnelle est très voisine de la vôtre. J'ai toujours pensé que c'était une erreur d'avoir introduit une monnaie nouvelle. Si on peut revenir sur cette mesure sans inconvénient, cela constituera une source de progrès.

M. Naveau a posé une question concernant les facilités accordées à la décentralisation. Je dois préciser qu'il y a deux catégories de mesures. Certaines d'entre elles peuvent s'appliquer dans l'ensemble du territoire et, pour elles, il n'y a donc pas à définir des zones. Il s'agit de facilités intéressant les groupements professionnels : facilités de crédit, bonification d'intérêt, etc... Tout cela s'applique partout, mais il existe un cas où une limitation géographique est prévue. On a en effet décidé de réserver l'attribution de la subvention avec le maximum de 20 p. 100, pour les régions où l'on constate un sous-emploi de main-d'oeuvre ou une perspective de chômage. On s'efforce de définir ces zones et les intéressés en seront le plus rapidement possible informés. Je fais observer que l'on peut accorder, par la bonification, des avantages équivalents.

M. NAVEAU.- Je connais des cas où les intéressés demandent le bénéfice de la subvention de 20 p. 100 et conditionnent leur départ à l'obtention de cet avantage. Il faudrait que ces zones de détresse soient fixées d'urgence et communiquées aux intéressés.

LE CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

- 29 - / - 30 -

M. LE COMMISSAIRE GENERAL.- Je pourrai vous faire parvenir dès que possible la liste de ces zones. Je vous signale également qu'il existe un Bureau d'information du fonds de développement. Il sera possible d'indiquer officieusement aux intéressés si leur demande a des chances d'être retenue.

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. de Villoutreys.

M. DE VILLOUTREYS.- Monsieur le Commissaire Général, voici la question que je désire vous poser. Quelle est, dans le plan actuellement en cours, la proportion des investissements accordés au secteur public d'une part et au secteur privé d'autre part, et quelles sont, sur le même point, les prévisions du plan futur ?

De quel ordre de priorité, s'agit-il pour les investissements accordés au secteur public, et quelle est la répartition de ces investissements sur le territoire des départements, par exemple, pour une large mesure, fait être part de l'Etat.

M. PIALAT, Tous ces projets de développement régional. Peut-on savoir si l'Etat est intéressé par ces projets de formation. Dans le régime de la loi, il n'est pas question jusqu'à présent, mais s'il y a un projet...

M. LE COMMISSAIRE GENERAL. Je suis sûr qu'il y a un certain nombre de projets, mais je n'ai pas encore les données. J'ai entendu parler de certains d'entre eux, mais je suis certain de ne pas les connaître tous. En tout cas, je n'ai pas la liste actuellement, mais je puis vous dire qu'il est très important de vous en demander de connaître les initiatives à l'échelle régionale. En dehors des initiatives départementales, et relatives à celles-ci, il faut une initiative régionale pour que les investissements ne soient pas éparpillés.

M. PIALAT, En ce qui concerne les zones, comment sera faite la liste par département, par secteur ? ...

M. LE COMMISSAIRE GENERAL. Je puis vous dire qu'il y a un certain nombre de zones d'intérêt régional, et qu'il y a vraiment un problème sérieux, dans ce qui concerne les zones de développement des départements français dans la liste.

M. HENRI-DEVILLE, Et à l'endroit de ces zones de développement...

M. LE COMMISSAIRE GENERAL. C'est un chiffre que je n'ai pas en mémoire, mais vous le trouverez dans le rapport d'exécution. Il est assez difficile de faire cela par secteur, car il y a des interventions de fonds publics pour le secteur privé et inversement.

M. de VILLOUTREYS. Et en ce qui concerne le prochain plan?

M. LE COMMISSAIRE GENERAL. Notre préoccupation n'est pas de faire une distinction entre le secteur public et le secteur privé. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, nous avons besoin d'assurer l'approvisionnement de la France en fonction de son développement économique. Il se trouve que le pétrole est du secteur privé mais non entièrement, puisqu'il y a des sociétés qui sont mixtes et le secteur du charbon est un secteur public. Ce qui nous préoccupe, c'est de voir les développements économiques, en matière de charbon, en matière de pétrole et l'incidence sur la balance des paiements, puisque le pétrole, pour une large mesure, doit être payé en devises.

M. PIALES. Vous avez parlé des sociétés de développement régional. Peut-on savoir si beaucoup sont fondées ou en voie de fondation. Dans la région où je me trouve, il n'en n'est pas question; jusqu'à présent, rien n'a pu être mis sur pied.

M. LE COMMISSAIRE GENERAL. Je sais qu'il y a un certain nombre de projets, mais le décret date d'avant les vacances. J'ai entendu parler de certains d'entre eux, mais je suis certain de ne pas les connaître tous. En tout cas, je n'en n'ai pas la liste actuellement, mais je puis vous dire qu'il est très important dans ce domaine de susciter des initiatives à l'échelon régional. En dehors des initiatives des banques, si valables soient-elles, il faut des initiatives régionales pour que cet instrument donne ce qu'on en attend.

M. PIALES. En ce qui concerne les zones, comment sera faite la liste ? Par département, par canton ? ...

M. LE COMMISSAIRE GENERAL. Je puis vous dire qu'il s'agira de zones extrêmement limitées, là où il y a vraiment un problème critique, sinon on pourrait arriver à mettre la moitié des départements français dans la liste.

M. DURAND-REVILLE. Et à augmenter le prix de revient en France.

M. LE COMMISSAIRE GENERAL. Une opération comme celle-là n'a de valeur que si elle est appliquée à des zones très limitées.

M. LE PRESIDENT. Je voudrais remercier M. le commissaire général au Plan et lui dire combien j'apprécie personnellement l'orientation nouvelle qu'il veut donner aux études à l'occasion du troisième plan en ce qui concerne les prévisions à long terme. C'est vraiment dans cette voie que vous devez vous engager dans toute la mesure du possible : il faut avoir tout un réseau d'information suffisant et ce sera le rôle de ce troisième plan d'orienter les études en l'espèce.

A ce propos, j'ai eu récemment le plan d'extension de la ville de Corpus Christi, au Texas. Ce plan est apprécié sur 25 ans. Inutile de dire que la zone actuelle est singulièrement dépassée par des événements de 25 ans. Ceci pour vous dire que les Etats-Unis font une consommation considérable d'études et de prévisions à long terme. Récemment, l'ancien conseiller économique du président Truman, M. Kasserling disait que l'une des causes essentielles de la stabilité économique américaine résidait dans les perspectives à long terme des investissements, privés pour la plupart, puisque les investissements publics aux Etats-Unis sont moins importants que dans une économie comme la nôtre. Ce sont eux qui assurent une certaine stabilité, même si une récession temporaire à l'intérieur d'une période donnée peut se manifester. Je suis persuadé que la commission ne pourra que féliciter le commissaire général au plan d'avoir orienté les travaux dans cette voie.

Je voudrais cependant noter à l'occasion de la perspective régionaliste de ces études que je suis quelque peu sceptique sur la façon dont ces études peuvent être poursuivies, non pas que je mette en doute la qualité des hommes qui travaillent au sein de votre organisme; mais les études sorties de chez vous prouvent incontestablement le contraire. Je note que certains pays ont systématiquement abandonné la décentralisation des études. C'est vrai pour les Etats-Unis en ce qui concerne les études à promouvoir sur le "small business" pour 14 régions où ces études sont poursuivies, qui intéressent le régionalisme; ce que nous appelons la décentralisation des activités et la mise à la disposition du "small business" des dernières découvertes du progrès technique.

Je note que M. Colin Clark et le professeur Stone de Cambridge ont fait une division en 12 régions pour l'évolution du revenu national. Le professeur Colin Clark d'Oxford a également divisé en un certain nombre de zones d'étude qui sont systématiquement prospectées. Je ne parle que pour mémoire des conditions dans lesquelles travaille l'institut d'aménagement de l'espace en Allemagne.

Que ces organismes soient un peu lourds, qu'il ne faille pas copier servilement ce qui s'y passe à l'étranger, c'est évident. Je voudrais noter qu'il y a un domaine à prospecter et, puisque vous avez parlé du commerce extérieur, je désire noter combien des informations préalables sont beaucoup plus utiles que les simples réponses que l'on fait actuellement aux questionnaires posés par les exportateurs qui sont en retard sur l'évolution des marchés.

Tout cela, ce fera à terme. Nous ne vous demandons pas de prendre dès maintenant la mesure nécessaire à cet égard, mais une partie du rapport de la commission des affaires économiques portera sur la nécessité de ces informations.

Je suis encore une fois ravi des perspectives que vous nous ouvrez dans l'étude des prochaines dispositions du troisième plan et vous remercie, au nom de la commission, des indications que vous avez bien voulu nous donner.

La séance est levée à 12 heures 35.

Le Président,

W. Rothery

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DES DOUANES
ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. GADOIN, Vice-Président

Séance du jeudi 2 février 1956

La séance est ouverte à 14 heures 45.

Présents : MM. Louis ANDRE, BLONDELLE, ENJALBERT, GADOIN,
MARIGNAN, NAVEAU, de RAINCOURT, REPIQUET,
VERNEUIL.

Suppléants : MM. René CAILLAUD, JOLLIT.

Excusés : MM. CLERC, FOUSSON, MERIC, ROCHEREAU, SEMPE, de
VILLOUTREYS.

Absents : MM. AGUESSE, d'ARGENLIEU, BAUDRU, BOUQUEREL,
BREGEGERE, Charles DURAND, JAUBERT, LEMAIRE,
PATENOTRE, RAMETTE, SCHIAFFINO, SEGUIN,
TAMZALI, VALEAU.

..

ORDRE DU JOUR

- Projet de loi (n° 331, année 1955) portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement - (Demande de prolongation du délai constitutionnel).

COMPTE RENDU

M. GADOIN, président.- L'ordre du jour appelle l'examen d'une demande de prolongation du délai constitutionnel d'examen du projet de loi (n° 331, année 1955) portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

Nous sommes saisis depuis un certain temps déjà du projet de loi portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement. En raison de l'absence de M. Rochereau qui dirige actuellement une mission économique en Chine Populaire, absence qui se prolongera jusqu'à fin février, je crois que nous pouvons adopter la résolution suivante :

"En application de l'article 20, huitième alinéa de la Constitution, le Conseil de la République demande à l'Assemblée Nationale de prolonger d'un mois le délai constitutionnel qui lui est imparti pour l'examen en première lecture du projet de loi (n° 331, année 1955) portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement."

Avant de quitter la France, M. Rochereau a signé une lettre qui sera adressée au Président de la Commission des Affaires Economiques de l'Assemblée Nationale dès que celui-ci sera désigné. Cette lettre est ainsi conçue :

"La dissolution de l'Assemblée Nationale n'a pas permis au Conseil de la République d'examiner en décembre, comme il l'avait prévu, le projet de loi portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

"Or, à la fois président et rapporteur de la Commission saisie au fond du projet précité, je dois, par ailleurs, m'absenter de Paris jusqu'à fin février, le Gouvernement m'ayant chargé de diriger une mission économique en Chine populaire.

"Je me vois contraint, dans ces conditions, de vous demander d'examiner favorablement la nouvelle prolongation du délai d'un mois que le Conseil de la République sollicitera de l'Assemblée Nationale.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

"Il ne m'a pas été possible, en effet, de me faire suppléer pour cet important rapport. En outre, ce délai me permettra, à mon retour, de faire la synthèse des travaux des nombreuses commissions saisies pour avis, chacun dans le domaine qui lui est propre.

"Je vous remercie de vos diligences et vous prie de recevoir..."

La Commission décide de demander à l'Assemblée Nationale de prolonger d'un mois le délai constitutionnel d'examen du projet de loi précité.

M. LE PRESIDENT.- Personne ne demande plus la parole.

La séance est levée à 15 heures.

Le Président,

Présents : M. Louis ARDRE, d'ARAGONNE, BLOCHVIAK, Charles BOURG, CHARLES, GARDIN, MARIGNAN, MORIS, RAYNAU, PACHONIS, de SALIGNY, SANCHEZ, JERIS, de VILLOREUIL.

Suppléants : M. SCHOUBE, des Villes-Maritimes, G. GILF.

Excusés : M. SERRAVALLE, GLENN, JAUBERT, SCHIAPPELO.

Absents : M. ROUSSEAU, BAUDIN, BOURGUES, CHAÛNET, LORAIN, VIGNONNET, ZOUVIS, TALLARI, VALLEAU, VERONVILLE.

AJ

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES ET
DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. ROCHEREAU, président

Séance du mercredi 29 février 1956

La séance est ouverte à 10 heures

Présents : MM. Louis ANDRÉ, d'ARGENLIEU, BLONDELLE, Charles
DURAND, ENJALBERT, GADOIN, MARIGNAN, MERIC,
NAVEAU, PATENOTRE, de RAINCOURT, ROCHEREAU,
SEMPE, de VILLOUTREYS.

Suppléants : M. BROUSSE, Mme Marie-Hélène CARDOT, M. CUIF.

Excusés : MM. BREGEGERE, CLERC, JAUBERT, SCHIAFFINO.

Absents : MM. AGUESSE, BAUDRU, BOUQUEREL, CHARLET, LEMAIRE,
REPIQUET, SEGUIN, TAMZALI, VALEAU, VERNEUIL.

ORDRE DU JOUR

- I.- Suite de l'examen du projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.
- M. Rochereau, rapporteur.
- II.- Questions diverses.

COMPTE RENDU

M. ROCHEREAU, président.- L'ordre du jour appelle la suite de l'examen du projet de loi portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

Vous avez reçu mon tome Ier dans lequel j'ai fait un exposé général sur le projet de loi portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

J'ai traité successivement, dans une introduction, de la forme et du contenu du projet de loi précité, de la structure du plan, de ses objectifs et des actions de base qu'il préconise.

Dans un chapitre premier, sous le vocable général "Les données fondamentales de l'économie française", j'ai traité de l'évolution de la situation démographique, de la centralisation industrielle et des problèmes d'expansion économique.

Dans un chapitre II, j'ai évoqué la nécessité, pour l'établissement d'un plan, de l'existence d'une information économique exacte, sous la rubrique "Plan et science économique".

Dans un chapitre III, j'ai indiqué comment le plan s'insérerait dans la structure économique française, à la fois comme cadre des investissements et comme instrument d'orientation de l'économie.

Dans un chapitre IV, j'ai rappelé quels avaient été les résultats obtenus actuellement au regard des objectifs généraux du deuxième plan et, dans un chapitre V, j'ai traité des perspectives de l'économie française.

J'ai, en outre, l'intention de faire une comparaison entre le taux de croissance d'autres économies : l'économie soviétique et américaine.

L'économie soviétique contrôle un espace économique qui va de l'Allemagne orientale à la Chine populaire en passant par la

Tchécoslovaquie et la Roumanie. Elle est en pleine croissance.

L'économie française, plus que toute autre économie, doit se concentrer.

Dans le deuxième tome, je préciserai les perspectives du commerce extérieur. D'ici quinze ans, nous serons obligés de reconsidérer certaines de nos fabrications qui ne trouveront plus de débouchés. Par exemple, l'an dernier, nous avons vendu en Chine 800 millions de francs de produits pharmaceutiques peu élaborés. Au cours de la mission que je viens d'accomplir en Chine, nous n'avons rien vendu dans ce secteur car la Chine possède maintenant une usine de produits pharmaceutiques.

A Moukden, nous avons vu une usine de machines-outils. Nous avons vu également une usine pouvant produire 35.000 camions. La Chine - 600 millions d'habitants et augmentant de 12 millions par an - est un marché très vaste, encore faut-il lui fournir ce dont elle a besoin.

En outre, la Chine devra prévoir d'exporter afin de se procurer les devises nécessaires au paiement de ses importations.

L'absence de moyens d'équipement est compensée pour la Chine par la fourmilière humaine que représente ce pays. D'ailleurs, une modernisation trop rapide entraînerait des difficultés de main-d'oeuvre considérables. L'embargo sur le matériel de travaux publics manque donc son but.

450 millions de Chinois font le monde rural et 150 millions constituent le monde des villes. Il n'y a pas de problèmes majeurs alimentaires parlant. La socialisation de l'agriculture se poursuit à un rythme accéléré ; elle intéresse sans doute 115 millions de Chinois sur les 450 millions de la population rurale.

Nous avons exporté sur la Chine 100.000 tonnes de farine l'an dernier. Cette année, ce pays n'est plus preneur. Il le demeure pour le sucre. Nous avons signé un contrat au cours de la mission.

Les 28 personnes de la mission ont toutes constaté que la Chine avait à sa disposition les techniques les plus évoluées.

A mon avis, le problème des exportations françaises n'est plus seulement un problème de disparité de prix, mais un problème de fabrications nouvelles.

Je poserai donc, dans mon rapport sur le plan, le problème de l'équilibre futur de la balance commerciale en fonction de cette évolution des pays neufs.

Il faudrait que des missions françaises spécialisées par secteur industriel se rendent en Chine.

Dans le deuxième tome, je traiterai également de l'équilibre monétaire qui ne peut être fonction que de la santé de l'économie.

Certaines réformes de structure sont indispensables. Il ne faut pas faire de dévaluation auparavant. L'équilibre monétaire est nécessaire à l'équilibre de nos échanges commerciaux.

Ceci nous amène aux réformes proposées par le Commissariat au Plan. J'examinerai si ces propositions ont été suivies d'effet.

Je ferai enfin la synthèse des conclusions des commissions saisies pour avis et nous en tirerons des conclusions sur les perspectives d'avenir.

Une dernière indication sur l'exécution du plan : en Chine, l'évolution des industries de base est satisfaisante, ce qui n'est pas le cas des industries de transformation. L'organisme gouvernemental du plan chinois prévoit en conséquence l'établissement d'un tableau des échanges interindustriels. Il dispose, en effet, d'économistes très valables formés pour la plupart dans les universités américaines.

Sur le tome I de mon rapport que vous avez entre les mains, avez-vous des observations à présenter ?

M. de VILLOUTREYS.- Pour les renseignements fournis en annexes, serait-il possible d'indiquer les sources ?

M. LE PRESIDENT.- Les annexes I et II émanent de l'Institut National d'Etudes Démographiques. L'annexe III sur le commerce extérieur émane de la Direction Générale des Douanes.

M. de VILLOUTREYS.- Et les tableaux des pages 41, 43, 45, 46 et 48 ?

M. LE PRESIDENT.- Ils sont tirés de rapports du Commissariat au Plan.

M. ANDRÉ.- Comment la discussion sur le plan va-t-elle se dérouler ?

M. LE PRESIDENT.- Je me demande s'il ne serait pas opportun de prévoir à la Conférence des Présidents l'organisation de la discussion par secteur économique en sorte que l'on ne parle pas successivement, dans la discussion générale, des problèmes de construction, puis des problèmes agricoles, pour en venir à la sidérurgie, reparler de la construction et de l'agriculture, etc..

Peut-être pourrait-on organiser la discussion de la façon suivante : en premier lieu, un exposé général présenté par moi-même au nom de la Commission saisie au fond ; en second lieu, une discussion par secteur ouverte par le rapporteur pour avis compétent et continuer par les différents orateurs voulant s'exprimer sur le sujet, et, en conclusion, un exposé de synthèse présenté par moi-même, qui se terminera par le vote du projet et le vote d'une motion rassemblant les conclusions retenues.

Une telle procédure nécessiterait l'accord de la Conférence des Présidents et l'envoi aux 320 sénateurs d'une lettre leur demandant de s'inscrire dans la discussion générale, en indiquant l'objet de leur intervention, avant l'ouverture de cette discussion. Si cette procédure n'était pas adoptée, on peut craindre une certaine confusion dans la discussion générale.

Il faudra, à mon avis, noter les faiblesses des deux premiers plans et indiquer les perspectives du troisième plan. On ne peut plus modifier le deuxième plan très profondément.

M. BLONDELLE.- Je suis tout à fait de cet avis. Il faut préparer la conception du troisième plan.

M. ANDRÉ.- Nous pouvons tout de même donner notre avis sur un certain nombre de points. Ainsi, le deuxième plan ne tient pas suffisamment compte de l'équipement collectif rural. Il faut le dire et essayer dès maintenant de modifier la situation. On peut demander que la construction électrique soit favorisée afin que cet équipement collectif rural puisse être réalisé.

M. LE PRESIDENT.- Vous pouvez présenter ces observations.

M. BLONDELLE.- Nous allons avoir l'avantage de dire ce que l'on doit attendre du troisième plan. Encore faut-il que nos avis soient écoutés. Quelle précaution peut-on prendre ?

M. LE PRESIDENT.- Le Conseil de la République avait créé une commission de coordination qui n'a guère beaucoup fonctionné. Mais c'est le travail des commissions permanentes comme la nôtre d'assurer une liaison permanente avec le Commissariat au Plan, éventuellement par le moyen d'une participation de parlementaires aux travaux d'élaboration sur le plan général.

M. de VILLOUTREYS.- Mais les représentants de la Commission des Affaires Economiques ne peuvent pas parler au nom du Parlement.

M. LE PRESIDENT.- C'est le jeu normal du système parlementaire.

M. BLONDELLE.- Le plan devrait être soumis au Parlement avant sa mise en application.

M. ANDRÉ.- Il faut reconnaître que le plan, tel qu'il est élaboré, n'est pas mal fait. Le système des commissions de modernisation spécialisées est un bon système.

M. BLONDELLE.- Le Parlement ne doit pas participer aux détails du plan mais en déterminer l'orientation générale qui devrait s'imposer au Commissariat. Il faut fixer les grandes lignes du plan. Par exemple, notre président nous dit que nous ne pourrons plus exporter plus que nous n'importons. Cette considération doit influencer sur l'orientation du troisième plan.

M. LE PRESIDENT.- Nous devons travailler à exporter davantage de produits élaborés.

Pour en revenir au problème soulevé par M. Blondelle, on peut insérer dans la motion présentée à l'issue de la discussion du plan, une disposition précisant qu'une liaison permanente sera établie ou que, par arrêté ministériel, sera constituée une commission permanente de liaison entre le Parlement et le Commissariat Général au Plan.

M. ANDRÉ.- L'exécution du plan n'est pas l'oeuvre du Commissariat mais des ministères spécialisés. A ce moment-là, l'industrie privée semble défavorisée par rapport au secteur public.

M. LE PRESIDENT.- Je vous soumettrai mercredi prochain la deuxième partie de mon rapport, qui portera, comme je vous l'ai indiqué au cours de cette réunion :

1°) sur l'évolution démographique et ses conséquences, d'une part, sur la composition de la population active et sur l'équilibre de l'emploi et, d'autre part, sur l'équipement scolaire et universitaire,

2°) sur les problèmes de commerce extérieur et l'évolution de la balance des paiements,

3°) sur l'équilibre monétaire,

4°) sur les moyens d'exécution du plan : les réformes proposées par le Commissariat Général au Plan, les réformes effectuées.

Par ailleurs, je vous proposerai une solution aux différents problèmes soulevés ce jour et notamment à celui de la liaison entre le Commissariat Général au Plan et le Parlement.

La Commission adopte le premier tome du rapport de M. Rochereau sur le projet de loi portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

M. LE PRÉSIDENT.- J'espère vous communiquer mercredi prochain le deuxième tome de mon rapport.

Personne ne demande plus la parole.

La séance est levée à 11 heures 35.

Le Président,

Présidence de M. ROCHEREAU,

Séance du mercredi 7 mars 1956

La séance est ouverte à 10 heures

Présents : MM. AUGERIE, Louis AUBRE, d'ARONNETTE, BAUDIN, BASTIENNE, BÉJALBERT, de BAINOUVEZ, ROCHEREAU, SERVIN, SORRE, de VILLOUREYS.

Suppléants : M^{me} GARDOT, M. GUY, JOLLY, PASCAUD.

Excusés : MM. BOUQUENEL, CLERC, GARDIN, JAMMET, MERLE, NAVEAU, PARNOTRE, REISSER.

Absents : MM. BRUNIERE, CHARLET, Charles DURAND, LEVAIRE, MARIGNAN, SCHIAPPINO, PANZANI, VALBAU, VERMIL.

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES ET
DES CONVENTIONS COMMERCIALES

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Présidence de M. ROCHEREAU, président

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du mercredi 7 mars 1956

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

La séance est ouverte à 10 heures

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Présents : MM. AGUESSE, Louis ANDRÉ, d'ARGENLIEU, BAUDRU,
BLONDELLE, ENJALBERT, de RAINCOURT, ROCHEREAU,
SEGUIN, SEMPE, de VILLOUTREYS.

Suppléants : Mme CARDOT, MM. CUIF, JOLLIT, PASCAUD.

Excusés : MM. BOUQUEREL, CLERC, GADOIN, JAUBERT, MERIC,
NAVEAU, PATENOTRE, REPIQUET.

Absents : MM. BREGEGERE, CHARLET, Charles DURAND, LEMAIRE,
MARIGNAN, SCHIAFFINO, TAMZALI, VALEAU,
VERNEUIL.

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

ORDRE DU JOUR

- I.- Suite de l'examen du rapport de M. Rochereau sur le projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.
- II.- Questions diverses.

COMPTE RENDU

M. ROCHEREAU, président.- Nous avons été saisis du rapport pour avis de la Commission de l'Agriculture sur le deuxième plan de modernisation et d'équipement.

Voici les conclusions de cette Commission :

"Il est nécessaire que les Pouvoirs publics prennent conscience - ainsi que l'opinion publique souvent mal avertie - des difficultés propres à la population rurale et de la gravité du problème agricole.

"Le mécontentement du monde rural est grand et, dernièrement encore, l'Assemblée permanente des présidents des Chambres d'agriculture constatait :

"- que les engagements du Gouvernement d'augmenter le revenu agricole de 8 % d'ici juin 1956 ne semblaient nullement en voie de réalisation ;

"- que le déclassement de l'agriculture, par rapport aux autres activités professionnelles, s'accroissait et causait dans les campagnes malaise et découragement ;

"- que le refus par un grand nombre d'agriculteurs d'accepter plus longtemps l'insécurité économique et de mauvaises conditions de travail et d'existence se traduisait par une accélération de l'exode qui compliquait à son tour la solution des problèmes de logement dans les villes".

"Si le deuxième plan n'a pas été inutile pour redonner un coup de fouet à notre agriculture, il est nécessaire maintenant de repenser dans son entier toute notre agriculture, de voir grand et de voir général. Ceci devra se traduire dans un troisième plan.

"Il est nécessaire que les mesures qui seront prises le soient dans la perspective d'une organisation rationnelle d'ensemble des marchés agricoles (formule générale qui recouvre toutes les activités agricoles, depuis la production jusqu'à la consommation) dans le cadre d'une mise en valeur harmonieuse du territoire et à la lumière d'une éducation profonde de la masse paysanne.

"C'est à ce prix que notre agriculture connaîtra la prospérité que peuvent promettre le sol et le climat de la France.

"Tout en donnant acte des améliorations que nous trouvons dans le deuxième plan quadriennal, tout en regrettant de le voir proposé tardivement à la discussion parlementaire qui ne peut que l'entériner, nous insistons afin qu'il soit établi rapidement un nouveau plan dans lequel les mesures que nous venons d'indiquer seront reprises et même intensifiées afin que très rapidement l'agriculture française reprenne la place mondiale qu'elle n'aurait jamais dû perdre."

Les mesures proposées portent sur l'organisation des marchés agricoles, l'aménagement du territoire et la formation professionnelle.

Quelqu'un a-t-il des observations à présenter, notamment sur l'avenir de la petite exploitation familiale? Son maintien est-il indispensable ?

M. de RAINCOURT.- Il y a 97 % des exploitations agricoles qui ont moins de 50 hectares. Abandonner ces exploitations, c'est faire disparaître l'agriculture française.

M. JOLLIT.- Il y a une question de rentabilité pour les toutes petites exploitations qui se pose. Il est difficile de rendre rentables les exploitations de 4 hectares. La petite exploitation ne pourra plus vivre.

M. de RAINCOURT.- Il faut conseiller la spécialisation des petites exploitations et, concurremment, créer des emplois par décentralisation industrielle.

M. ANDRE.- Il est dangereux de généraliser pour toute la France. Les exploitations de carrières et de bois donnent du travail aux paysans qui ne sont pas suffisamment occupés.

La petite exploitation se supprime d'elle-même. Est-ce que le plan doit accélérer le mouvement ?

M. CUIF.- Il faut maintenir la petite exploitation et défendre les familles paysannes. Il faut réglementer le cumul des exploitations.

M. de RAINCOURT.- Le cumul est entraîné parfois par l'absence de compétition des acheteurs. Un boucher hier a acheté un village pour 12 millions. Si ces terres n'étaient pas achetées, elles ne seraient pas cultivées.

M. LE PRESIDENT.- Le cumul des exploitations ressort du domaine législatif. Mais il serait intéressant d'étudier la notion de dimension optimum des fermes en fonction de l'accélération du progrès technique.

M. de RAINCOURT.- Tout est fonction de la qualité de la terre. On ne peut pas généraliser.

M. LE PRESIDENT.- A vrai dire, les conclusions de la Commission de l'Agriculture me paraissent un peu limitées. Quelles sont les structures agricoles à terme ?

M. ANDRE.- Qu'attend-on de l'agriculture ? Qu'elle nourrisse ses ressortissants et qu'elle alimente le pays. Ce dernier but est atteint. Il faut donc rechercher des productions agricoles qui trouvent leur utilisation dans l'industrie.

M. LE PRESIDENT.- Exemple : les récoltes d'ail qui se font en Vendée et s'exportent sous forme liquide aux Etats-Unis.

Il faudrait des organismes penseurs, séparés des organismes d'exécution.

M. d'ARGENLIEU.- Il y a aussi la question de l'aménagement et de l'amélioration des conditions de vie. Ces conditions étant difficiles, les gens s'en vont.

M. ANDRE.- Ne pourrait-on faire l'inventaire des produits agricoles qu'on importe. On pourrait produire plus de laine au lieu d'en importer autant.

M. de RAINCOURT.- En Lozère, au lieu de faire du blé, on devrait élever des moutons. La spécialisation est une orientation à donner à l'agriculture. Les débouchés de la laine sont énormes.

M. LE PRESIDENT.- On peut à la fois avoir une production nationale et des importations car il faut se ménager des courants d'importation afin d'avoir ensuite des possibilités d'exportations. Il ne faudrait donc pas dire que l'augmentation de notre production de laine devrait empêcher les importations de laine. La production nationale ne doit pas être un obstacle à la politique d'importation.

M. ANDRE.- Y a-t-il en France un organisme qui se chargerait d'importer un produit fabriqué en France pour ensuite le réexporter ?

M. LE PRESIDENT.- Je ne le crois pas.

M. BLONDELLE.- Il faut tenir compte du marché intérieur. Il y a en France 70 ares de terre disponible par habitant, contre 32 ares de terre disponible en Allemagne. Ces 70 ares, désire-t-on les employer pour nourrir d'autres gens, ou bien veut-on les mettre en réserve comme aux Etats-Unis ?

Il faut produire beaucoup si l'on veut que les prix soient faibles, mais alors il faut des débouchés. Or, depuis 50 ans, on a sacrifié le marché intérieur au marché extérieur et le monde paysan au monde industriel.

M. LE PRESIDENT.- J'accepte votre deuxième conclusion. Votre première conclusion doit être plus nuancée car nous n'avons pas les mêmes soucis d'exportation que l'Allemagne occidentale. Mais il faut prévoir des marchés à long terme. Ainsi, nous allons livrer 50.000 tonnes de sucre à la Chine cette année et 30.000 tonnes les années suivantes.

On ne peut pas en conséquence se désintéresser du programme d'importation. Je crois, au contraire, que l'on a sacrifié le marché extérieur au marché intérieur.

M. BLONDELLE.- Le paysan veut du confort. Or, l'équipement national ne suit pas. On n'a pas poussé l'équipement rural qui constituerait un débouché.

M. d'ARGENLIEU.- Il s'agit de tirer le meilleur parti du sol national. Il faut orienter la production agricole en fonction des débouchés. Il faut créer une organisation commerciale en partant des organisations agricoles départementales et en liaison avec le Ministère de l'Agriculture.

En résumé, deux questions se posent : Que cultiver ? Comment vendre ?

M. CUIF.- Il serait opportun de veiller à l'état sanitaire du bétail.

M. ANDRE.- Il faudrait convaincre le cultivateur français que l'abondance de produits ne lui nuit pas.

M. LE PRESIDENT.- Ne vivons-nous pas sous le régime des prix garantis ?

M. AGUESSE.- Je suis frappé de l'ignorance des conditions économiques avec laquelle procèdent généralement les agriculteurs quand ils achètent un tracteur ou modifient la structure de leur exploitation. Il faut faire le bilan exact des conditions économiques et le communiquer aux intéressés.

M. BLONDELLE.- Nos agriculteurs sont généralement des ignorants parce qu'on ne leur a pas dispensé de formation professionnelle. Il faut doter nos chefs-lieux de canton d'une école

professionnelle agricole.

Sur le plan économique, il ne faudrait pas que le Gouvernement change tout le temps de politique. Les Chambres d'Agriculture ont créé un service de relations économiques internationales mais, si, par crainte d'une augmentation des prix en France, on interdit des exportations, il n'est pas possible de créer et de maintenir des débouchés extérieurs.

En France, dans l'agriculture, on fait la politique du consommateur. Dans l'industrie, on fait la politique des producteurs. Regardez les charbonnages.

Garantir les prix d'un ou deux produits n'est pas une bonne solution. Les agriculteurs sont capables d'envisager une reconversion à condition que les objectifs ne changent pas sans cesse.

M. ENJALBERT.- Le morcellement de la terre est la conséquence du statut successoral et, en période de surproduction, l'alignement des prix français sur les prix internationaux nécessite l'emploi du machinisme qui ne peut être efficace qu'avec la concentration des terres. Il y a là une contradiction permanente.

M. SEMPE.- Dans le Gers, il y a 180.000 habitants actuellement contre 330.000 il y a 50 ans. L'exploitation moyenne était de 15 hectares, elle monte vers 40 hectares. Le département se vide de sa population en même temps que la population augmente.

Si vous n'augmentez pas le pouvoir d'achat des masses paysannes, la population diminuant, l'industrie et le commerce seront victimes de l'évolution. Il faut encore 50 ans pour terminer les adductions d'eau. Il faut faire l'inventaire des besoins agricoles.

M. LE PRESIDENT.- Cet inventaire est en cours.

M. de VILLOUTREYS.- A propos des produits agricoles qui peuvent avoir un débouché dans l'industrie, je cite le ricin qui me paraît intéressant.

M. LE PRESIDENT.- L'industrie chimique est le débouché naturel des produits agricoles. Exemple : le sel. Mais les organismes d'action et d'études n'existent pas.

A l'étranger, les crédits de recherches sont importants et la liaison agriculture-industrie est organisée.

Je pense que la note que M. Blondelle m'a communiquée fin novembre pourra servir de conclusion à notre réunion d'aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT.- J'en arrive au rapport que M. Durand-Réville présente sur le plan au nom de la Commission de la France d'Outre-Mer.

Voici la conclusion de ce rapport :

" Votre Commission de la France d'Outre-Mer tient à manifester sa réticence à l'égard d'une économie d'intégration Métropole-Outre-Mer trop poussée, que certains préconisent comme une fin en soi et qui serait dangereuse parce qu'elle inciterait - les expériences du passé prouvent que ce n'est pas là une vaine crainte - les entreprises d'Outre-Mer, et plus encore peut-être les entreprises métropolitaines qui bénéficieraient d'un marché privilégié Outre-Mer, à se dispenser de tout effort en vue d'un abaissement de leurs prix de revient, et l'Etat à ne rien faire dans le sens d'un allègement souhaitable des charges qui pèsent sur la production.

" S'il est normal que, parmi les productions à développer, nous donnions la priorité à celles qui sont susceptibles de satisfaire les besoins de la Métropole et de ses prolongements d'Outre-Mer, notre souci principal doit tendre à intégrer l'Afrique Française dans un marché mondial qui lui apporterait une prospérité solide et permettrait son épanouissement.

" Sans doute une telle politique n'exclut pas le maintien d'une protection douanière modérée entre les divers pays qui composent l'Union Française. Mais il doit être bien entendu qu'en particulier la protection à accorder Outre-Mer aux produits métropolitains devrait être calculée de façon à être la juste compensation des efforts d'investissements publics que la Métropole accomplit en faveur de ses prolongements d'Outre-Mer. Et les nations étrangères qui émettraient la prétention de bénéficier aussi d'une telle protection devraient savoir que la participation aux investissements publics du territoire considéré en est la condition.

" Votre Commission pense qu'une telle politique économique attirerait, plus sûrement qu'un système d'économie factice en vase clos, les capitaux privés français et étrangers, dont l'Afrique Française a besoin, pour relayer l'aide budgétaire qui demeure insuffisante, malgré les charges fort lourdes qu'elle entraîne pour le contribuable métropolitain."

Je crois qu'il faut prévoir l'intégration de l'Afrique Française dans un marché mondial tout en la maintenant dans la zone franc.

M. BLONDELLE.- Il faut orienter l'Outre-Mer vers des productions complémentaires de celles de la métropole. La Tunisie nous envoie ses céréales aux prix français et prend notre sucre au prix mondial.

M. LE PRESIDENT.- Jusqu'ici, chaque territoire vivait en autonomie douanière. Le fait d'être en Union douanière n'aggraverait pas la situation actuelle. L'unification monétaire et douanière de l'Afrique est un pas vers le marché mondial.

M. BLONDELLE.- Quand les agriculteurs marocains avaient trop d'orge, ils voulaient nous le vendre au prix français et nous acheter notre sucre au prix mondial.

M. LE PRESIDENT.- Nous notons les réserves concernant la modernisation de l'habitat rural et les relations avec l'outre-mer.

M. ANDRE.- Dans votre rapport, page 16, je lis la phrase suivante :

"Compte tenu de la progression des dépenses militaires, on peut estimer, déclare M. Sauvy, que la richesse par habitant est à peu près la même qu'en 1929, il y a une génération".

J'estime qu'il y a eu des améliorations d'existence incontestables. Que veut dire M. Sauvy ?

M. LE PRESIDENT.- Cette considération est relative. Il faut tenir compte du progrès technique. Par exemple, le matériel automobile coûte relativement moins cher aujourd'hui.

M. ANDRE.- Je lis également page 60 :

"Quant au niveau de vie des salariés, son amélioration est attestée par une augmentation de 8 % de l'indice général des salaires en 1954 et de 7 % en 1955."

M. LE PRESIDENT.- Il s'agit du salaire direct.

M. ANDRE.- Il faut tenir compte du salaire indirect.

M. LE PRESIDENT.- Je reprendrai vos deux observations dans mes conclusions.

°
° °

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, à propos du projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, (n° 300, CR, session 1955-1956), modifiant le régime des congés annuels payés, j'ai reçu des observations de la Chambre de Commerce de Paris :

1°) Pour les industries saisonnières, certains estiment que le congé annuel devrait pouvoir être attribué en dehors de la période légale, pendant une période de morte-saison fixée par arrêté ministériel.

2°) La période légale de congé payé, qui va actuellement du 1er juin au 31 octobre, devrait commencer le dimanche qui précède Pâques.

3°) Les congés supplémentaires pour ancienneté devraient pouvoir être attribués en dehors de la période légale.

4°) Le fractionnement des congés devrait pouvoir être effectué par l'employeur après consultation des délégués du personnel ou, à défaut, des salariés eux-mêmes, mais non pas sur avis conforme desdites personnes.

Je pense que ces mesures d'application doivent être prises dans le cadre des conventions collectives et que notre Commission n'est pas particulièrement compétente pour intervenir dans cette réglementation.

M. de VILLOUTREYS.- Je crois cependant qu'il serait bon que le supplément de congé pour ancienneté puisse être pris en dehors de la période légale et je me demande si l'on ne pourrait pas envisager une période légale de congé payé l'hiver.

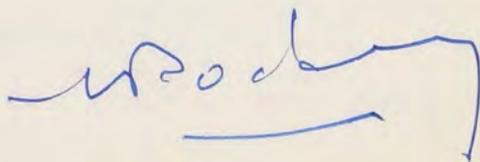
M. de RAINCOURT.- Si la Commission n'est pas compétente dans le domaine de la réglementation, elle ne peut rester indifférente à la répercussion de l'octroi de six jours supplémentaires de congé payé sur la production nationale. Ces six jours supplémentaires ne pourraient-ils être récupérés au cours de l'année ?

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le plan économique, il y a en effet deux points de vue à considérer : d'une part, le coût de l'octroi d'une semaine de congé payé supplémentaire ; d'autre part, l'incidence sur la production nationale.

La Commission décide de ne pas déposer d'amendement, laissant à chacun de ses membres le soin de prendre la position qu'il estime opportune.

La séance est levée à 12 heures 5.

Le Président,



COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES ET
DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. ROCHEREAU, président

Séance du mercredi 14 mars 1956

La séance est ouverte à 10 heures

Présents : MM. ENJALBERT, JAUBERT, MARIGNAN, MERIC, PATENOTRE,
de RAINCOURT, ROCHEREAU, SEGUIN, SEMPE, de
VILLOUTREYS.

Suppléants : Mme CARDOT, MM. CORDIER, CUIF, CLAIREAUX.

Excusés : MM. BOUQUEREL, CLERC, Charles DURAND, GADOIN,
NAVEAU, SCHIAFFINO.

Absents : MM. AGUESSE, ANDRE, d'ARGENLIEU, BAUDRU, BLONDELLE,
BREGEGERE, CHARLET, LEMAIRE, REPIQUET, TAMZALI,
VALEAU, VERNEUIL.

ORDRE DU JOUR

- I - Suite de l'examen du rapport de M. Rochereau sur le projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.
- II - Questions diverses.

COMPTE RENDU

M. ROCHEREAU, président.- L'ordre du jour appelle la suite de l'examen du rapport sur le projet de loi portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

Depuis notre dernière réunion, j'ai reçu les conclusions de plusieurs Commissions saisies pour avis.

1°) La Commission de la Recherche scientifique m'a envoyé le rapport de M. Longchambon. Le rapport traite notamment de la création du troisième cycle, de l'amélioration de la situation des chercheurs et développe un projet d'organisation de la recherche scientifique et technique.

Voici les conclusions de ce rapport :

"- Afin d'éviter la dispersion des efforts, organisation du troisième cycle d'études dans les facultés des sciences, uniquement dans les spécialités présentant un caractère de rapide expansion à la fois sur le plan scientifique et sur le plan économique ;

"- augmentation du nombre des chercheurs et de leurs collaborateurs techniques liée elle-même à l'amélioration de la situation ridicule qui leur est faite actuellement ;

"- insuffisance des crédits prévus par le budget et les lois-programmes et absence d'une politique réfléchie du développement des moyens de recherche scientifique en France ;

"- nécessité d'une politique d'organisation de la recherche à l'échelon gouvernemental afin de combler les lacunes graves constatées en recherche médicale, en sciences économiques et en sciences humaines, d'assurer la liaison entre organismes de science pure et organismes de science appliquée et de faire reconnaître toute l'importance de la recherche scientifique pure ou fondamentale et l'urgence de former en très grand nombre des scientifiques et des techniciens."

Je suis d'avis de reprendre les conclusions générales du rapport en y ajoutant un paragraphe relatif à la recherche économique. Aux Etats-Unis, on prend en considération la nécessité de compléter le département technique par un département économique. La liaison est nécessaire entre la recherche scientifique et la recherche économique.

La Commission adopte les conclusions du rapport de M. Longchambon.

M. de VILLOUTREYS.- Je ferai part de vos observations à la Commission de la Recherche scientifique qui se réunit demain après-midi.

M. LE PRESIDENT.- 2°) J'ai reçu l'avis résumé de la Commission de l'Education Nationale. Ce rapport souligne la gravité de la situation en matière de locaux scolaires, due à l'imprévision gouvernementale.

Ce rapport n'appelle pas d'observation de notre part.

(Assentiment)

M. LE PRESIDENT.- 3°) L'avis de la Commission des Territoires d'outre-mer a été étudié lors de notre dernière réunion.

4°) L'avis de la Commission de la Marine marchande et des Pêches estime qu'il est nécessaire d'intensifier l'aide à la construction navale et au petit cabotage. De même, il demande la réalisation d'une chaîne du froid complète.

Je considère que l'aide à la construction navale ne ressort pas du plan lui-même.

M. JAUBERT.- A moins qu'on ne veuille diriger la construction navale !

M. LE PRESIDENT.- Mais cette aide en France n'est qu'une forme de l'aide à l'exportation.

La Commission exprime son accord avec les observations de son rapporteur.

M. LE PRESIDENT.- 5°) La Commission des Moyens de communication présente les observations suivantes :

"- Approbation des programmes d'investissements de la S.N.C.F. dans la mesure où ils n'ont pas pour conséquence d'entraver le développement des autres modes de transport tel qu'il a été prévu dans un plan de coordination ;

"- Insuffisance des crédits affectés aux voies navigables

et impérieuse nécessité d'achever le Canal du Nord d'Arleux à Pont-l'Evêque, en raison du caractère vétuste du Canal de Saint-Quentin, et du bénéfice économique tiré de cette opération (diminution de plus de 40 % du trajet entre les deux communes précitées, réduction du nombre des écluses de 119 à 42), la durée du trajet entre Paris et la région du Nord étant réduite de 50 % ;

"- Affectation au fonds routier de la totalité des ressources prévues par la loi qui l'a créé ;

"- Insuffisance, d'une part, de notre infrastructure aérienne et, d'autre part, des crédits prévus pour l'aviation légère et sportive ;

"- Développement de l'industrie du tourisme par coopération entre le Commissariat au Plan, le Ministère compétent, les collectivités locales, les syndicats d'initiative et les chambres de commerce ;

"- Modernisation des transports parisiens ;

"- Exploitations des P.T.T. et télécommunications selon des méthodes industrielles permettant d'apprécier l'équilibre financier de chaque service."

Les critiques de cette Commission portent sur la S.N.C.F., les canaux et la coordination en matière de transports. On pourrait lier le programme d'investissements dans les transports au plan de 4 ans et envisager le déficit ou le bénéfice sur 4 ans. Mais je pense que les accords tarifaires ne sont pas liés au plan.

Je n'ai rien vu en ce qui concerne les aménagements des grands ports. Or, aucun crédit budgétaire n'est venu permettre la réalisation des objectifs fixés par le plan en ce domaine. Je noterai cette insuffisance.

La Commission approuve les observations de son président.

M. LE PRESIDENT.- 6°) L'avis de la Commission de la Reconstruction et des Dommages de guerre a été établi par M. Pisani. J'ai noté les observations suivantes :

"- Créer une institution unique au sein de laquelle toutes les techniques et toutes les administrations seraient représentées, chargée d'élaborer des programmes d'ensemble ;

"- Consolider la notion de programme pluriannuel ;

"- Cesser de modifier hors de propos les normes de construction et ne pas céder à l'improvisation (cités d'urgence) ;

"- Rechercher le progrès dans l'ordre de la méthode et de la productivité plutôt que dans celui des moyens employés ;

"- Détaxer les capitaux privés investis dans la construction, en application de l'article 34 de la loi du 10 avril 1954."

Il faut construire 300.000 logements par an, sur la base de 2.440.000 francs par logement, ce qui entraînera une dépense de l'ordre de 750 milliards. Pour ce faire, 450.000 ouvriers du bâtiment seront nécessaires.

La détaxation des capitaux privés investis dans la construction serait une mesure souhaitable, susceptible d'être retenue par les Pouvoirs publics.

M. MERIC.- A Toulouse, nous avons construit 150 logements de cités d'urgence. C'est une catastrophe. Les communes doivent emprunter pour rendre ces logements habitables.

Pour les H.L.M., il faut simplifier les formalités administratives et revenir au financement qui existait avant guerre. Il faut signaler aussi que l'emploi du 1 % versé au titre de la contribution patronale devrait être confié aux H.L.M. plutôt qu'à des Chambres de Commerce, ce qui permettrait la construction de beaucoup plus de logements et à meilleur prix.

M. LE PRESIDENT.- La Commission approuve vos observations. M. Pisani déclare également que le troisième plan doit être le plan d'aménagement économique du territoire par définition de lignes de force au gré desquelles s'organiserait l'activité des régions. Ce problème de l'aménagement du territoire fera l'objet, vu son importance, d'un développement particulier de la Commission des Affaires Economiques.

Il aborde ensuite l'aménagement de la région parisienne.

M. MERIC.- L'implantation des usines nouvelles se fait près des grands centres. Mais, dans certaines régions, on pourrait construire des usines si l'énergie était fournie à un prix voisin de son prix de revient.

M. de RAINCOURT.- Il faut toutefois prendre garde que la décentralisation industrielle ne prive pas l'agriculture de sa main-d'oeuvre.

M. SEGUIN.- Il faut faire les études par département.

M. JAUBERT.- On pourrait peut-être décentraliser en organisant la fabrication de pièces détachées à domicile. Ainsi, une aide serait apportée aux exploitations agricoles marginales.

M. CORDIER.- Si l'énergie est payée au prix de revient, les régions qui n'en produisent pas seront défavorisées.

M. MERIC.- Il faut toutefois éviter que les populations se concentrent autour des grands centres. On pallierait ainsi la crise du logement dans les grands centres urbains.

M. LE PRESIDENT.- Le problème des prix nationaux ou différentiels de l'énergie ne peut pas être réglé dans le rapport sur le plan. Le problème est d'étudier les structures à promouvoir pour réaliser l'aménagement du territoire.

Il faudrait que des organismes d'études puissent indiquer, par exemple, si l'exode rural est irréversible et dans quelles proportions il est trop important et, surtout, comment assurer les liaisons entre l'agriculture et l'industrie.

L'aménagement du territoire ne doit pas être considéré comme essentiellement une forme de décentralisation, mais plutôt comme une mise en valeur des ressources naturelles des régions. Le problème se pose tout d'abord sur le plan humain et les remèdes sont d'ordre scientifique. Il ne faut pas borner l'étude au département, le cadre est trop étroit.

M. ENJALBERT.- Les études, en Espagne, ont été faites par bassin hydrographique, ce qui me paraît une formule plus judicieuse que celle pratiquée en France.

M. LE PRESIDENT.- La question est la suivante : Comment doit-on doter la France de cette armature qui permettrait d'assurer l'expansion régionale ?

Je pense qu'il faut :

- dresser un inventaire des projets en cours ;
- établir des tableaux économiques régionaux ;
- détecter les ressources nouvelles et les modalités de leur utilisation.

M. MARIGNAN.- En Provence, j'étudie la réimplantation de la canne de Provence en liaison avec la création d'usines de pâtes à papier.

M. LE PRESIDENT.- Il faut demander au plan d'établir une infrastructure d'études qui diffuserait les méthodes de travail et d'analyse à employer dans les différentes régions pour aboutir à l'établissement d'un programme d'expansion régionale.

M. SEMPE.- Il faut tout de même parler du prix différentiel de l'énergie qui rendra possible l'implantation d'usines nouvelles dans les régions défavorisées.

M. JAUBERT.- Dans le prix de revient, l'énergie n'intervient pas tellement sauf pour l'électrochimie et l'électrometallurgie.

Par ailleurs, dans ces régions, il existe déjà des comités d'expansion qui font des recherches. Il faut faire mention de ces travaux.

M. MERIC.- Nous demandons un prix différentiel pour le gaz parce que c'est économiquement possible dans le Sud-Ouest.

M. LE PRESIDENT.- On peut mentionner les interventions faites sur le prix différentiel de l'énergie mais je ne crois pas que l'on puisse prendre une décision sur ce point aujourd'hui. J'indiquerai également l'observation de M. Jaubert.

La Commission adopte l'avis de la Commission de la Reconstruction et des Dommages de guerre.

M. LE PRESIDENT.- 7°) J'en arrive aux conclusions de la Commission de la Production industrielle. En premier lieu, la sidérurgie :

"La Commission de la Production industrielle a concrétisé sa position dans la motion suivante :

"Considérant que la seule expansion économique sur la base d'une augmentation de 4 % à 5 % par an de la production nationale conduirait, en supposant confirmée la tendance actuelle du marché d'exportation, à un objectif de 17 millions de tonnes de production d'acier brut en 1960 ;

"Considérant que, dès 1955, l'existence d'un certain goulot au stade de l'élaboration du métal et, en fin d'année, l'insuffisance de ses approvisionnements en combustibles, n'ont pas permis à la sidérurgie française d'alimenter au maximum de leur capacité ses laminoirs les plus modernes, la privant de ce fait de débouchés importants, notamment à l'exportation ;

"Considérant que la rupture possible de l'Union économique franco-sarroise est de nature à nécessiter un renforcement de la capacité de production de la sidérurgie française et de son potentiel de concurrence dans le marché commun ;

"La Commission de la Production industrielle estime que l'objectif de production de 17 millions de tonnes en 1960 correspond à la fois aux nécessités de l'expansion économique et aux impératifs d'une politique propre à sauvegarder la position de la France au sein de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et invite le Gouvernement pour atteindre cet objectif à faire en sorte que :

"- soit assuré, pour un programme défini, un montant suffisant de prêts sur fonds publics, qui, combiné avec les possibilités

de recours au marché financier par l'émission d'emprunts individuels ou groupés, constitue une dotation globale permettant la réalisation des objectifs fixés dans les meilleures conditions de continuité technique ;

"- soit résolu le problème des prix des produits sidérurgiques de façon à assurer dans le financement des investissements un équilibre convenable entre les ressources propres des entreprises (autofinancement) et celles qu'elles peuvent se procurer sur le marché des capitaux en limitant les charges de l'endettement à des taux supportables ;

"- soit poursuivi l'aménagement des dispositions financières et fiscales, notamment en matière de taux d'intérêt et de garantie des prêts, de législation sur les regroupements de sociétés, sur les filiales et en matière de taxe sur le chiffre d'affaires ;

"- soit réalisée la canalisation de la Moselle, plus que jamais nécessaire pour placer la sidérurgie lorraine à égalité avec ses concurrents du pool ;

"- soient, d'une manière plus générale, aménagées et modernisées les voies navigables françaises pour donner un accès à la mer aux principaux bassins sidérurgiques ;

"- soit assuré le développement des approvisionnements en combustibles, en fonction des besoins supplémentaires résultant de l'augmentation prévue de la production d'acier et notamment poursuivie l'exécution des programmes de développement de la cokéfaction des charbons lorrains, ce qui suppose le maintien des droits de la France sur le gisement du Warndt."

De ces différentes indications, nous devons retenir l'objectif et tout ce qui est structure nouvelle. L'autofinancement, le recours au marché des capitaux et la fiscalité ne rentrent pas dans le domaine du plan.

(Assentiment de la Commission)

M. LE PRESIDENT.- En second lieu, l'énergie. Je retiens de la motion présentée par la Commission de la Production industrielle qu'il est nécessaire :

"- de porter à 65 millions de tonnes notre production de charbon dans le plus bref délai et de développer la cokéfaction des charbons lorrains ;

"- de porter notre production d'électricité à 75 milliards de kWh en 1960-1961 ;

"- de développer la recherche de pétrole et de porter la capacité de raffinage à 45 millions de tonnes en 1965 et 52 millions de tonnes en 1975 ;

"- de prévoir la possibilité de couvrir à partir de 1965 un quart de notre accroissement de potentiel énergétique électrique, soit 10 milliards de kWh en 1967 ;

"- de développer la recherche de gaz naturel et de distribuer le gaz de Lacq à un prix correspondant à son prix de revient ;

"- d'assurer la coordination entre les différentes productions d'énergie."

Je n'ai pas cru devoir retenir la proposition de la Commission de la Production Industrielle qui tendait à réserver les produits pétroliers blancs à la carburation et les produits pétroliers noirs aux usages thermiques.

M. de VILLOUTREYS.- Cette suggestion a été inspirée par l'organisation actuelle du raffinage.

M. LE PRESIDENT.- Les conséquences de cette mesure sont bouleversantes pour l'économie, notamment pour les utilisateurs de fuel et de gas oil (transporteurs, navires et usagers domestiques).

La Commission ne retient pas cette dernière suggestion de la Commission de la Production Industrielle mais adopte les autres conclusions.

M. LE PRESIDENT.- Le tome III de la Commission de la Production Industrielle traite des industries de transformation : industries mécaniques et électriques, industries chimiques, industries textiles, machinisme agricole et industrialisation du bâtiment.

Pour ces différents secteurs, la Commission de la Production Industrielle a préconisé des mesures qu'elle juge nécessaires pour combler le retard de notre pays et le doter de moyens de concurrence internationale.

Le rapporteur donne connaissance à la Commission des conclusions de la Commission de la Production Industrielle dans les secteurs précités.

La Commission des Affaires Economiques adopte l'avis présenté par la Commission de la Production Industrielle en ce qui concerne les industries de transformation.

M. LE PRESIDENT.- L'examen des avis présentés par les Commissions est terminé. Je vais dès maintenant vous donner les grandes lignes du tome II du rapport que je compte présenter :

"Chapitre Ier.- Synthèse des programmes par secteur.

"Chapitre II.- Perspectives d'avenir :

"I.- Le problème démographique.

"II.- Essai de synthèse de l'économie française de 1949 à 1965.

"III.- Rythme annuel d'expansion économique en France et dans divers pays ou parties du monde.

"IV.- L'autofinancement dans ses rapports avec le progrès économique.

"V.- L'aménagement du territoire, essai d'une politique à long terme.

"Conclusion."

Dans celle-ci, je présenterai quelques observations :

- sur l'insuffisance de l'appareil statistique français,
- sur les conditions anormales de la distribution commerciale,
- sur le financement des investissements dans les entreprises petites et moyennes,
- sur la création, dans le cadre du Commissariat au Plan, d'une commission d'études du crédit et du système bancaire,
- sur la création, pour la préparation du troisième plan, d'une commission des échanges extérieurs,
- sur la nécessité de développer les investissements dans les industries de transformation,
- sur l'importance de l'orientation professionnelle,
- sur l'impérieuse nécessité d'organiser la recherche scientifique, technique et économique.

Pour ne pas retarder plus longtemps la réalisation du deuxième plan de modernisation, je vous propose d'adopter sans modification les articles du projet de loi qui vous est soumis.

La Commission fait siennes les conclusions du rapport (tome II) de M. Rochereau sur le plan et adopte sans modification le projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

o
o o

../..

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

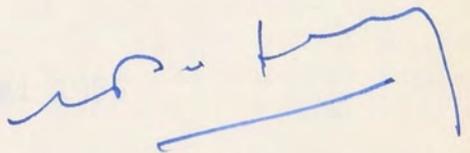
M. LE PRESIDENT.- Dans le cadre des questions diverses, quelqu'un demande-t-il la parole ?

M. CORDIER.- Les conversations franco-allemandes sur la Sarre doivent reprendre le 17 mars prochain. J'aimerais savoir où en est la question du sequestre des usines Roechling ?

M. LE PRESIDENT.- Pour le moment, je n'ai pas d'indications précises mais vous pourriez vous adresser à notre collègue M.d'Argenlieu qui suit ce problème de très près.

La séance est levée à 12 heures 10.

Le Président,



[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

AJ

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES
ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. ROCHEREAU, président

Séance du mercredi 16 mai 1956

La séance est ouverte à 10 heures

- Présents : MM. d'ARGENLIEU, BLONDELLE, CLERC, ENJALBERT, PATENOTRE, de RAINCOURT, ROCHEREAU, SCHIAFFINO, SEGUIN, SEMPE, VERNEUIL.
- Suppléant : M. BROUSSE.
- Excusés : MM. BREGEGERE, GADOIN, MERIC, NAVEAU, de VILLOUTREYS.
- Absents : MM. AGUESSE, ANDRE, BAUDRU, BOUQUEREL, CHARLET, Charles DURAND, JAUBERT, LEMAIRE, MARIGNAN, REPIQUET, TAMZALI, VALEAU.

ORDRE DU JOUR

- I.- Examen du projet de loi (n° 443, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, portant institution d'un Fonds national de solidarité.- Désignation éventuelle d'un rapporteur pour avis.
- II.- Audition de M. Clappier, Directeur des Relations économiques extérieures au Secrétariat d'Etat aux Affaires Economiques, sur la libération des échanges.
- III.- Questions diverses.

COMPTE RENDU

M. ROCHEREAU, président.- L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi (n° 443, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, portant institution d'un Fonds national de solidarité et la désignation éventuelle d'un rapporteur pour avis.

Ce projet a commencé à être examiné par la Commission des Finances hier après-midi et la Commission du Travail, saisie au fond, en commence l'examen ce matin.

Il s'agit de savoir si la Commission désire se saisir pour avis de ce projet de loi et, dans l'affirmative, sur quels points elle fera porter son examen afin de ne pas faire double emploi avec les autres Commissions.

Vous connaissez l'économie du projet de loi. Il s'agit d'attribuer une allocation supplémentaire de 31.200 francs à toutes les personnes âgées de plus de 65 ans et dont les ressources n'excèdent pas 201.000 francs par an pour les personnes seules et 258.000 francs pour les personnes mariées, étant entendu qu'interviendra par ailleurs l'obligation alimentaire.

Le Fonds national de solidarité doit être géré par la Caisse des dépôts et consignations. L'article 1er prévoit le mode de financement.

Hier, à la Commission des Finances, M. Armengaud a présenté une étude tendant à préciser le nombre de bénéficiaires. Si le Ministère des Finances prévoit, en effet, 4 millions de prestataires, les actuaires des sociétés d'assurances pensent que le nombre des bénéficiaires ne doit pas dépasser 3 millions.

Je pense qu'un travail de dénombrement sur le plan départemental aurait permis de préciser plus justement le nombre des bénéficiaires du projet.

Mais je pense également qu'à l'occasion de ce projet de loi, il faut poser le problème des charges sociales dans leur ensemble car, outre que ces charges ont une influence sur les prix qui n'est pas négligeable dans la perspective d'un marché commun, la Sécurité Sociale constitue un des phénomènes essentiels des sociétés contemporaines. Elle ne se ramène pas, en effet, à une conception altruiste et à un accès de générosité ; elle prend sa place dans une économie des besoins.

Je crois que les deux phénomènes majeurs intervenus depuis la Libération sont, d'une part, la lutte contre l'insuffisance de la natalité et, d'autre part, les charges croissantes de vieillesse.

Or, les institutions de sécurité sociale contribuent à l'entretien de la main-d'oeuvre. Sur le seul plan économique, si par un certain côté elles pèsent sur les prix, elles ont par contre une incidence sur la production. A mon avis, la politique de sécurité sociale constitue le fondement indispensable d'une politique de l'emploi.

Je crois que l'on pourrait établir une comparaison utile avec le système anglais et le système allemand de sécurité sociale. Enfin, si la Commission décide de se saisir pour avis de ce projet de loi, je crois qu'il faut envisager une déclaration de principe sur ce que devrait être une politique de sécurité sociale.

M. d'ARGENLIEU.- Le problème de la retraite vieillesse, car, à vrai dire, c'est de cela qu'il est question aujourd'hui, se pose sous deux angles : d'une part, subvenir aux besoins de ceux qui sont vieux actuellement et pour lesquels il faut faire quelque chose immédiatement et, d'autre part, prévoir un système de capitalisation pour les vieux de demain.

M. SEMPE.- Il serait très intéressant de voir ce qui a été fait à l'étranger, non seulement en Allemagne et en Grande-Bretagne mais également en Suède où a été créée une pension populaire nationale dont tout le monde bénéficie, y compris le roi.

En France, je crois qu'il faudrait faire porter l'étude notamment sur la population rurale et mettre sur pied un système qui permette de supprimer l'assistance médicale gratuite.

M. SCHIAFFINO.- Parmi les vieux de demain auxquels faisait allusion M. d'Argenlieu, il y a ceux qui bénéficieront d'un régime de retraite professionnelle, alimenté par les cotisations qu'ils auront versées durant leur existence. Il n'y aura donc pas de problème pour ceux-là.

Mais, indépendamment de cette question, il faut noter l'incidence sur le régime de retraite de la prolongation de la vie humaine.

M. LE PRESIDENT.- Pour l'avenir, en effet, le système général de sécurité sociale prévoit la constitution d'une retraite progressivement. Mais je persiste à penser qu'il est regrettable que le problème de la sécurité sociale ne soit pas envisagé dans son ensemble.

M. BLONDELLE.- Il faudrait, à mon avis, simplifier le système en prévoyant que tout Français touchera à 65 ans une retraite d'un montant minimum. Ainsi seraient supprimées toutes les enquêtes qui rendent onéreuse l'application du système actuel.

Enfin je pense que le rôle de la Commission est de signaler les répercussions économiques du projet de loi que nous sommes appelés à examiner.

La Commission décide de se saisir pour avis du projet de loi portant institution d'un Fonds national de solidarité et désigne M. Sempé comme rapporteur pour avis.

o
o o

M. CLAPPIER, Directeur des relations économiques extérieures au Secrétariat d'Etat aux Affaires Economiques, est introduit dans la salle de commission.

M. LE PRESIDENT.- Je n'ai pas besoin, mes chers collègues, de vous présenter M. Clappier qui est déjà venu tenir la Commission au courant de l'évolution du commerce extérieur et je lui donne immédiatement la parole.

M. CLAPPIER.- Monsieur le Président, Messieurs, mon exposé d'aujourd'hui portera, d'une part, sur les prévisions que l'on peut faire sur l'évolution du commerce extérieur en 1956 et, d'autre part, sur la libération des échanges, son bilan et ses perspectives.

I.- Analyse de la situation du commerce extérieur de la France et prévisions d'évolution.

Nous partons d'une situation record par rapport au passé, celle de 1955. Cette année peut être qualifiée d'année record si l'on considère l'élévation du pourcentage de couverture des importations par les exportations, qui a atteint 93 % contre 80 % en 1929 et 66 % en 1938.

Cet équilibre a entraîné, pour 1955, un équilibre de la balance des paiements sans recours à l'aide américaine sous toutes ses formes, qui a atteint 900 millions de dollars. Le

.../...

montant de cette aide américaine a été soit mis en réserve, soit utilisé pour rembourser les emprunts contractés antérieurement à l'étranger.

Par ailleurs, ces résultats ont été obtenus malgré une augmentation des importations de 14 % par rapport à 1954, ce qui signifie que les exportations ont augmenté plus rapidement encore que les importations.

Quelles prévisions pouvons-nous faire pour 1956 ?

Nous sommes partis, au début de l'année 1956, d'une situation en apparence très brillante mais nous estimons à 250 milliards de francs l'aggravation du déficit commercial brut de la France avec l'étranger pour l'année en cours, le pourcentage de couverture des importations par les exportations devant retomber aux environs de 75 %.

Quelles sont les causes de cette évolution ?

1°) Les causes fugitives.

En premier lieu, le gel du mois de février va avoir, au cours de l'année 1956, une incidence de l'ordre de 70 milliards de francs, essentiellement sur le bilan céréales.

Nous importerons des quantités très importantes de blé, non seulement pour assurer notre alimentation mais surtout pour essayer de maintenir les plus importants des courants d'exportation que nous nous sommes efforcés de créer depuis deux ans, notamment vers l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les pays de l'Est pour le blé, et l'Asie pour la farine.

Nous serons d'ailleurs tenus d'effectuer ces exportations vers les pays, comme l'Allemagne, avec lesquels nous avons des engagements d'exportation.

Il faut, en outre, signaler que ces courants d'exportation nous apporteront des devises fortes alors que nos achats de blé pourront être payés en marchandises.

Un autre facteur défavorable est constitué par l'augmentation très forte du prix de certaines matières premières importées, essentiellement le cuivre qui, à lui seul, nous coûtera 20 milliards de francs.

Enfin, joue également contre nous la fermeture de certains marchés extérieurs, essentiellement ceux d'Argentine, du Brésil et d'Egypte. Nos exportations vers ces trois pays ont baissé de 10 milliards durant le premier trimestre de 1956 par rapport à la même période de 1955. Je pense toutefois que le niveau d'exportation vers ces pays doit se stabiliser et que la situation

s'améliorera l'an prochain.

L'ensemble des circonstances qui viennent d'être énoncées explique, à concurrence de 120 milliards de francs, le déficit de 250 milliards que j'ai mentionné initialement.

2°) Les causes permanentes.

Le déséquilibre de la balance commerciale est accru par la continuation escomptée de l'expansion économique intérieure dans une conjoncture de pénurie pour le charbon et l'acier.

Je m'explique. L'an dernier, nous avons consommé plus de coke qu'en 1954 mais notre approvisionnement d'ensemble en houille nous a coûté moins cher en 1955 parce que nous avons exporté nous-mêmes davantage de houille. Cette année, nos exportations de houille vont décroître et nos importations de fines à coke vont nous coûter beaucoup plus cher parce que leur augmentation proviendra principalement des Etats-Unis. Nous allons, en effet, importer en 1956, 5 millions de tonnes de fines à coke de plus des Etats-Unis qu'en 1955.

Quant à l'acier, nous avons exporté une quantité importante de produits sidérurgiques en 1955 mais ces exportations seront réduites en 1956.

En résumé, le bilan charbon va s'aggraver de 60 milliards de francs et le bilan acier de 20 milliards, soit au total 80 milliards de francs.

Cette expansion interne ne serait qu'à demi grave si elle devait s'accompagner d'une expansion des exportations. Or, les prévisions que nous pouvons faire sur les exportations de produits manufacturés sont pessimistes.

Nous exportons, en effet, dans ce domaine, pour moitié des biens d'équipement et pour moitié des biens de consommation. Le marché des biens d'équipement est considérable. Au contraire, pour les biens de consommation, nous nous heurtons à une forte concurrence.

Voici les prévisions que nous faisons pour 1956. Nous escomptons une chute de 20 milliards de francs sur les exportations de biens d'équipement en 1956. Nous disposons, pour faire cette prévision, d'un instrument de mesure assez juste, à savoir l'évolution des engagements de la Compagnie française d'assurance crédit, qui tendent à diminuer.

Quant aux produits manufacturés de consommation, les exportations ont augmenté de 7 % durant le premier trimestre 1956 par rapport au premier trimestre 1955, alors que de 1953 à 1954 l'augmentation n'avait été que de 2 %. Nous espérons que

l'augmentation d'exportation de produits de consommation compensera la diminution d'exportation des biens d'équipement.

Quant à l'incidence de la libération des échanges sur la balance commerciale, on peut estimer, s'il n'y a pas d'inflation, qu'elle sera très faible. Durant le premier trimestre de 1956, les importations n'ont augmenté que de 5 % par rapport au premier trimestre de 1955.

II.- Le problème de la libération des échanges.

En premier lieu, quel est le fondement de nos engagements internationaux en la matière ? Il est constitué par la Convention de Coopération Economique Européenne du 16 avril 1948 qui a fait l'objet d'un projet de loi de ratification voté le 28 juillet 1948.

L'article 4 de cette Convention est ainsi rédigé :

"Les parties contractantes développeront dans la plus large mesure possible et de façon concertée leurs échanges réciproques de biens et de services. Elles poursuivront à cet effet les efforts entrepris pour parvenir aussitôt que possible entre elles à un régime de paiements multilatéraux et coopéreront pour atténuer les restrictions à leurs échanges et à leurs paiements réciproques, en vue d'abolir dès que possible celles qui les entravent actuellement.

"Dans l'application du présent article, les parties contractantes tiendront dûment compte de la nécessité, pour l'ensemble et pour chacune d'entre elles, de réduire ou d'éviter des déséquilibres excessifs dans leurs relations économiques et financières, tant entre elles que vis-à-vis des pays non participants."

Un code de libération des échanges a été adopté par l'O.E.C.E. le 18 août 1950. Aux termes de l'article 1er, paragraphe a), de ce code, les pays membres prendront les mesures nécessaires pour abolir entre eux les restrictions quantitatives dans toute la mesure où leur situation économique et financière le leur permettra, compte tenu des efforts analogues qui seront faits par les autres pays membres.

Le pourcentage de libération institué par l'O.E.C.E. est passé de 50 % le 15 septembre 1949 à 60 % le 4 octobre 1950, 75 % le 1er février 1951 et 90 % le 1er octobre 1955.

L'O.E.C.E. a prévu qu'on ne pouvait échapper au pourcentage de 75 % qu'en cas de difficultés de la balance des paiements mais, pour le pourcentage de 90 %, il a admis que les pays membres qui n'avaient pu atteindre ce pourcentage fassent valoir des considérations de justice et d'équité.

Quelle a été la situation de la France au regard de la réglementation de l'O.E.C.E. ? Jusqu'en février 1952, nous nous étions pliés au pourcentage fixé par l'O.E.C.E. et nous avons libéré en dernier lieu nos échanges avec les autres pays de l'O.E.C.E. à 75 %.

En février 1952, nous avons supprimé totalement la libération des échanges et cette suppression a duré en fait jusqu'en avril 1954. De février 1952 à avril 1954, nous avons continué à bénéficier des libérations des autres pays.

D'autres pays ont été amenés également à suspendre la libération des échanges : l'Allemagne, de février 1951 à janvier 1952 ; la Grande-Bretagne, mais en partie seulement, de mars 1952 à mars 1953.

Depuis avril 1954, nous nous sommes engagés à nouveau dans la voie de la libération des échanges. Nous sommes actuellement à 82 %.

Par rapport à l'ensemble des pays de l'O.E.C.E., l'évolution a été la suivante : à la fin de 1954, la France avait libéré ses échanges à concurrence de 65 % contre 86 % pour l'ensemble des pays de l'O.E.C.E. ; à la fin de 1955, le pourcentage était respectivement de 79 % et de 89 % ; à la fin de 1956, de 82 % et de 89 %.

L'écart tend donc à se combler mais nos voisins considèrent que nous avons par trop atténué les effets de la libération en instituant la taxe spéciale temporaire de compensation.

Quels ont été les effets de la libération des échanges sur l'économie française et, tout d'abord, à concurrence de quel pourcentage nos échanges sont-ils réellement libérés ?

Il faut noter, en effet, que l'O.E.C.E. prend pour base de calcul de ces pourcentages de libération l'année 1948 et distingue le commerce privé et le commerce d'Etat.

En données actuelles, notre pourcentage réel de libération pour le quatrième trimestre de l'année 1955 a atteint 70,1 % contre 77,5 % de pourcentage officiel. Mais, du fait que l'O.E.C.E. ne tient pas compte du commerce d'Etat et que le charbon notamment est classé dans le commerce d'Etat, le pourcentage réel, par rapport à la totalité de notre commerce extérieur et en tenant compte du charbon qui peut être considéré comme libéré, est de l'ordre de 75 %.

Ce dernier pourcentage est la résultante des pourcentages suivants détaillés par branche :

- Matières premières	95 %
- Production agricole	67 %
- Produits manufacturés	52 %
- Chimie	57 %
- Transformation des métaux	51 %
- Textiles	62 %
- Industrie des bois, cuirs et papiers ..	83 %
- Industries diverses	47 %

Les secteurs protégés, dont les taux de libération sont nuls ou faibles, sont les suivants :

- Tissages de coton	0 %
- Matériel de transport	0,4 %
- Colorants	6 %
- Horlogerie	14 %
- Grosse mécanique	18 %
- Appareils électriques	30 %
- Verre	38 %
- Machines-outils	39 %

Quelle a été la répercussion de la libération des échanges sur les importations ? Les importations de produits libérés ont augmenté de 55 % et les importations de produits contingentés de 15 % mais il faut retrancher du pourcentage de 55 % les importations de matières premières qui s'effectuent librement, quel que soit le régime en vigueur.

Il est plus intéressant de comparer les importations de biens d'équipement libérés, qui ont augmenté de 29 %, et les importations de produits manufacturés de consommation libérés, qui ont augmenté, eux, de 72 %. L'importance de ce dernier pourcentage s'explique par le fait que les chiffres de départ étaient extrêmement faibles.

D'une manière générale, d'ailleurs, les conséquences de la libération des échanges sur les importations de produits manufacturés se produisent très vite mais, une fois l'augmentation intervenue, le niveau reste stable.

Il y a eu certes des augmentations d'importation très fortes. Ainsi, les importations de tissus de laine ont augmenté, une fois libérées, de 200 %. Notons toutefois que, malgré cette augmentation, ces importations ne représentaient que 3 % de la consommation française.

Dans l'ensemble, la libération des échanges n'a pas apporté de troubles graves à l'industrie française.

Quels sont les effets de la politique de libération des échanges ? Sur le plan international, l'engagement de libérer à 90 % ne joue que jusqu'au 30 septembre 1956. D'ici là, un examen

d'ensemble sera effectué au cours duquel on appréciera les efforts de réciprocité de chaque pays.

Il est vraisemblable que la Grande-Bretagne et la France seront en position d'accusés et la France plus particulièrement à cause de l'institution de la taxe spéciale temporaire de compensation. A notre décharge, nous pourrions insister sur le fait que la France est le pays où les importations ont le plus augmenté à la suite de la libération des échanges et faire justice de l'accusation portée contre elle de protectionnisme outrancier.

D'ailleurs, si nous voulons apprécier le bénéfice que nous avons tiré de la politique de libération des échanges de nos voisins, nous pouvons estimer que nous n'avons tiré qu'un bénéfice sans excès de cette politique. Si, par hypothèse, nous étions ramenés au bilatéralisme, je ne crois pas à une chute importante de nos exportations. Cette hypothèse ne risque pas d'ailleurs de se réaliser dans la conjoncture politique internationale actuelle.

Sur le plan français, les appréciations des effets de la libération des échanges sont contradictoires. Certains déclarent qu'elle a été catastrophique et d'autres qu'en raison de l'institution de la taxe spéciale temporaire de compensation, la libération des échanges en France a été une libération pour rire. En effet, disent-ils, l'institution de cette taxe a eu pour résultat de porter la protection de l'industrie française à 40 % en moyenne et l'on cite des cas (filés de coton) où la libération avec taxe a entraîné une diminution des importations par rapport à la situation antérieure.

La vérité se situe à mi-chemin. Des secteurs assez larges de l'économie française ont été mis en concurrence avec les économies voisines. Il faudrait analyser, cas par cas, les conditions auxquelles la libération d'autres secteurs pourrait être réalisée sur le plan intérieur comme sur le plan international.

A mon avis, nous ne pourrions toutefois poursuivre cette politique de libération si la taxe temporaire de compensation devait être supprimée. Une telle suppression entraînerait la fin de la libération des échanges en France.

En bref, on nous accuse devant les instances internationales d'un pourcentage de libération des échanges trop faible, de l'institution de la taxe spéciale temporaire de compensation et des modalités d'aide à l'exportation. Si nous pouvons faire comprendre à nos partenaires que tant l'aide à l'exportation que la taxe de compensation sont indispensables à la continuation de la libération des échanges, notre position serait améliorée.

Certes, la mise en concurrence d'un plus grand nombre^{de} secteurs de l'économie française avec l'étranger est souhaitable mais il serait préférable de libérer un secteur, éventuellement

avec une taxe temporaire de compensation supérieure à 15 %, que de s'en tenir au contingentement.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie, Monsieur le Directeur, de votre exposé franc et précis.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

M. SCHIAFFINO.- Sur le plan de l'exportation, je voudrais attirer l'attention de M. Clappier et de la Commission sur la situation de l'Algérie qui, d'une part, voit ses possibilités d'exportation réduites par l'accroissement de sa population et, d'autre part, par suite de son autonomie budgétaire, n'a pas pu consentir l'aide à l'exportation que la métropole a instituée.

Je dois faire observer, d'ailleurs, que la métropole a parfois pu financer des modalités tout à fait spéciales d'aide à l'exportation. Je veux parler de l'aide à la construction navale qui a atteint 40 % de la valeur des navires.

Ne vaudrait-il pas mieux que la métropole facilite l'exportation de certains produits algériens, ce qui aurait pour effet de renforcer l'activité économique générale, plutôt que d'accorder des subventions sans but précis.

M. CLAPPIER.- Je dois faire observer que l'aide à la construction navale est accordée aux chantiers de construction navale français sans distinction de la destination du navire, français ou étranger.

M. SCHIAFFINO.- Toutefois, la subvention est plus forte pour les navires étrangers que pour les navires français.

M. CLAPPIER.- En outre, pour les tankers commandés par les compagnies pétrolières, l'opération se règle en francs-pétrole.

Sur le second point évoqué par M. Schiaffino, je reconnais que, si nous voulons espérer combler progressivement le déficit de notre balance commerciale, l'exportation des produits des pays d'outre-mer est nécessaire mais ne se fera qu'à la suite d'un nouvel effort budgétaire. Or, actuellement, l'atmosphère est à la réduction de l'aide à l'exportation mais je partage l'opinion de M. Schiaffino et, si demain le Gouvernement estime qu'il faut développer les exportations, il devra faire porter son effort sur les produits d'outre-mer qui sont susceptibles de faire rentrer en France un montant important de devises.

M. BROUSSE.- Est-il intéressant pour l'économie française d'affecter des crédits importants à l'aide à l'exportation, notamment pour les produits agricoles tels que le blé, les céréales ou la viande ? J'entends, en effet, des critiques soulevées contre ce système et je voudrais avoir l'opinion de M. Clappier.

M. CLAPPIER.- Si l'on supprimait l'aide à l'exportation pour le blé et le sucre, la France serait dans l'impossibilité d'exporter ces produits. Pour les produits industriels, les exportations diminueraient de 40 %.

Quant aux disponibilités en devises, la suppression de l'aide à l'exportation serait catastrophique.

A vrai dire, l'aide à l'exportation des produits agricoles fait l'objet devant les instances internationales d'attaques beaucoup moins vives parce qu'un grand pays la pratique. L'aide à l'exportation des produits industriels est considérée comme contraire à une vague orthodoxie pronée par les instances internationales.

M. SCHIAFFINO.- Mais il existe certaines modalités indirectes d'aide à l'exportation : ainsi, l'Italie pratique des réductions de tarifs pour le transport des agrumes de la Calabre à la frontière suisse.

M. CLAPPIER.- L'Italie n'est pas le seul pays à procéder de la sorte.

M. LE PRESIDENT.- J'ai personnellement deux questions à poser : a-t-on chiffré l'incidence de la libération des échanges sur les prix intérieurs français et quelles sont les raisons de la baisse des exportations des biens d'équipement ?

M. CLAPPIER.- Il ne m'est pas possible de répondre à la première question car l'incidence de la libération sur les prix est très difficile à apprécier. Il est possible qu'elle ait empêché des hausses potentielles. Quoi qu'il en soit, il s'est établi un équilibre.

Quant à la baisse des exportations des biens d'équipement, elle me paraît due à une capacité de production insuffisante de l'industrie en cause. Comme, actuellement, cette industrie dispose de commandes importantes sur le marché intérieur, elle s'intéresse moins aux marchés extérieurs où les prix sont d'ailleurs plus bas.

Dans la mesure où la diminution des exportations de biens d'équipement est due à une modernisation accélérée de l'équipement français, ce n'est qu'un moindre mal car ladite modernisation constitue également un impératif majeur de l'économie française. Or, je crois que c'est bien la raison essentielle de la diminution des exportations des biens précités puisque l'on assiste en même temps à une augmentation des importations des mêmes biens.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie, Monsieur le Directeur, du temps que vous avez bien voulu consacrer à la Commission et des renseignements que vous lui avez apportés.

M. CLAPPIER quitte la salle de commission.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

M. LE PRÉSIDENT.- Personne ne demande plus la parole.
La séance est levée à 12 heures 25.

CONFÉRENCE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DES MOYENS DE
DES DÉTERMINATIONS CONJUGUÉES

Le Président,

Rochevirey

Présidence de M. ROCHEVIREY, président

Séance du mercredi 23 mai 1956

La séance est ouverte à 15 heures

Présents : M. Louis ARDIT, d'ANGERS, Charles BRANT,
LÉONARD, GARCIS, JACQUES, SARAS, ROCHERET,
LEON, VALLAUX, MARCEL, de VILLANTREUIL.

Assistants : M. VALLAUX, DELY.

Siège à M. ROCHEVIREY, GILLES, ARIC, GONZALEZ.

Absents : M. AUGER, GARDI, MONTELLA, MATHIEU, CHARLES,
LUCAS, MARION, PATELIER, RASTOUR, BRUN,
YANNAU, VARRAU.

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES ET
DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. ROCHEREAU, président

Séance du mercredi 23 mai 1956

La séance est ouverte à 15 heures

Présents : MM. Louis ANDRE, d'ARGENLIEU, Charles DURAND,
ENJALBERT, GADOIN, JAUBERT, NAVEAU, ROCHEREAU,
SEMPE, VALENTIN, VERNEUIL, de VILLOUTREYS.

Suppléants : MM. CAILLAUD, CUIF.

Excusés : MM. BREGEGERE, CLERC, MERIC, SCHIAFFINO.

Absents : MM. AGUESSE, BAUDRU, BLONDELLE, BOUQUEREL, CHARLET,
LEMAIRE, MARIIGNAN, PATENOTRE, REPIQUET, SEGUIN,
TAMZALI, VALEAU.

ORDRE DU JOUR

- I.- Examen du rapport pour avis de M. Sempé sur le projet de loi (n° 443, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, portant institution d'un Fonds national de solidarité.
- II.- Questions diverses.

COMPTE RENDU

M. ROCHEREAU, président.- L'ordre du jour appelle l'examen du rapport pour avis de M. Sempé sur le projet de loi (n° 443, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, portant institution d'un Fonds national de solidarité.

M. SEMPE.- J'ai étudié successivement le vieillissement de la population française, les incidences économiques du projet de loi et la réforme de la sécurité sociale.

En ce qui concerne le vieillissement de la population française, j'indique quelle est la situation actuelle et quelles sont les perspectives d'avenir. Il apparaît que le vieillissement de la population se poursuivra jusqu'en 1970, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus passant de 11,6 % en 1956 à 12,6 % en 1970. Pendant la même période, le nombre des personnes âgées de 65 ans et plus augmentera d'environ 730.000.

Si l'on compare la situation de la France avec celle des autres pays du monde, on s'aperçoit qu'elle est le pays où la proportion des personnes âgées est la plus élevée avec 16,3 % de personnes de 60 ans et plus, contre 14,4 % en Allemagne fédérale, 15 % en Suisse et en Suède, 12,4 % aux Etats-Unis, 11,6 % aux Pays-Bas, 11,3 % au Canada.

Le vieillissement de la population française est un phénomène ancien qui, dans les perspectives les plus optimistes, se poursuivra au moins pendant une quinzaine d'années et, au moment de l'institution d'un Fonds national de solidarité, la Commission des Affaires Economiques a jugé bon de rappeler ces chiffres. Elle estime, en effet, qu'un tel projet aurait dû faire l'objet d'études démographiques précises et d'un recensement préalable des bénéficiaires éventuels.

M. LE PRESIDENT.- Les études démographiques auxquelles vous faites allusion sont indispensables. Je me permets d'insister sur ce point. Les pouvoirs publics n'ont pas suffisamment compris l'importance de l'information statistique. L'opinion publique y est mal préparée. Il faut évidemment que l'Institut statistique soit indépendant du pouvoir politique.

M. SEMPE.- En face des charges créées par les jeunes et les vieux, la population active diminuera jusqu'en 1960, année où elle sera de 19.445.000 personnes sur une population totale de 44.269.000. Cela veut dire que la population active ne pourra subvenir aux besoins de la population inactive, jeunes et personnes âgées, que moyennant une augmentation de la production et de la productivité. Cela veut dire que, plus en France qu'en tout autre pays, il faut développer les investissements et améliorer les conditions de production en utilisant toutes les ressources de la technique moderne.

M. LE PRESIDENT.- A propos de la nécessité de développer les investissements, vous pourriez faire référence au rapport de la Commission, présenté lors de l'approbation du deuxième plan, et insister sur la nécessité de développer l'investissement public et l'autofinancement.

Vos chiffres sur la population active et la population totale sont impressionnants.

M. SEMPE.- J'en arrive à l'incidence économique du projet qui nous est soumis.

L'octroi de l'allocation correspondra à un transfert de ressources de certaines catégories de citoyens à d'autres, à la redistribution d'une fraction du revenu national.

Le comportement des personnes âgées, bénéficiaires de ce transfert, en présence d'un pouvoir d'achat notablement amélioré, sera différent de celui qu'auraient eu les détenteurs des sommes correspondantes en l'absence de transfert.

Il est intéressant de signaler à cet égard que les variations de revenus entraînées par l'institution du Fonds de solidarité entraîneront des variations de dépenses considérables et qu'à la suite de l'attribution des allocations nouvelles les dépenses de consommation se trouveront augmentées de près de 50 milliards en année pleine.

Ainsi donc, l'application du projet, indépendamment de son incidence sociale, devrait aussi, sur le plan économique, avoir des conséquences non négligeables en favorisant l'écoulement de produits excédentaires, ainsi que l'expansion de productions actuellement stables, expansion qui pourrait s'assortir de la reconversion de certaines activités dans des secteurs où la demande

deviendrait plus importante.

Il n'est donc pas absurde de prévoir le relais progressif, au moins dans certains domaines, de la politique actuelle des subventions par une politique de développement du pouvoir d'achat des catégories les moins favorisées et, parmi elles, plus particulièrement, des vieillards.

M. LE PRESIDENT.- Je me demande si le chiffre de 50 milliards n'est pas surévalué.

Par ailleurs, je me demande si votre phrase : "Expansion qui pourrait s'assortir de la reconversion de certaines activités dans des secteurs où la demande deviendrait plus importante" est justifiée.

Il faudrait, en outre, faire référence à la fin de la première section de votre rapport et introduire le membre de phrase suivant : "Sous réserve des indications fournies antérieurement sur la nécessité des investissements".

M. ANDRE.- Ce que nous cherchons, c'est permettre aux vieux de s'en aller afin de laisser la place aux jeunes.

M. NAVEAU.- Croyez-vous que, grâce au Fonds de solidarité, les vieux laisseront la place aux jeunes ?

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose de supprimer le membre de phrase relatif à la reconversion, que je viens d'énoncer.

Assentiment de M. Sempé et de la Commission.

M. SEMPE.- J'en arrive à la situation des vieillards dans la communauté nationale.

11,60 % de la population de plus de 65 ans bénéficient de 5 % du revenu national. L'application du projet de loi aurait pour effet de porter ce pourcentage à 6 %.

Voici maintenant l'incidence du mode de financement.

Sur le plan économique, il s'agissait pour le Gouvernement de mettre sur pied un mode de financement ne réduisant pas les possibilités d'investissements, ne portant pas atteinte au plein emploi et n'ayant pas de répercussions sur les prix.

Le mode de financement adopté par l'Assemblée Nationale s'est efforcé d'atteindre ces buts mais sans y parvenir totalement. Sans doute, les impôts directs sur les revenus et bénéfices représentent les 2/3 des ressources et ces impôts ont une incidence faible sur les prix, du moins dans l'immédiat.

Toutefois, l'augmentation de 10 % de la taxe proportionnelle et de l'impôt sur les sociétés réduira les possibilités d'investissements par autofinancement qui est le mode le moins onéreux et l'augmentation de 10 % de la surtaxe progressive réduira les possibilités d'épargne. Certes, l'augmentation globale de ces impôts est relativement faible par rapport à l'ensemble des investissements que la Commission des Comptes de la Nation a évalué en 1955 à 1.845 milliards de francs. Il n'en reste pas moins que ces augmentations répétées peuvent avoir à la longue une incidence défavorable sur notre économie.

A la vérité, le plus sûr garant du Fonds de solidarité sera l'expansion économique.

M. LE PRESIDENT.- L'augmentation de la surtaxe progressive va atteindre tous les cadres. L'effort fiscal atteint toujours les mêmes personnes.

M. SEMPE.- Ensuite, j'ai abordé le problème de la réforme de la Sécurité sociale.

Il existe 45 régimes spéciaux. L'unification des législations est souhaitable.

La création d'un Fonds de solidarité revêt une importance primordiale. Pour la première fois pratiquement, le financement d'une réforme, d'une amélioration sociale est demandé, non plus à un groupe social ou professionnel déterminé, mais à la collectivité nationale dans son ensemble. Il y a là un premier pas vers une évolution qui conditionne l'instauration dans notre pays d'une véritable sécurité sociale. Pas plus que ses réalisations, on ne peut en effet nier les insuffisances du système actuel, qui tiennent elles-mêmes, pour l'essentiel, à des insuffisances de ressources.

Or, un accroissement sensible des charges sociales telles qu'elles sont présentement réparties n'apparaît pas concevable. Atteignant en moyenne 36 % des salaires soumis à cotisation, elles exercent sur les prix de revient et la gestion des entreprises une pression excessive et freinent l'expansion normale des salaires.

C'est à juste titre que l'on parle de l'iniquité de la répartition de ces charges en France ; d'une enquête effectuée par le Bureau International du Travail et publiée en 1955, il résulte en effet que, dans la plupart des nations où fonctionnent des systèmes de sécurité sociale modernes, l'apport principal est fourni par les collectivités et que, dans tous les cas, l'aide financière de ces dernières est importante.

On en trouvera la démonstration dans le tableau ci-après qui indique la répartition dans chaque pays des recettes de sécurité sociale selon leur provenance.

	Cotisations des assurés et des entreprises	Impôts, taxes, participation de l'Etat et des autres collec- tivités	Autres recettes	TOTAL
France	804	187	9	1.000
Danemark	238	756	6	1.000
Suède	204	774	27	1.000
Norvège	460	512	28	1.000
Pays-Bas	674	264	62	1.000
Luxembourg	728	215	57	1.000
Belgique	592	373	35	1.000
Royaume-Uni	320	613	67	1.000
Etats-Unis	496	462	42	1.000

Il était utile de comparer la répartition des charges sociales en France et à l'étranger et l'importance de la contribution des collectivités publiques.

M. LE PRESIDENT.- Cette comparaison est très utile qui fait apparaître la différence des systèmes de Sécurité sociale entre la France et l'étranger.

Il faut maintenant prendre position sur les différentes parties du rapport pour avis de M. Sempé.

Je vous rappelle que la première partie traitait du vieillissement de la population française et qu'après avoir indiqué qu'en 1960, en face d'une population totale de plus de 44 millions de personnes, la population active ne serait que de 19 millions et demi environ, M. Sempé concluait de la façon suivante :

"Cela veut dire que, plus en France qu'en tout autre pays, il faut développer les investissements et améliorer les conditions de production en utilisant toutes les ressources de la technique moderne. Cela veut dire aussi que la politique généreuse dans laquelle nous nous engageons suppose une adhésion complète de la nation et un effort de chacun pour augmenter le potentiel économique de la France. Sans cet effort, l'augmentation de pensions prévue par le Fonds national de solidarité serait rapidement annulée par l'inflation."

Je propose à M. Sempé de remplacer le conditionnel "serait" par le futur "sera" car il est incontestable que, sans l'effort de la Nation, l'augmentation de pensions sera annulée par l'inflation. Je pense que la Commission ne peut que souscrire à cette conclusion.

Assentiment de la Commission.

M. LE PRESIDENT.- M. Sempé a ensuite traité, dans une deuxième partie, des incidences économiques du projet et, en premier lieu, des incidences de l'octroi de l'allocation. Il disait notamment :

"L'application du projet, indépendamment de son incidence sociale, devrait aussi, sur le plan économique, avoir des conséquences non négligeables en favorisant l'écoulement de produits excédentaires, ainsi que l'expansion de productions actuellement stables, expansion qui pourrait s'assortir de la reconversion de certaines activités dans des secteurs où la demande deviendrait plus importante."

Je vous rappelle que nous avons déjà décidé de supprimer la fin de cette phrase, à partir de:"expansion". Je ne crois pas, en effet, que l'application du projet de loi en discussion facilitera la reconversion de certaines activités.

L'alinéa suivant est ainsi conçu :

"Il n'est donc pas absurde de prévoir le relais progressif, au moins dans certains domaines, de la politique actuelle des subventions par une politique de développement du pouvoir d'achat des catégories les moins favorisées et, parmi elles, plus particulièrement, des vieillards."

Je suggère à M. Sempé de souligner que l'augmentation de la consommation globale n'est favorable que si elle s'effectue à prix constants. On pourrait donc compléter cet alinéa par le membre de phrase suivant : "dans une conjoncture de stabilité des prix".

Assentiment de M. Sempé et de la Commission.

M. SEMPE.- Ce qui est impressionnant, c'est de comparer les 5 % représentant le poids des charges de vieillesse assumées par la collectivité et les 11 % représentant la population âgée de plus de 65 ans. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les charges d'assistance augmentent malgré la généralisation de la Sécurité sociale.

M. LE PRESIDENT.- Je suis personnellement de votre avis sur les réformes nécessaires de la Sécurité sociale, mais je crains que l'institution du Fonds de solidarité ne fasse que s'ajouter aux subventions existantes qui ne disparaîtront pas malgré l'augmentation du pouvoir d'achat des personnes âgées. Toutefois, dans la mesure où vous avez parlé de relais progressif de la politique actuelle des subventions par une politique de développement du pouvoir d'achat, votre développement peut être maintenu.

M. SEMPE.- Je persiste à penser qu'il vaut mieux dépenser 30 milliards pour les vieux que les consacrer à la destruction d'excédents de produits alimentaires.

M. VERNEUIL.- Il vaudrait mieux peut-être commencer par accorder une pension plus substantielle aux seuls économiquement faibles qui ont un revenu inférieur à un certain minimum.

M. ANDRE.- On constate que la durée de la vie humaine s'accroît et que chacun peut exercer son activité plus longtemps par suite d'un meilleur état de santé. Ne pourrait-on donner le moyen d'exercer une activité aux hommes de plus de 65 ans ?

M. SEMPE.- J'ai développé cette idée dans ma conclusion que j'exposerai tout à l'heure.

M. LE PRESIDENT.- Je voudrais connaître le sentiment de la Commission sur la proposition de M. Verneuil.

M. VALENTIN.- Nous allons grever l'économie nationale d'une charge de 100 à 150 milliards en maintenant encore une partie de la population avec un revenu de 5.000 francs par mois.

M. LE PRESIDENT.- La Commission désire-t-elle déposer un contre-projet ?

M. VALENTIN.- Une répartition des fonds qui eût prévu moins un plafond des ressources qu'un plancher eût mis fin à des situations sociales qui resteront, demain comme aujourd'hui, déplorables. En abaissant le plafond, on aurait pu relever l'allocation minimum.

M. LE PRESIDENT.- Votre proposition implique la refonte complète du projet en discussion.

M. ANDRE.- Nous travaillons dans des conditions difficiles puisque nous ne connaissons pas le résultat des travaux de la Commission du Travail saisie au fond et de la Commission des Finances sur le mode de financement.

M. LE PRESIDENT.- Vous avez totalement raison mais le projet nous a été transmis par l'Assemblée Nationale selon la procédure d'urgence.

J'en reviens à la proposition de MM. Verneuil et Valentin. La Commission désire-t-elle reprendre cette proposition sous forme de contre-projet ou préfère-t-elle émettre un voeu qui sera inséré dans le rapport pour avis de M. Sempé ?

La Commission se prononce pour le deuxième terme de l'alternative exposée par le Président, et décide d'insérer dans le rapport pour avis de M. Sempé l'alinéa suivant :

"Toutefois, certains commissaires ont marqué leur surprise qu'au moment où un effort de financement aussi considérable est envisagé en faveur des vieillards, priorité n'ait pas été donnée à ceux qui, n'ayant pour seule ressource que l'allocation spéciale de vieillesse, continueront dans l'avenir à ne disposer que de moyens nettement insuffisants. Une répartition des fonds qui eût prévu moins un plafond des ressources qu'un plancher eût mis fin à des situations sociales qui resteront, demain comme aujourd'hui, déplorables."

M. LE PRESIDENT.- J'en arrive à l'incidence du mode de financement.

M. Sempé estime que les impôts directs sur les revenus et les bénéfiques, qui représentent les 2/3 des ressources prévues, n'ont qu'une incidence faible sur les prix, du moins dans l'immédiat, que, par contre, ces impôts réduiront les possibilités d'investissements par autofinancement et les possibilités d'épargne.

J'insiste sur ce point car la Commission des Comptes de la Nation a souligné que le montant des investissements en France était de 50 % inférieur à celui des investissements en Allemagne.

Je propose donc à M. Sempé d'insérer dans son rapport une phrase sur l'évolution des investissements dans les pays voisins.

Acquiescement de M. Sempé et de la Commission.

M. LE PRESIDENT.- Enfin, la troisième partie du rapport de M. Sempé est relative à la réforme de la Sécurité sociale.

Notre rapporteur a inséré des considérations intéressantes sur la participation de l'Etat et des collectivités publiques en France et à l'étranger dans le financement de la Sécurité sociale. Je crois que nous ne pouvons qu'adhérer aux conclusions de notre rapporteur.

Acquiescement de la Commission.

M. LE PRESIDENT.- Nous en arrivons à la conclusion dont M. Sempé va nous donner connaissance.

M. SEMPE.- J'ai emprunté à M. Sauvy les considérations suivantes :

"Dans une population vieillissante et à une époque où les forces de l'homme sont mieux ménagées, la retraite à un âge peu avancé pose de redoutables dilemmes que l'opinion sous-estime.

"Elle se prononce, en effet, largement en faveur de l'abaissement de l'âge de la retraite, espérant ainsi faire place aux jeunes et réduire le chômage. Raisonement simpliste, affectif et

conforme au malthusianisme le plus classique. L'opinion raisonne comme si le nombre des emplois était limité et comme si les retraites versées étaient sans coût.

"En fait, le nombre de retraités est si élevé qu'il faut recourir à d'importants prélèvements de Sécurité sociale ou se résigner à l'octroi de retraites très modestes.

"Comme le système a conduit à une limitation des retraites à un niveau dont les hommes valides ne peuvent se contenter, on voit un nombre de plus en plus grand de personnes âgées travailler de façon plus ou moins légale dans une activité qui n'est pas toujours celle où ils sont le plus qualifiés, détériorant ainsi le "marché du travail". A tout le moins, conviendrait-il de prévoir un statut spécial pour les personnes actives de fait (et retraitées de droit). Ou plus exactement, une situation intermédiaire entre la pleine activité et la pleine inactivité présenterait non seulement des avantages financiers, mais un progrès social et sanitaire. Généreux en intention, le système actuel de la retraite est brutal et inhumain. Il consiste à éliminer les personnes âgées, à les exclure de la vie économique, contre l'octroi d'une simple subsistance. Il comporte non seulement des défauts économiques et financiers qui finiront bien par apparaître, mais des inconvénients, sociaux et sanitaires, que les Anglais ont étudiés avec attention mais qui restent ignorés en France."

La Commission exprime son accord avec cette conclusion.

M. d'ARGENLIEU.- J'ai l'impression que la masse des Français a conscience d'une hausse du coût de la vie qui est en train de s'effectuer et qui rendra illusoire le supplément de pensions accordé par le Fonds national de solidarité.

M. LE PRESIDENT.- Ne pourrait-on ajouter que la Commission des Affaires Economiques regrette de ne pouvoir porter un jugement sur le texte qui sera soumis à nos délibérations en séance publique puisque la Commission du Travail saisie au fond n'a pas encore déposé son rapport? Nous savons d'ailleurs que, si nous travaillons dans des conditions de précipitation, c'est en raison de la procédure d'urgence appliquée par l'Assemblée Nationale à ce texte.

M. VERNEUIL.- Un point me paraît inquiétant dans le mode de financement : l'instauration d'une taxe de luxe dont on ne sait sur quels produits elle portera.

M. LE PRESIDENT.- Le fait que vous approuvez le rapport de M. Sempé ne vous oblige évidemment pas à voter totalement ou partiellement le texte en discussion.

M. de VILLOUTREYS.- Il doit être bien entendu que la taxe de luxe ne frappera pas les produits exportés. Il serait peut-être bon de faire une allusion à cette question dans l'incidence économique du financement sans toutefois que cette allusion ne soit considérée comme une acceptation de principe de la taxe de luxe.

M. JAUBERT.- Si les dépenses sont inférieures aux prévisions, que va-t-on faire des recettes en excédent ? On ne peut, en effet, préjuger des conséquences de l'obligation alimentaire et du temps qu'il faudra pour constituer les dossiers. Il devra donc être possible au Gouvernement de diminuer les augmentations d'impôts et notamment la taxe de luxe.

M. LE PRESIDENT.- L'avant-dernier alinéa de l'article 10 avait prévu que les ressources provenant de l'application de l'article 1er de la présente loi resteraient intégralement affectées au Fonds national de solidarité mais cet alinéa a été supprimé par la Commission des Finances.

M. ANDRE.- N'avez-vous pas dit que les impôts directs n'auraient pas d'incidence sur les prix ?

M. LE PRESIDENT.- Je pense que l'incidence sur les prix des impôts directs est négligeable.

M. GADOIN.- Je ne suis pas de cet avis.

M. LE PRESIDENT.- M. Sempé s'est exprimé dans son rapport de la façon suivante :

"Les impôts directs sur les revenus et bénéfices représentent les 2/3 des ressources et ces impôts ont une incidence faible sur les prix, du moins dans l'immédiat."

Je crois que, sous cette forme, la considération est exacte. Le danger porte beaucoup plus, à mon avis, sur les possibilités d'investissement et d'épargne que sur les prix.

M. ANDRE.- A vrai dire, ce projet par la généralisation doit aboutir à diminuer le sens de l'épargne.

La Commission adopte le rapport pour avis présenté par M. Sempé.

M. LE PRESIDENT.- Personne ne demande plus la parole.

La séance est levée à 17 heures 05.

Le Président,

M. Sempé

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES ET
DES CONVENTIONS COMMERCIALES

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Présidence de M. ROCHEREAU, président

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du mercredi 6 juin 1956

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

La séance est ouverte à 10 heures

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Présents : MM. AGUESSE, BAUDRU, BREGEGERE, ENJALBERT, GADOIN,
Marcel LEMAIRE, MERIC, NAVEAU, ROCHEREAU,
TAMZALI, VALENTIN.

Suppléants : Mme Marie-Hélène CARDOT, MM. CUIF, FOUSSON.

Excusés : MM. d'ARGENLIEU, CLERC, PATENOTRE, SEMPE, de
VILLOUTREYS.

Absents : MM. Louis ANDRE, BLONDELLE, BOUQUEREL, CHARLET,
Charles DURAND, JAUBERT, MARIGNAN, REPIQUET,
SCHIAFFINO, SEGUIN, VALEAU, VERNEUIL.

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

ORDRE DU JOUR

- I.- Exposé de M. Gadoin sur sa mission en Australie.
- II.- Audition de M. Defferre, Ministre de la France d'Outre-Mer, sur le projet de loi (n° 402, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant le Gouvernement à mettre en oeuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer.
- III.- Nomination d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 502, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, portant ratification du décret n° 55-1717 du 30 décembre 1955 rétablissant la perception des droits de douane d'importation applicables à certaines catégories de chaussures.
- IV.- Questions diverses.

COMPTE RENDU

M. ROCHEREAU, président.- L'ordre du jour appelle la nomination d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 502, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, portant ratification du décret n° 55-1717 du 30 décembre 1955 rétablissant la perception des droits de douane d'importation applicables à certaines catégories de chaussures.

Je désirerais qu'un membre de la Commission s'occupe plus particulièrement des questions douanières et, si la Commission en était d'accord, je crois que nous pourrions désigner M. Valentin qui a déjà eu l'occasion de suivre ces problèmes.

Quant à la nomination du rapporteur du projet de loi précité, je vous demande de me laisser la latitude de désigner M. Valentin ou M. de Villoutreys qui a manifesté le désir d'élaborer le rapport afférent à la question des droits de douane d'importation applicables à certaines catégories de chaussures.

Assentiment de la Commission.

En fonction de la position prise en Commission, M. de Villoutreys a été nommé rapporteur du projet de loi précité, M. Valentin étant chargé de suivre d'une manière permanente la politique douanière du Gouvernement.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'exposé de M. Gadoin sur sa mission en Australie.

M. GADOIN.- Je me propose de vous donner, tout d'abord, quelques renseignements d'ordre très général sur l'Australie et sur l'organisation de la manifestation française de mars dernier, puis je vous dirai quelques mots très rapides sur mon voyage et sur la vie là-bas ; j'insisterai un peu plus sur la quinzaine commerciale de Melbourne et l'exposition française de Sydney et, enfin, je m'efforcerai d'en tirer quelques conclusions.

L'Australie et l'organisation de la manifestation française de mars-avril dernier.

L'Australie, vous le savez, est un immense continent, aussi grand que les Etats-Unis d'Amérique du Nord, 14 fois plus grand que la France, 32 fois plus grand que l'Angleterre, au centre duquel se trouve un désert.

C'est un Etat fédéral, composé lui-même de six Etats ayant chacun leur Parlement, leur Gouvernement et leur Administration.

Le Gouvernement Fédéral qui, actuellement, a à sa tête M. Menzies, a des pouvoirs assez limités sur le plan des relations extérieures et des programmes financiers ; cette structure fédérale complique les relations commerciales avec l'Australie, les formalités pouvant différer d'un Etat à l'autre.

La plus grande partie de la population, qui s'élève actuellement à environ 9 millions d'habitants et a progressé d'un million et demi depuis quelques années, est une population essentiellement urbaine, répartie dans les villes de Sydney (près de 2 millions), Melbourne (1.400.000), Adélaïde et Perth.

L'immigration, assez importante au cours de ces dernières années, puisqu'elle a atteint environ 100.000 personnes, comprend pour moitié des Britanniques et pour l'autre moitié d'autres Européens, provenant notamment de l'Allemagne, de l'Italie, des Pays-Bas et de l'Europe de l'Est.

L'économie australienne est une économie agricole, basée sur la laine, la viande, les produits laitiers et le blé. Toutefois, l'industrialisation s'est accentuée, si bien qu'à l'heure actuelle la part du revenu national fournie par l'industrie est égale à celle de l'agriculture.

Au point de vue minier, l'Australie possède du charbon et du fer ; l'on pense qu'un gisement important de pétrole existe dans la région de Perth et qu'il y a de l'uranium à la fois dans le Nord-Est et dans le Sud du pays.

Au point de vue commercial, l'Australie est très attachée à la Grande-Bretagne, avec laquelle elle est liée par la clause de la "préférence impériale" sur tous les articles de son tarif douanier ; l'Angleterre est, de loin, son principal fournisseur, avec 50 % de ses importations, les Etats-Unis venant au second rang.

L'Australie a traditionnellement une balance des paiements excédentaires avec tous les pays de l'O.E.C.E., son excédent servant à financer son déficit avec la Grande-Bretagne.

Le commerce franco-australien s'est présenté comme suit en 1955 :

- Achats français : 64 millions de livres australiennes, contre 74 et 76 les exercices précédents.
- Ventes françaises : 14 millions de livres australiennes, contre 11 et 9 précédemment.

La livre australienne vaut de 700 à 750 francs français ; c'est assez dire que la situation de la France est extrêmement défavorable dans ses relations commerciales avec l'Australie.

Le projet d'exposition française dans ce pays, évoqué pour la première fois il y a plusieurs années, fut fort bien accueilli par les milieux australiens, intéressés aux relations avec la France et notamment par les hommes d'affaires groupés au sein de la Chambre de Commerce Française en Australie.

L'adoption définitive de ce projet par le Ministère des Finances et des Affaires Economiques fut décidée à la fin de 1954 ; sa réalisation était prévue à l'origine pour la fin de 1955 mais cette date ne put être retenue en raison du trop court délai qui eût été disponible, après les expositions de Bogota et de Montréal, pour préparer une nouvelle manifestation de l'ampleur de celle projetée.

C'est au Comité permanent des Foires à l'Etranger (présidé par M. Lehnardt, actuel rapporteur général du budget de l'Assemblée Nationale) que devait revenir l'organisation de cette exposition.

Constitué en 1920, ce Comité agit sous le contrôle du Ministère des Affaires Economiques ; il groupe les représentants des principaux secteurs de l'industrie française intéressés aux marchés étrangers ; sa mission est de faciliter et de coordonner la participation de ces secteurs aux foires internationales et d'organiser, dans les pays étrangers, des expositions purement françaises comme celle d'Australie.

Tandis que le Comité des Foires prenait en main l'organisation totale de l'exposition industrielle de Sydney, il confiait à l'Union Française des Industries Exportatrices (U.F.I.E.) les destinées de la quinzaine commerciale de Melbourne.

Etant donné l'ampleur de ces manifestations sur ce continent lointain, l'envoi d'une délégation parlementaire française avait été décidé par M. le Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques et cette délégation comprenait deux députés : M. André Morice, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie, député de la Loire-Inférieure, M. Deixonne, Président de la Commission de la Production Industrielle, député du Tarn, et un sénateur (j'avais l'honneur d'être désigné par le Quai Branly). Il avait été convenu que je partirais de Paris le 7 mars au soir pour arriver à Melbourne le 11 mars, que j'assisterais, dans cette ville, à la première semaine de la quinzaine commerciale, puis je devais rejoindre, le 17 mars au soir, Sydney où je retrouverais MM. André Morice et Deixonne, qui devaient arriver en Australie ce jour-là, la délégation française ainsi constituée devant repartir pour la France le 24 mars.

J'en arrive à mon voyage mais je passerai très rapidement sur le côté touristique de ce tour du monde à vive allure.

Parti de Bruxelles le 8 mars (la Tour de contrôle d'Orly étant en grève le 7 au soir), je faisais escale à Shannon (Irlande) et à Goos-Baye (Labrador) ; dix heures d'arrêt à New-York, quinze à San-Francisco ; puis, escales de très courte durée dans le Pacifique aux îles Hawaï (Honolulu), à Canton-Islands, aux îles Fidji, à Sydney. J'arrivais à Melbourne le 12 mars au soir, avec vingt-quatre heures de retard sur l'horaire prévu et après un voyage de 90 heures environ.

Retour à vitesse encore plus accélérée par l'Asie, sur avion direct Sydney-Londres, avec escales à Darwin, Singapour, Calcutta, Karachi, Le Caire, Rome, où je séjournais 48 heures avant de regagner Paris le 27 mars.

Ce voyage, à lui seul, pourrait donner lieu à de longs développements sur les villes et les pays survolés, les différents peuples entrevus, mais cela m'entraînerait beaucoup trop loin de mon sujet.

Et je vous demande la permission de passer à mes impressions sur Melbourne et sur Sydney :

Ces deux villes, les plus importantes - et de très loin - de l'Australie, sont des villes récentes (un siècle environ). Elles sont très étendues au point de vue superficie et, si le centre en est réservé aux affaires, les quartiers de la périphérie sont

uniquement résidentiels ; à Melbourne notamment, de très jolies installations, au milieu des arbres et des fleurs, font quelquefois songer à la forêt du Touquet. Le climat est agréable ; il faut dire que je m'y trouvais à la fin de l'été et au début de l'automne puisque, vous le savez, il y a un décalage de six mois avec la France en matière de saison. La température est toutefois plus chaude à Sydney qu'à Melbourne.

Les promeneurs dans les rues sont correctement habillés, quoique sans recherche ; beaucoup de ressemblance avec une foule européenne, voire même française. L'Australien est très sympathique mais il semble moins vif que le Français. Les Anciens Combattants, qui ont participé sur notre sol à la guerre de 1914-1918, demeurent encore nombreux et influents (les Anzacs) ; il est bon de se rappeler à ce propos que l'Australie a envoyé 300.000 hommes en France et qu'elle a eu 60.000 tués.

En ce qui concerne les conditions de travail, l'Australien est bien payé ; la durée du travail est limitée : 40 heures et même 37 heures pour les employés de bureau ; tout est fermé le samedi. Impossibilité de trouver des gens de maison, voire même des femmes de ménage. Tout le monde travaille et il ne semble pas y avoir de différence de classe en Australie. Beaucoup de personnes sont propriétaires de leur maison ; les frigidaires, les machines à laver sont très répandus. Les syndicats sont très influents.

L'Australien aime beaucoup les courses de chevaux ; il aime également beaucoup parier ; il affectionne le golf, le cricket et le tennis.

Au point de vue transports en commun, le tramway, dans les villes, demeure à l'honneur et, contrairement aux grandes villes européennes, on construit de nouvelles lignes à Sydney.

La circulation dans le centre de Melbourne et de Sydney, de même que le stationnement, y est difficile ; ainsi, dans les parkings, chaque rectangle de stationnement est-il muni d'un compteur dans lequel on glisse une pièce de monnaie dès que l'on a garé son véhicule et si, au bout d'une heure, l'automobile est toujours là, une amende est prélevée : Melbourne s'assurerait des recettes non négligeables avec ce procédé. Toute la circulation des véhicules se fait à gauche ; pas de clignotants pour annoncer un changement de direction, c'est le bras du conducteur qui en tient lieu. Les taxis sont munis également de téléphonie, ce qui leur permet de rester en contact avec un centre et d'en recevoir les instructions.

Il n'y a pas de terrasse aux cafés, dont l'entrée est fort discrète. Obligation de ne plus servir de consommation alcoolisée après 18 heures ; aussi voit-on les consommateurs affluer vers 17 h 30 et boire avec rapidité plusieurs verres de bière avant l'heure fatidique.

Les restaurants sont bien ; la nourriture y est acceptable, les vins australiens ressemblent aux vins français, quoique moins fins. On peut boire du Sauterne et du Saint-Emilion australien, mais il s'agit, évidemment, d'imitations inférieures aux véritables crus français. Les prix des repas sont comparables à ceux pratiqués en France, peut-être un peu moins chers.

Les hôtels sont très convenables, mais le prix des chambres, inférieur aux prix américains, est encore supérieur aux prix pratiqués en France. Ainsi, j'ai payé à New-York : 10 dollars ; à San-Francisco : 12 dollars ; à Melbourne et à Sydney : 3 livres australiennes, ce qui équivaut à peu près à 3.500 et 4.000 Fr en Amérique contre 2.500 en Australie ; la même chambre aurait valu 1.500 à 2.000 francs en France.

J'en arrive à la Quinzaine Commerciale de Melbourne. Cette manifestation, organisée du 12 au 26 mars par l'U.F.I.E., en collaboration étroite avec notre représentation diplomatique et nos services commerciaux, a obtenu un très net succès. Le but recherché était, tout en accordant une légitime satisfaction à la Ville de Melbourne un peu amertumée de se voir préférer Sydney comme siège de l'exposition française, d'inciter les magasins de la ville à faire un effort spécial en vue de la vente de biens de consommation français.

Melbourne va ainsi se trouver favorisée cette année : 10 jours avant l'ouverture de la quinzaine commerciale, notre croiseur Ecole, le "Jeanne-d'Arc", faisait un séjour de quelques jours dans cette ville qui, à l'automne prochain, aura l'honneur de recevoir les Jeux Olympiques.

La participation des grands magasins : au total, une cinquantaine de magasins - dont 9 grands - et, à leur tête, le "Myer-Emporium" (le quatrième du monde), ont participé à la Quinzaine Française.

Pour la présentation des vitrines, d'ailleurs fort réussie, les prix du concours organisé par l'U.F.I.E., avec l'appui de notre Consul à Melbourne, notre Attaché commercial, un Australien très grand ami de la France, M. Lempé, Président de la Chambre de Commerce Française et Président du Comité d'Organisation de la Quinzaine, ont constitué une vive stimulation. Le Grand Prix consistait, en effet, en un voyage de trois semaines en France, par avion, avec huit jours à Paris, au Grand-Hôtel, huit jours à Cannes, au Carlton, six jours à Avignon, à Lyon et à Dijon, et voyage Paris-Cannes et retour par le "Mistral". Le gagnant a été M. John Claringbold, du magasin "Mutual Store".

Le Premier Prix a consisté en une Simca Aronde, offerte par la Maison Simca ; le second prix : un voyage pour deux personnes,

et dix jours, à Nouméa, offert par les Messageries Maritimes.

Il est difficile d'évaluer le chiffre d'affaires qui a pu être réalisé à l'occasion de cette manifestation, tant par les magasins que par les importateurs australiens. On estime néanmoins que les achats ont pu atteindre 150 à 200 millions de francs français. Ce chiffre, qui peut paraître relativement modeste, porte en lui de sérieux espoirs pour peu que le Gouvernement australien veuille bien adoucir sa pratique de restrictions à l'importation.

En ce qui concerne les vitrines et les stands, l'on pouvait remarquer notamment un salon des Grands Couturiers chez Myer's; une évocation de la France, ses rues, ses ports, ses vignobles et ses caves chez Mutual's Store ; le Faubourg Saint-Honoré et Montmartre chez Kann's, Notre-Dame chez Georges, etc...

Les intérieurs aux couleurs françaises ont mérité une mention particulière ; chez Myer's : grande tenture et panneaux ; chez Buckley & Nunn : présentation d'articles français à l'intérieur de cadres stylisés ; chez Foy's et Gibson : comptoir de bijouterie fantaisie ; chez Mutual's Store : l'accent fut porté sur le stand des produits alimentaires.

M. LE PRESIDENT.- Je m'excuse de vous interrompre, Monsieur Gadoin ; il est 10 h 30 et nous devons entendre M. Defferre à l'occasion de la loi-cadre sur les territoires d'outre-mer, en commun avec la Commission des Finances et dans son local.

Acceptez-vous de reporter la suite de votre exposé, en tous points très intéressant, à notre réunion de mercredi prochain?

Assentiment de M. Gadoin.

Les commissaires quittent la salle de la Commission des Affaires Economiques et se rendent dans la salle de la Commission des Finances.

REUNION COMMUNE DES COMMISSIONS DES AFFAIRES
ECONOMIQUES ET DES FINANCES DU 6 JUIN 1956.

(Présidence de M. Rochereau)

M. LE PRESIDENT. La séance est ouverte. Je voudrais immédiatement remercier en votre nom M; le ministre Defferre qui a fait preuve de tant de diligence pour venir devant les commissions sénatoriales. Et c'est pour éviter ~~de~~ nouveau déplacement à M. le ministre que nous avons envisagé de tenir une réunion commune de la commission des finances et de la commission des affaires économiques.

Nous sommes très sensibles, monsieur le ministre, à votre obligeance, et je veux remercier aussi M. le président de la commission des finances qui nous offre l'hospitalité mais laisse cependant le président de la commission des affaires économiques présider cette réunion.

Monsieur le ministre, nous serions heureux d'entendre quelques observations et quelques indications de votre part sur la portée exacte de l'article 4 du projet qui nous est soumis. Nous n'entendons pas reprendre la discussion qui a déjà eu lieu au sein de la commission saisie au fond et devant la commission du suffrage universel, mais ce qui nous intéresse, c'est de savoir quelle est l'économie de cet article 4, quels seront les rapports économiques entre la métropole et la France d'Outre-mer. Nous voudrions savoir si vous les envisagez dans les relations ordinaires France - territoires d'outre-mer ou par des liaisons en fonction d'un éventuel marché commun.

Ce sont là les questions qui nous intéressent particulièrement et sur lesquelles nous serions désireux de vous entendre.

M; GASTON DEFFERRE, ministre de la France d'Outre-Mer. Il est tout naturel qu'à l'occasion d'un débat comme celui-ci, le ministre compétent se rende devant vos commissions. Je ne mérite donc pas de remerciements. Je ne fais que suivre une coutume établie depuis longtemps.

En ce qui concerne l'article 4 du texte qui vous est soumis, mes explications seront très simples. Mais je voudrais les faire précéder d'une considération d'ordre général.

Le texte de ~~la~~ loi actuellement soumis au Conseil de la République a pour objet essentiel d'apporter un certain nombre de modifications dans l'organisation politique et administrative des territoires d'outre-mer par la création de conseils de gouvernement et de conseils de circonscription, et par l'extension des pouvoirs des assemblées territoriales.

Mais vous savez comme moi que si les revendications politiques sont celles qui sont les plus ardemment soutenues par les représentants des territoires d'outre-mer et celles qui sont attendues avec le plus d'impatience, ce serait une erreur de notre part d'apporter seulement un certain nombre d'innovations politiques sans s'occuper en même temps des problèmes économiques.

Car il ne suffit pas de donner aux populations des territoires d'outre-mer des libertés politiques, il faut aussi, et c'est indispensable, leur apporter un certain nombre de satisfactions matérielles, j'emploie ce mot à dessein, c'est à dire, dans l'ordre économique, essayer d'élever le niveau de vie, car si on donne à ces populations plus de liberté politique sans rien faire pour améliorer la situation matérielle des hommes et des femmes vivant dans les territoires, un grand mécontentement se développera et, grâce à la liberté politique, se manifestera le cas échéant d'une manière désagréable.

C'est pourquoi, dans l'article 4, nous avons prévu un certain nombre de dispositions d'ordre économique à prendre. Ces dispositions, je tiens à le dire tout de suite, ont essentiellement pour objet de mettre un peu d'ordre dans ce qui existe déjà et de faire fonctionner mieux qu'ils ne fonctionnent aujourd'hui un certain nombre d'organismes également déjà existants.

En réalité, l'intention du Gouvernement est d'abord d'organiser le soutien des productions nécessaires à l'équilibre économique des territoires d'outre-mer. Vous savez que la plupart des produits provenant de ces territoires sont mis sur le marché à un cours supérieur aux prix mondiaux, ce qui provoque de grandes difficultés d'écoulement de ces produits, notamment des produits essentiels comme le cacao et le café, par exemple, qui peuvent très difficilement entrer en concurrence avec les produits analogues provenant des territoires d'outre-mer étrangers.

Pourquoi nos produits sont-ils plus chers? Pour maintes raisons. L'une des principales, aux dires des représentants des territoires d'outre-mer, provient du fait que les territoires importent pour leur consommation intérieure des produits manufacturés en provenance de la métropole qui sont, eux-mêmes, plus chers que ceux qui pourraient être importés de l'étranger. De ce fait, le ~~niveau~~ ^{niveau} de vie dans les territoires d'outre-mer est plus élevé et les ~~produits~~ ^{prix} sont plus élevés que si ces territoires étaient alimentés par des produits étrangers.

La métropole absorbe une partie de la production agricole des territoires d'outre-mer et une partie est exportée vers l'étranger. Mes prédécesseurs ont mis sur pied un certain nombre d'organismes destinés à soutenir les cours. Ces organismes ont fonctionné plus ou moins bien car ils sont nés au fur et à mesure que la nécessité s'en faisait sentir et les crédits nécessaires à leur fonctionnement n'étaient obtenus qu'en cours de campagne. C'est ainsi que l'on a pu voir une campagne du café commencer à un certain prix, puis, le soutien des cours ayant été accordé, les conditions de l'achat se sont trouvées modifiées. Il est donc indispensable d'organiser ce soutien des cours pour qu'ils soit non seulement méthodique mais encore automatique.

Ainsi, d'une part, les producteurs seront assurés d'un certain prix et d'autre part ce soutien des cours fonctionnera dès le début de la campagne. De la sorte, les sommes versées par les contribuables français pour le soutien des cours iront bien à leur véritable destination, c'est à dire aux producteurs. Car il est arrivé que les sommes versées par l'Etat français au titre de ce soutien se soient arrêtées entre les mains des intermédiaires et, dans certains cas, de certaines maisons de commerce.

Le but à obtenir, c'est que chacun y trouve son compte et que les producteurs aient la certitude d'une certaine rémunération.

Un point sur lequel je veux insister particulièrement, c'est l'aide à apporter à la production des fibres textiles d'outre-mer. Le ministère de la France d'outre-mer s'est efforcé de développer cette production. C'est très important notamment pour le coton, ce qui intéresse particulièrement certains de nos territoires. Récemment, le ministère de la France d'outre-mer et le ministère des finances, après une longue discussion, se sont mis d'accord pour allouer un certain soutien aux fibres textiles. J'ai obtenu de mon collègue des finances l'insertion dans le collectif d'une somme destinée à cet effet.

Nous avons aussi le souci de mettre en place une forme moderne de développement rural. Actuellement, il existe dans certains territoires ce que l'on appelle des sociétés de prévoyance ; on en trouve notamment en A.E.F. Le souci du Gouvernement est de développer ces organismes et de leur conférer la plus grande autonomie.

Nous voulons amplifier ce mouvement par la création de sociétés mutuelles et par le développement des sociétés coopératives de production dans les territoires d'outre-mer.

Je n'insiste pas sur cet aspect de la question que beaucoup d'entre vous connaissent bien.

En ce qui concerne l'activité rurale, je voudrais également essayer de développer certaines formes plus appropriées de crédit et d'épargne. Il est envisagé d'étendre l'application de la loi du 24 juin 1950, dite loi Minjoz, aux territoires d'outre-mer. Nous ne nous faisons, certes, pas trop d'illusions. L'épargne dans les territoires d'outre-mer ne peut pas atteindre le volume qu'elle atteint dans la métropole. Par conséquent, même si la loi Minjoz est étendue aux territoires d'outre-mer, on n'en obtiendra pas les mêmes résultats qu'en France.

Par contre, en ce qui concerne le crédit, on se trouve dans cette situation qui n'est pas propre aux territoires d'outre-mer, à savoir que les fonds sont, le plus souvent, accordés ~~pas~~^{non} pas à ceux qui en ont le plus besoin.

En effet, pour obtenir des crédits, il faut donner beaucoup de garanties, donc disposer de possibilités financières. Or, ce ne sont pas les cultivateurs les plus pauvres, ceux à qui l'on demande de produire davantage, qui peuvent fournir ces garanties. Il faudrait donc mettre sur pied un système de caution mutuelle et de warrant agricole pour développer le crédit agricole.

J'en viens maintenant aux investissements à faire outre-mer et à la façon de les favoriser. Nous n'avons pas le même système que certains pays étrangers. Pour la France, les investissements se font par les fonds publics, par le système du F.I.D.E.S. alors que, dans les territoires d'outre-mer dépendant de pays étrangers, les investissements se font par le secteur privé, comme c'est le cas au Congo Belge par exemple.

Comment développer les investissements privés ? Il y a plusieurs moyens. On peut soit demander aux entreprises travaillant outre-mer d'investir sur place, soit demander aux assemblées territoriales de prévoir s'il serait possible d'accorder certaines facilités fiscales et certains contrats à longue durée.

Le Gouvernement n'entend pas disposer par décret dans ce domaine. Il appartient aux assemblées territoriales qui ont la charge d'établir leur budget, de régler cette question.

Il reste une dernière méthode. L'idée en a été lancée mais pas encore discutée à l'échelon ministériel, et vous comprendrez que le Gouvernement ne peut pas prendre d'engagement à cet égard. Cette idée consisterait à accorder certaines facilités fiscales à des sociétés métropolitaines, à condition qu'elles investissent une partie de leurs bénéfices dans les territoires d'outre-mer.

Ce serait un système extrêmement complexe à mettre en application. Je ne fais donc que le citer pour mémoire.

Il reste, si l'on veut faire un tour d'horizon rapide de la question, à examiner le problème de l'organisation des rapports économiques entre la métropole et les territoires d'outre-mer. La question se présente de la façon suivante, telle qu'elle apparaît à travers les chiffres.

Ces chiffres concernent l'ensemble des pays d'outre-mer et de l'Union française, ce que l'on appelle aujourd'hui les P.O.M.U.F. On y englobe les territoires tels que l'A.O.F., l'A.E.F., Madagascar, Saint-Pierre et Miquelon et les possessions du Pacifique qui font partie de la République, les départements d'outre-mer, ce qu'on appelait autrefois les Etats associés, et également les pays sous mandat et les territoires sous tutelle.

de la zone franc

Les POMUF reçoivent 75 % de leurs importations / et 71 % de leurs exportations vont vers la zone franc.

En ce qui concerne les territoires d'outre-mer dont l'étendue est plus restreinte, ils importent 64 % de la métropole et 10 % du reste de la zone franc, c'est à dire des autres territoires. Ils exportent 60 % vers la métropole et 8 % sur le reste de la zone franc.

C'est donc une intégration très poussée. Il y a eu un léger fléchissement en 1954 qui provient d'une réduction du marché d'Indochine et de la baisse du pouvoir d'achat de certains africains consécutive à la baisse des cours de certains produits comme le café et le cacao.

Autre considération à ce sujet. L'augmentation de la production dans les territoires d'outre-mer les a poussés à chercher des débouchés vers l'étranger, ce qui modifie la valeur relative des échanges avec la métropole au point de vue statistique. Cela est vrai notamment pour le café. Le Gouvernement a essayé à cet égard de favoriser l'extension des ventes de café à l'étranger, notamment à destination des Etats-Unis, principalement pour les cafés solubles.

Il s'agit d'essayer d'améliorer la situation et d'organiser les rapports économiques d'une part, entre la métropole et les territoires d'outre-mer, et, d'autre part, au sein de la zone franc.

Je serais très heureux d'avoir les suggestions de vos deux commissions pour la marche à suivre dans ce domaine. Faut-il créer un conseil supérieur du marché commun de la zone franc ? Faut-il prévoir la participation des représentants des territoires d'outre-mer dans le comité monétaire de la zone franc ? Autant de questions qui se posent et ne sont pas résolues. J'aimerais avoir votre avis à ce sujet.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

M. le Président Rochereau m'a demandé quand le Gouvernement envisageait l'intégration de cette sorte de marché commun qui existe ~~entre~~ entre les territoires d'outre-mer et la métropole dans un éventuel marché commun qui pourrait être créé dans le cadre de l'Europe.

La question a été étudiée mais n'a pas encore été résolue. Lors d'une rencontre qui s'est tenue à Bruxelles, avant la Conférence de Venise, à laquelle je participais en compagnie du ministre belge des colonies et de M. Spaak, ministre des affaires étrangères de Belgique, la question a été posée.

J'ai dit à cette occasion à nos collègues belges qu'il paraissait impossible que la France entre dans un marché commun sans ses territoires d'outre-mer.

6/6/1956

J.L.

Car accepter d'entrer dans le marché commun sans les territoires d'outre-mer, étant donné notamment les chiffres que je viens de vous citer, ce serait créer une coupure brutale, sur le plan économique, entre la métropole et les territoires d'outre-mer, coupure qui aurait certainement des conséquences politiques graves. Il nous est très difficile d'entrer dans un marché commun européen, en raison d'autre part de nos prix de revient.

J'ai enfin ajouté qu'il était inconcevable que la France entre dans un marché commun avec ses territoires d'outre-mer si la Belgique laissait le Congo en dehors de ce marché. La Belgique a donc accepté le principe d'y faire entrer le Congo.

J'ai indiqué qu'en ce qui nous concernait, nous posons d'ores et déjà un certain nombre de conditions.

D'abord, nos investissements sont faits sur fonds publics. Ce sont les contribuables français qui, chaque année, fournissent un certain nombre de milliards pour les investissements de base dans les territoires d'outre-mer. Or, le Congo fait presque tous ses investissements sur fonds privés. Si nous entrions dans un marché commun avec nos territoires d'outre-mer, que se passerait-il ? Sans parler ici des très graves problèmes que pose le déplacement de personnes, nous verrions des pays comme l'Italie, l'Allemagne ou la Hollande inonder nos territoires d'outre-mer de produits bien moins chers que les nôtres, alors que ces pays n'auraient pas à supporter le poids des investissements sur fonds publics. Il faut donc savoir, en cas de marché européen, comment ces investissements seront assurés et quelle part y prendront les pays étrangers pour que la France ne soit pas la seule à supporter cette charge.

Nous devons ensuite penser à la protection des cours des produits de ces territoires. Le Congo produit, lui, au cours mondial. Si nous devons entrer en concurrence avec d'autres territoires d'outre-mer, nous serons très défavorisés. Nous ne pouvons donc pas abandonner la protection des cours, car les conséquences économiques qu'aurait cet abandon se manifesteraient très rapidement sur le plan politique.

Nous devons enfin assurer la protection de l'industrie métropolitaine. Je vous ai cité tout à l'heure des chiffres et des pourcentages. L'industrie métropolitaine exporte vers les territoires d'outre-mer une grande partie de ses produits à des prix supérieurs aux cours mondiaux. Si demain, un marché commun était institué, l'industrie métropolitaine se trouverait dangereusement concurrencée par d'autres industries européennes.

L'exclusion des territoires d'outre-mer d'un marché commun aurait donc des conséquences politiques très graves. Leur inclusion aurait des conséquences économiques et politiques également graves. C'est pourquoi ce problème ne peut pas être résolu simplement, ni rapidement. En ce qui me concerne, j'en ai posé à Bruxelles. M. le ministre des affaires étrangères, qui disposait de tous les éléments qui lui ont été fournis par le ministère de la France d'Outre-Mer, l'a également posé à Venise. Il est loin d'être résolu et il demandera encore beaucoup d'études et de temps.

Telles sont, mes chers collègues, les indications que je voulais vous donner. Je suis évidemment tout prêt à répondre aux questions que vous pourriez avoir à me poser.

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, je serai votre interprète à tous en remerciant M. le ministre de la France d'Outre-Mer des précisions qu'il vient de nous apporter. Son exposé, qui est clair, confirme certaines des craintes formulées par la commission des affaires économiques à la suite d'un voyage que plusieurs d'entre nous avaient fait il y a à peu près un an. Un certain nombre de problèmes s'étaient posés à nous sur le plan concret, pratique, et je vais les illustrer en prenant quelques exemples.

Au cours de notre voyage, nous avons visité notamment la région de Pointe-Noire. Nous avons été à même de vérifier sur place la qualité des travaux et des études qui étaient envisagés pour la mise en valeur de ce territoire. Nous avons pu constater particulièrement le sérieux des études qui étaient faites pour utiliser le Kouilou comme réserve d'énergie hydraulique. Elles posent des problèmes financiers, bien entendu, mais également des problèmes techniques et économiques.

Parmi ces derniers, il en est un que vous avez souligné: si l'on envisage un équipement à long terme, une certaine stabilité du point de vue douanier et fiscal est nécessaire. Or, il semble - je peux me tromper et je vous demande dans ce cas de rectifier ma thèse - qu'en matière douanière les assemblées territoriales et surtout les grands Conseils soient compétents. Nous pourrions envisager de modifier la structure actuelle de notre système douanier, à condition que cette modification ne nuise pas à la stabilité des équipements à long terme.

Je suppose que le projet du Kouilou se réalise. C'est un projet qui n'est pas élaboré sur un plan exclusivement français. Si mes souvenirs sont exacts, doivent participer à cette œuvre, non pas dans un cadre juridique, mais dans le cadre de l'Europe, un certain nombre d'entreprises européennes et même extra-européennes, pour l'une d'elles tout au moins.

Si ce projet voit le jour, on fera appel à des investissements de type privé en même temps que de type public. C'est une entreprise qui ne peut être envisagée avec sécurité que si l'on maintient une certaine stabilité dans les législations fiscales et douanières.

Un deuxième problème nous avait été signalé sur place : des équipements de cette nature ne peuvent se concevoir avec sécurité que si leur production est en état de concurrence avec n'importe quelle production étrangère similaire. Ceci poserait le problème d'une zone douanière libre - qui se confondrait géographiquement avec le port de Pointe-Noire, par exemple - et celui d'une zone douanière franche dans les rapports avec le Congo belge.

Le Congo belge serait intéressé par l'utilisation de la ligne Brazzaville—Pointe-Noire, banalisée pendant tout le trajet. Pointe-Noire pourrait devenir le port exportateur des produits lourds du Congo belge.

Telle était l'économie du projet dont on nous a parlé sur place. Il posait donc un double problème : un problème douanier dans l'immédiat et un problème douanier à long terme.

Monsieur le ministre, je vais vous poser une question précise. Vous y avez déjà presque répondu tout à l'heure en disant que, par décrets, vous ne prendriez pas de décisions sur le plan fiscal ni, je pense, sur celui de la politique douanière. N'y a-t-il pas lieu de prévoir une harmonisation entre les décisions qui pourraient être prises à l'échelon des grands Conseils, compétents en la matière, et la politique douanière suivie par la métropole ?

M. Georges LAFFARGUE. Monsieur le ministre, ce qui m'a frappé dans votre exposé, c'est la situation des établissements de nos territoires d'outre-mer au point de vue de la compétition internationale, comparativement à celle des établissements du Congo belge. Vous avez fait remarquer que les prix des produits du Congo belge étaient compétitifs au point de vue international, alors que les nôtres ne l'étaient pas. Il y a une liaison intime entre le volume absolument fantastique des investissements qui ont été réalisés au Congo et le volume de ceux que nous avons faits dans nos territoires d'outre-mer.

La politique d'investissements d'ordre budgétaire que nous avons menée présente des inconvénients. Comme chacun le sait, nous avons mis la charrue avant les boeufs. Nous avons réalisé des équipements somptuaires et spectaculaires avant de penser aux équipements économiques, pourtant plus utiles.

N'envisagez-vous pas une formule qui permette aux investissements privés de se développer de façon beaucoup plus massive dans les territoires d'outre-mer - je pense non seulement aux investissements français, mais aux investissements étrangers - et qui permette également de trouver une solution juridique grâce à laquelle la France resterait constamment majoritaire et maîtresse du volume de ces investissements ?

La place de la France dans l'Union française est conditionnée essentiellement par le problème économique. Nous ne pourrions pas résoudre le problème politique - bien ou mal, cela n'a pas d'importance - tant que le problème économique ne sera pas résolu.

Pour faire des ensembles économiques de valeur, il faut des investissements privés beaucoup plus importants que ceux dont ont bénéficié jusqu'ici nos territoires d'outre-mer. Mais il faut définir une politique d'ensemble dans ce domaine. Pensez-vous, sinon la développer, du moins la promouvoir ou l'inaugurer ?

M. GONDJOUT. Monsieur le ministre, je viens d'entendre l'exposé de M. Laffargue sur les investissements faits au Congo belge et dans les territoires français. Je voudrais, pour faciliter une discussion éventuelle, apporter quelques précisions sur le régime douanier en Afrique équatoriale française.

En A.E.F. le régime conventionnel intéresse le Moyen-Congo, le Congo belge et le Congo portugais, ce qui a permis aux capitaux privés étrangers de s'investir soit au Congo belge, soit à Pointe-Noire, soit à Brazzaville.

Le Gabon, lui, a été placé par une loi de 1892 sous le régime métropolitain. Il n'a donc pas bénéficié des réalisations qui ont été faites dans d'autres territoires. Jusqu'ici, la situation n'a pas encore été réglée définitivement. Si j'ai bonne mémoire, c'est un texte du Gouvernement provisoire qui a suspendu la surtaxe sur les produits étrangers, dans certains territoires.

Je tenais à attirer votre attention sur la situation douanière en Afrique équatoriale française. A l'occasion du texte que nous allons discuter, envisagez-vous d'harmoniser le système douanier de l'A.E.F. ? Ou bien devons-nous penser que celui-ci va demeurer tel ? C'est une question de Gouvernement.

M. ARMENGAUD. La question soulevée par M. Laffargue est évidemment très importante. Le problème des investissements des capitaux privés dans des pays tiers a été évoqué à différentes reprises à l'Organisation des Nations Unies, à la deuxième commission, notamment, pour les investissements effectués dans les territoires sous-développés comme ceux dont il

- Af. Ec. 6.6.56 -

est question maintenant. Moi-même, en tant que délégué à la deuxième commission et au comité économique et social, j'ai été amené à rapporter trois fois cette question devant l'Assemblée, sur la base des instructions générales données par le ministère de la France d'Outre-Mer.

Or, autant que je sache, la position du ministère de la France d'Outre-Mer dans ce domaine et les instructions données par le ministère des affaires étrangères à ses délégués à l'O.N.U. ne correspondent pas tout à fait à la position des services de votre propre département, monsieur le ministre, ni à celle des services du département des finances.

Au moment où la question est posée sur le plan purement français, je voudrais savoir s'il existe ou non, en la circonstance, une pensée commune. Les suggestions que j'ai faites - et qui d'ailleurs n'étaient pas très orthodoxes - ont eu à l'O.N.U. une certaine audience et peuvent probablement servir à établir un cadre. Encore faudrait-il savoir si la politique du Gouvernement est une ou si elle ne l'est pas.

M. LE MINISTRE. J'avoue ne pas avoir parfaitement saisi le sens de votre question et, si vous ne la précisiez pas, je serais assez gêné pour y répondre.

M. ARMENGAUD. La question des investissements privés étrangers est débattue à l'O.N.U. depuis des années. La chambre de commerce internationale et différents organismes gouvernementaux ont tenu de très longues discussions à ce sujet. Les documents publiés à l'O.N.U. sur ce problème représentent des kilogrammes de littérature. (Sourires.) Des suggestions très précises ont été faites qui rentrent dans le cadre de vos préoccupations.

Or, on constate que la politique qu'il nous est recommandé de défendre à l'O.N.U. sur la question des investissements étrangers n'est pas celle que défend votre département.

M. LE MINISTRE. Mais comment définissez-vous la politique que défend mon département ?

M. ARMENGAUD. C'est une politique qui laisse à l'administration des droits régaliens. Elle peut choisir qui elle veut, quand elle veut, alors qu'il faut un cadre général, une charte des investissements des capitaux privés dans les pays tiers si l'on veut que ceux-ci réussissent. C'est dans ce sens que le Gouvernement m'avait chargé moi-même, ainsi que d'autres délégués français comme notre regretté collègue M. Maroger, d'intervenir devant les assemblées internationales.

Monsieur le ministre, faites attention ! Au moment où vous allez être amené à prendre des décisions importantes, il est souhaitable que la position de votre département ne soit

pas trop éloignée de celle que fait défendre le ministère des affaires étrangères devant les assemblées internationales sur le plan plus général de la zone-franc.

Je suis à votre disposition, monsieur le ministre, pour vous en parler plus en détail quand vous le désirerez. Jusqu'ici, chaque fois que j'ai essayé de m'expliquer devant votre département, on m'a fait comprendre que je ferais mieux de me mêler de ce qui me regarde. (Sourires.)

M. Jacques DEBU-BRIDEL. Le problème des investissements dans les pays d'outre-mer est certainement le problème numéro un. Je ne reviendrai pas sur les critiques qui ont pu être formulées à propos de certains investissements spectaculaires.

Ma critique primordiale - car le problème est actuellement dramatique - concerne l'appel constant au contribuable français pour des investissements plus ou moins rentables. Si certains le sont à long terme, ils paralysent, ils retardent néanmoins ceux qui sont urgents dans la métropole.

Il est donc nécessaire de faire appel à des capitaux privés. M. Armengaud a insisté sur la nécessité d'une charte. Par modestie, il n'a pas parlé d'une proposition de résolution qu'il a déposée sur les sociétés mixtes d'investissements de capitaux publics et privés. Il est parfaitement possible de concevoir des sociétés où les capitaux privés collaborent avec les capitaux publics.

Je me permets d'insister sur ce problème, car je reviens avec quelques-uns de mes collègues d'une mission dans un des territoires les plus défavorisés de l'Union française : la Côte française des Somalis. Ce territoire ne vit que grâce à son port, grâce aussi à un régime financier et fiscal un peu anormal. Sa monnaie est en effet rattachée au dollar, ce qui pose des problèmes très graves pour l'économie nationale, car tout déficit se traduit pour nous par des achats supplémentaires de dollars.

Si l'on veut sauvegarder la présence de la France à cette extrémité orientale de l'Afrique, il faut faire un effort pour le port de Djibouti. M. Lachèvre met actuellement au point son rapport. Pourtant, étant chargé plus spécialement des problèmes financiers et fiscaux, je puis vous indiquer qu'on envisage à Djibouti la construction d'une cale de radoub qui peut se monter à 5 ou 6 milliards, cette dépense n'étant pas encore exactement chiffrée. C'est un gros effort pour un territoire aussi pauvre.

Cette cale est cependant rentable, car les pétroliers ont tout intérêt à venir dégazer dans le port de Djibouti. Ce sont cependant les compagnies pétrolières qui sont le plus intéressées. Elles pourraient donc collaborer à ces travaux.

Il serait urgent de trouver une formule de sociétés mixtes comme celle qu'a prévue M. Armengaud. J'insiste sur ce point car, parmi les mesures à prendre, la création de ces sociétés est peut-être celle qui pourrait rendre le plus grand service au développement de l'économie des territoires d'outre-mer.

Je voudrais enfin attirer votre attention sur un point secondaire qui a tout de même son importance : les échanges entre la métropole et les territoires d'outre-mer par fret aérien. A l'heure actuelle, ce fret est prohibitif. Il faut faire un effort pour que tous nos avions, ceux d'Air France comme ceux de la T.A.I. (Transports aériens intercontinentaux), fassent leur plein de fret, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Je vais vous faire part d'un exemple qu'il m'a été donné de connaître moi-même, pas de bon coeur, je vous l'assure. J'ai eu l'occasion d'envoyer un kilogramme de cerises à un enfant malade, précisément à Djibouti. Il m'a coûté 600 francs et les frais de transport 1.800 francs.

Alors que certains produits manquent dans nos territoires d'outre-mer, nous aurions intérêt à les y acheminer par avion, à condition de faire un effort sur les prix de transport.

M. Georges LAFFARGUE. Très bien !

M. LONGUET. La commission des finances sera intéressée également par l'article 3 du projet de loi qui va imposer au budget de la métropole un surcroît de charges. Le Gouvernement a dû s'en préoccuper, sinon pour l'exercice 1956, du moins pour les exercices suivants. Il semble qu'un certain nombre de services, actuellement à la charge des territoires, doivent passer à la charge de la métropole, ce qui est une source de dépenses supplémentaires.

Il est un deuxième point que je voudrais vous signaler, monsieur le ministre, et sur lequel je voudrais obtenir une réponse précise. L'article 3 prévoit le maintien des droits acquis pour les fonctionnaires actuellement en service. Avez-vous l'intention de faire supporter par le budget de la métropole le maintien des droits acquis ? Vous savez que les budgets locaux sont presque tous en déséquilibre et ne pourraient pas supporter ces charges supplémentaires.

M. Jean BERTHOIN. Mon intervention a pour but moins de vous poser une question, monsieur le ministre, que de vous soumettre une réflexion. Elle se rattache d'ailleurs aux interventions qui ont été faites par les orateurs qui m'ont précédé et elle vous montrera que mes soucis sont ceux de mes collègues.

- Af. Ec. 6.6.56 -

Nous sommes en présence - vous l'avez mis en lumière - d'un fait redoutable : la zone-franc est une zone chère et, pour cette raison, elle court de grands risques dans le monde actuel. L'Union française ne peut plus se concevoir, comme nous l'avons longtemps connue, sous une forme impérialiste, sans que ce mot ait rien de péjoratif. Ce sont évidemment les liens économiques qui l'emporteront sur les liens politiques. Au fur et à mesure que nous évoluerons - nous le constatons chaque jour - le politique disparaîtra devant l'utilitaire, devant une association beaucoup plus matérialiste que celle que nous avons pu connaître jusqu'à présent.

Les investissements envisagés dans nos territoires d'outre-mer ne devraient être décidés, selon moi, que s'ils permettaient aux productions qu'il s'agit de créer ou de développer d'obtenir des prix compétitifs sur le plan mondial.

Nous devons être bien persuadés que nous n'avons plus un potentiel d'attraction suffisant pour maintenir ces territoires autour de nous par d'autres raisons. Nous n'avons quelque chance de les maintenir dans l'orbite du potentiel français que dans la mesure où les prix de leurs produits auront un caractère mondial.

Monsieur le ministre, vous êtes appelé à faire des investissements dans le cadre de ce plan, qui vous donne des pouvoirs considérables qu'il n'est pas question de vous contester. L'idée que j'ai dégagée est-elle bien celle qui va guider votre action ?

Dans ma deuxième observation, je rejoindrai le souci exprimé par M. Longuet. Vous prévoyez dans votre projet des dispositions qui auraient des conséquences importantes sur le plan financier, non point tant pour l'année 1956, mais pour les années suivantes. Comme l'a écrit M. Razac dans son rapport, "il est nécessaire de prévoir un dégagement des ressources indispensables, sans quoi la réforme restera lettre morte." On ne saurait mieux dire !

Quelles ressources envisagez-vous et comment pensez-vous y faire face ?

M. Marcel LEMAIRE. Monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention sera un peu particulière. On a parlé jusqu'ici de ressources financières. J'évoquerai quant à moi la question des ressources humaines.

Vous savez tous combien, en France, il est difficile de donner une situation aux jeunes agriculteurs. Or, dans la vallée du Niari, une expérience très intéressante d'investissements et de sélection a été tentée et nous pensons que nos jeunes agriculteurs métropolitains pourraient trouver là-bas à

s'employer utilement. Nous nous sommes heurtés jusqu'ici à une fin de non-recevoir et à des impossibilités financières.

Je ne vais pas vous faire une conférence sur un point qui est cependant très important. Je pense qu'il serait souhaitable de créer une émulation entre éleveurs français, choisis au préalable, qui permettraient aux autochtones de modifier leurs méthodes d'exploitation. Cette expérience serait en fait profitable aux uns comme aux autres.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, étudier cette question, bien différente de celles qui ont été étudiées jusqu'à présent ?

M. PELLENC. Je voudrais demander à M. le ministre de solliciter de ses services quelques chiffres et de les méditer.

Le premier plan de modernisation et d'équipement a utilisé les fonds d'investissements publics, pour un peu plus de 50 p. 100, à des travaux d'ordre administratif...

M. Georges LAFFARGUE. Très bien !

M. PELLENC... dont je ne discute d'ailleurs pas la nécessité. Dans ces investissements, 12 p. 100 seulement sont destinés à des cultures vivrières, c'est-à-dire à l'amélioration du sort des populations.

Le deuxième plan de modernisation et d'équipement a infléchi très légèrement ce rapport : 47 p. 100 de ces investissements sont encore d'ordre administratif. Si vous allez à Dakar, à Brazzaville ou à Abidjan, vous trouvez des palaces immenses à côté d'une misère qui est une insulte .

M. Jacques DEBU-BRIDEL. C'est exact !

M. PELLENC. Il est grand temps d'éviter ce que nous voyons actuellement en Algérie par une réforme totale de l'orientation de nos investissements.

Dans ce deuxième plan, les investissements destinés aux cultures vivrières se montent à 14 p. 100, soit un changement insignifiant par rapport au passé.

Si, comme l'a dit M. Berthoin, nous ne procédons pas immédiatement à des investissements susceptibles d'améliorer la situation matérielle de ces populations, l'esprit qui règne en Afrique du Nord tendra à se développer et à contaminer toutes nos possessions. Nous ne devons pas faire la démonstration que nous continuons à exploiter ces territoires pour nos propres besoins, en négligeant ceux des indigènes. Sinon, nous créerons un climat que nous avons eu à déplorer dans bien d'autres possessions françaises et qui fait que nous devons maintenant les disputer aux autochtones. Ne l'oubliez pas !

J'appelle votre attention sur ce point pour que la même erreur ne soit pas commise lors de l'élaboration du troisième Plan. Il faut que l'on sache que, lorsqu'il y a des oeuvres à accomplir dans ce pays, on ne commence pas, à trois ou quatre fois plus cher qu'en France, à faire de grands bâtiments spacieux pour une multitude de fonctionnaires - je suis allé là-bas, je les ai vus - alors que d'autres personnes vivent dans des cases et n'ont pas de quoi manger.

C'est pourquoi je vous dis: attention ! Réformez profondément l'orientation de vos investissements et réformez surtout l'esprit de vos collaborateurs qui sont sur place et qui procèdent à l'accroissement de ces investissements!

M. LE MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER.

M. Rochereau m'a d'abord interrogé sur les possibilités d'établir une certaine stabilité fiscale. Dans ce domaine, je l'ai dit tout à l'heure, il est incontestable que les assemblées territoriales ont de très larges pouvoirs et il ne peut être question de les leur retirer. Au contraire, la politique que nous devons faire doit consister à accroître les pouvoirs de ces assemblées au fur et à mesure que nous progresserons dans la voie de la décentralisation et de la déconcentration du pouvoir administratif et politique.

Par conséquent, nous donnerons aux membres de ces assemblées un plus grand sens de la responsabilité. Ils se rendent parfaitement compte dans ce domaine de ce que peut être le véritable intérêt de leurs territoires.

M. Rochereau m'a également interrogé sur le rôle des grands conseils en matière douanière. Il est exact que les grands conseils ont une compétence totale en cette matière et que le ministre ou le haut commissaire peuvent, seulement donner une approbation ou refuser cette approbation dans certains cas, notamment dans le cas d'illégalité. Là aussi, nous nous heurtons à un problème politique.

Il est très difficile tant au ministre qu'au haut commissaire de refuser de donner l'approbation. Tout ce qui a été dit sur les investissements le prouve bien. Les assemblées locales comme les grands conseils peuvent établir une politique douanière favorable au développement de certaines industries, et notamment de certains investissements.

M. Rochereau m'a demandé encore si l'on ne pouvait pas créer une zone douanière libre. Cela pose des problèmes très graves et complexes. Je n'y suis pas a priori hostile, mais la question doit être étudiée.

En ce qui concerne le régime spécial du Bassin du Congo, je rappelle que ce régime résulte d'un accord international. Pour apporter des modifications à ce régime, nous devrions entrer en pourparlers avec les puissances signataires de l'accord.. Et le problème doit être étudié très longuement avant d'être résolu.

M. Laffargue m'a parlé des investissements somptuaires. On avait fait peu de choses avant guerre dans le domaine des investissements. C'est seulement depuis la vote de la loi de 1946 que l'on a fait véritablement une politique des investissements. Il est normal que quelques erreurs aient pu être commises. Mais quand on constate l'évolution de ces investissements et les résultats obtenus, on se rend compte qu'en réalité, le pourcentage d'erreurs a été extrêmement faible.

Je voudrais répondre maintenant à M. Pellenc qui a cité un pourcentage de 47 % pour les investissements à caractère administratif et qui a parlé des bâtiments administratifs et de la multitude des fonctionnaires.

M. PELLENC. Ce n'est pas cela que j'ai dit/

M. LE MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER.
Je vous assure le contraire.

M. PELLENC. Je n'ai pas parlé d'une multitude de fonctionnaires.

M. LE MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER.
Je l'ai noté sous votre dictée. Vous avez employé cette expression.

M. PELLENC. Ce que j'ai voulu signaler, c'est la multitude d'habitations à caractère manifestement trop luxueux pour ces territoires. Il est regrettable

que l'on consacre en priorité les crédits à des tâches ~~que l'on consacre~~ autres que celles auxquelles ils devraient être affectés par destination, car ceci a créé inévitablement dans l'esprit de ceux qui assistaient à ces réalisations une opinion extrêmement défavorable à l'égard de notre action.

Voilà ce que je voulais dire. Je m'excuse si je ne l'ai peut-être pas dit sous cette forme.

M. LE MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER.

En ce qui concerne le nombre des fonctionnaires dans les territoires d'outre-mer, je peux vous dire que ce nombre est insuffisant.

Actuellement, c'est un des maux dont nous souffrons et qui m'a été encore récemment signalé par nos collègues rentrant d'Afrique, il n'y a pas assez de contacts entre les populations et les administrateurs. Nos territoires sont sous-administrés, et c'est un grand danger.

Un des buts de la réforme a précisément pour objet de laisser une fraction de l'administration directe aux organes autochtones, nous permettant ainsi de disposer d'un certain nombre de fonctionnaires que nous pourrions envoyer dans les territoires où ils pourront faire leur véritable métier qui est d'être en contact avec les populations. Il y a là un grand effort financier à faire, comme le soulignait M. Berthoin, pour avoir une bonne administration.

J'en viens à la question de M. Laffargue relative aux investissements privés et étrangers. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour obtenir des entreprises privées qu'elles participent aux grands projets mis sur pied par le ministère.

Mais ce n'est pas toujours facile car ces entreprises privées ont des exigences, c'est d'ailleurs normal, qui ne sont pas toujours conciliables avec l'intérêt général.

Pour ce qui est des investissements étrangers, certains ont été prévus pour la réalisation de certains grands projets intéressants certains territoires d'Afrique. Mais les représentants des intérêts étrangers, en particulier américains, sont encore beaucoup plus exigeants et difficiles que les représentants des intérêts français.

Néanmoins, en dépit des difficiles conversations que nous devons avoir avec les représentants des entreprises américaines et étrangères, nous avons intérêt à associer pour la réalisation des grands ensembles industriels, les affaires françaises et étrangères à l'oeuvre entreprise. Je m'y efforce en ce moment, tout en défendant évidemment les intérêts de l'Etat.

Sur le plan pratique, on peut créer outre-mer des sociétés de développement régional, comme il en a été créé dans la métropole, qui associent les intérêts publics et privés. Je connais assez bien les résultats obtenus par la société de développement régional de la région marseillaise, pour apprécier la valeur du système.

Mais il ne faut ^{pas} se faire trop d'illusions. Les capitaux privés ne s'investissent qu'à condition d'avoir un certain nombre de garanties, d'être certains ~~ns~~ d'être rémunérés et d'avoir la certitude que ces investissements seront limités dans le temps. Nous nous heurtons là à un certain nombre de difficultés pour obtenir les capitaux privés.

En ce qui concerne les investissements étrangers, M. Armengaud a déposé un texte de loi dans lequel il prévoit, je crois, des actions A et des actions B, ces dernières avec des droits réduits pour les étrangers. Là encore, il ne faut pas se faire d'illusions. Les étrangers n'investiront dans les territoires d'outre-mer qu'à condition d'être traités sur un pied d'égalité avec les français, et avant tout, ne viendront même dans nos territoires d'outre-mer qu'à condition d'y trouver un intérêt.

Si nous établissons un cadre trop rigide et trop étroit à leur activité, les étrangers ne viendront pas. Ils ne veulent s'intéresser qu'à certaines affaires, qu'à certains produits se trouvant dans certains endroits, et seulement à certaines conditions. Tel produit qui nous intéresse, peut ne pas intéresser les entreprises étrangères, compte tenu de l'économie de leur activité.

Il faut donc traiter affaire par affaire. Et quand nous découvrons une nouvelle réserve de minerai, si les anglais, les américains, les hollandais, les canadiens, les belges ou les italiens ont besoin d'une telle ressource, il faut discuter avec eux au mieux pour chaque cas particulier.

M. Gondjout m'a parlé de la question du bassin conventionnel du Moyen-Congo. S'il y a là une différence de statut, cela tient à un accord inter-

national. Je répète que pour modifier ce statut, il faudrait procéder à des pourparlers diplomatiques où seraient exposés les intérêts contradictoires en présence.

M. ARMENGAUD. Je ne veux pas, ce n'est pas le moment, entamer avec vous une polémique sur ce point. Ce que vous venez de me dire est confirmé par un certain nombre d'entreprises étrangères importantes avec lesquelles j'ai eu des entretiens.

Sur ce point, ce que vous venez de me dire et ce que je pense ne se recouvrent pas entièrement. La vérité se promène peut-être entre les deux.

A partir du moment où, à l'O.N.U. on tend à créer une charte internationale des investissements étrangers en zone tierce, il y a probablement une idée qui chemine et qui tend à dire qu'il ne faut pas laisser à l'administration seule le soin de décider d'une façon rigoureuse de l'utilité de telle ou telle intervention étrangère.

Je reprendrai cette discussion en d'autres circonstances. Mais je voulais l'indiquer car vous n'êtes peut-être pas totalement informé par vos services, monsieur le ministre.

M. LE MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER.
Monsieur Armengaud, je ne peux pas vous laisser dire que mes services ne m'informent pas bien. C'est inexact. Si je suis mal informé, ce n'est pas parce que mes services me renseignent mal, c'est sans doute parce que je lis mal les renseignements qu'ils me donnent ! (Sourires)

Ceci dit, la question que vous venez de poser n'est plus du tout la même que celle que vous aviez posée tout à l'heure.

En effet, à l'O.N.U., il est question de créer un organisme destiné à permettre aux investissements étrangers de se faire notamment dans les territoires sous-développés. Il ne faut pas s'y tromper : Cela peut être extrêmement intéressant pour la France, mais, suivant les modalités d'application qui seront adoptées, cela peut être aussi très dangereux.

- C.A. ECO. ET F. 6.6.56.

Je suis très partisan de recevoir pour les territoires d'outre-mer une aide financière étrangère, mais pas de toutes les manières. Car, avec certains investissements étrangers, nous risquons de perdre dans ces territoires tout prestige, tout crédit et peut-être tout pouvoir.

J'en reviens à la question des possibilités à accorder à des sociétés étrangères nommément désignées d'investir dans certains grands ensembles industriels. Vous savez comme moi, monsieur Armengaud, les problèmes que cela pose. Quand telle ou telle société étrangère s'intéresse au cuivre, au fer ou au manganèse de tel ou tel territoire, l'Etat français doit lui laisser des possibilités de profits en échange de ses investissements, mais il doit également songer à la sauvegarde de ses propres prérogatives et intérêts et de la situation des populations du territoire intéressé.

M. Debu-Bridel m'a interrogé également sur les investissements étrangers et ~~sur~~ sur la cale de raboub de Djibouti. Cette dernière question est en train d'évoluer. Peut-être même aurons-nous certains concours de capitaux privés pour ce travail.

Cela serait très intéressant car on pourrait ainsi accélérer les travaux et assurer à cette cale de raboub une certaine clientèle de bateaux. Car il ne suffit pas de financer cette construction d'une cale qui doit coûter 4 ou 5 milliards de francs, il faut aussi avoir l'assurance que des bateaux viendront dans cette cale qui deviendra ainsi une richesse économique pour le territoire.

M. Debu-Bridel a attiré mon attention, par ailleurs, sur le prix du fret ~~été~~ éétien qui est trop cher. Je le sais fort bien, mais les sociétés de transport/s aériens, et en particulier Air-France, se plaignent du déficit qui leur est imposé par des tarifs trop bas, notamment par suite de la concurrence de certaines entreprises étrangères !

Il y a évidemment une juste moyenne à trouver entre les prix de fret trop élevés que vous signalez et les prix du fret international. Car il est évident que lorsqu'elles transportent à perte, ces sociétés aériennes, c'est en définitive les contribuables français qui en font les frais !

M. DEBU-BRIDEL. Elles ne transportent pas à perte. Elles n'ont plus de fret du tout !

M. LE MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER.
M. Longuet, et après lui M. Berthoin, m'a posé une question sur l'incidence financière de la réforme administrative. Il n'y aura pas d'incidence financière pour 1956. En 1957, il est possible qu'il y en ait une.

Il est évident que cette réforme, ou une partie de cette réforme, sera conditionnée par les crédits mis à la disposition du ministère de la France d'outre-mer par le ministre des finances. Je ne puis vous répondre d'une façon précise sur ce point tant que n'auront pas eu lieu les conversations préliminaires à l'établissement du prochain budget.

M. Longuet m'a posé une deuxième question relative au maintien des droits acquis aux fonctionnaires, en me faisant remarquer que cela provoquerait des dépenses que les budgets des territoires ne pourraient pas supporter.

Le problème s'est déjà posé tout récemment à propos de l'indemnité de résidence et de l'indemnité d'éloignement pour permettre aux fonctionnaires d'être à égalité avec leurs collègues métropolitains, et notamment de bénéficier des paliers d'augmentation prévus par les décrets actuellement en vigueur.

J'ai obtenu du ministère des finances une contribution importante sur des chapitres, qui jusqu'à maintenant étaient entièrement ^{pourvus} par une contribution des territoires d'outre-mer. J'ai obtenu des crédits que je considère comme suffisants. Je n'ai pas obtenu satisfaction à 100 % et les fonctionnaires du ministère de la France d'outre-mer s'en sont plaint. Ils ont même manifesté d'une façon désagréable leur mécontentement. C'est pourtant une chose très importante que le ministère des finances ait accepté pour la première fois de prendre en charge des sommes qui étaient en totalité supportées jusqu'à présent par les territoires d'outre-mer. C'est de bon augure pour l'avenir .

M. Berthouin m'a interrogé sur la question du rapport entre les investissements et les prix et m'a dit que l'on ne peut investir tant que les prix ne sont pas compétitifs.

Au départ, il faut engager de l'argent. Ensuite, le but à atteindre, c'est d'arriver au stade où, les investissements étant faits, la production arrive à un niveau compétitif.

M. BERTHOVIN. Ce n'est pas la peine de s'engager dans une production déterminée si elle ne doit jamais être assez compétitive. Il faut qu'elle le devienne assez rapidement pour être rentable.

M. LE MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER.
Au début, il faudra investir à perte, mais l'objectif demeure d'obtenir par la suite des prix compétitifs.

Il faut faire une politique de choix que le Gouvernement doit conduire au mieux, notamment de choix des investissements et des productions.

M. Lemaire a fait une intéressante suggestion concernant l'emploi des jeunes agriculteurs dans les territoires d'outre-mer.

M. Pellenc a fourni des chiffres extrêmement intéressants en ce qui concerne les investissements et une comparaison entre les pourcentages d'investissements à caractère administratif et les investissements pour les cultures vivrières.

Je me permets simplement d'indiquer que dans les 47 % cités par M. Pellenc pour les investissements à caractère administratif, il faut mentionner non seulement les bâtiments administratifs, mais aussi les écoles, les hôpitaux, les routes, les chemins de fer qui sont eux aussi des investissements administratifs, mais des investissements de base indispensables pour la mise en valeur des territoires.

M. PELLENC. C'est exact, mais si l'on construit de nombreuses routes pour faciliter les besoins de l'administration, il faudrait développer de telles constructions au même rythme que les travaux qui permettent d'améliorer la situation du pays.

N'oubliez pas que tous ces investissements de caractère administratif nécessitent un certain entretien qui pèse sur les budgets des territoires.

Or, ce qu'il faut, c'est amortir ces investissements et les rendre immédiatement productifs. Si on ne le fait pas dans un plan coordonné, on créera des charges supplémentaires que les territoires ne pourront supporter. Et ces charges auront pour conséquences une réduction du niveau de vie des populations.

Il faut donc être très prudent en procédant ainsi. Car vous risquez d'aboutir à un déséquilibre dans les conditions de développement normales et rationnelles des territoires.

M. DEBU-BRIDEL. J'ai été frappé, au cours de mon récent voyage, du luxe, je dirais même du caractère somptuaire, des écoles dans une petite ville de 30.000 habitants environ, comme Koncouré.

Elles font penser aux écoles de banlieue parisienne. Or, la population de cette ville ne comprend qu'un pourcentage minime de personnes sachant parler français. Depuis que cette colonie a été occupée par la France, en 1888, on y a trouvé une dizaine d'élèves seulement capables d'obtenir le certificat d'études. Il y a là entre ce qui a été fait en dépenses d'architecture et les résultats obtenus pour la population un écart frappant et inquiétant.

Dans leurs colonies voisines, les anglais ont recruté quelques jeunes gens particulièrement évolués, les ont envoyés chez eux et ont réussi à "fabriquer" ainsi des avocats et des médecins. Pashous. Dans notre Somalie française, nous avons fait un effort sanitaire qui nous a coûté dix fois plus cher que ce que l'Angleterre a fait dans ses territoires.

Entre l'effort financier demandé à la métropole pour certaines réalisations architecturales et les résultats pratiques obtenus, il y a un pas considérable. Cela m'avait déjà frappé à Brazzaville, il y a quelques années. Il ne faut pas abandonner la lutte contre la misère mais il faut qu'il y ait une certaine harmonie entre les dépenses faites et les buts atteints.

M. BERTHOUDIN. Pour la question des investissements, il serait très important que les rapports entre le franc C.F.A. et le franc métropolitain soient

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

fixés d'une manière telle que l'on puisse éviter tout doute à cet égard.

Beaucoup de gens pourront en effet hésiter à investir en francs C.F.A. si ce rapport peut être modifié dans un sens qui pourrait, le cas échéant, leur être défavorable. Il serait donc bon qu'il n'y ait plus de variation pour ce qui est de ce rapport.

M. JEAN MARTIN. Je voudrais d'abord dire, pour les investissements, à propos d'une école pour les choix de la semaine, sur votre question de savoir si vous êtes très importants.

M. LE MINISTRE. Je réponds maintenant à M. le rapporteur général qui évidemment il faut trouver des justes moyens. Il faut faire des écoles, des lycées, des collèges, des hôpitaux, certains équipements administratifs. Il ne faut pas trop en faire, car il faut penser également à faire des investissements pour les cultures vivrières et pour l'augmentation du niveau de vie des populations.

Depuis six ans, la France a fait beaucoup dans ces deux directions. Quel que soient les problèmes, dans l'ensemble, nous pouvons considérer ce qui a été fait comme satisfaisant. A l'avenir, il nous appartient de faire avec les moyens de nous.

M. René-Henri a attiré mon attention sur l'école et sur l'hôpital de Dilobou. Cette école a, ainsi qu'un caractère exemplaire, de même un aspect et une architecture qui peuvent surprendre dans le pays.

M. Barthelin sait que j'ai le goût de construire beaucoup d'écoles et à bon marché. Dans la ville que j'administre, j'ai réussi, en particulier, à en construire plus que dans n'importe quelle autre ville de France. Non plus élevés, au début, inférieurs de 50 à 100 à ceux de la région parisienne. Les principes que j'ai appliqués à la ville de Marseille, je les appliquerais, si je le peux, au ministère de la France d'Outre-Mer.

M. CHARLES DE GAULLE. Il faudrait vous entretenir pendant quelques temps au ministère de l'Éducation nationale (Sous-secr.)

M. JEAN MARTIN. Lorsqu'il s'agit de construire des écoles outre-mer, on doit être dépendant de votre ministère ou de la rue de Grenelle, en ce qui concerne les considérations intéressant sur lesquelles il ne me paraît pas nécessaire d'insister.

6/6/1956

J.L.

207

M. LE MINISTRE. Je répondrai d'abord à la question qu'a posée avec juste raison M. Berthoin. Je déclare de la façon la plus formelle - je l'ai déclaré à l'Assemblée de l'Union française, à l'Assemblée nationale et devant la commission des territoires d'outre-mer - que le Gouvernement a l'intention de maintenir la parité entre le franc C.F.A. et le franc métropolitain.

M. JEAN BERTHOIN. On aurait d'ailleurs intérêt, pour les investissements, à arriver à une formule permettant le choix de la monnaie, car cette question de parité me paraît très importante.

M. LE MINISTRE. Je réponds maintenant à M. le rapporteur général qu'évidemment il faut trouver une juste moyenne. Il faut faire des routes, des *v/o/i/e/s* ferrées, des écoles, des hôpitaux, certains bâtiments administratifs. Il ne faut pas trop en faire, car il faut penser également à faire des investissements pour les cultures vivrières et pour l'augmentation du niveau de vie des autochtones.

Depuis dix ans, la France a fait beaucoup dans ces territoires. Quelques erreurs ont pu être commises, mais, dans l'ensemble, nous pouvons considérer ce qui a été fait comme satisfaisant. A l'avenir, il nous appartiendra de tenir compte des leçons du passé.

M. Debû-Bridel a attiré mon attention sur l'école et sur l'hôpital de Djibouti. Cette école a, sinon un caractère somptuaire, du moins un aspect et une architecture qui peuvent surprendre dans le pays.

M. Berthoin sait que j'ai le souci de construire beaucoup d'écoles et à bon marché. Dans la ville que j'administre, j'ai réussi, en pourcentage, à en construire plus que dans n'importe quelle autre ville de France. Nos prix étaient, au début, inférieurs de près de 50 p. 100 à ceux de la région parisienne. Ces principes que j'ai appliqués à la mairie de Marseille, je les appliquerai, si je le peux, au ministère de la France d'Outre-Mer.

M. GEORGES LAFFARGUE. Il faudrait vous muter pendant quelque temps au ministère de l'éducation nationale ; (Sourires.)

M. JEAN BERTHOIN. Lorsqu'il s'agit de construire des écoles outre-mer, que cela dépende de votre ministère ou de la rue de Grenelle, un certain nombre de considérations interviennent sur lesquelles il ne m'est pas nécessaire d'insister.

M. LE MINISTRE. Nous les connaissons en effet tous les deux.

Un mot encore au sujet de l'hôpital de Djibouti. M. Debû-Bridel nous a dit qu'il était très beau et que les Anglais n'avaient rien fait de pareil. Personnellement, je crois que c'est une très bonne opération, tant sur le plan humain que sur le plan politique.

Actuellement, alors qu'il est question de la création de la Grande Somalie, des habitants de tous les territoires des environs viennent nombreux se faire soigner à Djibouti. Si l'hôpital paraît un peu disproportionné par rapport à la ville elle-même, il est apprécié par les populations des territoires avoisinants.

M. Jacques DEBU-BRIDEL. Peut-être trop !

M. GONDJOUT. Monsieur le ministre, l'hôpital de Djibouti, que j'ai visité récemment avec M. Debû-Bridel, pose un problème. C'est le budget de Djibouti qui supporte les frais, l'entretien, le logement et la nourriture de tous les malades. Or, d'après ce qui nous a été dit, il ne compte parmi ses malades qu'un nombre infime d'habitants de Djibouti,...

M. Jacques DEBU-BRIDEL. Un tiers !

M. GONDJOUT... tous les autres venant des territoires anglais voisins.

Dans ces conditions, n'envisagez-vous pas de demander au Gouvernement anglais une participation pour l'entretien de cet hôpital ?

M. LE MINISTRE. C'est une question bien particulière dont nous pourrions parler un jour où j'aurais le plaisir de vous voir.

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, nous allons libérer M. le ministre de la France d'Outre-Mer qui doit se rendre maintenant à un rendez-vous urgent.

Je tiens cependant à insister, en le remerciant des explications qu'il nous a données, sur la nécessité d'harmoniser certaines politiques. Peut-être serait-il opportun d'envisager la création d'un conseil supérieur de la zone-franc.

Le maintien de cette zone est en effet essentiel, quelles que soient les modifications que les territoires d'Outre-Mer sont appelés à apporter dans leur politique fiscale ou dans leur politique doumière.

Il s'agit, bien entendu, d'une oeuvre à long terme car, dans cette loi-cadre, il n'en sera pas question. Néanmoins, comme il constitue une condition essentielle au relèvement du niveau de vie dans les territoires d'Outre-Mer, j'estime que la création d'un tel organisme doit être étudiée.

M. LE MINISTRE. C'est une suggestion qui me paraît fort sage.

M. LE PRÉSIDENT. Personne ne demande plus la parole ?

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinq minutes.)

Le Président,

Rocheau

Présents : M. Louis ARON, d'ARRESTIERS, SAUVY, ROUSSELLE, HENRIKIN, Charles LEFRANC, JACQUIN, MARIGNAN, BAYLE, PATHEUX, BOYEREAU, ROYER, THOUVENOT, GIANI, VALANTIN, V. VILCOFFINS.

Excusés : M. LITZ, KUNZ.

Assésés : M. CLARET, BRUN, BRUN.

Absents : M. JOUHAIS, BOUQUENIN, CHARLET, BRILLANT, JOURNÉ, Marcel LEFRANC, REVIGNON, GASTALDINI, VALANTIN, VERMOREL.

AJ

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES ET
DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. ROCHEREAU, président

Séance du mercredi 13 juin 1956

La séance est ouverte à 10 heures

Présents : MM. Louis ANDRE, d'ARGENLIEU, BAUDRU, BLONDELLE,
BREGEGERE, Charles DURAND, GADOIN, MARIGNAN,
NAVEAU, PATENOTRE, ROCHEREAU, SEMPE, TAMZALI,
ULRICI, VALENTIN, de VILLOUTREYS.

Suppléants : MM. CUIF, FOUSSON.

Excusés : MM. CLERC, MERIC, SEGUIN.

Absents : MM. AGUESSE, BOUQUEREL, CHARLET, ENJALBERT, JAUBERT,
Marcel LEMAIRE, REPIQUET, SCHIAFFINO, VALEAU,
VERNEUIL.

ORDRE DU JOUR

I.- Nomination de rapporteurs pour les propositions de loi :

a) (n° 513, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture, tendant à compléter l'article 9 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;

b) (n° 479, session 1955-1956) de M. Naveau, tendant à constater la nullité de l'acte dit "loi du 11 août 1943" relatif au contrôle douanier, en vue d'en revenir à la législation antérieure.

II.- Suite de l'exposé de M. Jacques Gadoin sur sa mission en Australie.

III.- Exposé de M. Naveau sur son voyage en U.R.S.S.

IV.- Questions diverses.

COMPTE RENDU

M. ROCHEREAU, président.- L'ordre du jour appelle la nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 513, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture, tendant à compléter l'article 9 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

M. Brégègère est nommé rapporteur.

°
° °

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle la nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 479, session 1955-1956) de M. Naveau, tendant à constater la nullité de l'acte dit "loi du 11 août 1943" relatif au contrôle douanier, en vue d'en revenir à la législation antérieure.

M. Naveau est nommé rapporteur.

M. LE PRESIDENT.- A propos de cette proposition de loi relative à un problème douanier, je vous rappelle qu'au cours de notre précédente réunion nous avons chargé M. Valentin de suivre d'une manière permanente les problèmes douaniers. Je me permets de lui suggérer d'étudier les problèmes d'union douanière entre la métropole et l'outre-mer dans le cadre de la zone franc.

Assentiment de M. Valentin.

°
° °

M. LE PRESIDENT.- Avant d'entendre la suite de l'exposé de M. Gadoin, je vous signale que la Société Berliet invite une délégation de la Commission à visiter ses usines le 5 juillet, le départ ayant lieu le 4 au soir.

MM. Baudru, Brégègère, Naveau, de Villoutreys et le Président déclarent vouloir participer à cette mission.

°
° °

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à M. Gadoin.

M. GADOIN.- Je poursuis l'exposé que j'ai commencé la semaine dernière sur ma mission en Australie.

Voici les manifestations françaises qui se sont déroulées à Melbourne du 12 au 19 mars :

- Présentation de la nouvelle Citroën DS 19.
- Présentation d'appareils français à l'Aéroport d'Essendon : Nord-Atlas, le "Broussard" et un hélicoptère à réaction.
- Parade des mannequins français au "Myer-Emporium", qui a remporté un succès considérable de prestige ; 20 maisons de Haute-Couture furent représentées par 10 mannequins venant de France, sous le drapeau de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne.
- Parade de l'industrie cotonnière, qui a inauguré une formule nouvelle d'association des intérêts des confectionneurs australiens à ceux des producteurs exportateurs de tissus.
- Représentation de "L'Alouette" de Jean Anouilh.
- Messe consulaire à la Cathédrale Saint-Patrick.

.../...

- Représentation de gala du film "Les grandes manoeuvres" au Windsor-Theatre, avec documentaire sur Paris et la France.
- Concert en plein air avec "Carmen" de Georges Bizet, au Botanic-Garden, devant près de 60.000 spectateurs.
- Dégustation de grands vins français au "Menzie's Hotel".
- Préparation de cuisine française réalisée par Raymond Oliver, chef du restaurant "Le grand Vefour", à l'Hôtel Australia.
- Réception au Town-Hall avec remise des prix du concours de vitrines.

Enfin, la manifestation la plus spectaculaire fut, certes, le grand Bal Français, dont la salle, décorée en symphonie bleu-blanc-rouge, évoquant Paris et la France, a accueilli plus de 1.000 personnes de la haute société de Melbourne, en tenue de soirée. Après les hymnes nationaux, l'assistance a chanté de vieux airs français, avec le plus grand entrain, et la presse fit un excellent écho à ce bal dont le produit fut remis au Women's Hospital de Melbourne.

Enfin, durant mon séjour à Melbourne, j'ai pu visiter une usine de textiles située à 250 km, à Wangaratta. Cette usine très moderne emploie 1.200 ouvriers.

Certaines personnes ont pu s'étonner que l'on ait organisé des manifestations à une si longue distance, sur un marché qui, apparemment, ne présente pas encore un nombre très important de consommateurs. On craignait l'échec. Après l'événement, qui fut, aux dires des magasins, de nombreuses autorités et des critiques de presse, un succès, qu'il soit permis de dégager quelques idées maîtresses :

1°) La balance commerciale de la France avec l'Australie présente un tel déficit pour nous qu'il était urgent de faire un effort sur ce marché et c'est dès maintenant qu'il fallait le tenter si l'on désirait faire oeuvre constructive.

2°) Le travail accompli à Melbourne, sous les ordres du Comité Permanent des Foires à l'Etranger, fut un travail d'équipe ; l'U.F.I.E., sans doute, a mené le jeu mais elle n'aurait pu le conduire à bien sans le précieux concours de la Chambre de Commerce Française et de son Président, M. Lempe, sans les conseils de l'Attaché Commercial de France, sans l'apport de documentation et d'études du Centre National du Commerce Extérieur, comme du Comité "Franc-Sterling".

3°) Les expositions-ventes ont été l'occasion, pour plusieurs exportateurs, de découvrir l'Australie sous son visage de marché d'avenir ; ce pays contient des ressources inexploitées en quantités

gigantesques, son pouvoir d'achat est élevé et il aura demain toutes les richesses de son sous-sol comme moyen générateur de devises.

L'Australie est un pays d'immigration, en pleine évolution démographique et l'apport de population méditerranéenne est appelé à en transformer et l'esprit et les goûts.

4°) Les expositions-ventes ont pu raviver en esprit cette vérité qu'il n'y a pas de travail constructif et rentable sans vue lointaine ; les perspectives de l'exportation ne sont valables qu'au-delà de la prospection ; elles doivent s'appliquer à la génération à venir et prévoir sur un délai d'au moins dix ans.

5°) Le marché australien n'est pas facile ; il comporte un risque politique, financier, économique ; il est, cependant, comme tout marché de souche anglo-saxonne, fidèle et sûr pour qui sait le travailler ; il faut y être présent, en face de concurrents européens qui, dans ce pays, viennent d'augmenter sensiblement leurs chiffres. Il importe d'entreprendre ce voyage lointain, coûteux, fatigant et il faut y retourner afin de convaincre le consommateur d'acheter des articles de qualité française.

L'Exposition française de Sydney.- Là aussi, il y a lieu de souligner la complète réussite de cette exposition et de féliciter les organisateurs. Les services du Ministère des Affaires Economiques, le Comité Permanent des Foires à l'Etranger et notre représentation commerciale en Australie ont été les principaux artisans de cette totale réussite et ils peuvent en être remerciés, comme aussi les industriels, les exposants qui, avec beaucoup de coeur et d'esprit d'entreprise, ont montré, sur cette terre lointaine, les grandes possibilités françaises.

Nous avons présenté à Sydney des produits et du matériel de qualité, et ceci avec beaucoup de goût, de bonne grâce, une recherche très poussée de la présentation ; bref, nous avons réuni les meilleures conditions pour une semblable exposition.

Je n'ai pas l'intention de traiter des différents produits ou du matériel exposés, mais je voudrais cependant énumérer devant vous les différentes activités françaises représentées.

Le Commissariat au Tourisme de la Ville de Paris y a bien tenu sa place. Cristaux, poteries, céramiques, parfumerie, cuirs, coutellerie, vins, tissus de laine, coton, ganterie, tentures, étaient là comme à Paris, pendant que les machines-outils, automobiles, avions, industrie chimique, électronique, matériel de chemin-de-fer, énergie atomique, recherche scientifique, mécanique de précision attestaient que les records actuellement détenus par la France n'étaient pas le fait d'un hasard, mais bien le fruit d'une longue étude qui, souvent, nous a faits les meilleurs.

Cet étalage, tranquille et sûr, faisait alors accepter ce tableau, le plus parlant de l'exposition : une énorme balance à fléau incliné, où nos quelques ventes : soies, parfums, alcools, ne pesaient pas lourd dans le plateau qui les recevait, au regard de l'autre plateau, entraîné vers le bas par l'énorme ballot de laine qui s'y étalait.

Il convient d'insister également sur la puissance de travail et la bonne humeur des différents démonstrateurs, présentant les stands, qui ne se sont jamais lassés de reprendre la même démonstration pendant des jours, parfois une partie de la nuit, et qui ont ainsi donné un caractère si vivant à notre exposition.

Entre l'inauguration officielle - au cours de laquelle prirent la parole M. André Morice, chef de notre délégation, et M. Menzies, Premier Ministre du Gouvernement Fédéral australien - et l'ouverture des portes à la population australienne, trois jours ont été réservés aux acheteurs : excellente formule qui a permis aux industriels, commerçants, représentants qualifiés de l'armée, d'examiner en détail notre matériel, d'entendre les explications techniques les plus intéressantes. Puis, les portes ont été ouvertes à tous, dans le cadre de cette énorme exposition agricole qui, chaque année, fait venir à Sydney une importante partie de la population australienne ; on estime qu'un million et demi de visiteurs ont parcouru nos stands.

Qu'en résultera-t-il pour nous, du point de vue commercial ? Ainsi que je vous le signalais il y a un instant pour Melbourne, il semble bien que le scepticisme du départ ait disparu. Nos industriels voyaient, en effet, en Australie, un marché fermé, lointain, soumis à la préférence britannique et, de ce fait, rendu difficile à notre pénétration. L'opinion est maintenant différente car les 3/4 des machines exposées ont été vendues, des contacts solides ont été établis, des ordres importants pour l'avenir ont été transmis.

Il apparaît donc que nos possibilités sont grandes, plus particulièrement peut-être dans le domaine des cotonnades, des produits chimiques, des aciers, de l'aluminium, des automobiles et dans bien d'autres secteurs qui méritent une sérieuse prospection.

Mais, il ne faut pas se dissimuler que notre effort sera long. Il devra s'accomplir avec beaucoup de persévérance et nos industriels devront être très attentifs dans le choix de leurs représentants locaux. Ils devront veiller à la stricte observance des engagements pris et respecter, avec scrupule, la qualité de leurs fournitures.

Le marché australien mérite qu'on s'y arrête et, puisque la réussite de notre exposition a été due à une préparation très méthodique, il faut qu'après le feu d'artifice qui fut réussi une prospection désormais plus facile, mais qui doit être longue encore,

s'avère dans ce pays qui achète à l'extérieur de 6 à 700 milliards de marchandises, soit un volume voisin de la totalité des importations de l'Amérique du Sud.

Conclusion : Et j'en terminerai, mes chers collègues, en vous faisant part des leçons qu'a pu dégager de cette manifestation la délégation parlementaire française dont j'avais l'honneur de faire partie.

La première leçon à tirer de l'exposition de Sydney est qu'il est désormais impossible de faire moins bien ; il convient donc de mettre en évidence les raisons de notre réussite. La principale est l'effort d'organisation qui a précédé l'exposition ; des missions parlementaires australiennes sont venues en France et, après avoir visité nos principales usines, ces techniciens, de retour dans leur pays, ont créé un climat très favorable à notre venue en Australie. Les missions françaises ont pareillement été sur place mettre au point les détails de l'organisation, laissant très peu de place à l'improvisation qui, en cette matière, ne peut donner de résultats favorables.

Il faut donc accroître encore l'étroite et heureuse coordination, nécessaire entre nos services économiques et le Comité permanent des Foires à l'Etranger, où nos représentants ont fait leurs preuves et qui, mieux instruits encore après Sydney, auront eu, comme nous-mêmes, la confirmation que seul, dans ce délicat problème, l'effort méthodique et poussé est payant.

Notre voyage en Australie nous confirme cependant dans cette conviction que manque encore à notre pays cette coordination indispensable entre nos différents services à l'étranger. Nous avons à Camberra un Ambassadeur, M. Roché, qui a été un des artisans les plus heureux de cette exposition (pour une bonne part, elle fut son oeuvre). Dès lors, pourquoi le Quai d'Orsay a-t-il changé de poste M. Roché quelques jours avant l'ouverture de l'exposition, laissant à son successeur, M. Sivan, la lourde tâche de la présenter à de hautes personnalités australiennes qu'il ne connaissait pour ainsi dire pas ?

Et ce n'est là qu'un élément s'ajoutant aux constatations déjà faites à l'étranger, où cet esprit de travail en commun si nécessaire n'existe pas entre certains de nos représentants diplomatiques et les conseillers commerciaux qui leur sont adjoints.

Nos concurrents étrangers sont redoutables dans ce domaine. Leurs Ambassadeurs, leurs Consuls mettent tout en oeuvre pour donner à l'activité commerciale de leur pays un maximum d'efficacité. Alors que tant de places sont à prendre pour nous dans le Monde, nous sommes loin d'aller jusqu'au bout de nos possibilités parce que nous sommes insuffisamment organisés, parce que la coordination manque à l'échelon de la décision.

Sans doute, en Australie, avons-nous trouvé dans toute la période d'organisation un meilleur climat et, sans doute, est-il permis de penser que le résultat final s'en est ressenti.

Puisse cet exemple nous être profitable et donner à la France ses chances, toutes ses chances, dans une lutte économique où toute sentimentalité est exclue et où le meilleur gagne !

M. LE PRESIDENT.- Je remercie M. Gadoin de son exposé lumineux.

M. ANDRE.- Quel est le chiffre des exportations de laine d'Australie en France ?

M. GADOIN.- 64 millions de livres australiennes, soit près de 50 milliards de francs français.

Si l'Australie n'augmente pas ses achats en France, la France pourrait orienter ses achats de laine vers d'autres pays.

M. ANDRE.- Dans les machines envoyées en Australie, y avait-il du matériel textile ?

M. GADOIN.- L'Australie s'industrialise mais nous pourrions encore vendre des tissus.

M. ANDRE.- Il s'agit de savoir si nous continuerons à acheter de la laine à l'Australie ou si nous y achèterons des gilets de flanelle.

M. LE PRESIDENT.- La protection douanière des produits manufacturés freinerait ou empêcherait l'introduction en France de produits manufacturés australiens.

M. de VILLOUTREYS.- Ne nous heurtons-nous pas avec l'Australie à une barrière douanière et à une réglementation tatillonne ?

M. GADOIN.- Si. Il y a des licences d'importation et un système de contingentement plus ou moins strict selon les produits.

M. LE PRESIDENT.- Il y a, en outre, la préférence impériale britannique.

M. GADOIN.- Certes, mais d'autres pays, comme la Suisse, la Belgique, l'Italie, ont doublé récemment leurs exportations sur l'Australie.

M. de VILLOUTREYS.- D'autres pays européens ont-ils organisé des manifestations analogues ?

M. GADOIN.- Non.

M. BLONDELLE.- Aux frais de qui se font ces manifestations ?

M. GADOIN.- Le budget du Ministère des Affaires Economiques contribue à leur financement par l'intermédiaire du Centre Permanent des Foires à l'Etranger ; les exportateurs également.

M. LE PRESIDENT.- L'Etat ne participe qu'en partie aux dépenses, les exposants s'efforçant de vendre, dans le cadre de contingents spéciaux, les matériels exposés. De toute façon, les professionnels supportent une part du déficit, si déficit il y a.

Nous pourrions demander éventuellement au Comité Permanent des Foires à l'Etranger des renseignements à ce sujet.

Les professionnels français sont-ils décidés à créer un bureau permanent sur place de l'U.F.I.E. (Union Française des Industries Exportatrices) ?

M. GADOIN.- M. Roussel, Directeur technique, pourrait nous renseigner sur ce point.

M. LE PRESIDENT.- Vous a-t-on parlé de l'assurance prospection dont pourraient bénéficier les exportateurs s'implantant sur un marché étranger ?

M. GADOIN.- Non.

M. LE PRESIDENT.- C'est une forme d'aide trop peu utilisée.

M. de VILLOUTREYS.- D'autant plus qu'elle est autorisée par le GATT.

M. LE PRESIDENT.- Voulez-vous voir avec l'U.F.I.E. où en est cette question de l'assurance prospection ?

Assentiment de M. Gadoin.

°
° °

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'exposé de M. Naveau sur son voyage en U.R.S.S.

M. NAVEAU.- Après quatorze jours passés en U.R.S.S., il m'est cependant difficile de comparer le niveau de vie à celui des pays occidentaux.

Il est vraisemblable que la population soviétique se sent plus heureuse que sous le régime tsariste mais beaucoup de travail reste à accomplir. Je pense personnellement qu'un genre de

vie qui paraît contenter les populations soviétiques ne satisfait pas nos concitoyens.

M. Krouchtchev estime qu'en 1960 le niveau de vie des citoyens soviétiques sera supérieur au niveau de vie du citoyen américain. Je crois que c'est une déclaration de propagande car, dans beaucoup de domaines et notamment dans celui de l'habillement, il reste beaucoup de progrès à accomplir.

J'ai accompli ce voyage au sein d'une délégation du parti socialiste. Ce dernier avait posé les conditions suivantes à l'accomplissement de son voyage : payer les frais de voyage, emmener des interprètes de France et, en Russie, se déplacer librement. Après plusieurs mois de réflexion, l'engagement a été pris par le Gouvernement soviétique sur ces trois points et je dois dire qu'il a été respecté.

Je suis donc parti de Paris le 28 avril 1956 à 11 h 30 et, après des escales à Copenhague et Helsinki, la délégation est arrivée à Moscou à 23 h 25. Nous y avons été reçus par M. Chepilov, devenu depuis Ministre des Affaires Etrangères de l'U.R.S.S.

Le premier jour, nous avons eu un entretien avec le Soviet de Moscou qui est composé de 813 députés représentant 5 millions d'habitants.

Quand nous avons posé la question de savoir pourquoi il n'existait qu'un seul parti en U.R.S.S., il nous a toujours été répondu qu'il en était ainsi parce que tout le monde était content. Créer un deuxième parti, nous a dit M. Krouchtchev, ce serait mettre "la puce sous la chemise".

Sont appelés aux fonctions électives les citoyens qui, dans leur profession, ont dépassé considérablement les normes fixées par le plan et qui figurent en bonne place sur les tableaux d'honneur dans les entreprises.

Le deuxième jour, nous avons visité des chantiers de construction d'immeubles, constitués d'éléments préfabriqués, conçus rationnellement, mais où rien n'est figolé.

Puis, nous avons visité le mausolée où Lénine et Staline reposent sous un cercueil de verre, gardés par quatre sentinelles impassibles.

Enfin, le soir, nous avons assisté à un match de football de l'équipe de l'armée rouge contre celle de Dynamo. A cette occasion, nous avons pu voir comment les 80.000 spectateurs étaient canalisés par un service d'ordre effectué par l'armée.

Le troisième jour, qui était le 1er mai, nous avons assisté à la fête qui avait lieu ce jour sur la Place Rouge : revue mili-

taire impressionnante avec musique de 1.000 exécutants et défilé de l'armée, des organisations sportives, puis, pendant trois heures, de la foule elle-même.

Le soir, nous avons pu nous promener seuls dans Moscou et nous avons constaté que la foule se promenait par bandes d'une dizaine environ, bras dessus, bras dessous, mais à la vérité sans beaucoup de joie.

Le jour suivant, nous avons visité une unité militaire, cantonnée dans une caserne d'ailleurs très bien entretenue.

Au cours de notre voyage, nous avons eu des conversations pendant près de 15 heures avec le Présidium qui est l'organe central de gouvernement.

Au cours de ces entretiens, M. Krouchtchev nous a notamment déclaré qu'il souhaitait une détente internationale et un désarmement général. Notre collègue M. Commin, qui présidait la délégation, a dit que nous souhaitions également la détente et le désarmement.

M. Marceau-Pivert, ayant demandé que l'on libérât les prisonniers politiques encore internés en Russie, souleva l'étonnement des dirigeants soviétiques qui déclarèrent qu'à leur connaissance il n'y avait pas de prisonniers politiques en Russie mais qu'ils s'informeront.

M. André Philip posa des questions d'ordre économique et il lui fut notamment indiqué que l'U.R.S.S. avait donné la priorité aux industries de base mais que, cependant, le plan prévoyait une augmentation de 60 % de la production des produits de consommation dans les cinq années à venir.

Quant au problème de la décentralisation de la production agricole, M. Krouchtchev indiqua qu'il fallait une juste proportion entre l'initiative locale et le pouvoir central.

L'habitat des populations agricoles nous ayant paru insuffisant, il nous fut répondu que le 20ème Congrès prévoyait la construction de logements dans les kolkhozes.

Toujours sur le plan agricole, on nous signala le défrichement de terres vierges de Sibérie sur une surface de 33 millions d'hectares et, par ailleurs, l'intensification de la lutte contre les pertes de récoltes (4 à 5 quintaux à l'hectare) par manque de matériel.

Enfin, le pays ressent une pénurie de produits d'élevage. Les vaches laitières donnent 3.000 litres de lait en moyenne par an, mais le plan a prévu une production moyenne de 5.000 litres et il paraîtrait que certaines vaches donnent déjà 10.000 litres.

Sur le plan de la production industrielle, il nous a été indiqué que cette production s'accroît de 10 à 15 % par an, l'accroissement étant plus élevé dans les industries de base.

La production de charbon est de 5 fois $\frac{1}{2}$ la consommation française, donc légèrement supérieure à cette dernière par tête d'habitant. Au contraire, par tête d'habitant, la production d'électricité est inférieure de 30 % à la production française. Quant à la production d'acier, elle atteint les $\frac{3}{4}$ de la production française et la consommation de carburants est inférieure à la consommation française.

Les transports en général sont insuffisants et le métro de Moscou n'atteint que le tiers du réseau parisien en distance, avec sept fois moins de stations.

Moscou est une ville assez triste, avec de grandes avenues de 80 à 90 mètres de large sur lesquelles sont tracées des bandes blanches empruntées seulement par les voitures officielles. Il y a très peu d'automobiles, très peu de bicyclettes, pas de scooters, pas de voitures d'enfant. Les tissus employés dans l'habillement sont de teintes sombres et paraissent légers.

La télévision est très développée, avec toutefois des récepteurs à petit écran. La T.S.F. ne permet de capter que les postes russes.

Le contraste est généralement frappant entre l'existence d'immeubles récents et de grands hôtels à côté de taudis. Il arrive fréquemment que les maisons, construites en bois, soient distribuées le long d'une voie qui ne peut être considérée comme route et qui constitue de larges cloaques.

La population russe nous a accueillis de façon très aimable et, lorsque nous nous sommes trouvés dans des manifestations avec des délégations d'autres pays, même de démocraties populaires, c'est la délégation française qui a recueilli le plus d'applaudissements.

Pour apprécier le niveau des prix, il faut tout d'abord signaler que, si le cours du rouble est officiellement fixé à 87,50 Fr, le cours de chancellerie est de 30 francs et que c'est ce dernier qui permet de faire des comparaisons valables.

Le salaire minimum est de 400 roubles par mois. Le salaire moyen atteint 600 à 700 roubles, un contremaître pouvant gagner de 3.000 à 3.500 roubles et le président d'un kolkhoze, par exemple, 15 à 20 fois le salaire moyen.

Il n'y a pas de cotisation de sécurité sociale à la charge de l'employé. Cette cotisation est uniquement à la charge de l'employeur, c'est-à-dire de l'Etat.

Il n'y a pas, en effet, de commerçants en U.R.S.S. mais deux sortes de magasins : des magasins d'Etat et des magasins coopératifs. Il semble, d'ailleurs, que le nombre de points de vente, si l'on en juge par les queues devant les magasins d'alimentation, est insuffisant.

Le coiffeur même est un fonctionnaire qui exerce ses fonctions dans un salon de coiffure qui appartient à l'Etat.

L'impôt est de 4,5 % pour un salaire de 400 roubles, 6 % pour un salaire de 700 roubles et atteint 12,5 % pour les salaires supérieurs.

Les pensions de retraite, servies à l'âge de 60 ans pour les hommes et de 55 ans pour les femmes, s'élèvent à 65 % des salaires.

Au point de vue de l'assurance maladie, la totalité des frais pharmaceutiques sont à la charge du malade non hospitalisé.

Quant aux allocations familiales, elles ne sont octroyées qu'à partir du quatrième enfant.

Voici quelques prix d'articles alimentaires et de produits d'usage courant, à titre indicatif :

- Rôti de porc : 18 roubles le kilo
- Charcuterie : 25 roubles le kilo
- Jambon : 33 roubles le kilo
- Boeuf : 15 roubles le kilo
- Beurre : 25 à 28 roubles le kilo
- Margarine : 15 roubles le kilo
- Vodka : 30 roubles le demi-litre
- Farine blanche : 2,83 roubles le kilo
- Pain blanc : 2,50 roubles le kilo
- Sucre : 10 roubles le kilo (le sucre est très cher).
- Costume très ordinaire : 700 roubles.
- Chaussures légères : 75 roubles.
- Chaussures analogues à celles que nous avons coutume de voir en France : 600 roubles.

Vous observerez que le sucre, les costumes et les chaussures sont d'un prix particulièrement élevé. Par ailleurs, il existe une liste de certains produits limités à l'achat.

Le soir du 1er mai, nous avons été reçus dans des foyers ouvriers où la table était très bien garnie mais je me demande si le régime auquel nous avons été soumis ce jour-là traduisait le standard de vie réel de l'ouvrier.

Il nous a été indiqué au cours de conversations que l'Union centrale des coopératives de consommation d'U.R.S.S. avait été

autorisée à entrer en rapport directement avec les coopératives françaises pour effectuer des échanges commerciaux mais que, du côté de la France, cette initiative n'avait pas reçu de réponse favorable.

En résumé, nous avons été, d'une manière générale, très bien reçus (nous avons été reçus deux fois au Kremlin) et même, sur le plan alimentaire, nous avons été gavés.

Je vais maintenant vous parler plus particulièrement des problèmes agricoles. Il n'y a plus de propriétaires terriens. Les terres sont cultivées par 5.400 sovkhoses ou fermes d'Etat, qui exploitent 29.214.000 hectares, et 92.000 kolkhoses, qui exploitent 152 millions d'hectares.

Le plan de production agricole est établi par le Soviet suprême qui répartit les productions à atteindre entre les 16 Républiques fédérées, avec toutefois un régime de faveur pour les Etats baltes.

Les kolkhoses sont, en effet, soumis à une obligation de livraison d'une certaine quantité de produits à un prix inférieur au prix de revient.

Nous avons visité l'usine de tracteurs de Kharkov où 25.000 ouvriers produisent 140 tracteurs par jour, ce qui m'a paru peu. Ces tracteurs de deux types reviennent respectivement à 10.000 et 15.000 roubles et sont vendus 20 et 25.000 roubles.

Il m'est apparu que l'ouvrier russe avait un rendement inférieur à celui de l'ouvrier français et certains ont chiffré cette différence à 30 %.

Nous avons visité spécialement un kolkhose à Kaniline, à 45 kilomètres de Kiev, dans la boucle du Dniéper.

A mon avis, ce kolkhose est incultivable. Il est, en effet, situé dans une région analogue aux Landes françaises. Il est dirigé par un conseil d'administration de 11 membres, dont 6 sont membres du parti communiste, et administré par un certain nombre de fonctionnaires dont des comptables et des vétérinaires.

Le travail est effectué par sept équipes réparties au sein de quatre fermes.

La superficie totale de ce kolkhose est de 4.729 hectares dont 1.000 sont incultivables et 500 couverts de forêts. Comme, par ailleurs, 400 hectares sont divisés en lopins de terre cultivés personnellement par les kolkhoziens, il reste 1.350 hectares cultivés en céréales et 1.400 hectares de prairies.

924 foyers vivent du travail effectué sur ce kolkhoze et, quoique tous les gros travaux soient exécutés par la station de tracteurs qui est indépendante, 750 personnes travaillent d'une façon permanente sur ce kolkhoze, soit 1 travailleur pour 4 hectares.

Les rendements sont les suivants :

- 15 quintaux à l'hectare pour le blé,
- 130 quintaux à l'hectare pour les pommes de terre,
- 44 quintaux à l'hectare pour le maïs
- 2.412 litres de lait en moyenne par vache.

Le plan prévoit d'obtenir, à son expiration, un rendement de 18 quintaux pour le blé, de 200 quintaux pour les pommes de terre et une production de 3.500 litres de lait en moyenne par vache.

Les prix à la production sont de 300 roubles pour la tonne de pommes de terre, de 1 rouble 35 pour le litre de lait, de 4 roubles 50 pour le kilo de boeuf et de 7 roubles 10 pour le kilo de porc.

Le kolkhoze paie en nature 88 tonnes de blé, 96 tonnes de pommes de terre, 25 tonnes de légumes. Le revenu total du kolkhoze serait de 3 millions de roubles; 17 % du revenu sont versés à un fonds d'investissement destiné à la construction de l'équipement collectif, tel que écoles, hôpitaux, etc...

Quant à la journée de travail par kolkhozien, son paiement s'est effectué de la façon suivante en 1955 : 1 kilo $\frac{1}{2}$ de blé, 3 kilos de pommes de terre, 2 kilos de foin et 6,50 roubles en espèces, soit au total l'équivalent de 296 francs.

On prévoit, pour 1956, le paiement suivant : 2 kilos de blé, 3 kilos de pommes de terre, 2 kilos de foin et 7,15 roubles, soit l'équivalent de 333 francs français.

Il m'est apparu qu'il y avait trop de parties prenantes dans ce kolkhoze par rapport aux résultats obtenus. Le rendement est, à mon avis, nettement insuffisant.

Je souhaite de tout coeur que tous ceux qui, en France, sont mécontents de leur condition, puissent se rendre compte de la condition de vie du kolkhozien, en U.R.S.S. La condition du paysan français est très supérieure à celle du paysan russe.

M. LE PRESIDENT.- Je remercie M. Naveau du très intéressant exposé qu'il nous a fait. Quelqu'un demande-t-il la parole ?

M. BLONDELLE.- Le prix de la journée de travail que vous nous avez indiqué est-il destiné à couvrir toutes les dépenses des paysans russes ?

M. NAVEAU.- J'oubliais de signaler que le kolkhozien dispose, à titre personnel, d'un lopin de terre dont la surface varie de 21 à 61 ares selon la fertilité des terres et l'importance de la famille.

M. de VILLOUTREYS.- Y a-t-il des lois sociales en agriculture ?

M. NAVEAU.- Je vous ai déjà indiqué que des prestations familiales étaient versées à partir du quatrième enfant. A vrai dire, il a été assez difficile d'obtenir des renseignements précis dans ce domaine.

Quant à la retraite qui est versée à partir de 60 ans pour les hommes et de 55 ans pour les femmes, elle est annuellement de 2 quintaux de blé valant l'équivalent de 7.000 francs, plus 3 quintaux de pommes de terre valant l'équivalent de 9.000 francs et 500 roubles, soit au total 31.000 francs.

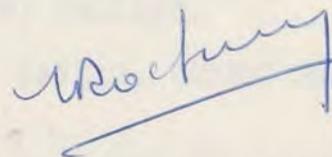
M. CUIF.- Dans la population active agricole en U.R.S.S., quelle est la répartition entre la main-d'oeuvre féminine et la main-d'oeuvre masculine ? Par ailleurs, à qui sont vendus les tracteurs agricoles ?

M. NAVEAU.- Ils sont vendus à la station de tracteurs. Quant à la population active agricole, il semble qu'il y ait prépondérance de la main-d'oeuvre féminine.

M. LE PRESIDENT.- Personne ne demande plus la parole ?

La séance est levée à 12 heures 35.

Le Président,



ORDRE DU JOUR

- I.- Désignation d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 539, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à réglementer l'usage des dénominations "Chambre de commerce", "Chambre de commerce et d'industrie", "Chambre de métiers" et "Chambre d'agriculture".
- II.- Audition de M. du Fretay, Conseiller technique de la Fédération Nationale des Syndicats d'exploitants agricoles, sur la politique douanière et les pratiques douanières du Gouvernement en matière agricole.
- III.- Questions diverses.

COMPTE RENDU

M. ROCHEREAU, président.- L'ordre du jour appelle la désignation d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 539, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à réglementer l'usage des dénominations "Chambre de commerce", "Chambre de commerce et d'industrie", "Chambre de métiers" et "Chambre d'agriculture".

M. Cordier est nommé rapporteur.

o
o o

M. LE PRESIDENT.- En dehors de l'ordre du jour, je voudrais vous saisir de la question suivante :

Vous avez entendu les exposés de M. Gadoin sur l'Australie, de M. Naveau sur l'U.R.S.S. Par ailleurs, j'ai fait une mission en Chine et élaboré un rapport. Si la Commission le demandait formellement, ces rapports pourraient être imprimés par le Conseil de la République.

La Commission décide de demander au Conseil de la République l'impression des rapports de M. Rochereau sur sa mission en Chine, de M. Gadoin sur sa mission en Australie et de M. Naveau sur son voyage en U.R.S.S.

o
o o

M. LE PRESIDENT.- Par ailleurs, j'ai préparé avec M. Buron, député, une proposition de résolution invitant le Gouvernement à maintenir le système d'aide à l'exportation jusqu'à l'harmonisation des charges fiscales et sociales dans les principaux pays. En fonction de cette harmonisation, des modalités nouvelles d'aide à l'exportation pourraient être élaborées.

Cette proposition a pour objet de faciliter la tâche du Gouvernement, soit à l'O.E.C.E., soit au G.A.T.T.

M. VALENTIN.- Je serais d'accord pour signer cette proposition mais il me semblerait préférable de demander l'harmonisation des charges sociales et fiscales et de ne réclamer le maintien des modalités actuelles d'aide à l'exportation qu'en attendant cette harmonisation.

M. LE PRESIDENT.- L'harmonisation est un souhait. Je ne sais quand elle pourra se réaliser. A vrai dire, ce maintien du protectionnisme ne m'enchanté pas et la proposition est imparfaite car elle ne prend en considération que les charges sociales et fiscales.

Dans la proposition, un paragraphe intéressant est consacré à l'adaptation de l'économie française aux grandes lignes de notre commerce extérieur.

MM. Marcel LEMAIRE et VALENTIN déclarent vouloir signer la proposition de résolution précitée avec le Président.

o
o o

M. du Fretay est introduit dans la salle de Commission.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'audition de M. du Fretay, Conseiller technique de la Fédération Nationale des Syndicats d'exploitants agricoles, sur la politique douanière et les pratiques douanières du Gouvernement en matière agricole.

M. du Fretay estime que ni la législation douanière, ni l'esprit dans lequel elle est appliquée ne sont adaptés aux nécessités économiques. Je lui donne la parole.

M. du FRETAY.- Le Parlement s'est dessaisi d'une partie de ses pouvoirs en matière de législation douanière. C'est regrettable.

Ainsi, on vient de supprimer l'exonération des charges fiscales sur les laines lavées, les filasses de lins et les produits

fabriqués en lin. Or, le lin est une matière première produite en France et même exportée.

Si le Parlement avait des droits plus importants, il y aurait débat sur cette question et les intéressés auraient pu donner leur avis. Aussi souhaiterions-nous que les pouvoirs douaniers du Parlement soient augmentés et rétablis au niveau des pouvoirs de jadis.

Cette observation étant faite, j'en arrive à l'objet de mon exposé: la législation douanière et l'esprit dans lequel elle est appliquée sont-ils compatibles à l'expansion des échanges ?

Je vous présenterai ce problème à travers le secteur particulier des exportations de lin.

La législation douanière est rigoureuse. La bonne foi n'est pas admise. J'ai été emprisonné une semaine pour une fraude non seulement que je n'avais pas commise mais que j'avais prévue et dénoncée. Un tribunal ne peut rechercher l'intention d'un inculpé. Seule compte la réalité des faits.

La législation douanière est constituée par le Code des douanes et les décrets d'application. Mais il y a en plus les circulaires interprétatives des douanes, dites "observations préliminaires", que l'on est réputé connaître, mais qui ne sont pas publiées.

L'article 399 du Code des douanes est ainsi rédigé :

"Sont passibles des mêmes peines que l'auteur de l'infraction "ceux qui ont participé comme intéressés d'une manière quelconque".

"Sont réputés intéressés, "ceux qui ont coopéré d'une manière quelconque".

Ces mots "de manière quelconque", alors que la bonne foi n'est pas admise et que les juges ont interdiction de juger sur l'intention, peuvent évidemment conduire à la condamnation automatique d'une personne entièrement innocente.

Les douanes prétendent instituer la complicité morale. Le syndicat professionnel serait complice moralement de la fraude des professionnels membres du syndicat.

Les douanes ont également élaboré la notion de complicité pour défense des inculpés. Le syndicat étant intervenu pour faciliter la défense des professionnels a été accusé de complicité.

On a également créé la notion de complicité involontaire qui tend en effet à tenir pour complice et responsable de

l'infraction ou du délit en douane sur la marchandise exportée, tous ceux qui sont intervenus, du producteur fournisseur à l'exportateur assumant les opérations de douane.

Elle a pour conséquence que le producteur agricole peut être inquiété, bien qu'ayant vendu ferme sur le marché intérieur et quel que soit le nombre des intermédiaires intervenus jusqu'à l'exportation.

La notion de responsabilité solidaire permet aussi d'impliquer les producteurs qui n'ont rien connu de la fraude commise par un exportateur qui leur a acheté une marchandise.

La connexité des délits est interprétée de façon à établir une confusion entre la notion de délits "identiques" et celle d'un "même" délit, accompli par un certain nombre "d'individus agissant de concert, d'après "un plan de fraude arrêté pour assurer le résultat poursuivi en commun".

On a vu par exemple les Douanes soutenir que des infractions "de même caractère" commises à l'occasion de l'exportation d'une récolte de lin en paille, constituaient, en droit, "une seule et même infraction", alors que les auteurs s'étaient totalement ignorés et que la preuve "de l'action de concert du plan de fraude pour un résultat poursuivi en commun" n'était pas apportée et ne pouvait pas l'être.

Cette interprétation abusive permet d'écarter les délais de prescription, en faisant jouer l'effet interruptif de la procédure engagée contre quelques délinquants.

Enfin, les Douanes ont le pouvoir de prendre des arrêtés. C'est, semble-t-il, la seule administration dont le Directeur Général a pouvoir de procéder par arrêtés comme un Ministre.

Evidemment, la portée de ce pouvoir est limitée, mais il reste que la "définition de l'espèce de marchandises et de sa position au tarif" comme "la fixation de la forme des déclarations de douane, des documents à joindre et des conditions d'examen des marchandises" peuvent avoir une grande portée et influencer sur les possibilités du trafic.

En voici un exemple :

- Le lin en paille est une marchandise en vrac, dont le poids ne peut être connu que par pesage du véhicule à vide, puis en charge après chargement.

- Or, de nombreuses gares manquent de bascules en ordre ou de possibilités de déplacer les wagons pour effectuer les pesages.

- De ce fait, les expéditeurs ne peuvent que peser les chargements des camions et chariots avant mise sur wagons, puis, ensuite,

attribuer à chaque wagon un poids approximatif, le total du lot étant exact.

- Mais, en douane, en dépit de toutes les démarches faites, seul le pesage wagon par wagon est admis et toute déclaration de poids inexacte par wagon est tenue pour infraction.

- L'usager, si honnête qu'il soit, est automatiquement un délinquant malgré lui, du fait des réglemens concernant les conditions d'examen des marchandises, imposés par la Douane et qu'elle refuse de modifier.

J'en arrive aux abus dans l'application de la législation douanière. Il est bien certain que ces abus ne sont pas la règle générale. Il n'en reste pas moins qu'ils existent et qu'ils sont regrettables.

1.- Visites domiciliaires - Pouvoirs d'arrestation.

Les visites domiciliaires ne doivent se faire qu'en compagnie d'un officier municipal du lieu ou d'un officier de police judiciaire.

Or, nombreux sont les cas où les douaniers opèrent seuls, notamment dans les enquêtes chez les cultivateurs aussi ignorants de leurs droits que de la fraude en douane commise à leur insu sur la marchandise exportée livrée par eux.

2.- Jurisprudences acquises.

A l'abri d'interprétations successives de la loi par les agents des douanes, sous forme de circulaires groupées dans le recueil des O.P. (1) une jurisprudence s'est à la longue établie en marge de la loi elle-même.

Ces jurisprudences ont consacré la loi annexe abusive et clandestine, à l'insu du Parlement. Elles aboutissent à ce que les avocats spécialisés, eux-mêmes, tiennent pour acquis des principes qu'on cherche en vain dans le Code des douanes ou dans les décrets et arrêtés pris en application.

3.- Possibilité du retrait de la plainte à tout instant, même à l'audience.

Cette faculté laissée aux Douanes leur permet d'ailleurs de se dérober si, devant les juges, la partie adverse conteste une jurisprudence mal établie.

4.- Les abus de la transaction.

Le droit de transiger pour la Douane est inscrit dans la loi (article 350 du Code des Douanes) et précisé par le décret

.../...

(1) Observations préliminaires

n° 49-1272 du 17 septembre 1949. Son principe est peut-être défendable, mais à coup sûr les conditions dans lesquelles il est appliqué sont parfois contestables.

Un important journal du Nord résumait sur ce point l'opinion d'un éminent avocat de la région dans les termes suivants ;

"On se plaint souvent de la confusion des Pouvoirs, mais, en matière de répression douanière, il ne s'agit pas seulement d'une confusion des Pouvoirs, c'est une véritable absorption du pouvoir judiciaire par l'Administration."

Dans une consultation juridique qu'il donnait à un groupe-ment professionnel agricole, sur une demande de transaction "collective" réclamée par la Douane, l'éminent professeur de droit Donnedieu de Vabres écrivait ce qui suit :

"Or, il est clair que par de telles pratiques la faculté de transaction est détournée du but que lui a assigné le législateur, si réaliste que fut l'intention de celui-ci. Il se commet un véritable abus du droit. Nous craignons que l'avantage pécuniaire escompté soit compromis par la violation flagrante des règles traditionnelles du droit pénal et du droit civil. Cette illégalité justifie le refus opposé par les groupements professionnels à l'offre de transaction globale."

Il serait à coup sûr excessif et injuste de dire qu'il y a toujours abus du droit de transaction. Dans une même branche professionnelle, il a été permis de constater que ce droit a été utilisé :

- tantôt avec une haute conscience et le plus grand esprit de justice, notamment quand c'était l'Administration Centrale qui intervenait ;

- mais parfois aussi de manière manifestement abusive.

Il reste que l'usager victime d'un abus reste sans défense et cela, le Parlement ne l'a certainement pas voulu.

Si donc le droit de transaction n'est pas supprimé, il faut tout au moins que l'usager ait contre l'abus la possibilité d'un recours près d'une autorité indépendante à l'égard des Douanes.

5.- Responsabilité et sanction collective.

Le droit français est formel, il exclut la responsabilité et la sanction "collectives". S'il y eut à ce principe quelques rares exceptions, telle que celle relative aux criminels de guerre, elles furent expressément prévues par la Loi.

Par ailleurs, jamais le principe de la responsabilité et de la sanction individuelles n'a été contesté.

Il est donc surprenant et inconcevable que l'Administration des Douanes, ayant constaté 1 % de fraudes sur une campagne d'exportations de lins en paille :

- en ait conclu, sans preuves, sur simple présomption, que toutes les exportations étaient frauduleuses,

- ait réclamé aux syndicats professionnels intéressés, une amende globale portant sur l'ensemble des exportations de la campagne. Circonstance aggravante, cette prétention était formulée en réponse à une demande de transaction individuelle des délinquants reconnus.

Dans une consultation juridique, le Professeur Waline déclarait que des syndicats professionnels auraient sombré dans l'illégalité s'ils avaient accepté cette transaction globale.

En conclusion, on peut s'étonner de ce que le Gouvernement et le Parlement semblent ignorer un état de choses, qui cependant est illustré par un fait que nul ne peut ignorer.

En effet, la loi douanière et la manière dont elle est appliquée est telle qu'il suffit que les douaniers pratiquent l'application stricte sous le signe de la grève du zèle, pour que le trafic soit arrêté.

De cet exposé, trois conclusions se dégagent :

1.- Il est souhaitable que le Parlement reprenne, en partie au moins, les attributions qui étaient autrefois les siennes,

- en matière de contingentement et de libération des échanges,
- en matière de protection tarifaire.

Actuellement, les décisions sont prises par le Gouvernement sans que le Parlement en soit informé et sont immédiatement applicables. Ne serait-il pas possible de décider que les mesures prises par le Gouvernement ne seront applicables qu'après ratification par le Parlement, cette ratification devant intervenir dans les délais les plus courts ?

Le Gouvernement conserverait toutes les libertés nécessaires pour négocier, mais pas pour décider.

2.- Une réforme de la loi douanière et de ses modalités d'application s'impose.

Une enquête menée par des grandes organisations professionnelles de l'industrie, de l'agriculture et du commerce ferait certainement apparaître les réformes nécessaires.

Certaines personnalités du Barreau et certains juristes apporteraient un concours utile à une telle enquête.

3.- En fait, les usagers sont sans recours contre l'arbitraire douanier.

En attendant une réforme de la loi douanière et de ses modalités d'application, il serait souhaitable qu'une procédure soit instituée permettant aux usagers, victimes d'abus et d'arbitraire, de faire appel à un arbitrage totalement indépendant de l'administration des douanes et ayant autorité sur elle.

M. LE PRESIDENT.- Je suis d'accord avec vous sur la complexité invraisemblable du Code des douanes et des textes d'application ou interprétatifs.

Avez-vous eu, les uns ou les autres, des détails précis qui viennent confirmer l'exposé de M. du Fretay ?

M. BLONDELLE.- J'ai vécu l'exemple précis auquel M. du Fretay a fait allusion.

La façon dont la législation douanière est appliquée constitue une entrave aux exportations de produits agricoles et cette situation est absurde.

M. CUIF.- Le compte ouvert en douanes a créé beaucoup d'abus.

M. du FRETAY.- Il faut dégager le cultivateur qui a livré sur le marché intérieur de la responsabilité de fraudes ultérieures et auxquelles il n'a pas participé.

M. LE PRESIDENT.- Les problèmes ne peuvent pas toujours obtenir une satisfaction immédiate. Ainsi le problème de la valeur en douane ne trouvera de solution qu'à longue échéance. Il en est de même de celui des pouvoirs de contrôle préalable du Parlement. Sans doute, le contrôle a posteriori est insuffisant par suite du temps mis par l'Assemblée Nationale pour examiner les projets de loi de ratification de décrets.

Si le contrôle préalable du Parlement risque de paralyser l'exécutif, l'article 4 de la loi du 15 avril 1954 n'est pas satisfaisant. Il faut mettre à l'étude la réforme de cet article. Par ailleurs, le Parlement n'est pas suffisamment informé de la politique douanière du Gouvernement.

M. du Fretay a passé en revue la législation douanière et les abus dans son application.

Il y a, sans aucun doute, des attitudes excessives : complicité dans la défense des inculpés, complicité collective, complicité involontaire, complicité morale. Sur ces quatre points, nous pourrions intervenir immédiatement.

Nous pourrions, en outre, demander à recevoir communication des observations préliminaires de la Direction Générale des Douanes.

Les problèmes de connexité des délits pourraient également faire l'objet d'une démarche de la Commission.

M. du Fretay nous a parlé des arrêtés pris par la Direction Générale des Douanes. Nous pourrions demander que le Parlement soit saisi des arrêtés qui ne seraient pas la stricte application de la loi.

Mais il me semble que les arrêtés des Douanes ne peuvent pas modifier les positions tarifaires.

M. du FRETAY.- Quand il y a doute, le Directeur Général des Douanes a le pouvoir d'affecter une marchandise à un poste plutôt qu'à un autre.

M. VALENTIN.- C'est une décision de classement.

M. LE PRESIDENT.- Toute modification du tarif doit être soumise au Parlement. Ainsi la transposition de l'ancienne nomenclature dans la nomenclature de Bruxelles doit être ratifiée par le Parlement car elle a entraîné des modifications de tarif.

M. VALENTIN.- Il y a une différence profonde entre la transposition de nomenclature et la décision de classement. Dans ce dernier cas, il s'agit de l'importation d'un produit dont on ne trouve pas la définition exacte dans la nomenclature et, après examen, la Direction Générale des Douanes décide de la position sous laquelle le produit doit être repris.

Il faudrait une décision de recours, mais ce ne peut être une décision parlementaire.

C'est tout le problème des pouvoirs de la Commission supérieure des tarifs.

M. LE PRESIDENT.- Vous avez raison. Il faudra étudier ce problème.

M. BLONDELLE.- Je me résigne mal à la totale liberté d'action de l'exécutif en matière douanière.

En matière agricole, nous sommes en pleine instabilité économique, car, selon l'importance des récoltes, le Gouvernement permet ou interdit les exportations desdits produits.

Le vrai problème est la reprise par le Parlement de ses prérogatives en matière douanière.

M. LE PRESIDENT.- Je suis d'accord pour revoir ce problème. Il faudra également retenir le problème des jurisprudences acquises

que nous pourrions examiner avec la Commission de la Justice, ainsi que les problèmes de transaction. En fin d'étude, il restera à revoir la définition de la valeur en douane.

M. du FRETAY.- Une de mes préoccupations pour lutter contre l'arbitraire des Douanes serait de créer une juridiction d'appel indépendante de cette Administration. Sans doute, depuis mes difficultés avec les Douanes, chaque fois que j'ai signalé à M. Degois un cas d'arbitraire, il y a eu une solution rapide. Mais il faut faire disparaître même les possibilités d'arbitraire.

M. LE PRESIDENT.- Nous ajouterons ce thème d'étude à ceux que nous avons énumérés.

M. Valentin a été chargé à titre permanent de ces problèmes douaniers. Il voudra bien, dès à présent, se pencher sur les problèmes évoqués.

M. du FRETAY.- Je vous communiquerai les deux consultations des Professeurs Donnedieu de Vabres et Waline sur les prétentions arbitraires de la Direction des Douanes.

M. LEMAIRE.- A l'occasion des problèmes douaniers, l'agriculture n'est jamais consultée.

M. du FRETAY.- Dans l'accord commercial avec l'U.R.S.S., on a inséré un contingent de lins russes sans demander l'avis des professionnels.

M. LE PRESIDENT.- La Commission des Douanes est aussi celle des Accords commerciaux. Nous devons nous occuper de ces problèmes.

M. Lemaire étudiera, avec M. de Villoutreys, ce problème.

M. LE PRESIDENT.- Enfin, il faudrait savoir si le Sénat ne pourrait pas être saisi le premier des projets de loi de ratification de décrets modifiant le tarif des droits de douane. Nous pourrions demander l'avis de la Commission du Suffrage Universel.

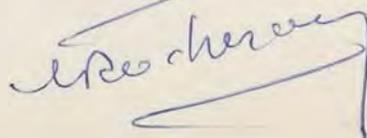
Assentiment de M. Valentin.

M. LE PRESIDENT.- Je remercie M. du Fretay de la précision de son exposé.

Personne ne demande plus la parole.

La séance est levée à 12 heures 20.

Le Président,



CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

AJ

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES ET
DES CONVENTIONS COMMERCIALES

-:-:-:-:-

Présidence de M. ROCHEREAU, président

-:-:-:-:-

Séance du mercredi 27 juin 1956

-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 10 heures

-:-:-:-:-

Présents : MM. AGUESSE, BLONDELLE, BREGEGERE, Charles DURAND,
ENJALBERT, Jacques GADOIN, MERIC, François
PATENOTRE, ROCHEREAU, SEMPE, ULRICI, de
VILLOUTREYS.

Suppléant : M. CUIF.

Excusés : MM. d'ARGENLIEU, BAUDRU, CLERC, NAVEAU, Marcel
LEMAIRE, VALENTIN.

Absents : MM. Louis ANDRE, BOUQUEREL, CHARLET, JAUBERT,
MARIGNAN, REPIQUET, SCHIAFFINO, SEGUIN,
TAMZALI, VALEAU, VERNEUIL.

-:-:-:-

ORDRE DU JOUR

I.- Examen des rapports de :

a) M. de Villoutreys, sur le projet de loi (n° 502, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, portant ratification du décret n° 55-1717 du 30 décembre 1955 rétablissant la perception des droits de douane d'importation applicables à certaines catégories de chaussures;

b) M. Henri Cordier, sur le projet de loi (n° 539, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à régler l'usage des dénominations "Chambre de commerce", "Chambre de commerce et d'industrie", "Chambre de métiers" et "Chambre d'agriculture" ;

c) M. Brégégère, sur la proposition de loi (n° 513, session 1955-1956), adoptée avec modifications par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, tendant à compléter l'article 9 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

II.- Premier examen du projet de loi (n° 1487 A.N.) portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956.- Affaires économiques.- Désignation éventuelle d'un rapporteur pour avis.

III.- Audition de M. Bassaget, Conseiller commercial de France à Buenos-Ayres, sur les échanges commerciaux entre la France et l'Argentine.

IV.- Questions diverses.

COMPTE RENDU

M. ROCHEREAU, président.- L'ordre du jour appelle l'examen du rapport de M. de Villoutreys sur le projet de loi (n° 502, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, portant ratification du décret n° 55-1717 du 30 décembre 1955 rétablissant la perception des droits de douane d'importation applicables à certaines catégories de chaussures.

M. de VILLOUTREYS.- Depuis le 26 mai 1951, les chaussures supportaient un droit de douane de 16 %, porté à 20 % depuis le 1er janvier 1956 au moment de la libération des échanges. La protection effective est supérieure à 40 %. Elle est nécessaire à cause des facteurs de disparité de prix français et étrangers

dues notamment à l'égalité des salaires masculins et féminins, au coût des heures supplémentaires et du crédit bancaire.

Les importations ne représentent qu'un peu plus de 1 milliard de francs sur un chiffre d'affaires total de 100 milliards. Mais, depuis trois ans, 1.000 entreprises ont disparu sur 3.200. Cette circonstance explique le taux de la protection.

Je vous propose d'adopter sans modification l'article du projet de loi.

M. LE PRESIDENT.- À mon avis, la protection est excessive.

M. de VILLOUTREYS.- Il est probable que la taxe temporaire de compensation sera réduite de 15 % à 11 %.

M. LE PRESIDENT.- Le coût du crédit ne me paraît pas moins élevé en Allemagne qu'en France. La politique de crédit est certes plus libérale.

M. SEMPE.- Chez Mercedes, on travaille 9 heures par jour et 54 heures par semaine sans majoration pour heures supplémentaires.

M. LE PRESIDENT.- Par ailleurs, la disparition de 1.000 établissements sur 3.200 est un assainissement car la structure de l'industrie de la chaussure était mauvaise.

M. BLONDELLE.- Je me demande s'il faut toujours ratifier sans modification les décrets pris par le Gouvernement et dont nous sommes saisis six mois après leur mise en application.

La Commission adopte les conclusions du rapport de M. de Villoutreys et charge son Président de déposer une question orale avec débat sur les conditions dans lesquelles le Conseil de la République est amené à contrôler la politique douanière du Gouvernement.

o
o o

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen du rapport de M. Cordier sur le projet de loi (n° 539, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à réglementer l'usage des dénominations "Chambre de commerce", "Chambre de commerce et d'industrie", "Chambre de métiers" et "Chambre d'agriculture".

Ce projet a été adopté sans débat à l'Assemblée Nationale.

.../...

Il y a eu un abus certain de la dénomination "Chambre de commerce". Mais il faut prendre garde de ne pas pénaliser un organisme comme la Chambre de Commerce Internationale pour laquelle il faut prévoir une dérogation spéciale. Des exceptions doivent être également prévues pour les Chambres de Commerce franco-étrangères.

J'ai été saisi également d'une lettre du Ministère de l'Industrie dont on peut retenir en gros les suggestions : il propose un système de dérogations assez souple.

Par ailleurs, je suis saisi d'une protestation émanant d'une publication qui s'intitule abusivement "Journal des Chambres de Commerce". Je ne suis pas décidé à défendre ce périodique.

M. BLONDELLE.- Je suis effrayé par les possibilités de dérogations. Je me demande s'il ne serait pas préférable de supprimer les dérogations.

M. GADOIN.- C'est un projet de loi, donc déposé par le Gouvernement. Comment se fait-il que le Gouvernement n'ait pas été saisi des objections faites aujourd'hui ?

M. LE PRESIDENT.- La Commission des Affaires Economiques a modifié considérablement le texte du projet gouvernemental.

J'en reviens à la question des publications. On m'a demandé de supprimer le mot "publications" dans l'article 3.

M. de VILLOUTREYS.- Pour les publications, il serait opportun de prévoir que la dérogation obtenue par un organisme vaut pour les publications de cet organisme.

M. LE PRESIDENT.- En l'absence du rapporteur M. Cordier, je vous propose de reporter à mercredi prochain la suite de l'examen de ce projet.

(Assentiment)

o
o o

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen du rapport de M. Brégégère sur la proposition de loi (n° 513, session 1955-1956), adoptée avec modifications par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, tendant à compléter l'article 9 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

../..

M. BREGEGERE.- Je vous inviterai à choisir ou bien de reprendre le texte de l'Assemblée Nationale qui est en partie justifié ou de maintenir notre position initiale.

La proposition de loi a pour but de faciliter la tenue des assemblées générales de sociétés coopératives et l'obtention du quorum.

L'Assemblée Nationale a maintenu en deuxième lecture sa position initiale, à savoir légaliser la pratique constante du pouvoir collectif.

Le Conseil de la République avait, en première lecture, adopté les conclusions de notre Commission qui reprenait le texte de la proposition de M. Cayeux. Cette proposition tendait à dispenser du droit de timbre les pouvoirs délivrés pour la représentation aux assemblées générales des coopératives.

Le texte de l'Assemblée Nationale rend légale la pratique du pouvoir collectif. Nous pouvons l'adopter, quitte à reprendre ultérieurement le texte de la proposition Cayeux que nous avons adopté en première lecture. Ainsi ne multiplierions-nous pas les navettes pour une question à la vérité d'importance secondaire.

Voici le texte voté par l'Assemblée Nationale :

"Article unique.- L'article 9 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 est complété comme suit :

"Néanmoins, des associés ont la faculté de se grouper afin de donner pouvoir à un mandataire pour les représenter."

M. BLONDELLE.- Le texte ne change-t-il rien au nombre de membres qu'un mandataire peut représenter ?

M. BREGEGERE.- Non, la limite est toujours fixée à cinq.

M. BLONDELLE.- Il faut prendre garde que cette pratique n'entraîne pas la direction des coopératives par quelques personnes.

M. PATENOTRE.- Cette mesure est-elle valable pour les assemblées de section ?

M. BREGEGERE.- Nous ne faisons que légaliser la tolérance qui est accordée. Le quorum ne devrait être exigé que pour les assemblées générales et pas pour les assemblées de section.

La Commission se rallie aux conclusions du rapport de M. Brégère et adopte le texte voté par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle le premier examen du projet de loi (n° 1487 A.N.) portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956.- Affaires Economiques, et la désignation éventuelle d'un rapporteur pour avis.

L'examen du projet et la nomination du rapporteur pour avis sont reportés à la prochaine réunion.

o
o o

M. LE PRESIDENT.- Nous devons visiter les usines Berliet jeudi prochain.

MM. Brégère, Charles Durand, Ulrici et le Président déclarent participer ou maintenir leur participation à cette visite.

o
o o

M. LE PRESIDENT donne lecture d'une lettre du Syndicat National des Chercheurs Scientifiques sur les problèmes de la recherche en France et la revalorisation des traitements des chercheurs.

La Commission décide d'entendre un représentant de ce syndicat.

M. LE PRESIDENT donne connaissance à la Commission de la création d'une société française de recherche opérationnelle, 40 rue du Colisée, Paris 8°.

La Commission décide d'entendre ultérieurement M. Guilbaud, membre de cette société.

o
o o

M. LE PRESIDENT indique à la Commission que le Syndicat Général des Cuir et Peaux a protesté contre la commande par l'Intendance de brodequins à semelle de caoutchouc et tient une conférence de presse le 3 juillet 1956, 2 rue Edouard VII à 18 heures.

o
o o

M. Bassaget est introduit dans la salle de Commission.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'audition de M. Bassaget, Conseiller commercial de France à Buenos-Ayres, sur les échanges commerciaux entre la France et l'Argentine.

Je remercie M. Bassaget qui est déjà venu devant notre Commission et je lui donne la parole.

M. BASSAGET.- A la révolution politique qui a renversé Péron s'est joint un profond remaniement des pratiques économiques. Le gouvernement Péron a correspondu à un moment nécessaire de l'évolution politique de l'Argentine. Une révolution sociale a été accomplie qui a rétabli un certain équilibre au profit des classes laborieuses. Mais la voie était sans issue, car Péron ne pouvait, chaque année, opérer un transfert de revenus au profit des classes laborieuses et maintenir avec l'étranger des relations commerciales et financières normales. Le recours aux capitaux étrangers était, en effet, nécessaire au développement économique du pays.

D'où, en septembre 1955, la révolte des classes moyennes, très importantes en Argentine, qui ont fourni jadis des hommes politiques très valables. Péron n'a donc pas cédé à un orage passager mais à l'impossibilité de continuer son expérience sans engager son pays dans un système de démocratie populaire.

Du point de vue social, la classe laborieuse a été choyée par Péron. Les mesures prises n'ont pas été mises en discussion par les gouvernements qui lui ont succédé. Mais l'habitude contractée depuis dix ans de céder devant les revendications sociales a amené une anti-productivité chronique. Les dirigeants actuels auront grand mal à redresser la situation sur ce point. A l'occasion de la révision des conventions collectives, le gouvernement pourra peut-être relancer une politique de productivité.

Sur le plan économique, la baisse de production a été considérable depuis dix ans : par exemple pour la production de lin, le cheptel ovin (20 % de 1954 à 1955) dans un pays où les exportations de laine représentent 1/3 de l'ensemble. Malgré la diminution des exportations, le gouvernement devait financer l'importation des matières premières et de l'équipement nécessaires.

Sous Péron, l'Argentine a poursuivi cet effort dans le désordre le plus complet. On en était arrivé à doter ce pays d'un système de taux de change monstrueux et n'ayant plus aucun sens pour augmenter les exportations et freiner les importations. Malgré ces pratiques, l'Argentine avait accumulé une dette de 500 à 600 millions de dollars vis-à-vis de l'Europe. Les rapports étaient équilibrés avec les U.S.A., sous l'empire de la nécessité, et avec l'Est européen.

Le nouveau gouvernement argentin fit appel, le 16 septembre 1955, au Dr. Prebisch, citoyen argentin et président de la Commission économique pour l'Amérique du Sud de l'O.N.U. Ce dernier déclara que seules les voies du libéralisme pourraient remettre le pays sur pied.

C'est au prix d'une dévaluation profonde du peso de plus de 100 %, de l'institution d'un marché libre des changes que fut mise en oeuvre une politique de production, le producteur exportateur obtenant une rémunération beaucoup plus importante. Ce premier objectif a été couronné de succès et l'Argentine est repartie du bon pied.

La seconde mesure a été la limitation d'activité dans les secteurs industriels d'intérêt secondaire.

Enfin, l'Argentine a eu à coeur de rétablir des relations financières normales avec l'étranger. Les gouvernements argentins ont mis en train un recensement des capitaux étrangers bloqués afin de les libérer mensuellement et progressivement.

Le Dr. Prebisch a en outre prôné la substitution d'un régime multilatéral sur le plan commercial au régime bilatéral antérieur. Cette évolution supposait le règlement de la dette commerciale de 500 à 600 millions de dollars. L'Argentine n'aborde qu'avec lenteur les gouvernements étrangers sur ces questions financières.

Il faut, en effet, qu'une cure de désintoxication du Péronisme soit effectuée et les révolutionnaires ne veulent pas brimer les masses mais les gagner à leur action. Or, sur le plan économique, les prix montent, tandis qu'un effort est demandé aux ouvriers. Les incidents d'il y a une quinzaine prouvent la difficulté de l'expérience en cours.

Le contact entre l'Argentine et les gouvernements étrangers a donc été long. Onze pays européens se sont réunis entre eux pour discuter de la situation de leurs rapports financiers avec l'Argentine, confrontant ensuite leurs points de vue et leurs conclusions avec les représentants du gouvernement argentin.

L'Argentine est un pays qui nous intéresse parce que les produits (lin, laine, céréales) qu'il nous livre devraient être, sans lui, achetés en zone sterling. Mais l'Argentine n'achète plus de produits de luxe. Elle se présente comme un pays neuf achetant des matières premières et des produits d'équipement.

La France a quelques responsabilités dans ses insuffisances d'achats en Argentine. Sans doute, sous Péron, l'achat de laines était très difficile. Mais la France aurait pu jumeler ses achats. Or, les laines et peaux lainées argentines ont été complètement délaissées par le secteur de Roubaix-Tourcoing.

De même, les besoins en maïs argentin sont devenus moindres en France dans la mesure où la culture de cette céréale s'y étendait.

En quelques années, les achats français s'étaient rétractés en Argentine dans des proportions considérables, en sorte que les "swings", accordés par la Banque de France comme facilités de trésorerie pour les échanges commerciaux, tombaient à la charge du Trésor français. Le système bilatéral était donc condamné depuis longtemps : Deux périodes de blocage total (18 mois à partir de 1952 et depuis le début de 1955) avaient prouvé son incapacité.

Durant toute la période péroniste, il a été impossible de livrer de l'équipement en Argentine, toutes les devises étant consacrées à l'achat des matières premières. D'où l'état de délabrement dans lequel se trouve l'équipement argentin.

Le marché argentin demande des matières premières, des produits ouverts et des produits sidérurgiques peu élaborés.

Il n'est pas inintéressant de garder ou de créer des débouchés dans ce marché argentin qui s'intéresse aux produits de base mais aussi aux produits très évolués.

J'en arrive à la dernière phase des rapports Argentine-Europe, qui s'est ouverte en avril dernier :

Les Européens sont tombés d'accord sur le fait que l'Argentine était partie pour une période de prospérité. Ces pays ont accepté la consolidation de la dette commerciale argentine qui sera amortie sur 8 à 10 ans à un taux d'intérêt moyen de $3 \frac{1}{2} \%$.

Les Européens ont ensuite accepté les propositions de multilatéralisme. Toutes ventes de l'Argentine sur les 11 pays européens seront réglées en monnaies fongibles entre elles. L'intérêt est maintenant purement commercial de savoir si nous allons vendre davantage à l'Argentine que lui acheter ou le contraire. Nous croyons que nous n'achèterons que 15 milliards environ et vendrons 30 milliards. Le risque monétaire n'est donc pas sérieux, mais la contrepartie du multilatéralisme est la non-discrimination dans les échanges, contrairement à la situation antérieure.

Cette non-discrimination pose le problème des ventes françaises en Argentine, mais aussi des ventes argentines en France. L'Argentine qui ouvre son marché souhaite que soit ouvert également le marché du partenaire et être mise sur le même pied que les pays de l'O.E.C.E. entre eux. Or, plus la libération des échanges s'étend, plus les accords bilatéraux sont difficiles à mettre au point et plus il est difficile de faire admettre un nouveau partenaire. Ainsi, la France ne peut pas ouvrir son marché au beurre argentin sans entraîner des difficultés avec le Danemark et les Pays-Bas avec lesquels elle a passé des accords commerciaux pour les produits non libérés.

L'Argentine est promise à une relative stabilité que souhaitent les pays européens sur le plan commercial. En effet, l'Angleterre et l'Allemagne, qui achètent les produits alimentaires argentins, seront les fournisseurs financiers des 11 pays européens.

Les jeux sont faits. Nous avons accepté de lier notre sort avec les 11 pays européens. Toutes les précautions sont prises pour que soient mises en oeuvre des mesures de sauvegarde si la situation le nécessitait. Mais je m'en veux d'évoquer ce problème, car la participation à l'équipement de l'Argentine est immense : 1 milliard $\frac{1}{2}$ de dollars. L'Argentine devra demander de longs crédits à l'extérieur. Trouverons-nous des formules à l'échelon des entreprises, des banques ou des gouvernements pour mettre en commun les risques ? Trop de points de contact existent entre les pays européens pour qu'on ne trouve pas de solution. L'expérience de commerce multilatéral doit réussir à condition qu'un rien d'esprit intereuropéen continue à régner.

M. PATENOTRE.- Sur le plan de l'élevage, l'Argentine a-t-elle des possibilités importantes d'exportations ?

M. BASSAGET.- L'élevage argentin a subi une crise catastrophique en 1951 et le gouvernement Péron a depuis réservé un traitement de faveur à l'élevage.

L'élevage argentin est en voie de reconstitution. La viande reste le pilier des exportations argentines. Les échanges s'accroissent.

M. PATENOTRE.- Les Anglais envisagent d'acheter en France des viandes mais ces projets tourneront court si les approvisionnements en provenance d'Argentine reprennent.

M. BASSAGET.- Mais la question des prix peut avoir une incidence. Or, les prix en Argentine sont en hausse et il y a la question des transports.

M. GADOIN.- Quelles sont les relations économiques entre U.S.A. et Argentine et quelle est, pour l'Europe, la concurrence des U.S.A. en matière de biens d'équipement ?

M. BASSAGET.- Les U.S.A. sont un partenaire très souhaité par l'Argentine. Mais, dans l'ensemble des importations de ce pays, soit 1 milliard 200 millions de dollars, les U.S.A. n'interviennent que pour 250 millions de dollars et pourraient intervenir pour 450 millions de dollars, mais l'Argentine ne peut pas vendre beaucoup plus de 250 millions de dollars aux Etats-Unis, ce qui limite les échanges.

Ainsi, l'Argentine veut se doter d'un complexe de 250.000 tonnes d'acier. Le devis est de 180 millions de dollars. L'Argentine

a cru pouvoir disposer d'un crédit de 100 millions de dollars sur les U.S.A. Mais l'Eximbank n'a accordé qu'un crédit de 60 millions de dollars, remboursable en 12 ou 15 ans, et parce que les firmes américaines s'engageaient à garantir 20 millions de dollars et le banco central 20 millions de dollars.

L'Argentine ne pourra pas renoncer à s'approvisionner aux U.S.A. pour un certain nombre de produits fabriqués dans les meilleures conditions dans ce pays. Mais le programme de l'équipement des transports argentins laissera place à la France, notamment pour les moyennes puissances en diesel électrique.

Sur le plan de la politique étrangère, l'Argentine pose aux U.S.A. deux problèmes : celui de la lutte anticommuniste et celui de l'approvisionnement en produits stratégiques de base.

Les conventions de caractère multilatéral qui vont être passées ont pour conséquence :

- Pas de discrimination de l'Europe au profit des U.S.A. ;
- Pas de discrimination de caractère administratif.

Mais les délais de crédit que sont capables d'accorder les Etats-Unis peuvent les placer en meilleure position que les pays européens.

M. GADOIN.- L'Argentine avait jadis une monnaie très solide.

M. BASSAGET.- Le crédit de l'Argentine se redressera mais il faudra du temps.

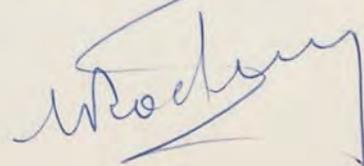
Enfin, je dois vous signaler que l'Argentine va revenir sur les mesures prises par Péron de dépossession des actionnaires français et de dévolution de l'actif de Quilmès en Argentine au bénéfice d'une prétendue coopérative ouvrière. Le Gouvernement argentin reviendra au statu quo ante en laissant agir les tribunaux.

M. LE PRESIDENT.- Je remercie M. Bassaget de l'intéressante fresque qu'il a brossée devant nous.

Personne ne demande plus la parole.

La séance est levée à 12 heures 40.

Le Président,



CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

AJ

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES ET
DES CONVENTIONS COMMERCIALES

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. MERIC, Vice-Président

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du mercredi 4 juillet 1956

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 10 heures

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présents : MM. ENJALBERT, Jacques GADOIN, MARIGNAN, MERIC,
NAVEAU, REPIQUET, ULRICI, VALENTIN, de
VILLOUTREYS.

Suppléants : MM. CAILLAUD, CORDIER.

Excusés : MM. CLERC, Charles DURAND, PATENOTRE, ROCHEREAU,
SEMPE.

Absents : MM. AGUESSE, Louis ANDRE, d'ARGENLIEU, BAUDRU,
BLONDELLE, BOUQUEREL, BREGEGERE, CHARLET,
JAUBERT, Marcel LEMAIRE, SCHIAFFINO, SEGUIN,
TAMZALI, VALEAU, VERNEUIL.

-:-:-:-:-

.../...

ORDRE DU JOUR

- I.- Examen du rapport de M. Henri Cordier sur le projet de loi (n° 539, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à réglementer l'usage des dénominations "Chambre de commerce", "Chambre de commerce et d'industrie", "Chambre de métiers" et "Chambre d'agriculture".
- II.- Examen du projet de loi (n° 567, session 1955-1956) portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956.- Affaires Economiques.
Désignation éventuelle d'un rapporteur pour avis.
- III.- Questions diverses.

COMPTE RENDU

M. MERIC, président.- L'ordre du jour appelle l'examen du rapport de M. Cordier sur le projet de loi (n° 539, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à réglementer l'usage des dénominations "Chambre de commerce", "Chambre de commerce et d'industrie", "Chambre de métiers" et "Chambre d'agriculture".

M. CORDIER.- Ce projet de loi a été adopté sans débat par l'Assemblée Nationale. Il a pour but de protéger l'usage des dénominations "Chambre de commerce", "Chambre de commerce et d'industrie", "Chambre de métiers" et "Chambre d'agriculture" qui ne le sont pas aux termes de la législation actuelle de 1898, modifiée par le décret-loi de 1938.

Je crois que la Commission peut se déclarer favorable à l'économie générale de ce texte. Je vais toutefois vous proposer quelques modifications, principalement de forme, et, en outre, son application à l'Algérie et aux Territoires d'Outre-Mer.

Je vais examiner successivement les différents articles :

Voici le texte de l'article premier :

"L'usage d'une appellation comportant l'emploi des mots "Chambre de commerce", "Chambre de commerce et d'industrie", "Chambre de métiers", "Chambre d'agriculture", est réservé aux seuls établissements publics constitués dans les conditions prévues par les lois en vigueur."

Je vous propose d'adopter tel quel le texte de l'Assemblée Nationale, étant observé que l'appellation "Chambre de commerce et d'industrie", quoique prévue par un acte dit loi du 7 avril 1944, annulé par une ordonnance du 2 novembre 1945, est toujours utilisée dans les territoires d'outre-mer.

La Commission adopte l'article premier dans le texte voté par l'Assemblée Nationale.

M. CORDIER.- Voici le texte que je vous propose pour le premier alinéa de l'article 2 :

"Des dérogations à cette interdiction pourront toutefois être accordées à titre précaire par arrêtés signés du Ministre chargé du commerce ou des autres Ministres intéressés, après avis, selon le cas, de la Chambre de commerce, de la Chambre de métiers ou de la Chambre d'agriculture de la circonscription dans laquelle le bénéficiaire de la dérogation a son établissement. Elles pourront être rapportées dans les mêmes conditions."

J'ai remplacé, à la fin de cet alinéa, le mot "annulées" par le mot "rapportées". Il s'agit, en effet, d'une décision administrative et non d'une décision contentieuse.

La Commission adopte le premier alinéa de l'article 2.

M. CORDIER.- Voici le texte que je vous propose pour le deuxième alinéa de l'article 2 :

"Ces dérogations ne pourront intervenir que pour tenir compte, à titre exceptionnel, de certaines situations préexistantes ou pour assurer le maintien ou favoriser la création d'associations groupant des intérêts commerciaux étrangers en France ou des intérêts commerciaux français et étrangers associés, dans la mesure où les groupements ont été officiellement agréés par les autorités des pays intéressés."

J'ai voulu, d'une part, ne pas rendre l'application du texte trop difficile et, d'autre part, prévoir la possibilité de dérogations sans toutefois que celles-ci n'entament l'efficacité de la loi.

Il faut tenir compte, en effet, des groupements dans lesquels des intérêts commerciaux français et étrangers se trouvent associés, de cas particuliers comme celui de la Chambre de commerce internationale qui n'est pas un établissement public au regard du droit français et de l'éventualité de cas particuliers dignes d'intérêt.

M. LE PRESIDENT.- Notre rapporteur nous propose une formule souple et plus complète en ce qui concerne les associations

groupant des intérêts commerciaux français et étrangers.

La Commission adopte le deuxième alinéa de l'article 2 dans le texte que lui a proposé son rapporteur, ainsi que l'ensemble de l'article.

M. CORDIER.- Pour l'article 3, je vous propose de traiter dans un alinéa séparé, de la question des publications et de rédiger comme suit le premier alinéa de l'article 3 :

"A compter de la promulgation de la présente loi, les groupements, associations ou entreprises, dont l'appellation comporterait, seule ou en combinaison avec d'autres termes, les dénominations visées à l'article premier, devront la modifier dans le délai de six mois, s'ils ne satisfont pas aux conditions fixées aux articles premier et 2 ci-dessus."

Par rapport au texte de l'Assemblée Nationale et abstraction faite de la question des publications, la rédaction que je vous propose corrige ce qui a vraisemblablement été une erreur de rédaction. Elle impose aux groupements, associations ou entreprises de modifier leur appellation s'ils ne satisfont pas aux conditions fixées à l'article premier. Il ne peut être question, en effet, de les obliger à modifier leur appellation s'ils satisfont aux obligations du projet de loi en examen.

Par ailleurs, je préciserai dans mon rapport que ce texte ne tend pas à interdire à certains commerçants le droit d'utiliser dans leur enseigne l'indication d'un établissement connu et dont le voisinage constitue un repère pour leur clientèle.

Il a pour but d'éviter qu'aux yeux d'un public non prévenu, la mention d'un organisme officiel puisse faire croire que ce dernier a accordé sa caution à une entreprise purement privée.

La Commission adopte le premier alinéa de l'article 3.

M. CORDIER.- J'en arrive au problème des publications, pour lequel je vous propose de compléter l'article 3 par un deuxième alinéa ainsi conçu :

"Il est interdit à toute revue, publication ou périodique, de se prévaloir dans son titre d'une des appellations visées à l'article premier, sans avoir obtenu l'autorisation du ou des organismes intéressés."

Je pense que, pour se prévaloir, dans son titre, d'une des appellations visées à l'article premier, une publication devait soit émaner du ou des organismes intéressés; soit en avoir obtenu l'autorisation. Il est, en effet, préjudiciable aux intérêts des Chambres de commerce, Chambres d'agriculture, Chambres de métiers..

et pour le moins équivoque de voir paraître, sous un titre se réclamant d'elles, des publications n'étant en aucune façon leur émanation.

Le texte que je vous propose a pour objet de mettre fin à cette pratique abusive. Par contre, il n'empêche en aucune manière les Chambres précitées: soit de publier elles-mêmes un périodique; soit de donner leur autorisation à une publication se réclamant d'elles.

Il ne s'agit donc pas d'instituer de nouvelles formalités pour la parution de ces publications, mais d'éviter que des journaux privés se parent indûment des attributs d'un établissement public ou d'une association ayant obtenu la dérogation prévue par l'article 2.

M. de VILLOUTREYS.- Ne pourrait-on, dans cet alinéa, remplacer les mots "se prévaloir" par "faire figurer" ?

M. ENJALBERT.- Je pense que "faire état" serait plus adéquat.

La Commission adopte la suggestion de M. Enjalbert et remplace, dans le deuxième alinéa de l'article 3, les mots "se prévaloir" par les mots "faire état".

La Commission adopte le deuxième alinéa de l'article 3, ainsi que l'ensemble de l'article.

M. CORDIER.- Voici le texte de l'article 4 :

"Les infractions aux dispositions prévues par la présente loi sont punies d'une amende de 12.000 francs à 600.000 francs. En cas de récidive, la peine sera portée au double et la fermeture de l'établissement pourra être ordonnée.

"L'affichage du jugement et son insertion dans cinq journaux au plus, aux frais du condamné, pourront également être ordonnés."

Cet article prévoit la répression des infractions aux dispositions de la présente loi.

M. VALENTIN.- En cas d'infraction, qui intentera la poursuite ?

M. LE PRESIDENT.- Selon les principes généraux du droit, la poursuite pénale sera intentée par le Parquet.

La Commission adopte l'article 4.

M. CORDIER.- Je vous propose l'insertion dans le texte d'un article 4 bis nouveau qui est ainsi rédigé :

"Les dispositions de la présente loi s'appliquent aux départements algériens. Elles sont également applicables aux Territoires d'Outre-Mer, au Togo et au Cameroun, compte tenu des textes réglementant dans ces territoires les établissements publics visés à l'article premier.

"Les dérogations prévues à l'article 2 sont accordées par arrêtés des hauts-commissaires ou des chefs de territoires autonomes."

Je pense qu'il est bon de protéger également, dans les pays d'outre-mer, l'usage des appellations visées à l'article premier. Une mention n'est pas nécessaire pour les Départements d'Outre-Mer où la législation métropolitaine en la matière s'applique automatiquement aux termes de la loi n° 51-637 du 24 mai 1951. Par contre, il est nécessaire de mentionner son application à l'Algérie. En outre, l'extension pure et simple du présent texte aux Territoires d'Outre-Mer, au Cameroun et au Togo serait insuffisante puisqu'ils sont soumis à une législation qui leur est propre, d'où la rédaction particulière adoptée pour ces territoires.

La Commission adopte l'article 4 bis nouveau.

M. CORDIER.- L'article 5 prévoit la publication d'un règlement d'administration publique. Il est ainsi rédigé :

"Un règlement d'administration publique fixera, en tant que de besoin, les conditions d'application de la présente loi."

La Commission adopte l'article 5 sans modification.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi avec les modifications proposées par le rapporteur ou qui ont été adoptées au cours de la discussion.

L'ensemble du projet de loi est adopté.

o

o

o

.../...

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi (n° 567, session 1955-1956) portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956, en ce qui concerne le budget des Affaires Economiques, et la désignation éventuelle d'un rapporteur pour avis.

Ce projet de loi doit être examiné en séance publique à partir de mardi.

M. GADOIN.- M. Fléchet, qui est rapporteur spécial du budget des Affaires Economiques à la Commission des Finances, m'a indiqué que les rapporteurs spéciaux n'avaient pas l'intention de publier des rapports séparés. Il n'est peut-être pas opportun, dans ces conditions, de prévoir l'établissement d'un volumineux rapport pour avis.

M. LE PRESIDENT.- Je pense que le rapport de la Commission doit évoquer quelques problèmes d'actualité, notamment les difficultés actuelles de notre commerce extérieur.

M. Gadoin est nommé rapporteur pour avis.

M. LE PRESIDENT.- Comme le projet viendra en discussion dès mardi prochain, il nous faut l'examiner dès maintenant.

J'attire particulièrement l'attention de la Commission sur l'article 22 ter qui prévoit la réorganisation des services du commerce extérieur et qui est ainsi rédigé :

"Article 22 ter.- I.- Les services du commerce extérieur relèvent exclusivement du Ministre chargé de l'Economie nationale.

"Celui-ci élabore, en accord avec les ministères intéressés, le programme général du commerce extérieur, définit les objectifs assignés aux autres ministères, établit les directives générales pour la conduite des négociations avec les gouvernements étrangers, procède aux arbitrages reconnus nécessaires et assure le contrôle de l'exécution de la politique ainsi définie.

"II.- Avant le 31 décembre 1956, le Gouvernement, par décret pris en forme de règlement d'administration publique, rattachera à la direction des relations économiques extérieures tous les services et organismes nécessaires à son bon fonctionnement.

"III.- Un règlement d'administration publique déterminera les modalités d'application du présent article et devra prévoir notamment les liaisons administratives nécessaires entre les divers départements ministériels ayant également à connaître des questions de commerce extérieur."

M. GADOIN.- Cette question a déjà été discutée par la Commission des Affaires Economiques de l'Assemblée Nationale. Un projet de rapport avait été établi par M. André Hughes.

Je pense, quant à moi, que ce problème est important et qu'il est indispensable d'établir une coordination plus étroite entre les différents services qui s'occupent du commerce extérieur.

Mon récent voyage en Australie m'a renforcé dans cette opinion. Il a été, en effet, particulièrement inopportun de déplacer l'Ambassadeur de France à Sydney huit jours avant l'ouverture de l'exposition française se tenant dans cette ville.

Je suis donc favorable au texte de l'article 22 ter.

Par ailleurs, j'attire l'attention de la Commission sur le chapitre 34.33 qui prévoit pour les travaux de recensement une augmentation de crédit de 245 millions. Il s'agit du recensement démographique effectué en 1954.

M. Gozard a évoqué ce problème à l'Assemblée Nationale. Les opérations de recensement ont nécessité un crédit de 2 milliards, mais les crédits prévus ne permettront pas une exploitation totale et exhaustive des renseignements recueillis. Seule une exploitation par sondage d'une fiche sur trois sera possible. On risque ainsi d'aboutir à des résultats qui seront assez éloignés de la vérité.

Je pense qu'il serait préjudiciable à l'économie française, pour économiser une somme relativement faible, de ne pas exploiter intégralement le recensement démographique dont la réalisation a déjà coûté 2 milliards.

Assentiment de la Commission.

La Commission estime qu'il est nécessaire d'exploiter complètement le recensement démographique de 1954.

M. LE PRESIDENT.- Dans le domaine des recensements, je vous indique que le recensement agricole en cours d'exécution a rencontré l'opposition non pas des agriculteurs mais des poujadistes.

M. GADOIN.- Je signale également à l'attention de la Commission le chapitre 44.11 "Subventions tendant à favoriser l'expansion économique à l'étranger : 190.490.000 F".

M. Leenhardt, dans son rapport (n° 1862, A.N., 3ème législature), donne le détail de la répartition de ces crédits où figure notamment comme partie prenante l'Organisation des Foires à l'Etranger. Je vous ai dit, il y a quelques semaines, quelle

avait été la réussite de l'exposition française de Sydney et de la quinzaine commerciale de Melbourne.

Je crois qu'au moment où notre balance commerciale est en profond déséquilibre, il faut non seulement maintenir mais augmenter les crédits d'expansion économique afin de développer nos exportations.

Je pense donc que notre Commission pourrait donner un avis très favorable à l'augmentation de ce crédit.

Assentiment de la Commission.

M. GADOIN.- J'en profiterai pour mettre l'accent sur la situation très sérieuse du déficit de notre balance commerciale, à laquelle n'ont pas été étrangères les conséquences de l'hiver très rigoureux que nous avons subi.

M. VALENTIN.- Vous pourriez également souligner la diminution de nos exportations de produits industriels élaborés.

M. LE PRESIDENT.- Vous pourriez également, Monsieur Gadoin, souligner la nécessité de maintenir les modalités d'aide à l'exportation.

M. GADOIN.- M. Leenhardt a traité de cette aide et notamment du remboursement des charges sociales et fiscales dans son rapport (page 84). Les taux de remboursement ont été ramenés, depuis le 1er décembre 1955, à 5 et 2,5 % contre 7,5 et 4,20 % antérieurement.

M. REPIQUET.- Je vous serais obligé de signaler que, dans les départements d'outre-mer, les crédits de paiement ne sont délégués qu'avec beaucoup de retard. En fait, ils ne sont versés qu'en fin d'exercice. On ne peut, à ce moment, faire appel à l'adjudication et les crédits sont reportés sur l'année suivante, ce qui allonge la durée des travaux.

M. GADOIN.- Je note votre observation.

Je pourrai soumettre mon rapport écrit à la Commission mercredi prochain.

M. LE PRESIDENT.- En ce qui concerne les crédits proprement dits du budget des Affaires Economiques, il est possible qu'il soit trop tard, étant donné que la discussion commence mardi matin. Or, la Commission des Finances n'a pu nous préciser à quel moment viendrait le budget des Affaires Economiques.

Je propose à la Commission de faire confiance à M. Gadoin pour développer les points particuliers qui ont été évoqués au cours de la réunion et notamment les problèmes d'échanges commer-

ciaux, d'expansion économique à l'étranger et d'aide à l'exportation.

Par contre, l'article 22 ter, qui prévoit la réorganisation des services du commerce extérieur, ne sera vraisemblablement discuté que jeudi prochain et il sera loisible à la Commission, si elle le désire, d'en discuter à nouveau mercredi prochain.

Assentiment de la Commission.

M. VALENTIN.- A propos de cet article 22 ter, je veux, d'ores et déjà, indiquer qu'à mon avis le grand vice de l'organisation des négociations commerciales avec l'étranger est d'écartier les professionnels. Or, je crains que la centralisation prévue par l'article 22 ter n'empêche encore plus les professionnels de faire entendre leur voix.

Actuellement, le seul organisme auprès duquel les professionnels peuvent intervenir est la direction de tutelle dont ils dépendent et qui fonctionne soit au Ministère de l'Industrie, soit au Ministère de l'Agriculture.

La centralisation prévue par l'article 22 ter suppose ou que certains services des directions de tutelle vont être transférés au Ministère des Affaires Economiques, ou que l'on va créer des services nouveaux.

Le problème, à la vérité, est d'associer les professionnels intéressés, d'une manière organique, aux négociations commerciales, comme cela se fait dans les pays étrangers et notamment en Belgique et en Allemagne.

Je crains que l'article 22 ter ne rende encore plus difficile la possibilité de consultation des professionnels.

A mon avis, quelles que soient la structure administrative de l'organisation du commerce extérieur et les conditions dans lesquelles on négocie les accords commerciaux, il faut assurer la participation des professionnels à ces négociations.

M. de VILLOUTREYS.- En fonction de la nouvelle organisation prévue, les règlements d'administration publique devront prévoir la modification des conditions dans lesquelles les négociations commerciales sont conduites, mais je crois qu'il serait bon, à l'occasion de la discussion de cet article 22 ter, de recommander au Ministre de bien vouloir prévoir la participation des professionnels aux délégations françaises négociant les accords commerciaux.

M. GADOIN.- La Commission des Affaires Economiques de l'Assemblée Nationale a souvent demandé la création d'un Ministère du commerce extérieur. A la vérité, la formule proposée par l'article 22 ter constitue une transaction. Je la pense acceptable, mais je note toutefois l'observation de MM. Valentin et de Villoutreys qui me paraît pertinente.

M. de VILLOUTREYS.- Le Ministère des Affaires Economiques aura d'ailleurs énormément de mal à mettre sur pied la nouvelle organisation. Le Ministère des Affaires Etrangères, dont dépend le service des accords commerciaux, et les ministères techniques n'accepteront pas facilement l'amputation de leur compétence. Je prévois donc des difficultés considérables.

M. GADOIN.- La Commission est-elle favorable à l'article 22 ter ?

M. de VILLOUTREYS.- Je crois que la Commission est favorable sous réserve de la participation plus effective des professionnels aux négociations commerciales.

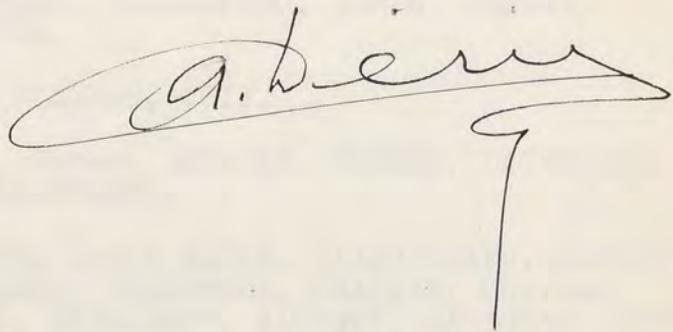
Assentiment de la Commission.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix les grandes lignes du rapport de M. Gadoin qui voudra bien tenir compte des observations qui viennent d'être présentées.

Le rapport pour avis de M. Gadoin est adopté.

La séance est levée à 11 heures 35.

Le Président,



CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

AJ

II.- COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES ET
DES CONVENTIONS COMMERCIALES

-:-:-:-:-

Présidence de M. ROCHEREAU, président

-:-:-:-:-

Séance du mercredi 11 juillet 1956

-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 10 heures

-:-:-:-

Présents : MM. BLONDELLE, GADOIN, MERIC, REPIQUET,
ROCHEREAU, SCHIAFFINO, SEMPE, ULRICI,
VALENTIN.

Suppléants : MM. Henri CORDIER, CUIF.

Excusés : MM. CLERC, Marcel LEMAIRE, NAVEAU, PATENOTRE,
de VILLOUTREYS.

Absents : MM. AGUESSE, Louis ANDRE, d'ARGENLIEU, BAUDRU,
BOUQUEREL, BREGEGERE, CHARLET, Charles
DURAND, ENJALBERT, JAUBERT, MARIGNAN, SEGUIN,
TAMZALI, VALEAU, VERNEUIL.

-:-:-:-

ORDRE DU JOUR

- I.- Nomination du rapporteur pour la proposition de résolution (n° 586, session 1955-1956) de M. Rochereau, tendant à inviter le Gouvernement à maintenir et à développer les mesures propres à assurer l'expansion de notre commerce extérieur.
- II.- Deuxième examen du projet de loi (n° 567, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956.- Affaires Economiques.
- M. Jacques Gadoin, rapporteur pour avis.
- III.- Questions diverses.

COMPTE RENDU

M. ROCHEREAU, président.- Je vous propose de désigner, en fin de réunion, le rapporteur pour la proposition de résolution (n° 586, session 1955-1956) tendant à inviter le Gouvernement à maintenir et à développer les mesures propres à assurer l'expansion de notre commerce extérieur et de procéder au deuxième examen du projet de loi (n° 567, session 1955-1956) portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'Exercice 1956, dont M. Gadoin est rapporteur pour avis.

Assentiment de la Commission.

M. GADOIN.- Au cours de notre dernière séance, je vous avais indiqué les quelques points qui, à mon avis, méritaient d'être étudiés.

Ma première observation porte sur la réduction importante des crédits affectés au budget des affaires économiques, qui se trouvent ramenés de 85 milliards de francs en 1955 à 73 milliards en 1956 par la diminution de l'aide à l'exportation.

Le moment me paraît mal choisi à l'heure où l'on assiste à une majoration des prix de revient due à la rigueur de l'hiver, aux événements d'Algérie, à l'allongement de la durée des congés payés, à la majoration des salaires et des impôts.

Notre balance commerciale accuse, pour les cinq premiers mois de 1956, un déficit de 150 milliards, nos exportations ont diminué de 41 milliards et nos importations ont augmenté de 108 milliards, alors que, pour la même période de 1955, notre balance était en excédent de 15 milliards.

Cette distorsion est le résultat de la rigueur de l'hiver qui a nécessité un accroissement des importations alimentaires, de la fermeture partielle des marchés du Moyen-Orient, du Vietnam et de l'Amérique du Sud et de nos prix non compétitifs sur le marché mondial. Ainsi avons-nous assisté à un fléchissement très net de nos exportations.

M. Leenhardt, dans son remarquable rapport à l'Assemblée Nationale, a fait état de cette situation qui risque d'être, si elle se maintenait, critique pour notre pays en raison de notre déficit à l'Union Européenne des Paiements, lequel doit être payé en or. Nos réserves d'or vont s'amenuisant. Aussi est-il souhaitable qu'un redressement de notre balance commerciale soit amorcé dans un proche avenir.

Le second point concerne le recensement (chapitre 34-33) : un crédit supplémentaire de 246 millions est prévu. Ce chiffre me paraît insuffisant pour réaliser un travail vraiment précis. Quant au recensement agricole, il faut bien informer nos populations et les assurer qu'il ne doit avoir aucun caractère fiscal.

En troisième lieu, sur le chapitre 44-11, intitulé "Subventions tendant à favoriser l'expansion économique à l'étranger", j'ai noté avec satisfaction que le crédit avait été augmenté de 190.500.000 francs, cette somme devant permettre l'extension des participations françaises aux foires et expositions à l'étranger.

Je rappelle le succès des récentes expositions françaises de Melbourne et de Sydney auxquelles j'ai participé et qui ont permis de mieux faire connaître dans ce lointain pays les réalisations françaises.

En ce qui concerne l'utilisation des crédits destinés aux départements d'outre-mer, le retard apporté à leur versement nuit à l'exécution des travaux et je vous propose qu'il soit remédié à cet état de choses.

J'en arrive à l'article 22 ter qui fait obligation au Gouvernement de procéder, avant le 1er janvier 1957, aux réformes et à la réorganisation des services du commerce extérieur. Je rappelle que la précédente Assemblée Nationale avait établi un projet de réforme du commerce extérieur qui avait été adopté, à l'unanimité, par le Conseil Economique.

Je suis favorable à l'adoption de ce texte mais il ne faudrait pas que les décrets à intervenir empêchent les professionnels de faire entendre leur voix ou, tout au moins, que leurs possibilités de consultation soient plus difficiles qu'actuellement. D'ailleurs, dans certains pays étrangers tels que l'Allemagne et la Belgique, la participation des professionnels aux délégations négociant les accords commerciaux est un fait acquis depuis longtemps.

Telles sont, mes chers collègues, les quelques observations que je tenais à vous présenter dans mon rapport pour avis sur le budget des affaires économiques.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie de votre exposé. Quelqu'un a-t-il d'autres observations à présenter ?

M. CUIF.- Le recensement agricole doit être terminé cette année. En raison de l'hiver rigoureux, les assolements ont été bouleversés et les renseignements recueillis ne seront pas valables.

M. LE PRESIDENT.- Lors de la discussion de la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique, des garanties sérieuses avaient été prévues par l'article 6 qui précisait que les renseignements individuels d'ordre économique ou financier ne pouvaient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

M. BLONDELLE.- Les agents chargés des enquêtes statistiques ont souvent manqué de psychologie.

M. LE PRESIDENT.- Nous pourrions citer l'exemple de l'Angleterre qui a effectué son recensement agricole avec des anciens professionnels en sorte que les résultats ont été très satisfaisants.

M. BLONDELLE.- Dans ma région, les agents chargés des enquêtes statistiques ont convoqué les cultivateurs à la Mairie ; ce manque de doigté a eu un effet déplorable.

M. LE PRESIDENT.- Vous pourriez prendre contact avec M. Chevry, Secrétaire Général du Comité de Coordination des Statistiques, et lui signaler le manque de coordination entre les différents ministères chargés des statistiques, qui envoient plusieurs questionnaires ayant le même objet.

M. GADOIN.- Je verrai M. Chevry.

M. ULRICI.- Je me propose d'intervenir en séance publique sur la diminution des crédits d'aide à l'exportation, qui frappe plus particulièrement le secteur des textiles.

M. LE PRESIDENT.- Dans ce domaine, il faut repenser le problème. Je suis favorable au maintien de l'aide à l'exportation mais sous des formules nouvelles. Les organismes internationaux, tels que l'O.E.C.E. et le G.A.T.T., s'élèvent contre cette aide qui, disent-ils, ne respectent pas le jeu de la libre concurrence en matière de commerce extérieur.

M. BLONDELLE.- Le paragraphe III de l'article 65 prévoit que le Gouvernement devra, avant le 31 décembre 1957, procéder à une réforme des taxes parafiscales et des organismes qui en bénéficient ayant pour but notamment, soit leur suppression, soit leur

intégration dans le cadre du budget ou des comptes spéciaux du Trésor. Les décrets seront pris sur le rapport du Ministre des Affaires Economiques et Financières, après avis des sous-commissions parlementaires chargées du contrôle des taxes parafiscales et de péréquation.

La plupart du temps, ces taxes ont un caractère économique et je propose que ces décrets soient soumis, en plus, à l'examen des commissions des Affaires Economiques du Parlement.

L'amendement serait ainsi conçu :

"...après avis.... et des commissions des Affaires Economiques de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République".

M. LE PRESIDENT.- Nous avons déjà proposé, lors de la discussion de la loi de finances de 1955 cette adjonction et nous avons été battus.

Je suis d'accord avec vous et vous pourriez défendre cet amendement au nom de la Commission des Affaires Economiques.

Assentiment de M. Gadoin, rapporteur pour avis, et de la Commission.

M. CORDIER.- M. Jaubert a déposé un amendement à l'article 65 qui prévoit de le compléter par un paragraphe IV ainsi conçu :

"IV.- Les dispositions de l'alinéa III ne sont pas applicables à la taxe, instituée par l'article 108 de la loi du 31 décembre 1936 et l'article 38 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946, qui est perçue au bénéfice du Fonds d'amortissement des charges d'électrification, lequel est maintenu dans sa structure organique actuelle en vue de l'application de l'article 47 bis de la présente loi."

Le but de cet amendement est de donner au Fonds d'amortissement les ressources nécessaires pour faire face à toutes ses obligations et assurer son bon fonctionnement.

D'autre part, sur l'article 12, le Ministre des Travaux Publics reprendrait le texte déposé par le Gouvernement.

M. LE PRESIDENT.- L'amendement de M. Jaubert n'a pas été soumis à nos délibérations ; néanmoins, je suis d'accord avec son auteur. Quant à l'article 12, qui traite de la fiscalité des transporteurs routiers, il appartient à la Commission des Moyens de Communication de se prononcer sur ce texte. On ne peut nier que l'adoption de cet article aura des incidences fâcheuses sur les prix.

M. VALENTIN.- J'ai déposé un amendement à l'article 22 ter, visant à compléter l'économie de ce texte.

Actuellement les professionnels ne peuvent faire entendre leur voix que par l'intermédiaire de leur ministre de tutelle. On peut craindre que le texte de l'Assemblée Nationale, rassemblant les services du commerce extérieur au Ministère chargé de l'économie nationale, ne rende plus difficiles les consultations des professionnels lors de la négociation des accords commerciaux.

Il faut donc fixer les modalités de cette consultation et rappeler que l'Allemagne, pays traditionnellement exportateur, donne une large place aux experts qui assistent les négociateurs.

M. GADOIN.- Je suis d'accord avec vous mais cette observation figure déjà dans mon rapport pour avis.

M. LE PRESIDENT.- Je ne pense pas qu'il soit très commode de fixer cette participation, néanmoins cette remarque a toute sa valeur. Notre Commission devrait retenir le principe de l'amendement de M. Valentin.

Assentiment du rapporteur et de la Commission.

M. LE PRESIDENT.- Nos collègues ont-ils d'autres observations à présenter ? Je constate que la discussion est close.

La Commission confirme la position qu'elle avait prise lors de sa précédente séance et, compte tenu des observations qui précèdent, adopte définitivement le texte du rapport pour avis de M. Gadoin sur le projet de loi (n° 567, session 1955-1956) portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956, en ce qui concerne le budget des Affaires Economiques.

°
° °

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle la nomination du rapporteur pour la proposition de résolution (n° 586, session 1955-1956) tendant à inviter le Gouvernement à maintenir et à développer les mesures propres à assurer l'expansion de notre commerce extérieur.

En l'absence de M. de Villoutreys, plus spécialement chargé du commerce extérieur, je vous propose de reporter cette nomination à une séance ultérieure.

Assentiment de la Commission.

°
° °

M. LE PRÉSIDENT.- Dans le cadre des questions diverses, un de nos collègues demande-t-il la parole ?

M. SCHIAFFINO.- Je voudrais entretenir la Commission d'une question qui revêt à mes yeux une grande importance.

Les Chambres de commerce, concessionnaires des aéroports, attendent depuis fort longtemps les décrets de concession qui doivent préciser les modalités de gestion.

Le Ministère des Finances, devant lequel ces décrets sont en instance, envisage de prélever 50 % du produit des taxes d'atterrissage.

Si l'on soustrait une partie des ressources, il faudra en compensation soit augmenter les taxes, soit octroyer des subventions aux concessionnaires pour équilibrer leur budget.

Ce système me paraît peu souhaitable car, chaque année, le principe de la subvention serait remis en question.

Je serais heureux que la Commission attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité de promulguer ces décrets.

M. LE PRÉSIDENT.- Voudriez-vous préparer une note qui sera soumise à la Commission dès mercredi prochain ?

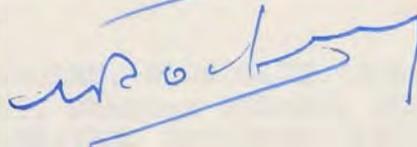
(Assentiment de M. Schiaffino.)

M. CORDIER.- J'avais demandé que la discussion du projet de loi sur la dénomination des Chambres de commerce intervienne en séance publique le mardi 17 juillet prochain. Je serai retenu à cette date dans mon département et je vous suggère de proposer à la Conférence des Présidents la date du mardi 24 juillet.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 heures.

Le Président,



COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DES DOUANES ET
DES CONVENTIONS COMMERCIALES

Présidence de M. ROCHEREAU, président

Séance du mercredi 1er août 1956

La séance est ouverte à 16 heures 45

Présents : MM. d'ARGENLIEU, ROCHEREAU, TAMZALI, VALENTIN,
de VILLOUTREYS.

Suppléant : M. FOUSSON.

Excusés : MM. CLERC, Jacques GADOIN, MERIC, NAVEAU,
PATENOTRE, SEMPE.

Absents : MM. AGUESSE, ANDRE, BAUDRU, BLONDELLE, BOUQUEREL,
BREGEGERE, CHARLET, Charles DURAND, ENJALBERT,
JAUBERT, Marcel LEMAIRE, MARIGNAN, REPIQUET,
SCHIAFFINO, SEGUIN, ULRICI, VALEAU, VERNEUIL.

ORDRE DU JOUR

- Examen de la proposition de loi (n° 682, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, sur les accords franco-tchécoslovaque, franco-polonais, franco-hongrois et franco-yougoslave.

COMPTE RENDU

M. ROCHEREAU, président.- L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de loi (n° 682, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, sur les accords franco-tchécoslovaque, franco-polonais, franco-hongrois et franco-yougoslave.

La discussion immédiate de cette proposition de loi vient d'être demandée en séance publique, au nom de la Commission des Affaires Economiques, par M. Fousson, membre suppléant de la Commission, qui a cru bien faire, en mon absence et en l'absence des autres membres du Bureau, de céder aux objurgations de MM. Roubert et Armengaud.

Il s'agit, une fois de plus, des accords franco-tchécoslovaque, franco-polonais, franco-hongrois et franco-yougoslave aux termes desquels les victimes françaises des nationalisations dans ces pays doivent être indemnisées.

Il s'agit, en l'occurrence, de qualifier juridiquement les décisions rendues par les commissions instituées par l'article 4 des lois Nos 51-671, 51-673 et 51-674 du 24 mai 1951 et par l'article 5 de la loi n° 52-861 du 21 juillet 1952.

Ces commissions ont pour mission de répartir l'indemnité accordée par les Etats étrangers entre les ayants-droit. Or, un récent arrêt du Conseil d'Etat a considéré que les décisions prises par les commissions d'indemnisation sont des décisions administratives et, en conséquence, peuvent faire l'objet de recours juridictionnel devant les tribunaux administratifs.

Le texte adopté par l'Assemblée Nationale a pour but de déclarer expressément que lesdites décisions ont un caractère juridictionnel et, comme telles, ne sont susceptibles d'aucune voie de recours autre que le recours en cassation devant le Conseil d'Etat. Ainsi, on ne risquerait pas de voir traîner indéfiniment l'étude de dossiers qui attendent déjà depuis dix ans pour être réglés.

L'article premier est l'article essentiel de la proposition de loi qui nous est soumise. Les articles 2 et 3 ont pour objet d'accélérer le règlement des indemnités.

Comme vous le voyez, mes chers collègues, il s'agit d'un problème juridique complexe et les deux thèses sur la nature juridique des décisions des commissions d'indemnisation ont été soutenues, l'une (décisions administratives) par le Commissaire du Gouvernement devant le Conseil d'Etat, l'autre (décisions juridictionnelles) par M. Marcel Waline, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, dans un article de la Revue du Droit Public et de la Science Politique en France et à l'Etranger (Janvier-Février 1956, page 150).

Je me demande si nous pouvons, en quelques minutes, trancher un problème juridique si délicat.

M. VALENTIN.- J'entrevois, en outre, une difficulté supplémentaire dans le texte adopté par l'Assemblée Nationale : si seul le recours en cassation est possible devant le Conseil d'Etat, en cas de cassation devant quelle juridiction renverrait-on la décision cassée ?

M. LE PRESIDENT.- Je crois qu'il serait plus sage de renvoyer l'examen de cette proposition de loi à la rentrée parlementaire d'octobre. Nous désignerions un rapporteur au cours de la première séance utile.

Assentiment de la Commission.

La séance est levée à 17 heures 10.

Le Président,

